Sk22

INSTRAW
INTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE
ET DE FORMATION POUR LA PROMOTION
DE LA FEMME

CEE
COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L' EUROPE

STATISTIQUES CONCERNANT

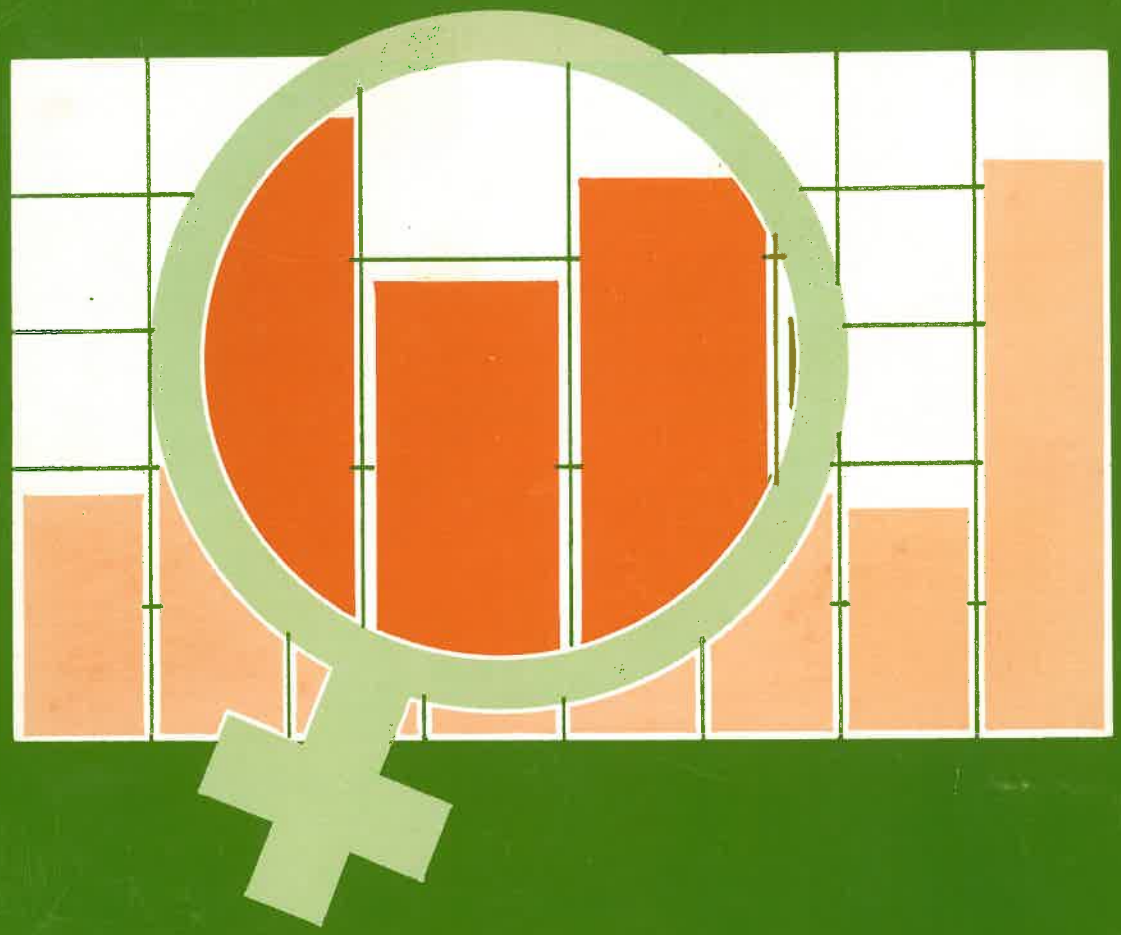

LES FEMMES

AMELIORATION DE LA MESURE DU TAUX D'ACTIVITE FEMININE

MESURE DES QUANTITES DE TRAVAIL ET EVALUATION DE LEURS PRODUITS

STATISTIQUES NECESSAIRES A L' APPLICATION DES STRATEGIES PROSPECTIVES

1990 E
STA-GLO
FR

COMPILATION DES DOCUMENTS PRESENTES DANS LA DEUXIEME REUNION COMMUNE
CEE/INSTRAW SUR LES STATISTIQUES CONCERNANT LES FEMMES, GENEVE, 13-16 NOVEMBRE 1989.

INSTRAW
United Nations International Research
and Training Institute for the
Advancement of Women

P.O. Box 21747 - Santo Domingo,
Dominican Republic
Tel.: (809) 685-2111 Fax.:(809)685-2117
Telex (326) 4280 WRA SD

Printed in the Dominican Republic
1990 - INSTRAW/SER.A/22

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE
ET DE FORMATION POUR LA
PROMOTION DE LA FEMME

STATISTIQUES CONCERNANT LES FEMMES

AMELIORATION DE LA MESURE DU TAUX D'ACTIVITE FEMININE
MESURE DES QUANTITES DE TRAVAIL ET EVALUATION DE LEURS PRODUITS
STATISTIQUES NECESSAIRES A L'APPLICATION DES STRATEGIES PROSPECTIVES

COMPILATION DES DOCUMENTS PRESENTES DANS LA DEUXIEME REUNION COMMUNE
CEE/INSTRAW SUR LES STATISTIQUES CONCERNANT LES FEMMES
13-16 NOVEMBRE 1989

TABLE DES MATIERES

Page

AVANT-PROPOS 1

ETUDES TECHNIQUES

I. AMELIORATION DE LA MESURE DU TAUX D'ACTIVITE FEMININE

Sous-estimation de l'activité féminine ou nouvelles formes d'inégalité entre hommes et femmes sur le marché du travail? 4
Préparé par **Oliver Marchand.** Rapport présenté par l'Institut national de la statistique et des études économiques de la France (INSEE)

Activités professionnelles et autres: comment les mesurer 17
Etabli par **Grazia Arangio-Ruiz.** Rapport de l'Institut central de statistique de l'Italie (ISTAT)

L'activité féminine en Europe: ressources et aléas des statistiques publiées 29
Provient de l'étude réalisée par **Angela Dale (City University) et Judith Hover (Université du Surrey).** Document présenté par le Département de l'emploi du Royaume-Uni

Taux d'activité féminine aux Etats-Unis: tendances, comparaisons et recherches en cours 44
Etabli par **Deborah Klein.** Document présenté par le Département du Travail des Etats-Unis

II. MESURE DES QUANTITES DE TRAVAIL ET EVALUATION DE LEURS PRODUITS

La production des ménages dans la comptabilité nationale 54
Etabli par **M. Heinrich Lützel.** Rapport de l'Office fédéral de la statistique de la République d'Allemagne

Enquête sur les dispensateurs de soins informels en Grande-Bretagne 70
Etabli par **Hazel Green.** Rapport présenté par l'Office des recensements et enquêtes démographiques

Page

Evaluation des activités domestiques 89
Etabli par **L. Goldschmidt-Clermont**, consultante du Bureau de statistique

La mesure de la production domestique: quelques problèmes conceptuels et des résultats pour la France 101
Etabli par **Ann Chadeau**, consultante à l'INSTRAW, Maître de Conférences, Université de Paris V

III. **STATISTIQUES NECESSAIRES A L'APPLICATION DES STRATEGIES PROSPECTIVES**

Statistiques relatives aux femmes en Finlande et stratégies prospectives d'action de Nairobi 111
Etabli par **Mme. Eeva-Sisko Veikkola.** Rapport présenté par le Service central de statistique de la Finlande

Statistiques et indicateurs necessaires à l'application, à l'examen et à l'évaluation des stratégies prospectives françaises 116
Rapport présenté par la **France**

La femme et l'homme dans les pays nordiques: faits concernant l'égalité des chances 122
Etabli par **Mme. Birgitta Hedman.** Document présenté par les bureaux centraux de statistique des pays nordiques

Indicateurs de la condition sociale des femmes en Suisse: clivages et perspectives 135
Etabli par **Heinz Gilomen et Raúl Suárez de Miguel.** Rapport présenté par l'Office fédéral de la statistique de la Suisse

Organisation et amélioration des méthodes statistiques pour l'étude de la situation de la femme en URSS 151
Rapport présenté par le **Comité d'Etat de l'URSS à la statistique**

Comment les couples emploient leur temps: étude comparative du budget-temps des hommes et des femmes 160
Etabli par **Ineke A.L. Stoop et J. Oudhof.** Document présenté par le Bureau central de statistique des Pays-Bas

Page

Statistiques et indicateurs du rôle et de la situation des femmes et des hommes: la démarche suédoise 177
Préparé par **Birgitta Hedman**, Office de la statistique de la Suède

IV. CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Participation des femmes à l'activité économique 193
Rédigé par **A. Mata.** Document présenté par le Bureau international du Travail

Mesure du travail des femmes 208
Rapport commun de **l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et du Bureau de statistique de l'ONU**

V. DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA CONFERENCE

Mesure des quantités de travail entrant dans les activités domestiques non structurées et connexes et évaluation de leurS productions 227
Rapport présenté par la **France**

AVANT-PROPOS

Le besoin de statistiques et d'indicateurs concernant les femmes s'est manifesté pour la première fois au niveau international dans le Plan d'action mondial adopté par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, et qui a été suivi des recommandations du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalitpe, développement et paix, ainsi que des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. Ces Stratégies affirment que des "statistiques mises à jour et fiables concernant la situation des femmes ont un rôle important à jouer dans l'élimination des stéreotypes et dans l'obtion de l'égalité pleine....."1/. Conformément à ces recommandations et en vue de définir des moyens spécifiques de mettre en oeuvre ces stratégies, l'INSTRAW élabore, depuis ses débuts, des programmes concrets relatifs aux statistiques et traitant de questions cruciales pour la compilation d'informations adéquates et fiables sur les femmes, ainsi que de la mise au point de méthodes permettant de quantifier la contribution des femmes au développement. Ces programmes intègrent différentes composantes de recherche, de formation et de diffusion de l'information, concues dans le but de contribuer aux efforts nationaux et internationaux de création d'un cadre analytique et conceptuel pour la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information relative aux femmes dans le développement. Au cours des activités prévues dans ces programmes, un collaboration étroite a pu être maintenue avec les commissions régionales et d'autres organismes des Nations Unies, tels que le Bureau de statistique du Secrétariat des Nations Unies. Ces efforts de collaboration ont permis à l'Institut de mener à bien ses activités de recherche, des réunions et ateliers de formation concernant les statistiques et les indicateurs sur les femmes, organisés aux niveaux international, régional, sous-régional et national. Le résultat de ces actions efficaces est un dialogue permanent entre utilisateurs et producteurs de statistiques et d'indicateurs relatifs aux femmes dans le développement.

C'est dans ce cadre que l'INSTRAW a commencé à collaborer avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) en mars 1985, lorsque l'Institut et la Conférence des statisticiens européens, importante agence de la CEE, ont convoqué conjointement la première réunion des pays de la CEE sur les Statitiques et les indicateurs relatifs au rôle et à la situation des femmes, un programme approuvé par la Conférence des statisticiens européens à sa Trente et unième session plénière en 1983.

1/ Nations Unies, Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, paragraphe 58, avril 1986.

Bien que les débats de la première réunion commune CEE/INSTRAW se soient centrés sur des thèmes relatifs à l'expérience des différents pays de la région de la CEE, les participants se sont également penchés sur des points d'intérêt général, tels que les sources de données, la calidité des systèmes actuels de classification des statistiques concernant les femmes, et les problèmes conceptuels et méthodologiques qui se présentent dans ces statistiques. C'est au cours de cette réunion qu'a été soulignée l'importance du travail entrepris pour élaborer des cincepts et des méthodes permettant de mesurer des concepts et de réfléchir au caractère multidimensionnel des activités des femmes (p.ex. leur travail au sein de la famille et autres tâches non rémunérées). En outre, au cours de la discussion d'autres questions ont également été abordées, telles que la nécessité de reconnaître pleinement l'importance économique et sociale du travail des femmes, en particulier dans la production familiale et dans le secteur non structuré, et d'attribuer une valeur monétaire au travail ménager. A partir des résultats de ces discussions, les participants ont relevé différents thèmes spécifiques qui devraient être approfondis au cours des prochaines années par l'INSTRAW, la Conférence des statisticiens européens et d'autres organismes et agences du système des Nations Unies. Une deuxième réunion commune INSTRAW/CEE a alors été proposée dans le but de traiter des points où des progrès suffisants auraient été réalisés.

La période de 1985 a 1989 a été marquée par plusieurs événements d'importance qui ont permis d'améliorer les statistiques sur les femmes dans le développement. Cependant, la contribution des femmes n'est toujours pas suffisamment visible dans les statistiques économiques. En mai 1987, la CEE a convoqué une réunion informelle visant a esaminer les progrès réalisés dans l'amélioration des statistiques et des indicateurs concernant les activités des femmes, de même que les difficultés et problèmes qui ont surgi quant à la mise en oeuvre. Quoique la réunion ait souligné que des progrès constants ont été faits dans la représentation des activités des femmes, il reste encore un long chemin à parcourir. En novembre 1989, la deusième réunion de l'INSTRAW/CEE sur les Statistiques concernant les femmes s'est concentrée sur trois points principaux: 1) Amélioration de la quantification des approts des femmes à la population active; 2) Quantification des facteurs de production et estimation de leurs produits; et 3) Statistiques requises pour la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action.

Les représentants des différents pays et des organismes intenationaux engagés dans cet effort ont mis l'accent dans leurs présentations sur la contribution précieuse apportée par la recherche sur les statistiques concernant les femmes. A part les expériences nationales dans le domaine de la compilation des statistiques et des indicateurs, les exposés présentent également différentes façons d'aborder l'évaluation du travail ménager dans la comptabilité nationale, le travail des femmes en tant que responsables de leurs foyers, le problèmes inhérents aux études sur l'emploi du temps, etc. Les présentations passent en revue de nombreux points conceptuels et méthodologiques qui intéressent depuis toujours aussi bien les spécialistes

que les utilisateurs des statistiques. Ces travaux pourraient certainement encourager un public plus large dans d'autres régions et possédant une formation statistique différente, à approfondir le sujet et à élaborer des méthodes permettant de mesurer correctement le travail des femmes.

Nous pensons que cette publication contitue un moyen approprié pour la diffusion des résultats des recherches en cours et des recommandations de la réunion des statisticiens de la région de la CEE; en outre, elle sert également de document de référence de grande utilité pour les bureaux nationaux de statistique et des instituts de recherche et de formation. Ce volume réunit en effect des travaux qui traitent de plusieurs problèmes liés aux statistiques concernant les femmes et constitue ainsi une source riche d'informations sur les nouveaux concepts quie surgissent dans l'evaluation du travail des femmes.

Nous espérons sincèrement que cette étude s'avère d'une grande utilité pour tous ceux qui s'efforcent de faire reconnaître pleinement le travail et la contribution des femmes à la société.

Dunja Pastizzi-Ferencic
Directrice
Institut international de
recherche et de formation
pour la promotion de la femme
(INSTRAW)

S. Apelit
Chef de la Division de
statistique
Commission économique pour
l'Europe
(CEE)

I. AMELIORATION DE LA MESURE DU TAUX D'ACTIVITY FEMININE

SOUS-ESTIMATION DE L'ACTIVITE FEMININE OU NOUVELLES FORMES D'INEGALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL?*

par

Olivier Marchand

On assiste en France depuis 30 ou 40 ans à une tranformation progressive du regard porté par les statisticiens sur le travail féminin[1/]. Aujourd'hui la situation des femmes dans la société, leur rôle social se définit plus par leur place dan l'emploi que par leur rôle familial, ce qui interfère évidemment avec la vision reflétée par les analyses des statisticiens. On s'intéressera ici aux instruments d'observation et aux travaux les plus récents portant sur l'activité féminine et on s'efforcera de montrer ce qu'ils révèlent des changements actuellement à l'oeuvre mais aussi de l'evolution du regard que la société porte sur elle-même.

L'idée principale qui sous-tendra l'analyse est la suivante: le problème n'est plus aujourd'hui de contester aux femmes la possibilité de travailler hors de chez elles. Le développement de l'activité féminine est considéré comme ayant acquis un caractère "irréversible"[2/] et sa mesure est beaucoup moins qu'autrefois objet de débat. Mais ceci ne signifie pas pour autant que la comparison hommes-femmes et l'infériorisation des femmes, qui s'en dégageait auparavant, soient devenues hors de propos. Simplement, la questios s'est déplacée ailleurs que dan le rapport activité-inactivité. L'infériorisation s'est portée maintenant dans l'emploi: à travers le partage emploi-chômage, â travers également les caractéristiques du chomage et surtout de l'emploi (précarité, conditions de travail, salaires, sous-emploi...).

I. Les questions posées dans l'enquête-emploi sur l'activité féminine

L'enquête annuelle sur l'emploi réalisée par l'INSEE est le principal instrument permettant de suivre, entre les recensements, la population active, l'emploi et le chômage. Entre deux recensements, on maintient à l'identique, pour des raisons de rapidité d'exploitation, le questionnaire et la chaîne de traitement de l'enquête. Les dates de recensement sont par contre l'occasion de prendre en compte les nouveaux phénomènes et les attentes des utilisateurs de l'enquête par des adaptations ou des extensions du questionnaire. On dispose donc, pour la période récente, d'une série 1975-1981 et d'une série 1982-1989. On retrouve dans ces différentes séries une première question tout à fait essentielle, dite question filtre, qui est également posée au recensement et qui porte sur l'occupation principale de chaque personne interrogée à la date de l'enquête. Viennent ensuite des

* Les nombres entre crochets renvoient à la bibliographie.

questions plus précises sur l'activité professionnelle principale et sur la recherche d'emploi, qui permettent de construire un second concept d'activité, celui du BIT, couramment utilisé dans les publications des résultats de l'enquête. Sans revenir sur les définitions précises et les écarts entre activité au sens du recensement et activité au sens du BIT (cf premier encadré de (3), on s'intéressera ici aux changements intervenus en 1982 ou au cours de la période 82-89, puis à ceux prévus pour la future série d'enquêtes-emploi démarrant en 1990, pour tenter de mettre en évidence la déplacement au cours des quinze derniéres années des préóccupations concernant l'activité féminine.

Les nouveautés du questionnaire de 1982

C'est en 1975, que l'enquête-emploi a pu pour la première fois mesurer véritablement la population active, l'emploi et le chômage selon les concepts du BIT. De ce point de vue, la série actuelle a apporté moins d'innovations que la précédente. Cependant apparaissent, en 1982, des questions nouvelles sur le travail précaire et des compléments permettant de mieux cerner la profession dans l'optique de la nouvelle nomenclature d'emplois-professions.

Autre innovation importante, l'abandon du classement spontané: jusque là, chacune des personnes interrogées dans l'enquête-emploi devait, au début de l'entretien, se classer elle-même, sans intervention de l'enquêteur, dans l'une des trois grandes catégories - actif occupé, chômeur, inactif -, ceci afin de permettre le calcul de grandeur proches de celles du recensement. Dans la suite de l'entretien, la situation des personnes interrogées était approfondie par l'enquêteur. Mais cette méthode s,était avérée décevante. D'une part, les enquêteurs faisaient état des difficultés que leur causait cette obligation; d'autre part, les résultats du rapprochement entre l'enquête-emploi et le recensement de la population de 1975 effectué par confrontation des donnés portant sur les mêmes individus montraient qu'il était illusoire, même avec la procédure utilisée, d'escompter obtenir par l'enquête emploi une information strictement comparable à celle des recensement (4).

A partir de 1982, la question permettant un premier classement des personnes interrogées a donc été posée par l'enquêteur et la liste des catégories retenues pour ce classement un peu modifiée: en particulier, parmi les chômeurs, on a isolé ceux qui déclaraient être inscrits á l'ANPE. Comme pour la nouvelle question sur la classification professionnelle que s'appuie sur les grilles les plus fréquemment utilisées dans les conventions collectives, l'idée de la démarche était d'interroger les enquêtes en partant de leur situation institutionnelle, officielle pour parvenir à des résultats plus fiables et plus faciles à interpréter.

Les investigations complémentaires réalisées depuis 1982

Trois types d'interrogations complémentaires on été menés depuis 1982:

- le premier a utilisé les possibilités, offertes par l'enquête elle-même, de préciser par une question ouverte la nature du stage effectué par toutes les personnes interrogées, classées "stagiaires". Cette question, initialement prévue pour les seuls salariés du privé, a été étendue à partir de 1985 aux agents de l'Etat et des Collectivités Locales et a permis de mieux distinguer au sein des situations d'emploi-formation, les personnes plus proches de l'activité (exemple: les titulaires des Travaux d'Utilité Collective (TUC) ou de Stages d'Initiation à la Vie Professionnelle (SIVP) de celles rattachées plutôt à l'inactivité. L'adaptation chaque année du questionnaire a ainsi permis de "coller de près" à l'evolution rapide des nouvelles formes d'activité, notamment chez les jeunes.

- les enquêtes complémentaires à l'enquête principale, effectuées en mars 1985 et 1986 ont également visé à approfondir la connaissance de certaines situations à la frontière de l'inactivité: celle de 1985 a porté sur les 50-65 ans, souvent bénéficiaires de dispositifs de cessation anticipée d'activité; celle de 1986 a porté sur les jeunes de moins de 25 ans.

- enfin l'enquête "Suivi des chômeurs" effectuée sur un échantillon de 9,000 demandeurs d'emploi d'août 1986, interrogés à quatre reprises (novembre 1986, mai et novembere 1987, mai 1988) devrait permettre de mieux connaître les cheminements des chômeurs et leurs passages éventuels par l'inactivité.

Les changements prévus pour la future série d'enquêtes démarrant en 1990

Le questionnaire de la prochaine enquête-emploi de janvier 1990 est aujourd'hui arrête. Il s'appuie sur le questionnaire réalisé pour l'enquête-pilote de septembre 1988 et tient compte des demandes formulées par l'OSCE. En ce qui concerne la mesure de l'activité, certaines questions nouvelles portent sur le calendrier d'activité au cours de chacum des douze mois de l'année écoulée, sur le sous-emploi et sur les activités secondaires. Mais la question sur l'occupation actuelle de la personne interrogée est pratiquement identique à celle posée dans la série d'enquêtes précedente; c'est d'ailleurs aussi la même que celle posée au recensement de 1990.

On a ainsi confirmation du fait que ce n'est plus réellement la mesure du taux d'activité qui est considérée comme posant problème, mais plutôt les caractétistiques de l'activité occupée (régularité, durée hebdomadaire, compléments éventuels...).

Au total, des premiers enseignements dégagent de cet examen des modifications intervenues dans le questionnement depuis 1982. La délimitation des principales catégories qui structurent la description du marché du travail s'efforce de refléter les découpages "officiels" pour avoir une valeur plus générale: le choix consistant à recueillir le maximum d'informations ponctuelles et à effectuer ultérieurement un classement contrôlé est mené plus loin qu'auparavant (5).

Mais dans le même temps, les populations qui se trouvent aux frontières de ces catégories font l'objet d'une description beaucoup plus fine (stagiaires, apprentis, étudiants salariés...). La distinction entre activité au sens du recensement et activité au sens de l'enquête (ou au sens du BIT) qui était fondamentale dans l'analyse des séries d'enquêtes antérieures passe au second plan, comme si elle devenait mineure par rapport à l'étude des nouvelles tendances de l'évolution du marché du travail: diversification des situation d'emploi s'accompagnant d'une reconnaissance beaucoup plus affirmée de l'activité féminine. De fait l'écart entre actives au sens du RP et actives au sens du BIT paraît de plus en plus faible par rapport aux phénomènes d'"épaississement" des frontières, de développement des marges entre emploi et formation, entre emploi et chômage, entre chômage et inactivité (6). En dépit du développement de ces situations intermédiaires la mesure de l'activité s'améliore dans la mesure oú l'on recueille une information plus vaste et plus riche, et où certaines catégories comme le chômage sont mieux "reconnues" qu'auparavant.

II. L'évolution récente des comportements d'activité féminins

L'analyse des travaux récents ayant porté sur l'activité féminine est instructive des deux points de vue: d'abord parce qu'elle montre de faç assurée un certain nombre d'inflexions dans l'évolution des comportements d'activité féminins; ensuite parce qu'elle témoigne d'une évolution des préoccupations des statisticiens par rapport à ce qui guidait leurs travaux au cours des années soixante-dix.

Féminisation plus lente de la population active

De façon globale, on note un certain ralentissement depuis quelques années, dans la croissance du nombre d'actifs en France (7). La féminisation de la population active qui s'observe depuis près de 30 ans semble avoir légèrement ralenti depuis quatre ou cinq ans, en liaison avec la moindre progression des taux d'activité féminins (graphique 1). Il est trop tôt pour savoir s'il s'agit d'un simple phénoméne conjocturel ou l'amorce d'un changement plus durable mais il semble exclu, au moins à moyen terme, qu'on asssiste à un retournement dans l'èvolution de l'activité féminine. Les raisons de ce bouleversement considérable depuis vingt ans paraissent en effet trop profondes pour que la tendance puisse s'inverser. Le travail féminin, le plus souvent salarié, est devenu practiquement la norme en France, soit qu'on ait un emploi, soit qu'on en cherche effectivement un. L,extension du travail professionnel des femmes se caractérise toujours par un développement du salariat et par une fixation croissante dans l'activité, favorisée par la progression du travail à temps partiel (8).

L'écart entre projections et réalisations tient en fait beaucoup plus à une baisse sensible de l'activité juvénile qu'à une progression moins nette que prévu des taux d'activité féminins aux âges intermédiaires (graphique 2). Ce dernier facteur explique quand même à lui seul un accroissement annuel de presque 90,000 de la population active entre 1985 et 1989, contre

120,000 escomptés. Par contre, les évolutions concernant les jeunes gens sont beaucoup plus négatives que prévu: la baisse des taux d'activité des jeunes femmes s'est accélerée, notamment dans la tranche d'âges 20-24 ans, et s'est traduite par 40,000 jeunes actives de moins chaque année de 1985 à 1989. Moins actifs, les jeunes sont plus souvent scolarisés, que ce soit en formation initiale (1) ou dans des dispositifs destinés à favoriser leur insertion professionnelle. Les difficultés à trouver un premier emploi et plus encore à s'insérer durablement dans la vie professionnelle ne font que renforcer la tendance des jeunes à prolonger leurs études initiales au-delà de l'âge de la scolarité obligatoire. Mais il ne s'agit que d'un report, qui ne remet pas en cause l'idée d'une participation massive des femmes à l'activité économique à l'âge adulte.

Pour les femmes d'âge supérieur à 55 ans mais inférieur à l'âge normal de la retraite, c'est à dire 60 ans,la reprise récente des taux d'activité s'est produite plus tôt que prévu. Des facteurs multiples interviennent: tendance au raccourcissement de la vie active, dispositifs de préretraites beaucoup moins incitatifs aujourd'hui qu'au début de la présente décrnnie, effets de génération.... De même au delà de 60 ans, les évolutions observées depuis quelques années sont assez difficiles à interpréter.

Cette analyse traditionnelle de l'évolution de l'activité féminine mérite toutefois d'être enrichie par un éclairage des zones d'ombre: situations d'emploi-formation, frontières de l'emploi, franges du chômage, formes de sous-emploi.

Le développement de situations intermédiaires

Les situations intermédiaires entre formation et emploi se sont multipliées, notamment du fait des mesures d'aide à l'insertion des jeunes. Les jeunes et surtout les jeunes filles connaissent des difficultés particulières lors de leur entrée dans la vie active, qui ont conduit les Pouvoirs Publics à développer fortement des mesures basées sur le principe d'alternance entre formation et emploi: stages pratiques en entreprise, stages d'orientation, de qualification ou d'insertion, TUC, SIVP, stages de préparation à l'emploi, apprentissage.... Le passage de l'ecole à l'emploi stable n'est plus, s'il l'a jamais été, automatique. La durée de l'insertion professionnelle des jeunes est de plus en plus longue car leur possibilités d'emploi se sont restreintes nettement au fil des ans et car la formation s'est diversifiée et prolongée bien au delà des modes traditionnels de formation initiale. Cet "éclatement" des catégories constitue un défi pour le statisticien, avec un enjeu qui n'est pas seulement celui de la connaissance, mais également celui du dénombrement et du classement (9).

---

(1) Rappelons les objectif très ambitieux affichés actuellement par le Ministère de l'Education Nationale, de conduire en l'an 2,000 80% des jeunes d'une même génération au niveau du baccalauréat. On en serait aujourd'hui à environ 45%.

Le même problème se pose pour un autre type de situations intermédiaires touchant aussi particulièrement les jeunes: il s'agit des emplois précaires, des "petits boulots", des formes d'activité occasionnelles qui se situent à la frontière de l'emploi et de l'inactivité ou du chômage. Dans ce cas, le problème de classement tient non plus au fait que la situation intermédiaire emprunte simultanément à plusieurs catégories mais à ce que la situation rencontrée est transitoire, fugitive dans le temps, intermédiaire entre deux états stables. Pour les hommes comme pour les femmes, les difficultés de classement se sont déplacées du problème traditionnel du chômage, aujourd'hui bien "reconnu", à celui de l'instabilité dans les appellations et les status réels pour les catégories-frontières (2).

La conformité des définitions utilisées dans l'enquête-emploi avec les normes du BIT entraîne que l'on donne priorité à l'emploi sur les autres statuts, adoptant de surcroît une conception extensive de l'activité (toute personne ayant travaillé la semaine de référence, ne fût-ce qu'une heure seulement, est considérée comme active occupée). En particulier, les states tels que les TUC ou les SIVP sont pour la plupart rattachés à l'emploi. Les possibilités de sous-estimation de l'activité et en particulier de l'activité féminine sont donc plus à rechercher du côté des situations à la frontière de l'inactivité et du chômage. Deux cas principaux se dégagent alors: les situations mêlant formtion et recherche d'emploi et les phénomènes de dècouragement, notamment parmi les plus âgées.

Chômeurs en formation ou chômeurs découragés

Les chômeurs susceptibles de suivre une formation se sont multipliés depuis quelques années avec le développement des mesures visant à réinsérer les demandeurs d'emploi telles que les mesures en faveur des chômeurs de longue durée. Les stages de toute nature proposés aux chômeurs sont le plus souvent considérés comme interrompant la période de chômage. Or un demandeur d'emploi peut très bien parallèlement à son stage, continuer à chercher du travail et être prêt à se saisir immédiatement de toute offre qui se présenterait. Les exclure systématiquement de l'activité en les classant en formation peut donc conduire à sous-estimer l'activité. A titre d'information, environ 30,000 femmes, ayant en général entre 25 à 50 ans, suivaient ainsi à la fin 1988 un stage pour chômeurs de longue durée.

(2) L'existence d'autres situations, telles que celles d'aides familiales, affecte aussi depuis longtemps les possibilités pour le statisticien de classer certaines catégories de main d'oeuvre. On a volontairement laissé de côté ces situations, dans la mesure où leur importance s'est beaucoup réduite au cours des dernières décennies. En outre, le thème particulier des activités domestiques fait l'objet d'un autre point de l'order du jour.

De même les phénomènes de découragement peuvent également entraîner un allègement du chômage et donc de l'activité. Selon l'enquête-emploi, le nombre de femmes se déclarant inscrites à l'ANPE mais ne recherchant plus véritablement d'emploi a ainsi progressé de 40,000 à 100,000 entre mars 1986 et mars 1989. Pour une bonne part, il s'agit de personnes de plus de 50 ans qui n'ont plus guère de chances de retrouver du travail. Mais il n'est pas dit qu'en période de reprise prolongée, cette "armée de réserve" ne se représente pas pour une part sur le marché du travail. Faut-il alors l'inclure dans la population active "potentielle"?

L'extension du sous-emploi féminin liée à celle du travail à temps partiel

En raisonnat non plus sur le nombre de personnes mais sur le nombre d'heures travaillées, on peut également noter le développment d'une sous-activité, souvent féminine, à travers le travail à temps partiel "subi" et d'autres formes de sous-emploi. On a ainsi pu observer que le nombre de femmes travaillant à temps partiel est passé de 1,650,000 en 1982 à prés de 2,200,000 en 1989, sans que l'on puisse vraiment démêler ce qui était subi de ce qui était volontaire (10).

On s'est cependant efforcé de simuler, dans une exploitation de l'enquête, l'application des critères du BIT en matière de sous-emploi (11). En ce qui concerne les femmes sous-employées, qui sont beaucoup plus nombreuses que les hommes sous-employés du fait de leur place au sein du travail à temps partiel, leur nombre serait passé d'un peu plus de 100,000 en 1982 à 250,000 en 1989. C,est un phénomène encore modeste mais qui a plus que doublé d'importance entre 1982 et 1986, se tassant ensuite légèrement (graphique 3). Il est principalement répandu parmi les jeunes femmes qui viennet d'être embauchées ou admises en stage, en particulier dan la Fonction Publique et le secteur associatif. Après 25 ans, le sous-emploi reste assez répandu parmi les assistantes maternelles et les employées de maison. Plus qu'un état permanent, it est, sauf peut être pour un certain nombre de jeunes femmes, une situation transitoire: substitut au chômage ou prélude à un "veritable" emploi.

Mutation et enjeux de l'activité féminine aujourd'hui

On peut donc dire que la question du travail féminin s'est progressivement déplacée depuis une vingtaine d'années: partant d'une situation où le droit pour les femmes d'exercer une activité professionnelle était loin d'être reconnu, on est passé à l'idée de main d'oeuvre d'appoint. La généralisation de la participation des femmes à l'activité économique est maintenant considérée comme acquise (12). On s'interroge aujourd'hui sur les possibilités pour les femmes d'être moins exposées au risque de chômage et, lorsqu'elles détiennent un emploi, de ne pas être moins exposées au risque de chômage et, lorsqu'elles détiennent un emploi, de ne pas être pénalisées par rapport aux hommes (13). Mais le problème de l'infériorisation des femmes sur le marchée du travail se pose toujours: salaires et conditions de travail médiocres, phénomènes du surqualification liés à des inégalités dans l'accès à l'emploi et dans les carrières, précarité, ségrégation dans l'emploi et filières spécifiques caractérisent en effet souvent l'emploi féminin (14, 15, 16, 17, 18).

La question n'est plus alors de perfectionner les méthodes de mesure de l'activité féminine, qui paraissent aujourd'hui suffisamment éprouvées car elles s'appuient sur des concepts d'emploi et de chômage "durcis" et donc à peu près stabilisés. Elle est plutôt d'améliorer la connaissance des diverses situations d'emploi, de chômage ou d'inactivité, pour mettre en évidence les nouvelles formes d'inégalité entre hommes et femmes sur le marché du travail et apprécier leurs évolutions. Elle est également de lier les facteurs économiques et sociaux qui contribuent à modeler la participation des femmes à l'activité: contexte historique, politiques familiales et fiscales, pratiques syndicales, stratégies des entreprises... C'est ce qui a par exemple été tenté dans une étude comparative récente de l'activité feminine en France et au Royaume-Uni (19).

BIBLIOGRAPHIE

(1) A. Charraud, A. Fouquet: "L'activité féminine sous le regard du statisticien", Les ménages-Mélanges en l'honneur de Jacques Desabie, INSEE, avril 1989.

(2) M. Huet: "La progression de l'activité féminine est-elle irréversible?", Economie et Statisque, No. 145, juin 1982.

(3) N. Marc, O. Marchand: "La population active de 1975 à 1982: les facteurs d'une forte croissance", Economie et Statistique, No. 171-172, novembre-décembre 1984.

(4) M. Cézard: "Le rapprochement entre l'enquête-emploi et le recensement de la population de 1975, résultats généraux", Archives et Documents, No. 38, décembre 1981.

(5) J. Affichard: "L'enquête sur l'emploi" - Pour une histoire de la statistique - Tome 2/Matériaux - INSEE-Economica, 1986.

(6) INSEE: "Emploi et chômage: l'éclatement", Economie et Statistique, No. spécial 193-194, novembre-décembre 1986.

(7) O. Marchand: "Inflexions récentes dans l'evolution de l'offre de travail en France", Actes du Deuxième Colloque National de Démogéographie sur "La population face à l'emploi" (20,21,22 octobre 1988), Espace-Populations-Sociétés, 1988/3.

(8) G. Desplanques, M. de Saboulin: "Activité féminine: carrières continues et discontinues", Economie et Statistique, No. 193-194, novembre-décembre 1986.

(9) J.-L. Heller: "Les situations intermédiaires et leur repérage dans les enquêtes: de l'ancienne à la nouvelle série de l'enquête-emploi", Séminaire LASMAS-INSEE, mai 1989.

(10) B. Belloc: "De plus en plus de salariés à temps partiel", Economie et Statistique, No. 193-194, novembre-décembre 1986.

(11) C. Thélot: "Le sous-emploi a doublé en quatre ans", Economie et Statistique, No. 193-194, novembre-décembre 1986.

(12) M.-A. Barrère-Maurisson: "Du travail des femmes au partage du travail. Une approche des régulations familiales face aux évolutions du travail: le cas de la France depuis 1945, Sociologie du Travail, juillet-septembre 1984.

(13) B. Belloc, N. Marc, C. Monceau: "Les femmes et l'emploi", Données Sociales, INSEE, 1987.

(14) E. Bughin, J.-F. Payen: "La disparité des salaires des hommes et des femmes", Travail et Emploi, mars 1985.

(15) A.-F. Molinié, S. Volkoff: "Les conditions de travail des ouvriers...et des ouvrières", Economie et Statistique, No. 118, janvier 1980.

(16) M. Huet: "La gestion de l'emploi féminin et masculin répond-elle à des logiques différentes?", Les temps modernes, janvier 1985.

(17) J.-L. Heller: "Emplois précaires, stages: des emplois "faute de mieux", Economie et Statistique", No. 193-194, novembre-décembre 1986.

(18) "Femmes en chiffres", CNIDF - INSEE, 1986.

(19) M. A. Barrère-Maurisson, A.-M. Daune-Richard, M.-T. Letablier: "Le travail à temps partiel plus développé au Royaume-Uni qu'en France", Economie et Statitique, No. 220, avril 1989.

Graphique 1: Taux de féminisation de la population active

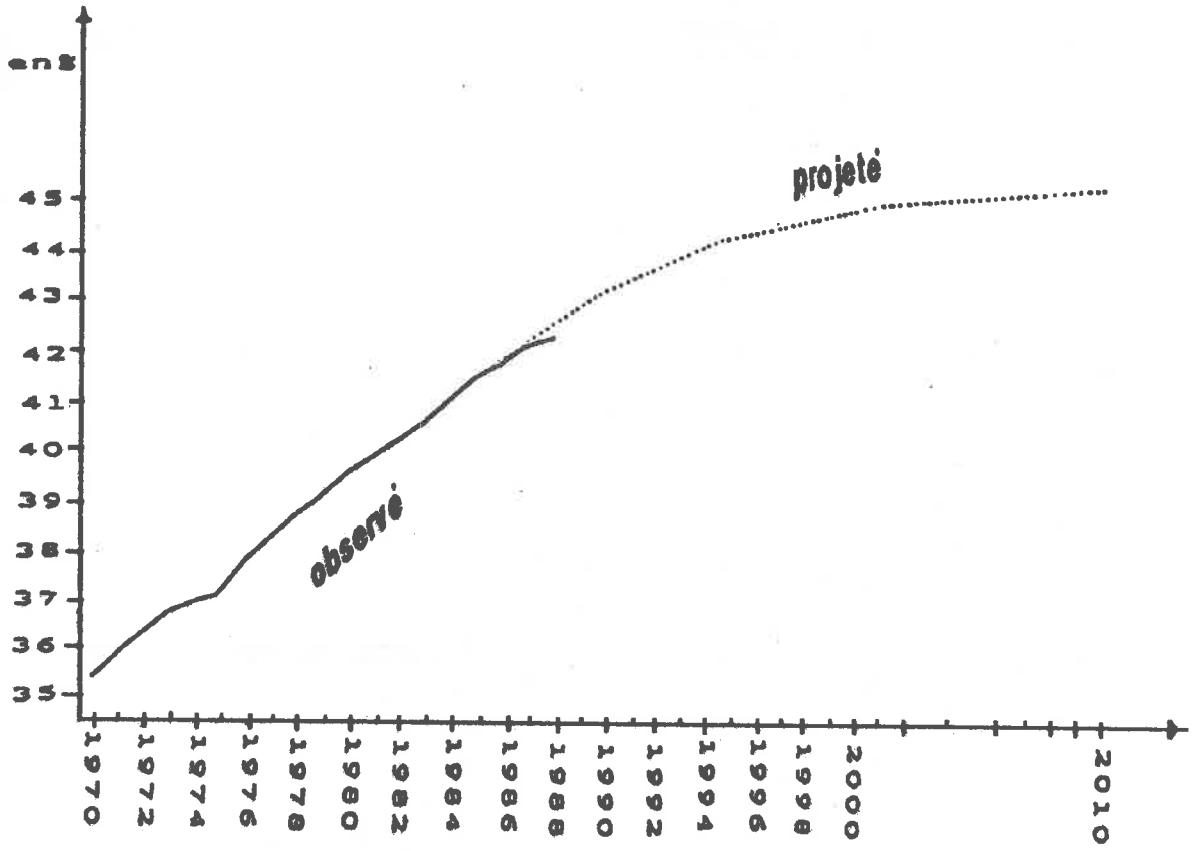

Graphique 2: Taux d'activité des femmes par âge

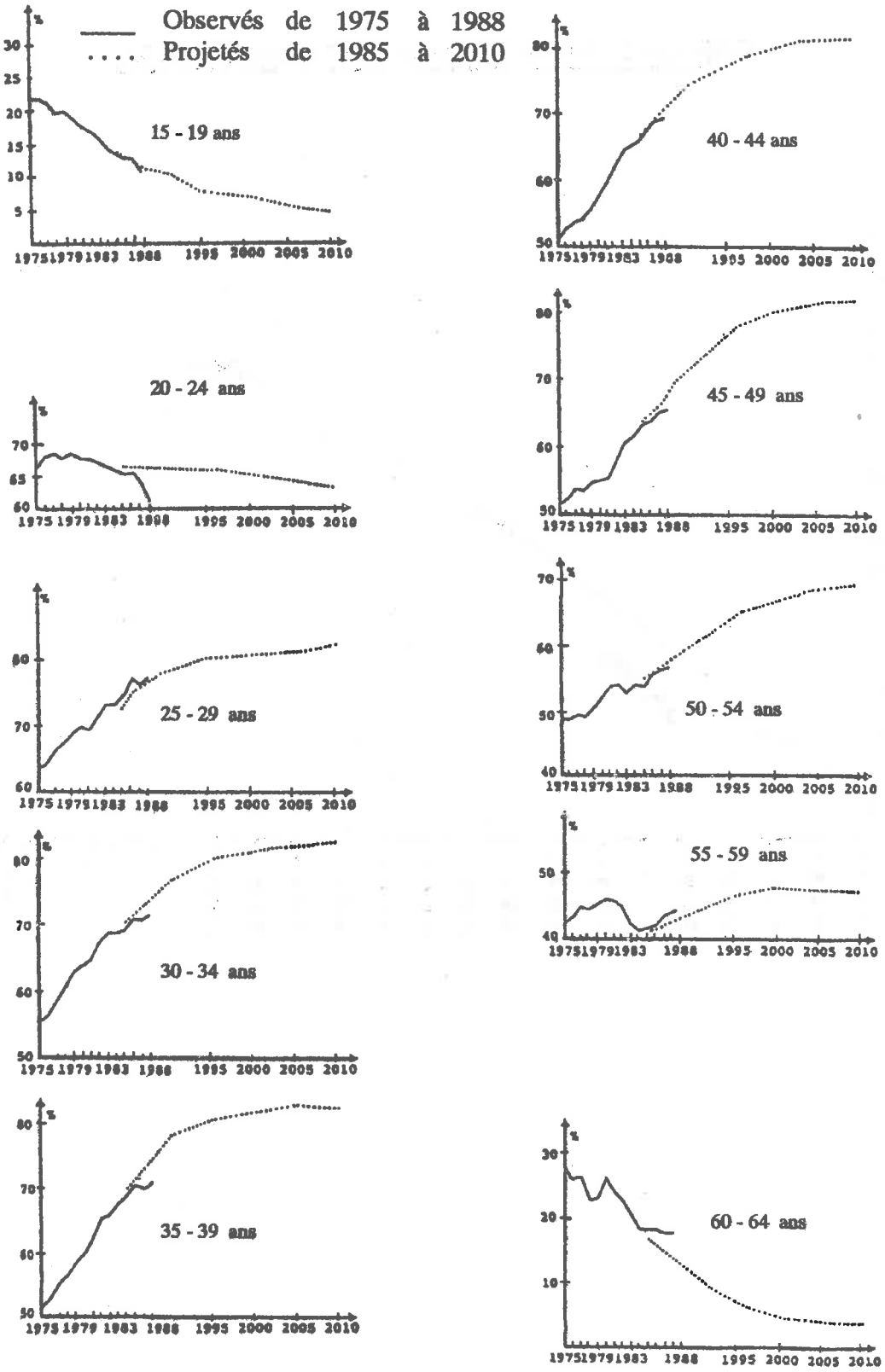

Graphique 3: Evolution du sous-emploi depuis1982 *

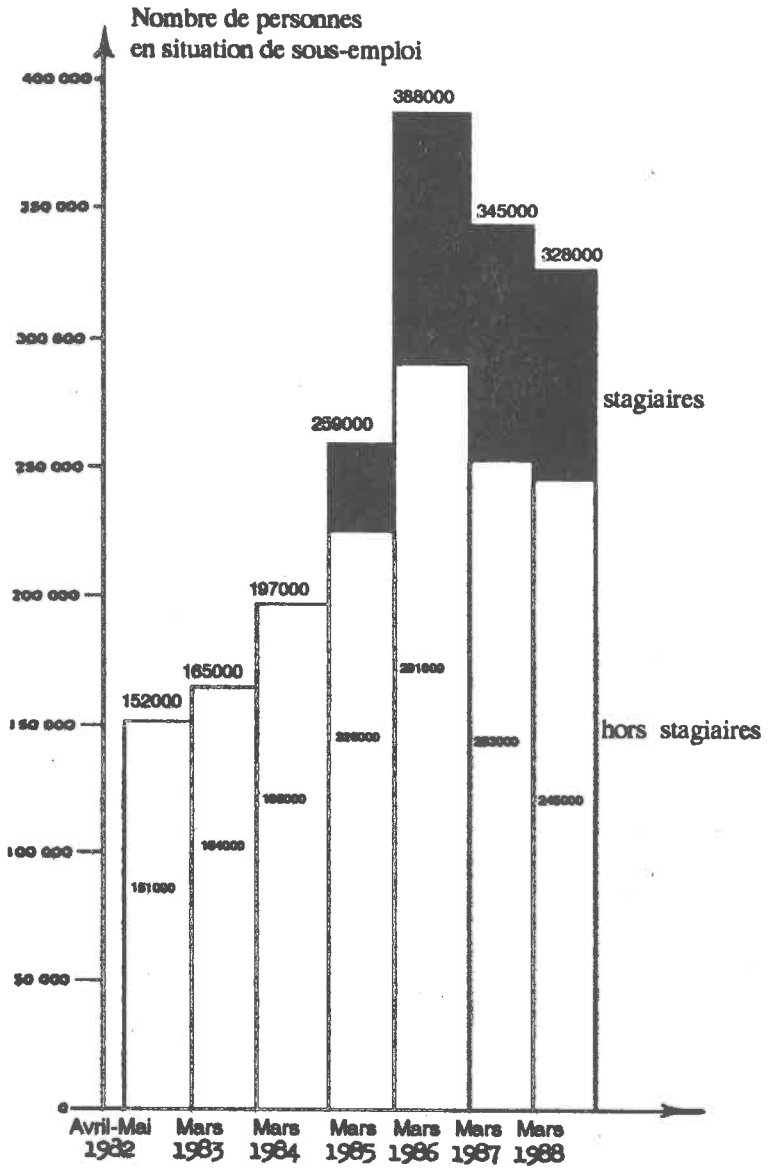

Source : enquête Emploi.

*Lecture: *sont réputées sous-employées les personnes qui remplissent l'autre des deux conditions:*

- *elles travaillent à temps partiel et cherchent un autre emploi à temps complet;*
- *elles travaillent à temps complet et cherchent un autre emploi à temp complet; mais durant la semaine de réference elles ont travaillé moins que d'habitude pour l'une des raisons suivantes:*

- *mauvais temps ou réduction saisonnière d' activité*
- *chômage partiel ou ralentissement des affaires*
- *participation à une activité occasionnelle*
- *participation à une activité de formation, ou sansen avoir indiqué le motif.*

ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET AUTRES: COMMENT LES MESURER

par

Grazia Arangio-Ruiz

A. La société traditionnelle et la société moderne

Dans la société traditionnelle, la vie de la plupart des individus était organisée selon un schéma très rigide: scolarité - vie professionnelle-retraite. La vie active s'étalait sur 40 ans à raison de 40 heures de travail par semaine. En général, il s'agissait d'un travail manuel pénible, axé sur la production de biens. Une grande partie des statistiques existantes ont été conçues à l'époque de cette forme plus traditionnelle de société.

Dans la société moderne (qui est encore en devenir), la vie s'organise selon un schéma plus souple : la scolarité dure plus longtemps, l'alternance de périodes d'activité et d'inactivité est plus courante, les reconversions professionnelles sont très fréquentes, le travail manuel n'est plus très courant, le nombre d'heures de travail par semaine tend à diminuer, les travailleurs doivent s'astreindre à une formation permanente pour suivre l'évolution spectaculaire des techniques et la production de services est le principal objectif du travail.

Comme il fallait bien adapter les statistiques à la société moderne, les statisticiens ont commencé, il y a quelques années, à s'intéresser davantage au secteur des services, dans lequel travaillent précisément la plupart des salariés. Cela leur a permis d'identifier une gamme remarquable de services hors marché, mais néanmoins essentiels à la vie de la collectivité : services bénévoles, tâches ménagères, soins aux personnes à charge membres du ménage (petits enfants, personnes âgées, handicapés), etc. La société moderne ne répond plus à la définition d'une "société axée sur le travail" mais à celle d'une "société axée sur l'activité" : définition plus exhaustive d'un monde plus complexe.

La découverte de l'importance et de la valeur des tâches hors marché - dont les femmes sont les principales exécutantes - a suscité une réflexion approfondie sur la contribution respective des activités lucratives et non lucratives à l'économie et/ou à la vie collective. Les statisticiens ont maintenant pour tâche de mesurer ces deux éléments avec le même degré de précision. Dans la présente étude, nous voulons contribuer à cette tâche en abordant le problème sous l'angle des activités féminines.

B. Le marché

En Italie, la principale source de données statistiques sur l'emploi, le chômage et autres aspects du marché du travail est l'enquête trimestrielle sur la population active que l'ISTAT effectue depuis le début des années 60. Les résultats de l'enquête peuvent être exploités à de multiples fins, notamment pour étudier les différences de comportement à l'égard du travail entre les hommes et les femmes. Nous commençons par l'analyse de la population en âge de travailler au sens le plus large de l'expression, c'est-à-dire les individus ayant entre 14 et 70 ans (tableau 1). Un déséquilibre flagrant apparaît immédiatement: parmi les hommes, 71,6% sont actifs ou à la recherche d'un emploi (en d'autres termes, plus des deux tiers d'entre eux font partie du marché du travail). Chez les femmes, le pourcentage n'est plus que de 40%, soit moins de la moitié de la population féminine. Ces deux statistiques très simples suffisent donc à montrer que le taux d'activité des hommes est bien plus élevé que celui des femmes.

Dans le tableau 2, l'analyse du même phénomène est abordée sous un autre angle. Les femmes représentent 36,5 % de la population active totale et 33,7 % des salariés, mais 68,6 % des non-actifs ayant entre 14 et 70 ans, et 53,1 % de la population totale. Faut-il redire que le taux d'activité des hommes est supérieur à celui des femmes?

L'enquête sur la population active ne fournit aucune information "qualitative" sur le travail accompli, dans le sens d'une évaluation des résultats (en premier lieu la productivité) mais elle nous fournit une masse de renseignements quantitatifs.

Nos observations ont jusqu'à présent porté sur la participation, c'est-à-dire sur le nombre de personnes de l'un ou l'autre sexe présente sur le marché du travail. Nous voulons maintenant analyser les données portant sur l'ensemble des personnes occupées, pour voir "combien" elles travaillent, c'est-à-dire combien de temps elles consacrent au travail. (Nous ne désespérons pas, bien sûr, de disposer tôt ou tard de données sur le produit du travail accompli.)

Trois tableaux (3 à 5) portent sur les heures effectives de travail. Trois paramètres sont utilisés, l'unité de mesure étant la même, à savoir le nombre d'heures effectives de travail pendant la semaine de référence. A noter que la semaine de référence est toujours une semaine à "temps complet", c'est-à-dire sans congé exceptionnel (fêtes religieuses ou autres).

Nous observons, en premier lieu, que la moyenne des heures effectives de travail pendant la semaine de référence est de 41,5 pour les hommes et de 36,7 pour les femmes (tableau 3). En général, les personnes occupées des deux sexes travaillent entre 36 et 40 heures par semaine. Les pourcentages sont les suivants: 60,1% pour les hommes et 57% pour les femmes. Cette différence ne nous semble pas particulièrement remarquable comme c'est le cas, en revanche, pour les autres catégories. Parmi les hommes, nous

relevons une proportion élevée (32,1%) de personnes qui travaillent "beaucoup" (plus de 40 heures) et une faible proportion (7,8%) qui ne travaillent "pas beaucoup" (moins de 36 heures). Pour les femmes, la situation est inversée: une moindre proportion travaille plus de 40 heures (17,6%) alors qu'une plus grande proportion travaille moins de 36 heures (25,4%) (tableau 4).

L'analyse des différences entre les heures de travail normales et les heures effectives de travail révèle un schéma analogue, mais les écarts sont beaucoup plus faibles. En outre, dans ce cas, la majorité des individus des deux sexes se comporte "normalement", mais la différence entre les hommes et les femmes est tout juste supérieure à un point: 86,6 contre 85,3.

Les pourcentages relatifs aux personnes qui travaillent plus que le nombre d'heures habituel sont de 5,2% pour les hommes et 3,2% pour les femmes; pour celles qui travaillent moins que le nombre d'heures habituel, ils sont de 8,2% pour les hommes et 11,4% pour les femmes (tableau 5).

Tableau 1 - Population âgée de 14 à 70 ans, par sexe, et selon la situation par rapport à la population active (pourcentages)

	Hommes	Femmes
Actifs	71.6	40.0
Non-actifs	28.4	60.0
Total	100.0	100.0
	21 129	21 818

Source: Istat. Enquête sur la population active - moyenne annuelle - 1988.

Tableau 2 - Pourcentage des femmes dans certains groupes de population

Population active	36.5
Personnes occupées	33.7
Non-actifs (de 14 à 70 ans)	68.6
Population totale	51.3

Source: Istat. Enquête sur la population active - moyenne annuelle - 1988.

Tableau 3 - Moyenne des heures effectives de travail pendant la semaine de référence, par sexe

Hommes	41.5
Femmes	36.7

Tableau 4 - Personnes occupées, selon le nombre d'heures effectives de travail pendant la semaine de référence, et selon le sexe. Pourcentages (données absolues en milliers)

Nombre d'heures	Hommes	Femmes
1 à 35	7.8	25.4
36 à 40	60.1	57.0
41 et plus	32.1	17.6
Total	100.0	100.0
	13 456	6 608

Tableau 5 - Personnes occupées, selon l'écart entre les heures de travail habituelles et les heures effectives. Pourcentages (données absolues en milliers)

Personnes occupées ayant travaillé	Hommes	Femmes
- plus que le nombre d'heures habituel	5.2	3.2
- le nombre d'heures habituel	86.6	85.3
- moins que le nombre d'heures habituel	8.2	11.4
Total	100.0	100.0
	13 990	7 113

Source: Istat. Enquête sur la population active - moyenne annuelle - 1988.

Note: Dans le cas des personnes qui ont plusieurs emplois, il est tenu compte de toutes les heures effectives de travail.

Il est en outre intéressant d'analyser les raisons qui font que des personnes occupées travaillent moins que le nombre d'heures habituel : certaines des raisons signalées sont pertinentes dans le cadre de notre étude. La proportion des hommes est plus élevée que celle des femmes dans les cas de "maladies, accidents, incapacités": 18,6% contre 14,5% pour les femmes. Devons-nous en déduire que dans l'ensemble du groupe des personnes occupées les femmes sont en meilleure santé que les hommes?

Examinons maintenant "les raisons personnelles ou familiales, dont la maternité". Nous touchons là au rôle naturel et particulier de la femme dans la famille et dans la société, que les données confirment: 7% pour les hommes contre 21,5% pour les femmes.

En Italie, le travail à temps partiel est moins courant que dans d'autres pays occidentaux mais, comme ailleurs, il est plus fréquent chez les femmes: 10,9% des femmes qui ont un emploi travaillent à temps partiel contre 3,3% chez les hommes, soit une différence de 7,6 points (tableau 7).

Une différence encore bien plus grande apparaît lorsqu'on examine à l'intérieur du groupe des travailleurs à temps partiel la catégorie qui a délibérément choisi ce mode d'activité. Les enquêtés occupant un emploi à temps partiel qui ont déclaré qu'ils ne souhaitaient pas travailler à plein temps représentent 18,8% des hommes contre 40,7% des femmes, soit 21,9 points de différence (tableau 8).

Le tableau 9 résume l'exposé qui précède: les personnes occupées ont été réparties en deux groupes en fonction de leur "intensité de travail". La proportion des femmes est bien plus élevée dans les sous-groupes à faible intensité. Il n'est pas difficile de trouver des raisons à ces différences: les femmes qui travaillent doivent s'accommoder au mieux de deux mondes (leur vie active et leur vie familiale, c'est-à-dire leurs activités productives rémunérées et leurs activités non productives non rémunérées. Voilà pourquoi nous ne pouvons plus parler de participation à la vie active au sens traditionnel. Pour obtenir une image complète et satisfaisante, il faut aussi tenir compte des activités non productives (hors marché).

C. Activités hors marché

En l'état actuel des choses, les données sur les activités hors marché sont plutôt rares car elles ne sont pas faciles à collecter en raison de leur nouveauté et du manque de méthode. Les enquêtes sur l'emploi du temps sont la principale source d'informations. L'ISTAT mène en ce moment sa première enquête de ce type, dont les résultats seront publiés l'année prochaine. Nous disposons toutefois de quelques données qui peuvent nous servir pour notre analyse. Elles sont loin d'être aussi homogènes que les données sur la population active, mais elles peuvent nous aider à mieux étudier notre problème et à concevoir des directives générales qui nous permettront de mieux mesurer ces activités.

Tableau 6 - Pourcentage des personnes occupées travaillant plus que le nombre d'heures habituel, par raison et par sexe (données absolues en milliers)

	Hommes	Femmes
Maladies, accidents, incapacités	18.6	14.5
Raisons personnelles ou familiales, maternité	7.0	21.5
Autres raisons	74.4	64.0
Total	100.0	100.0
	1 144	814

Tableau 7 - Pourcentages des personnes occupées travaillant à temps complet ou à temps partiel, par sexe (données absolues en milliers)

	Hommes	Femmes
Personnes occupées		
- à plein temps	96.7	89.1
- à temps partiel	3.3	10.9
Total	100.0	100.0
	13 990	7 113

Tableau 8 - Pourcentages des personnes occupées travaillant à temps partiel, par raison et par sexe (données absolues en milliers)

Raisons	Hommes	Femmes
- n'ont pas pu trouver un emploi à plein temps	44.6	32.1
- ne souhaitent pas travailler à plein temps	18.8	40.7
- autres	36.6	27.2
Total	100.0	100.0
	469	778

Tableau 9 - Pourcentage des femme dans certains groupes de personnes occupées

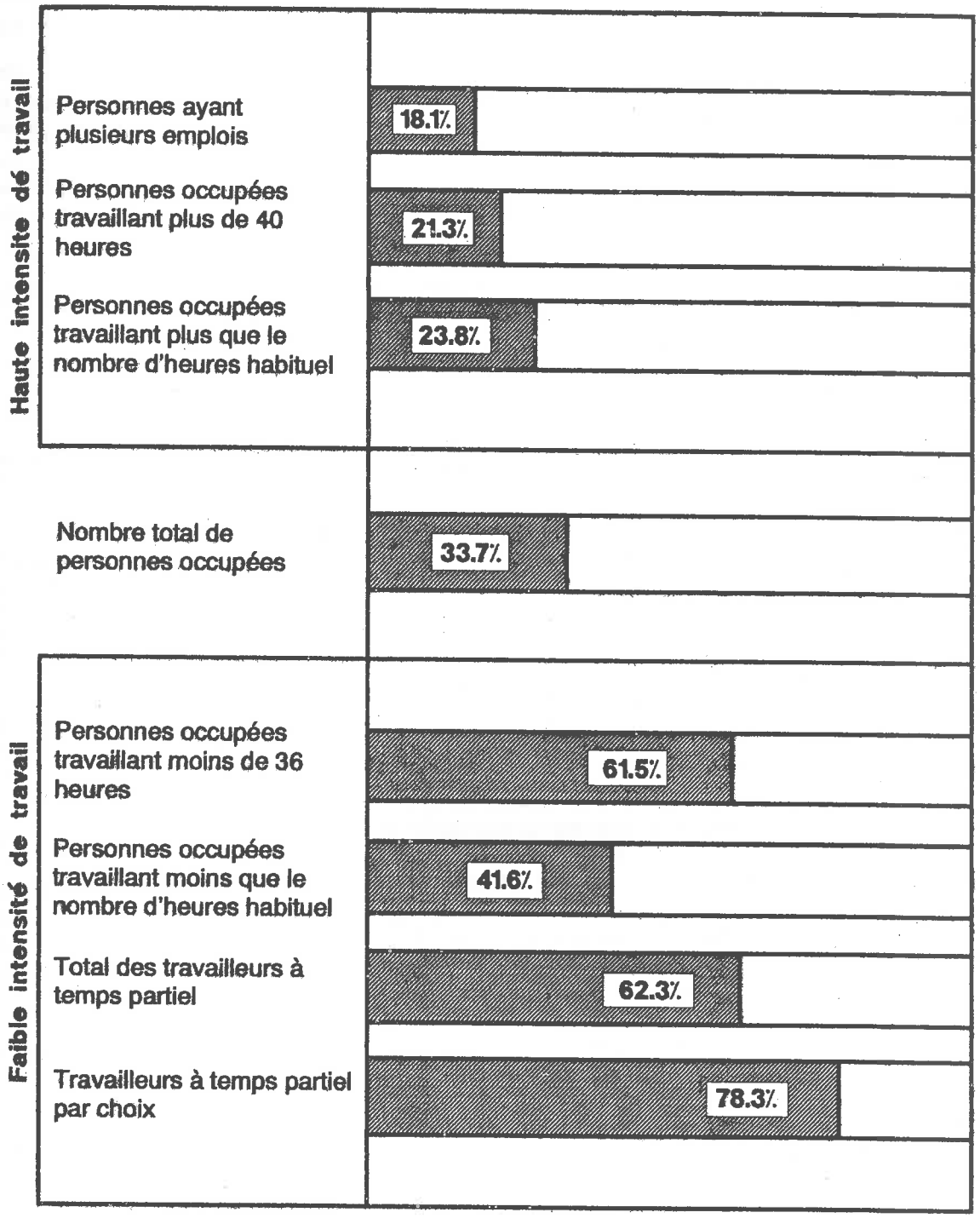

Source : Istat - Enquête sur la population active - moyenne annuelle - 1988.

Commençons par l'enquête de l'ISTAT sur la structure et le comportement des ménages. Elle nous fournit des informations sur les tâches ménagères mesurées par le nombre moyen d'heures qui leur sont consacrées par semaine. Nous observons là un écart flagrant : 5,5 heures pour les hommes contre 36,3 pour les femmes, soit 30,8 heures de différence (tableau 10). L'analyse des activités lucratives avait révélé une différence de 4,8 dans le nombre moyen d'heures effectives de travail par semaine (tableau 3).

Nous pouvons mieux observer la catégorie des ménages de couples mariés, la démarche étant la même (tableau 11). Le nombre moyen d'heures consacrées chaque semaine par l'époux aux tâches ménagères va de 6,3, lorsque l'épouse a une activité rémunérée, à 6,1 lorsqu'elle, ne travaille pas à l'extérieur. Que l'épouse ait ou non un emploi lucratif ne semble pas faire une grande différence!

Tableau 10 - Nombre moyen d'heures consacrées, par semaine, à des tâches ménagères, selon le sexe

Hommes	5.5
Femmes	36.3

Source : Istat. Enquête sur la structure et le comportement des ménages.

Tableau 11 - Nombre moyen d'heures consacrées, par semaine, à des tâches ménagères par les ménages de couples mariés, selon le sexe du conjoint.

	Quant l'épouse travaille à l'extérieur	Quant l'épouse ne travaille pas à l'extérieur
Hommes	6.3	6.1
Femmes	31.7	51.5
Différence	25.4	45.4

Source: Istat. Enquête sur la structure et le comportement des ménages.

La grande différence est celle que révèlent les données relatives à l'épouse: le nombre d'heures qu'elle consacre aux tâches ménagères va de 31,7 lorsqu'elle a un emploi rémunéré, à 51,5, lorsqu'elle ne travaille pas à l'extérieur. Dans le premier cas, la différence entre hommes et femmes est de 25,4 heures par semaine, contre 45,4 dans le deuxième cas!

Il ne s'agit pas de tirer des conclusions de deux enquêtes aussi différentes que celle qui porte sur la population active et celle qui concerne la structure et le comportement des ménages, mais nous tenons à souligner que la majorité des personnes occupées, hommes et femmes, travaillent entre 36 et 40 heures par semaine, soit moins que le nombre d'heures consacré aux tâches domestiques par la femme mariée qui ne

travaille pas à l'extérieur. Il ne s'agit pas non plus de résumer la situation des femmes qui travaillent à l'extérieur, mais il convient de souligner qu'elles ajoutent à leurs heures de travail rémunérées une charge de travaux domestiques bien supérieure à celle des hommes.

La deuxième source que nous souhaitons exploiter est l'enquête sur l'emploi du temps des ménages agricoles effectuée par l'Université romaine "La Sapienza" et l'Institut national de sociologie rurale, dans laquelle nous relevons un vocabulaire différent:

- temps productif, qui peut être considéré comme synonyme du temps consacré à une activité rémunérée

- temps improductif, qui est consacré à toute la gamme des activités non rémunérées, c'est-à-dire non productives, mais qui englobe aussi la poursuite d'études.

Les hommes du ménage, l'exploitant agricole et ses fils, ont un emploi du temps très similaire, dont le temps productif constitue l'essentiel (troisième colonne du tableau 12). Pour les femmes, l'épouse et les filles, le schéma est également similaire: le temps productif et le temps improductif représentent à peu près le même nombre d'heures, d'où il découle que le rôle joué en fonction du sexe l'emporte sur la situation dans le ménage et sur l'âge. Nous voyons donc que si l'on additionne les heures consacrées aux activités productives à celles qui sont consacrées aux activités improductives, c'est l'emploi du temps quotidien de l'épouse qui est le plus chargé: 10,94 heures contre 9,84 pour l'époux (quatrième colonne du tableau 12).

La troisième étude considérée porte sur Turin, grande ville industrielle du nord de l'Italie. Il s'agit d'une enquête sur l'emploi du temps dont nous voulons tirer parti pour mesurer la participation aux tâches ménagères de la manière dont nous avons mesuré la participation aux activités productives. Comme on pouvait s'y attendre, la participation des femmes est bien supérieure à celle des hommes, les écarts allant de 56,9 points (Couple marié avec enfants) à 25,2 points (Enfants) (tableau 13). L'analyse des données globales montre un écart de 31,6 points entre les taux d'activité, celui des hommes étant de 71,6% et celui des femmes de 40,0%. Nous pouvons donc en déduire que la participation des hommes aux activités productives est toujours dominante, mais que ce sont toujours les femmes qui arrivent en tête dans les activités non productives, en tout cas à Turin.

D. Conclusions

La seule conclusion possible est qu'il faudrait mieux analyser les activités humaines en s'employant à mettre à jour les notions et définitions (statistiques) périmées et à ne pas se laisser distancer par les transformations de notre société.

Nombre d'heures d'activités quotidiennes (jours ouvrales)

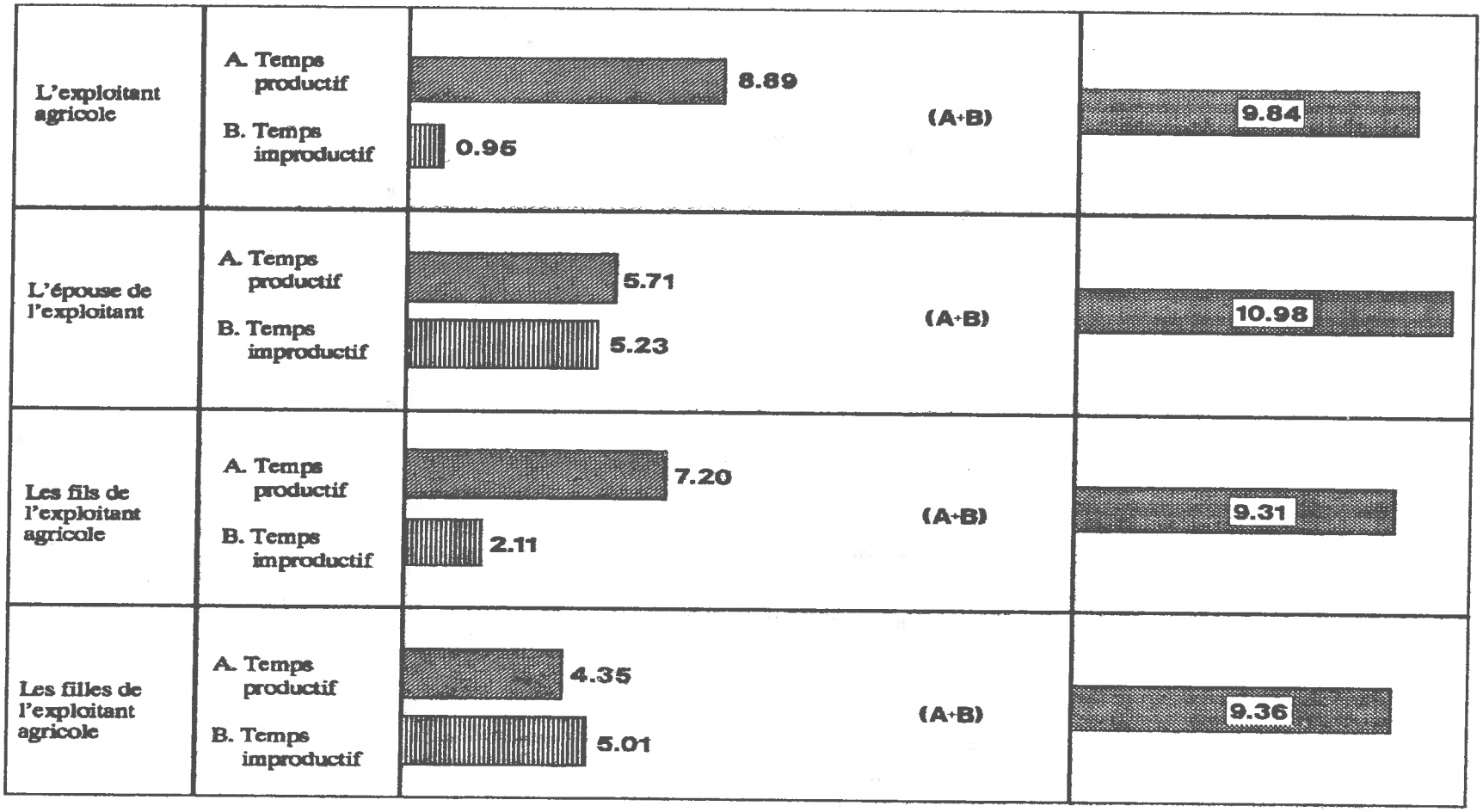

Source: Etude de l'emploi du temps des ménages agricoles, Université de Rome "La Sapienza" et Institut de sociologie rurale.

Tableau 13 - Participation aux tâches ménagères par sexe et type de ménage - Turin

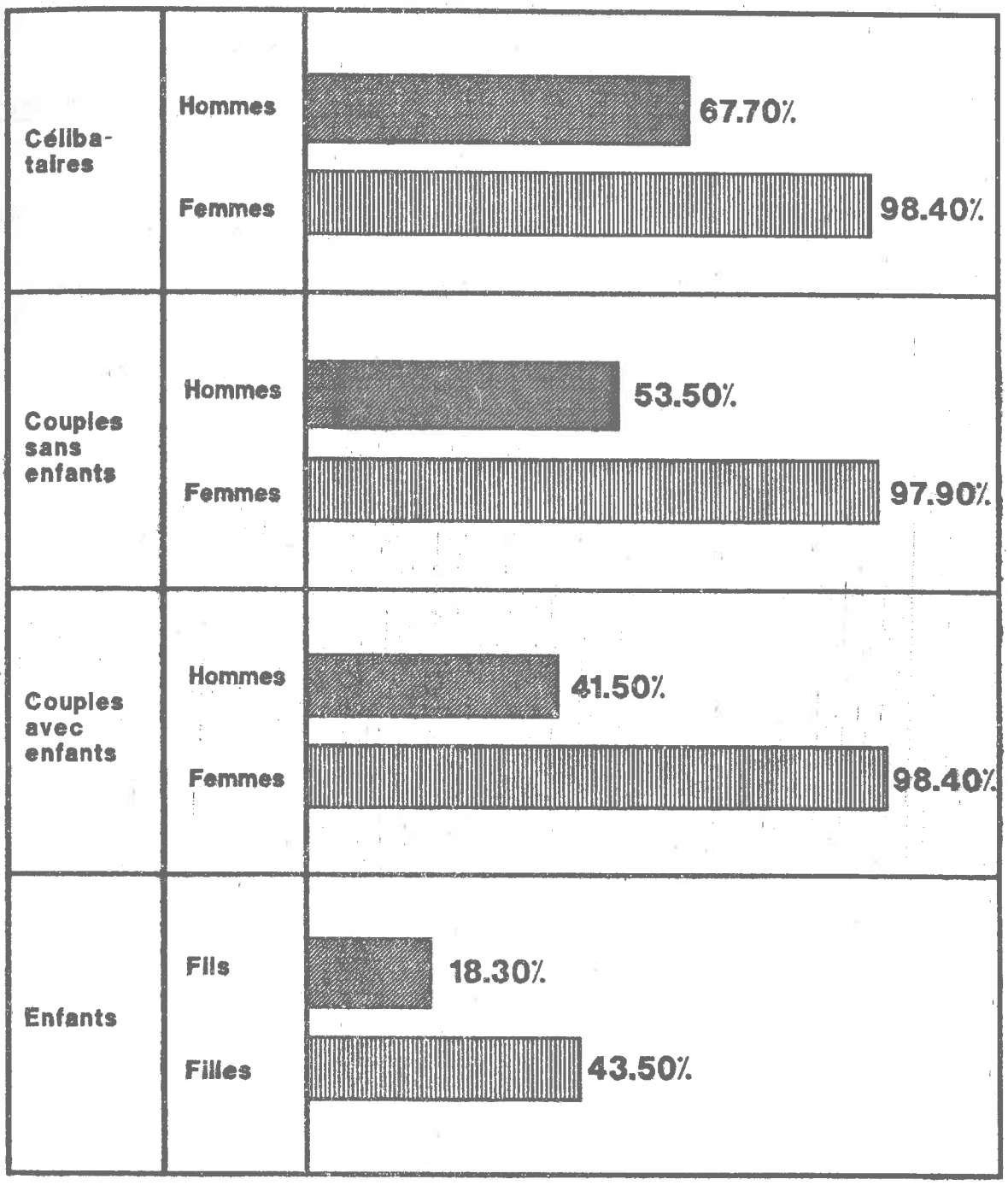

Source : Etude sur l'emploi du temps dans la ville de Turin, Université de Turín.

Références

Indagine sulle strutture ed i comportamenti familiari. ISTAT, Rome, 1985.

Rilevazione delle forze di lavoro. Media 1988. ISTAT, Rome, 1989.

B. Grazie Resi, L'impiego del tempo libero in una provincia economicamente sviluppata, Rome, 1975.

M.C. Belloni, Il tempo della città. Franco Angeli, Milan, 1985.
M. Ruini, Primo rapporto in progress suuna ricerca di bilancio-tempo, dans "Laboratorio di Sociologia", La Goliardica, Rome, 1980, No 3.

A. Montanari - M. Ruini, Tempo di lavoro e tempo libero in città e in campagna: un indicatore sociale, dans "Sociologia urbana e rurale", Nos 10 et 11, 1983.

L'ACTIVITE FEMININE EN EUROPE: RESSOURCES ET ALEAS DES STATISTIQUES PUBLIEES

Document présenté par le Département de l'emploi du Royaume-Uni 1/

L'établissement de comparaisons internationales en matière d'emploi constitue depuis longtemps un objectif essentiel pour les organismes tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Communauté européenne. Des statistiques sont recueillies et publiées régulièrement par l'OCDE (Statistiques de la population active) et par l'Office statistique des Communautés européennes (OSCE) aux fins de ces comparaisons. Si l'utilité des données ainsi obtenues est incontestable, leur comparaison soulève cependant un certain nombre de difficultés qu'il importe de reconnaître. Le présent document envisage la possibilité de procéder à des comparaisons internationales sur la base de certaines de ces statistiques et sur les problèmes que cela pose, en ce qui concerne l'emploi des femmes. Trois types de difficultés peuvent être immédiatement identifiés:

a) difficultés d'ordre conceptuel

Elles proviennent du fait que les pays ont des idéologies et des passés différents, ce qui change la signification des concepts relatifs à l'emploi. Ainsi, les "travailleurs familiaux non rémunérés" sont tantôt inclus dans la population active, tantôt exclus des statistiques y relatives.

b) différences de fond

La diversité des systèmes sociaux et économiques entraîne des écarts qui ont une incidence sur les comparaisons concernant l'emploi. L'âge auquel on entre dans la vie active et l'âge auquel on la quitte, l'existence du service militaire ou son absence sont des facteurs spécifiques de chaque pays, mais qui influent sur les statistiques normalisées fondées sur un groupe d'âge de 15 à 64 ans par exemple.

1/ Les renseignements fournis dans le présent document proviennent de l'étude réalisée par Angela Dale (City University) et Judith Hover (Université du Surrey). Les vues exprimées sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à la politique du Gouvernement britannique.

c) problèmes de mesure

La mesure pose des problèmes dans tous les domaines de la recherche sociale mais à des degrés variables selon les pays. Par exemple, on sait que dans le cadre d'une enquête officielle il est difficile de chiffrer l'emploi non déclaré ou clandestin. Si ce type d'emploi ne joue pas partout le même rôle, la marge d'erreur sera plus ou moins grande.

Sources des statistiques

La production de statistiques comparables sur l'emploi et le chômage au niveau communautaire a été considérée comme une tâche prioritaire par la Communauté européenne et c'est ainsi que l'OSCE a organisé la première enquête sur les forces de travail des six premiers Etats membres en 1960. Entre 1973 et 1981, l'enquête a été menée tous les deux ans puis, en 1983, sa conception a été revue afin d'accroître la comparabilité entre les Etats membres. C'est dans cette optique qu'a été adoptée une définition du concept de "forces de travail" conforme à celle qui avait été recommandée par la Conférence internationale des statisticiens du travail en octobre 1982. Les enquêtes sur les forces de travail de la Communauté sont donc comparables à partir de 1983 mais la modification de la définition avant l'enquête de 1983 fait que les comparaisons entre 1983 et les années précédentes ne sont pas fiables.

Les méthodes d'échantillonnage utilisées dans les Etats membres ne sont pas uniformes; elles sont choisies librement par chacun d'eux. Toutefois, le Conseil se prononce sur la taille de l'échantillon qui a été fixée à 60,000-100,000 ménages pour la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni; 30,000-50,000 ménages pour la Belgique, la Grèce, les Pays-Bas et l'Irlande; 30,000-40,000 ménages pour le Danemark et 10,000 ménages pour le Luxembourg. La publication Eurostat Enquête par sondage sur les forces de travail : méthodes et définitions, 1985 donne des précisions sur la composition de l'échantillon des divers Etats membres à la date considérée (l'Espagne et le Portugal ne sont entrés dans la Communauté qu'en 1986 et les renseignements les concernant figureront dans les éditions ultérieures).

Pour chaque enquête, les divers Etats membres doivent envoyer à l'OSCE une bande magnétique contenant les données convenues. Les résultats "harmonisés" ainsi obtenus sont ensuite utilisés pour préparer une série de publications sur l'emploi et le chômage.

L'OCDE publie aussi tous les ans un volume de Statistiques de la population active qui contient des séries chronologiques sur la population et les forces de travail des 24 pays membres. Toutefois, l'introduction souligne ce qui suit: "la présentation des tableaux sous une forme standardisée n'implique pas que les données relatives aux divers pays soient comparables. Des différences sensibles existent entre les pays en ce qui concerne les concepts utilisés, les classifications et le mode d'obtention des données" (OCDE, Statistiques de la population active, 1985).

Les données comparées sur la physionomie de l'emploi qui figurent dans le présent document sont tirées des statistiques publiées par l'OCDE ainsi que de l'Enquête sur les forces de travail de la Communauté européenne. Dans les deux cas, la nature des différences constatées sera examinée au fur et à mesure de la présentation des chiffres.

Tableau 1

Part des hommes et des femmes dans la population active civile, 1985

	Pourcentage	
	Hommes	Femmes
Italie	76	41
Grèce	78	42
Irlande	84	37
Luxembourg	84	43
Belgique	73	50
France	73	55
Allemagne, Rép. féd. d'	77	50
Royaume-Uni	87	60
Pays-Bas	76	41
Danemark	86	74
Espagne	76	34
Portugal	85	57

Source : OCDE, Statistiques de la population active, 1987.

Taux d'activité de la population

Le tableau 1, qui montre les taux d'activité de la population civile en 1985 dans les Etats membres de la Communauté européenne fait apparaître, comme prévu, des différences notables non seulement entre la part des hommes[2/] et celle des femmes dans la population active totale, mais aussi entre les taux d'activité féminine des différents pays. Cela étant, on a

2/ On constate aussi certains écarts entre les parts des hommes dans la population active civile, le Royaume-Uni ayant les taux les plus élevés. L'examen du taux d'activité de l'ensemble de la population (y compris tous les membres des forces armées) de 15 à 64 ans permet de vérifier si ces chiffres élevés s'expliquent par l'absence de service militaire. Les données provenant des Statistiques de la population active (1987) de l'OCDE et concernant la part des hommes dans la population active totale, montrent que le Royaume-Uni reste en tête bien que l'écart entre ce pays et les autres membres de la Communauté européenne diminue légèrement.

enregistré récemment sur le marché du travail de la plupart des pays d'Europe occidentale une augmentation du taux d'activité féminine tandis que l'activité masculine restait stable ou décroissait.

A titre d'exemple, la figure 1 présente des séries chronologiques sur le Royaume-Uni et la France pour 1973-1983. On a utilisé les statistiques de l'OCDE plutôt que celles de l'OSCE parce qu'elles sont disponibles sous une forme normalisée pour une période plus longue et qu'elles couvrent en outre, l'Espagne et le Portugal, entrés récemment dans la Communauté européenne.

Si, comme l'OCDE, on considère que ces chiffres ne fournissent que des ordres de grandeur, ils peuvent servir de base pour une étude plus approfondie des différences entre les pays. Le tableau 1 montre bien que si la part des hommes est relativement constante, puisqu'elle oscille entre 73 et 87%, celle des femmes non seulement est inférieure mais varie plus fortement, de 34 à 74%. La figure 1 indique comment le taux d'activité masculine a reculé progressivement en France et au Royaume-Uni alors que le taux d'activité féminine s'accroissait. C'est le cas dans presque tous les pays mentionnés au tableau 1.

Le taux d'activité de la population civile est l'effectif total de la population active, non compris les forces armées, exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans. Pour le Royaume-Uni, les données sont tirées du recensement de la population ayant un emploi et les estimations relatives aux travailleurs indépendants proviennent du recensement de la population et des enquêtes sur les forces de travail; les travailleurs familiaux non rémunérées en sont exclus.

Par contre, les données relatives à la France, par exemple, ont pour origine les estimations officielles fondées sur les recensements de 1968, 1975 et 1982, les enquêtes spéciales réalisées par le Ministère du travail et les enquêtes sur la population active; elles englobent les travailleurs familiaux non rémunérés.

On se rend compte immédiatement que des chiffres de provenances aussi diverses ne permettent pas d'établir des statistiques précises et, comme l'OCDE l'indique clairement, ne peuvent fournir que des ordres de grandeur. Le problème se pose particulièrement pour les comparaisons concernant l'activité féminine car, bien que les définitions de l'emploi et du chômage soient normalisées, les femmes sont plus souvent exclues des statistiques de la population active lorsqu'elles sont au chômage, et la multiplicité des sources utilisées complique les calculs. En outre, le taux d'activité de la population civile a été obtenu, selon les méthodes normalisées de l'OCDE, en exprimant l'effectif de la population active civile en pourcentage de la population totale de 15 à 64 ans. Naturellement, les variations dans le temps et selon les pays en ce qui concerne l'âge d'entrée dans la vie active et l'âge de la retraite ont une incidence sur les résultats.

Femmes travaillant à temps partiel

Il a été nettement établi au Royaume-Uni que la part des femmes dans la population active a augmenté parce que le nombre de femmes ayant un emploi à temps partiel s'est accru et cela pose la question de savoir s'il existe une relation plus générale entre le taux d'activité et le travail à temps partiel. Le tableau 2 montre l'importance relative du travail à temps partiel en 1979-1985 dans les pays mentionnés au tableau 1 (à l'exception de l'Espagne et du Portugal pour lesquels on ne dispose pas de données équivalentes).

Une étude aussi poussée est possible grâce aux enquêtes sur les forces de travail de la Communauté européenne. Comme on l'a indiqué plus haut, ces enquêtes, qui sont désormais menées chaque année, visent à fournir des chiffres permettant d'établir des comparaisons entre les Etats membres de la Communauté européenne; la collecte des données se fait donc selon des concepts et des définitions convenus. Avant d'étudier ces chiffres, nous examinerons les définitions utilisées et la mesure dans laquelle les statistiques des différents pays sont en fait comparables.

Définitions de l'enquête sur les forces de travail de la Communauté européenne

Pour son enquête sur les forces de travail, la Communauté européenne utilise une définition normalisée des personnes occupées : les personnes occupées sont celles qui, au cours de la semaine de référence ont exercé une activité (pendant une heure ou davantage) contre rémunération ou profit, celles qui avaient un emploi ou une activité indépendante dont elles étaient temporairement absentes et celles qui étaient classées dans la catégorie des travailleurs familiaux non rémunérés (malgré cette définition normalisée, le concept de travailleurs familiaux non rémunérés n'est pas en usage au Royaume-Uni). Les personnes accomplissant un service militaire ou un service civil obligatoire sont exclues de cette définition, qui comprend par contre les personnels volontaires des forces armées. La distinction entre travail à plein temps et travail à temps partiel est fondée sur la définition de la personne interrogée elle-même, sauf dans le cas des Pays-Bas qui est évoqué ci-dessous.

En général, la définition du travail à temps partiel correspond soit au nombre d'heures effectuées, le travail à temps complet commençant au-delà d'un horaire hebdomadaire spécifié, soit à l'acception de la personne interrogée; seules la République fédérale d'Allemagne, l'Espagne et la France ont défini officiellement le travail à temps partiel.

Bien que constituant en apparence un critère "objectif", une définition fondée sur un nombre spécifié d'heures de travail ne va pas sans difficultés. Par exemple, comme l'horaire hebdomadaire décroît progressivement, la limite du travail à temps complet et du travail à temps partiel doit être modifiée en conséquence; de plus, les heures normales de

travail varient selon les professions, les branches d'activité et les pays. Il peut en outre y avoir des écarts entre le nombre d'heures habituellement effectuées et les heures effectuées pendant la semaine de référence.

Sauf pour les Pays-Bas, l'OSCE se fonde dans ses tableaux sur la distinction établie spontanément entre le travail à plein temps et le travail à temps partiel par les personnes interrogées. Cela permet dans une certaine mesure de résoudre le problème des comparaisons entre pays sans toutefois éliminer tous les obstacles.

Tableau 2

Femmes ayant un emploi à temps partiel */, en pourcentage de l'ensemble de la population active féminine

Pourcentage

	1979	1981	1983	1984	1985
Italie	11	10	9	10	10
Grèce	-	7	12	9	10
Irlande	13	-	16	14	16
Luxembourg	18	-	18	15	16
Belgique	17	16	20	20	21
France	17	17	20	21	22
Allemagne, Rép. féd. d'	28	29	30	29	30
Royaume-Uni	39	40	42	44	45
Pays-Bas	32	49	50	-	52
Danemark	46	47	45	37	44

Source : Enquêtes par sondage sur les forces de travail, 1979, 1981, 1983, 1984 et 1985 (Eurostat : 1981, 1983, 1985, 1988, 1987).

*/ La définition de l'emploi à temps partiel est celle des personnes interrogées, sauf dans le cas des Pays-Bas qui est examiné dans le texte.

Les Pays-Bas n'utilisent que des définitions préexistantes et en outre la situation a évolué dans ce pays. En 1979, le critère retenu était le suivant: "un horaire hebdomadaire inférieur à 40 heures et inférieur à l'horaire habituel dans un emploi déterminé". En 1981, il est devenu simplement : "un horaire hebdomadaire inférieur à 40 heures". Il est probable que ce changement constitue du moins un des facteurs qui expliquent l'augmentation sensible du travail à temps partiel entre 1979 et 1981 (comme cela ressort du tableau 2).

Figure 1

Part des hommes et des femmes dans la population active, 1973-1983

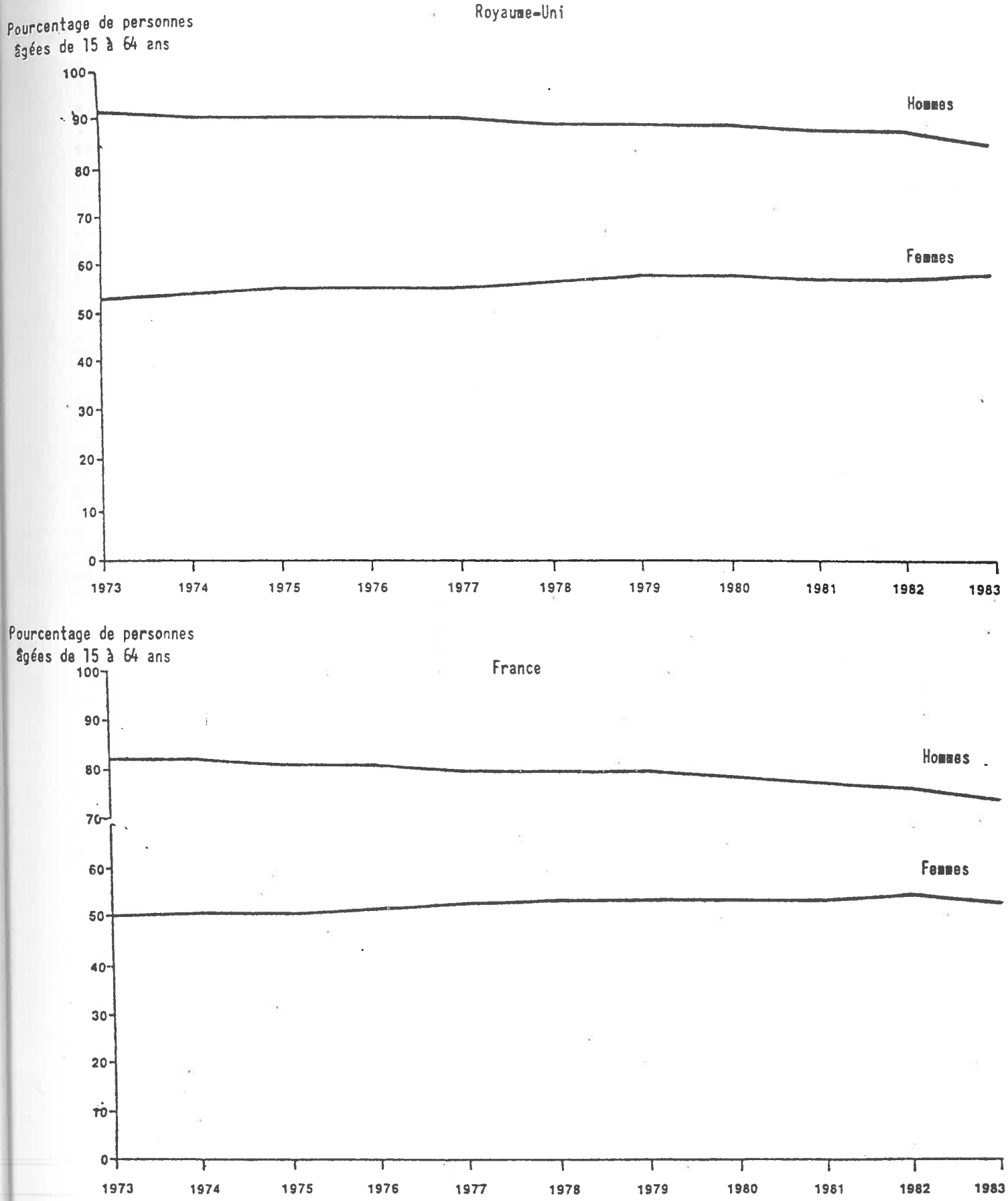

Source : OCDE, Statistiques de la population active.

Dans l'enquête de 1983, la définition a de nouveau été modifiée ("35 heures ou moins pour les travailleurs familiaux et les travailleurs indépendants et moins de 31 heures par semaine sous contrat pour les salariés ou de 31 à 34 heures par semaine si cet horaire est inférieur à l'horaire normal pour l'emploi considéré"). Autrement dit, l'incidence du travail à temps partiel aurait varié entre 1979 et 1983 uniquement en raison de l'évolution de la définition. Toutefois, la définition de 1983 procède du même esprit que celle de 1979 (c'est-à-dire qu'elle exclut les travailleurs à temps complet), et comme les chiffres de 1983 n'indiquent aucun recul du travail à temps partiel par rapport à 1981, on peut en conclure qu'en fait le travail à temps partiel a réellement et fortement progressé aux Pays-Bas pendant la période 1979-1983, et que cela n'est pas seulement attribuable aux changements de définition.

Aléas de la définition du travail à temps partiel

Au Royaume-Uni, jusqu'en 1983, seuls les salariés étaient classés dans la catégorie des travailleurs à temps complet ou à temps partiel pour l'enquête sur les forces de travail. En 1979 et 1981, l'OSCE a classé les travailleurs indépendants dans la catégorie des travailleurs à temps complet pour les besoins de la mise en tableaux; pour ces deux années, le pourcentage de travailleurs à temps partiel est donc inférieur aux chiffres des années suivantes. Selon les données provenant des séries chronologiques du Département de l'emploi qui portent exclusivement sur les salariés et définissent le travail à temps partiel comme ne dépassant pas 30 heures par semaine, la part du travail à temps partiel a été de 41% en 1979, 42% en 1981 et 44% en 1983, au lieu de 39%, 40% et 41% respectivement d'après les chiffres de l'OSCE. L'enquête sur les femmes et l'emploi, fondée sur la définition donnée par les personnes interrogées, a permis d'établir que 44% des femmes ont travaillé à temps partiel en 1980. Pour 1984, en ce qui concerne les salariés, le chiffre provenant du recensement de la population ayant un emploi (42%) est inférieur à celui de l'OSCE figurant au tableau 2.

Même entre les pays où le travail à temps partiel est librement défini (tous les pays du tableau 2, à l'exception des Pays-Bas), il y a des différences qui influent sur les réponses des enquêtés. Ainsi, au Danemark, un travail est couramment considéré comme à temps partiel si le nombre d'heures effectuées est inférieur à l'horaire normal pour ce type particulier d'emploi, alors qu'en France, on entend habituellement par travailleur à temps partiel une personne occupée moins de 30 heures par semaine. Ces écarts peuvent se retrouver dans les renseignements fournis de manière spontanée.

Précautions nécessaires

Les comparaisons dans le temps et entre les pays doivent donc être effectuées avec prudence; ainsi, le chiffre de 37% communiqué pour le Danemark en 1984 est probablement davantage imputable à un changement dans les méthodes d'établissement des statistiques ou dans les définitions qu'à une variation effective de la part de la population active féminine occupée à temps partiel entre 1983 et 1985. Toutefois, les données disponibles permettent de formuler certaines conclusions générales sur la nature du travail à temps partiel, sa progression dans le temps et son importance relative dans les divers pays. Le tableau 2 atteste un accroissement de la population féminine travaillant à temps partiel entre 1979 et 1985 en Belgique, en France, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Néanmoins, en 1985 les seuls pays où la part des travailleuses à temps partiel dans la population active féminine dépassait 40% étaient le Royaume-Uni, les Pays-Bas et le Danemark.

Figure 2

Taux d'activité féminine : total, femmes ayant un emploi à temps complet et femmes ayant un emploi à temps partiel, 1984

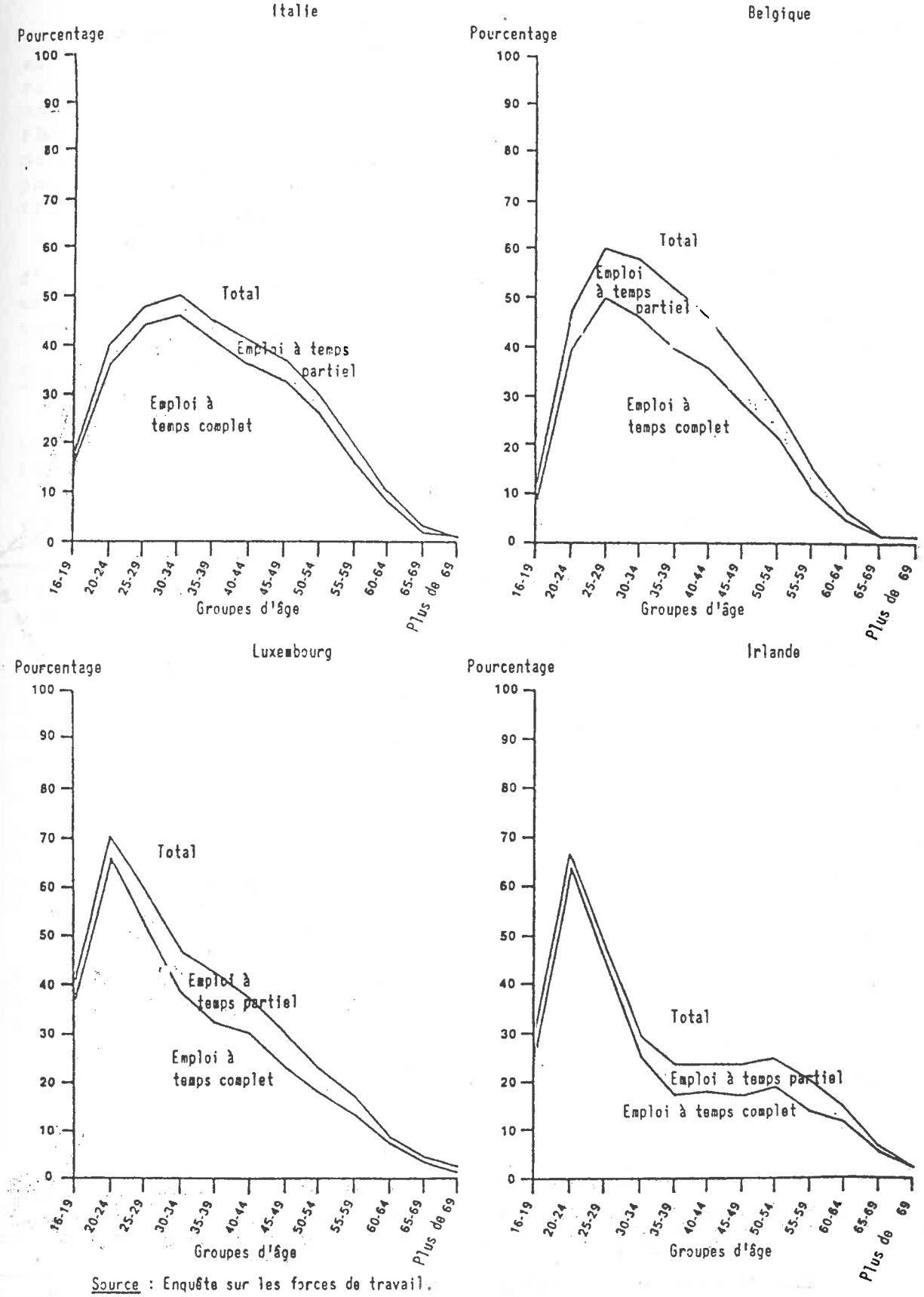

Source : Enquête sur les forces de travail.

Figure 3

Taux d'activité féminine : total, femmes ayant un emploi à temps complet et femmes ayant un emploi à temps partiel, 1984

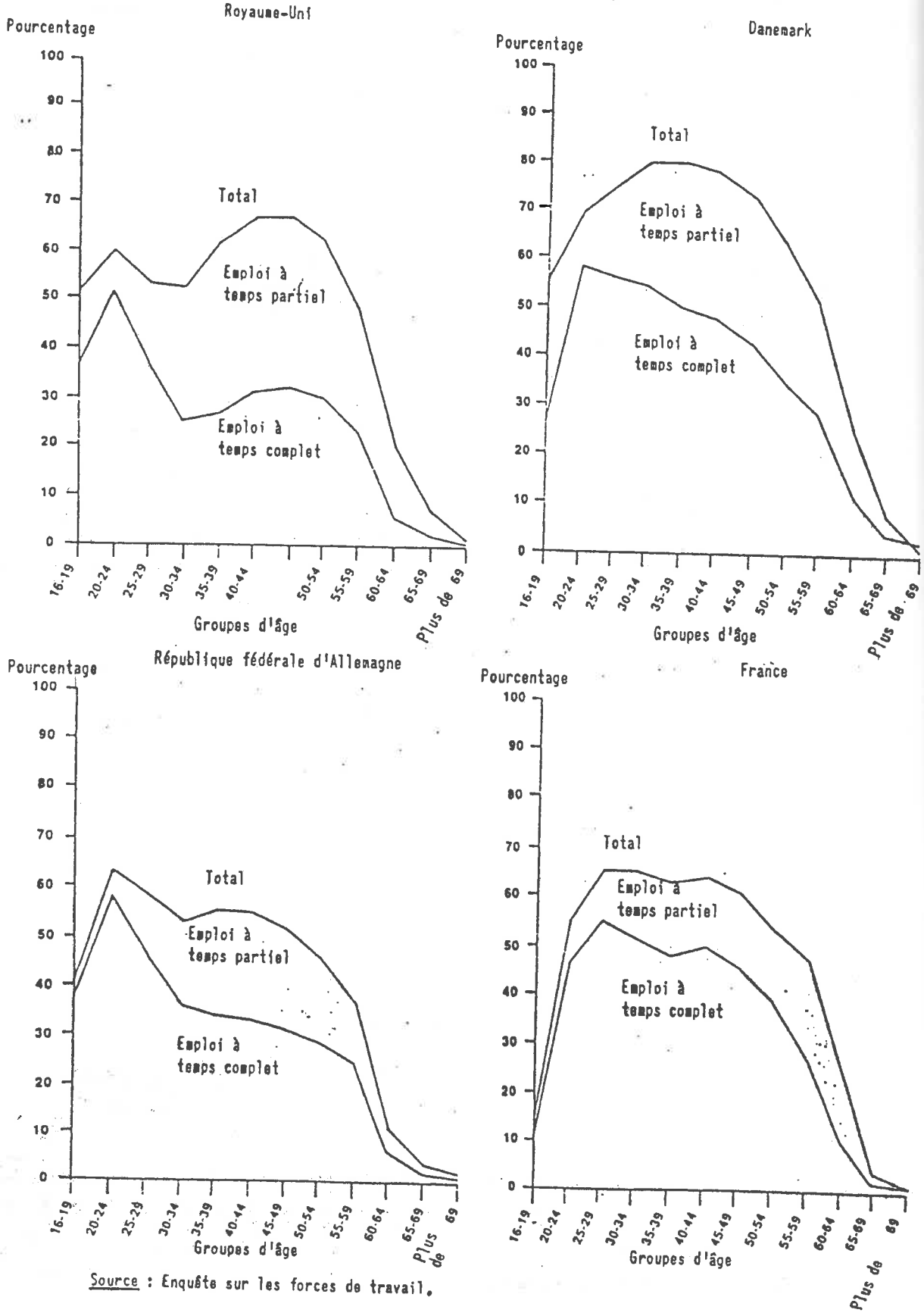

Source : Enquête sur les forces de travail.

Il ressort aussi clairement des tableaux 1 et 2 que si au Royaume-Uni et au Danemark la part des femmes dans la population active ainsi que le nombre de femmes actives occupées à temps partiel sont élevés, aux Pays-Bas, la première est faible tandis que le second est substantiel.

Par contre, en France, où la part des femmes dans la population active est forte, le pourcentage de femmes actives occupées à temps partiel est relativement modeste. On peut en conclure qu'il n'y a pas forcément de lien entre l'importance du taux d'activité féminine et celle du taux d'activité féminine à temps partiel. Certes, on a vu que les différences de définition ne permettent guère la comparaison dans une fourchette de quelques points de pourcentage, mais l'ampleur des écarts constatés autorise à établir sans trop de risque ces grandes distinctions.

Pour permettre un examen plus approfondi de la diversité des taux d'activité féminine et de la variabilité du travail à temps partiel, on a mis en diagramme, pour chaque pays, par âge, le taux d'activité global, le taux d'activité à plein temps et le taux d'activité à temps partiel.

Variabilité selon l'âge des taux d'activité féminine

On s'est servi des enquêtes harmonisées sur les forces de travail de 1984 pour établir une série de graphiques indiquant les taux de l'activité féminine totale à temps complet et à temps partiel par petites tranches d'âge dans neuf pays membres de la Communauté européenne (figures 2 et 3). Les définitions de l'occupation, du travail à temps complet et du travail à temps partiel ont été analysées ci-dessus. On a d'abord considéré les taux de l'activité totale qui englobe le travail à temps complet et le travail à temps partiel (première courbe des figures 2 et 3).

Dans les pays où l'activité économique féminine est la plus faible, à savoir l'Irlande, le Luxembourg, l'Italie et la Grèce, les taux culminent juste après 20 ans, puis accusent un recul rapide qui se poursuit jusqu'à l'âge de la retraite. La proportion maximale de 70% n'est atteinte que brièvement lors de l'arrivée sur le marché du travail et tombe à 40% ou au-dessous au milieu de la quarantaine.

En République fédérale d'Allemagne et en Belgique, les taux d'activité baissent aussi après qu'un niveau record a été enregistré avant 25 ans, mais beaucoup plus progressivement que dans les pays susmentionnés. Par contre, en France, où l'activité féminine diminue très peu entre 25 ans et la fin de la quarantaine, le chiffre avoisinait 65% pendant toute cette période.

Le cas du Royaume-Uni, dont la courbe présente une double bosse est différent puisque le taux régresse entre 25 et 35 ans, puis augmente brusquement pour atteindre près de 70% pendant la quarantaine, soit un niveau supérieur à celui de tous les autres groupes d'âge.

Au Danemark, le taux de l'activité féminine totale est encore plus élevé; il progresse régulièrement jusqu'à 80% pendant la trentaine et ne fléchit que lentement à partir de la quarantaine.

Toutefois, les séries chronologiques montrent que la situation n'est pas figée et que les taux d'activité féminine qui en général s'accroissent évoluent différemment dans le temps, selon les pays. La figure 4 met en parallèle les taux d'activité féminine en France et au Royaume-Uni, par groupes d'âge pendant trois périodes. A la fin des années 60, la courbe de la France présente une forme de M qui, s'agissant des femmes de 20 ans et plus, ressemble en gros à la courbe du Royaume-Uni pour 1987; avec le temps, elle est devenue ascendante pour prendre une forme de U renversé en 1987.

Par contre, si le travail féminin a aussi augmenté au Royaume-Uni, la chute brutale accusée entre 25 et 34 ans subsiste et correspond à l'abandon de la vie active par beaucoup de femmes au moment le plus propice pour la maternité; ces femmes reviennent sur le marché du travail dans la trentaine pour finalement cesser toute activité entre 55 et 60 ans. En France, les femmes ont davantage tendance à conserver leur emploi pendant la période où elles élèvent leurs enfants et elles renoncent progressivement à travailler dans les groupes d'âge suivants.

Le passage de la courbe en M à la courbe en U renversé semble normal dans les pays où l'activité économique féminine est relativement importante (OCDE, Statistiques de la population active, 1984:22). La forme de M attribuable au ralentissement du taux d'activité pendant les années où la famille se constitue persiste nettement au Royaume-Uni, alors qu'elle devient exceptionnelle dans la plupart des pays de la Communauté européenne et de l'OCDE.

Travail à temps complet/partiel par rapport à l'âge

Sur un graphique où figurent les courbes de l'activité totale et de l'activité à temps complet, l'activité à temps partiel est représentée par l'écart entre l'activité totale et l'activité à temps complet. Le tableau 2 montrait l'emploi à temps partiel dans les pays membres de la Communauté européenne et la façon dont il tendait à augmenter avec le temps. Toutefois, l'importance du travail à temps partiel comme du travail à temps complet varie sensiblement selon l'âge et aussi selon les pays. Il semble qu'il y ait deux cas de figure:

- les pays où le taux d'activité à temps partiel reste relativement constant quel que soit l'âge;

- ceux où le taux d'activité à temps partiel varie nettement selon le groupe d'âge.

Figure 4

Population active civile féminine, par âge

France

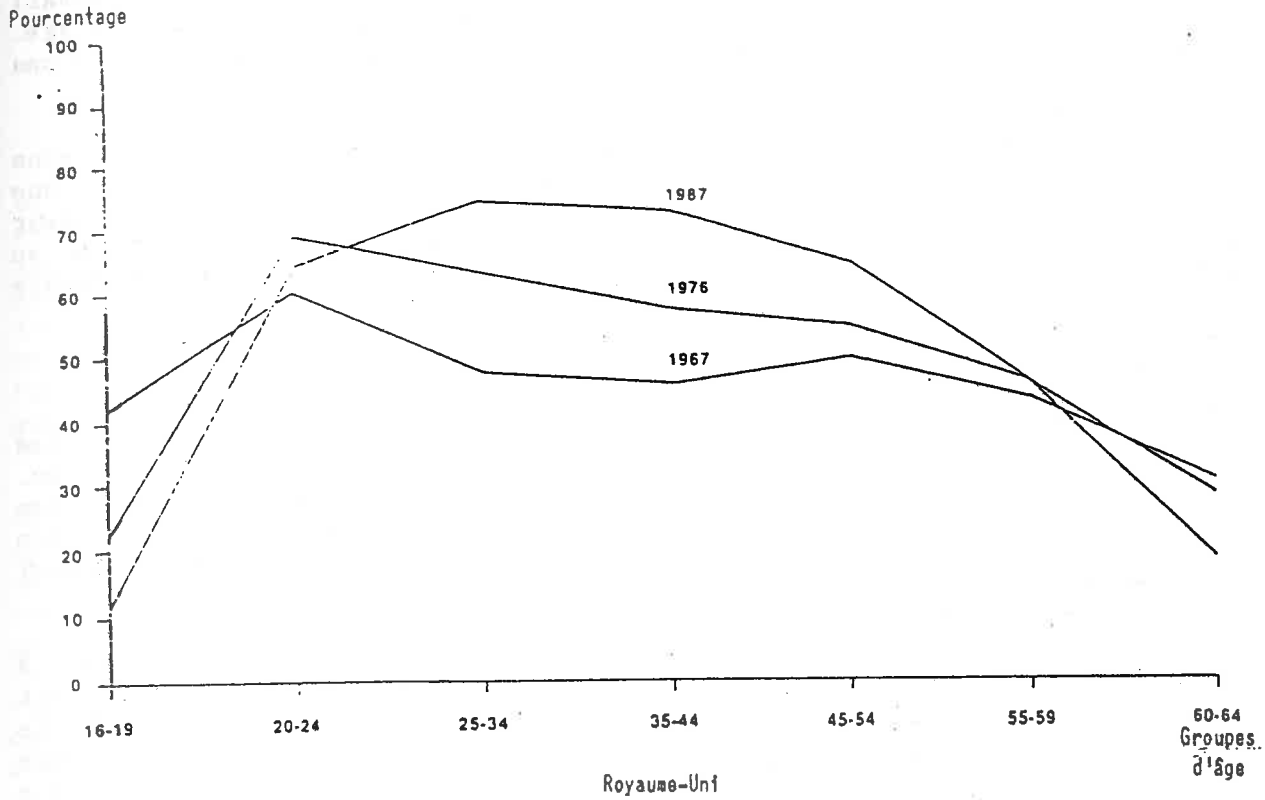

Royaume-Uni

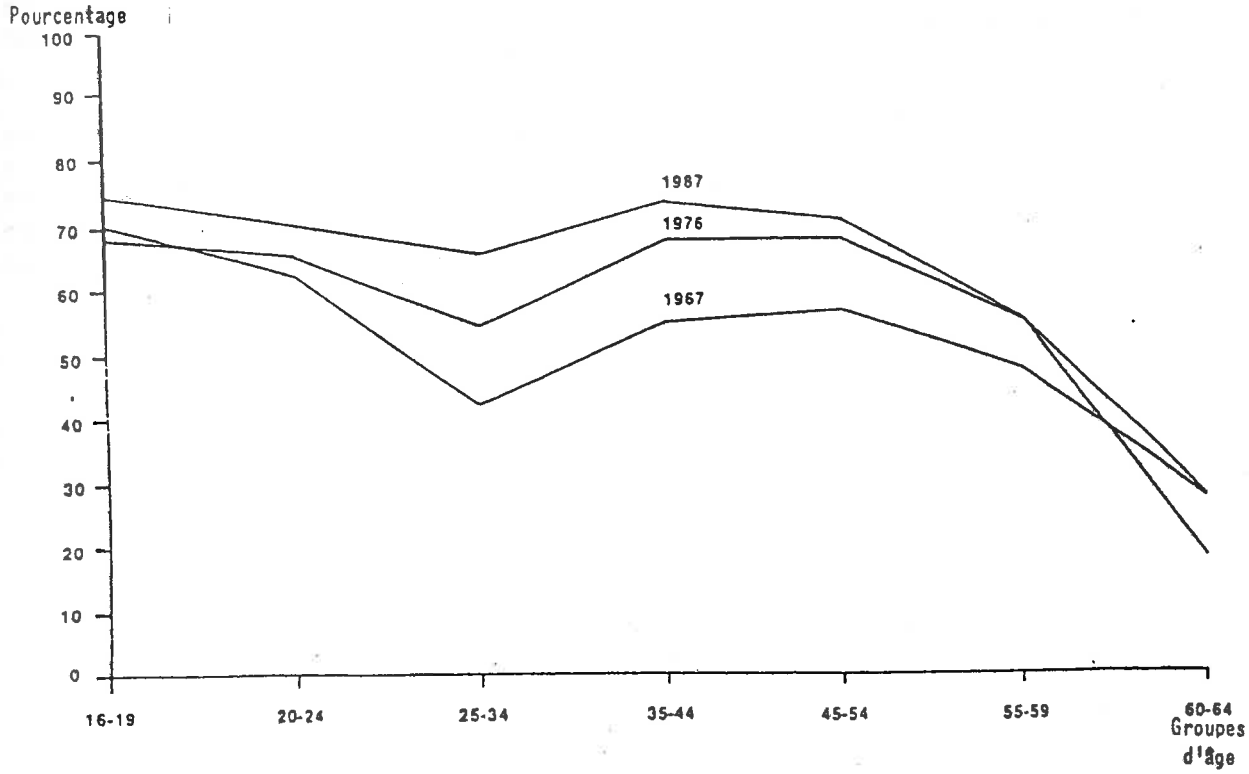

Source : OCDE, Statistiques de la population active, 1965-1985 et 1966-1986.

Dans la première catégorie - Irlande, Luxembourg, Italie et dans une moindre mesure Belgique -, le nombre des travailleuses à temps partiel représente une part relativement faible de l'ensemble de la force de travail occupée et l'importance de l'emploi à temps partiel change peu avec l'âge. Dans tous ces pays, la part globale de la population active féminine n'a pas dépassé 50% en 1985.

Dans la seconde catégorie, où le travail à temps partiel est plus étroitement lié à l'âge, cette forme d'emploi est aussi pratiquée par une plus forte proportion de femmes. Son importance varie cependant notablement d'un pays à l'autre, puisque les chiffres sont particulièrement élevés au Royaume-Uni et au Danemark, un peu plus faibles en République fédérale d'Allemagne et beaucoup plus bas en France.

Augmentation de l'activité féminine

On a vu qu'en général le taux d'activité féminine a augmenté dans les pays membres de la Communauté européenne au cours des dernières décennies. Néanmoins, là où ce taux reste très modeste, habituellement, l'emploi des femmes fléchit régulièrement à partir de 20 ou 25 ans - sans doute en raison du mariage ou de la maternité - et l'activité à temps partiel est en général peu importante et sans rapport avec l'âge.

Toutefois, dans les pays où le taux d'activité est élevé, le travail à temps partiel est aussi plus souvent développé bien que la diversité soit grande à cet égard, comme l'attestent les différences entre la France, le Royaume-Uni et le Danemark. Ainsi, si dans ces deux derniers pays l'augmentation de la part des femmes dans la population active a été due dans une large mesure au travail à temps partiel des femmes en âge de procréer, tel n'est pas le cas en France où le travail à temps complet continue de prédominer.

Parmi ces pays à taux d'activité féminine élevé, le Royaume-Uni se distingue par un repli accusé après 20 ans. Le présent document, s'il a évoqué nombre des difficultés et des problèmes que pose l'utilisation de statistiques comparées, a néanmoins montré que ces données peuvent faire ressortir entre les pays des similarités et des différences intéressantes qui méritent d'être étudiées de façon plus approfondie.

TAUX D'ACTIVITE FEMININ AUX ETATS-UNIS: TENDANCES, COMPARAISONS ET RECHERCHES EN COURS*

par

Deborah Klein

Le taux d'activité féminin continue de s'élever aux Etats-Unis, où il a atteint 56,6% en 1988. La proportion de femmes présentes sur le marché du travail a augmenté de plus de 10 points de pourcentage depuis 1975, les augmentations les plus fortes étant observées parmi les femmes mariées, en particulier celles qui ont des enfants. Par ailleurs, une part croissante des femmes actives travaillent à temps plein et toute l'année. En outre, il est de plus en plus fréquent aux Etats-Unis de voir des femmes exercer des fonctions de cadre ou une profession libérale, lesquelles exigent généralement de hautes qualifications.

Ces caractéristiques figurent à la fois au nombre des causes et des effets de l'évolution de l'économie. La création d'emplois a été extraordinairement rapide aux Etats-Unis ces dernières décennies. Par exemple, près de 50 millions d'emplois ont été créés depuis 1963. Cette remarquable croissance de l'économie a donné aux femmes de nouvelles possibilités d'emploi; de ce fait, le nombre des familles au sein desquelles les deux parents travaillent a augmenté, ce qui a gonflé la demande de services que beaucoup de familles assuraient précédemment pour elles-mêmes; cette évolution, à son tour, a alimenté la demande de main-d'oeuvre. C'est ainsi qu'en 1988, la part des femmes dans la population active américaine a atteint 45% (voir le tableau 1).

La transformation la plus spectaculaire et la plus radicale survenue dans ce domaine est l'extraordinaire accroissement du taux d'activité parmi les femmes ayant de très jeunes enfants. Aux Etats-Unis, le schéma traditionnellement suivi par de nombreuses femmes consistait à travailler pendant quelques années après la fin des études, à quitter le marché du travail au moment du mariage ou de la naissance d'un enfant, et à y retourner quelquefois lorsque les enfants avaient grandi. Ce qui est différent aujourd'hui c'est non seulement la proportion beaucoup plus important de jeunes femmes qui entrent sur le marché du travail mais aussi le fait que la plupart d'entre elles ne le quittent que pour très peu de temps ou demeurent actives lorsqu'elles ont des enfants. Par exemple, il a fallu les deux décennies allant de 1950 à 1970 pour que le taux d'activité des femmes mariées ayant des enfants d'âge préscolaire passe de 12 à 30%, mais en 1984 plus de la moitié de ces femmes travaillaient; aujourd'hui, la proportion se situe à 57%. Quant au taux d'activité des femmes mariées

* Document présenté par le Department of Labor des Etats-Unis

ayant des enfants d'âge scolaire, il a dépassé 72% (voir le tableau 2). Ce qui est plus frappant encore, c'est que même parmi les mères d'enfants en bas âge, celles qui travaillent sont plus nombreuses que celles qui ne travaillent pas.

Outre la présence plus continue des femmes sur le marché du travail, on note une augmentation du nombre d'heures et de semaines de travail qu'elles accomplissent. Plus des trois quarts des travailleuses adultes (âgées de 20 ans ou davantage) sont employées à plein temps (35 heures ou plus par semaine). Toutefois, comme les femmes sont essentiellement employées dans les secteurs où la semaine de travail est généralement plus courte, tandis que les hommes travaillent plus souvent dans des secteurs où les heures supplémentaires sont chose courante, la semaine de travail des femmes travaillant à plein temps s'établit à 41,4 heures en moyenne, le chiffre correspondant étant de 45,2 heures pour les hommes.

Si l'on considère l'année civile, près des deux tiers de toutes les femmes qui travaillent sont actives toute l'année. Il s'est produit une augmentation très rapide de la proportion de femmes travaillant toute l'année, en particulier parmi les femmes de 20 à 30 ans, ou ayant juste dépassé la trentaine. Pour cette catégorie de femmes, les taux d'activité sont très élevés - plus de 70 % - et, selon les projections dont on dispose, ils devraient dépasser les 80 % d'ici à l'an 2000.

Cette évolution a contribué à rétrécir l'écart entre la rémunération des hommes et celle des femmes. La rémunération hebdomadaire médiane des femmes travaillant à plein temps qui ne représentait en moyenne que 62% de celle des hommes en 1979 est passée à 70% de celle des hommes en 1988.

L'augmentation du taux d'activité féminin a entraîné une augmentation des familles comportant plus d'un soutien économique. Les familles de couples mariés dans lesquelles les deux époux ont une activité rémunérée atteignent la proportion de 57%. Naturellement, plus une famille comporte de personnes percevant une rémunération, plus son revenu est élevé. En moyenne, les épouses qui travaillent contribuent pour 30% environ au revenu total de leur famille. La fourchette va de 13% - pour celles qui travaillent à temps partiel ou ne sont employées que pendant une partie de l'année - à 40% pour celles qui travaillent toute l'année à plein temps.

On a également enregistré une augmentation marquée du nombre de femmes qui font vivre à elles seules une famille. Dans l'ensemble, le taux d'activité des femmes qui sont l'unique soutien de leur famille est plus élevé que celui des femmes mariées. Néanmoins, ce rapport est inversé lorsqu'il s'agit de femmes ayant de jeunes enfants, ce qui s'explique par la difficulté de trouver et de garder un emploi lorsqu'on n'a pas de conjoint avec lequel partager au moins certaines des responsabilités qu'entraînent les soins à donner à un jeune enfant.

S'il est vrai que de nombreuses Américaines ayant un bon niveau d'étude ont réussi à s'imposer, notamment, comme programmatrices, comptables ou dans d'autres professions libérales ou postes de gestion, il est vrai aussi qu'un grand nombre de femmes restent concentrées dans des emplois traditionnels et relativement mal payés. Par exemple, parmi les femmes ayant un niveau d'instruction élevé, on trouvera davantage d'infirmières ou d'institutrices que d'ingénieurs ou de médecins. Par ailleurs, 30% de toutes les femmes actives sont employées comme secrétaires ou à d'autres fonctions administratives d'appui. De plus, il y a plus de chances que les femmes travaillent dans les secteurs qui paient mal, comme l'industrie du vêtement et la banque, et moins de chances qu'elles travaillent dans ceux qui paient bien, comme les mines et les chemins de fer.

COMPARAISONS INTERNATIONALES

L'augmentation du taux d'activité féminin est un phénomène très répandu dans le monde. Le Bureau de statistiques du travail des Etats-Unis (U.S. Bureau of Labor Statistics) publie régulièrement, pour de nombreux pays industrialisés, des données correspondant plus ou moins à des concepts utilisés aux Etats-Unis (voir le tableau 3). Parmi ces pays, c'est en Suède que l'on trouve le taux d'activité féminin le plus élevé: il était de 63,2% en 1988, c'est-à-dire en augmentation par rapport au taux de 55,2% enregistré en 1975. Le taux d'activité féminin le plus bas est celui de l'Italie où il est passé de 26,8% en 1975 à 32,9% en 1988. Dans le cas de ce pays, toutefois, on a fait valoir que c'était peut-être le travail "au noir" qui expliquait la faiblesse du taux d'activité relevé. Le taux d'activité féminin enregistré au Canada est légèrement supérieur à celui des Etats-Unis, et a augmenté un peu plus rapidement au cours des dernières décennies. Au Japon et en France, la croissance de l'activité féminine a été modérée entre 1975 et 1985, et pratiquement nulle depuis 1985. Si l'on adopte une perspective à plus long terme, on observe des différences de rythme de croissance entre ces pays ou même des évolutions opposées: c'est ainsi que le taux d'activité féminin a diminué au Japon pendant la période comprise entre 1960 et 1975, tandis qu'il augmentait légèrement en France pendant la même période. Ces contrastes reflètent des différences qui tiennent, entre autres, aux attitudes traditionnelles à l'égard du rôle des femmes, à la croissance économique et industrielle, à l'évolution des taux de fécondité, et aux niveaux d'études.

Les différences sont encore plus marquées lorsque l'enquête s'étend au-delà des grands pays industrialisés. L'excellente étude établie conjointement par l'Organisation internationale du Travail et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, intitulée Women in Economic Activity: A Global Statistical Survey (Participation des femmes à l'activité économique: enquête statistique mondiale) donne bon nombre d'exemples des différences qui existent, à l'échelle mondiale, en ce qui concerne la participation des femmes à l'activité économique. Il reste néanmoins permis d'affirmer que la proportion de femmes dans la population active a beaucoup augmenté, de façon

générale. De plus, on pense que pendant la dizaine d'années à venir, le taux d'activité des femmes augmentera plus rapidement que celui des hommes en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Australie et en Nouvelle-Zélande. En revanche, on s'attend à des schémas de croissance semblables pour les hommes et pour les femmes au Japon, en Asie orientale et dans quelques pays d'Amérique latine et d'Océanie. En Afrique, on pense que la population active masculine augmentera davantage que la population active féminine.

RECHERCHE COGNITIVE SUR LE QUESTIONNAIRE UTILISE POUR L'ENQUETE PERMANENTE SUR LA POPULATION

Les renseignements relatifs à la population active des Etats-Unis sont tirés de l'enquête permanente sur la population, (Current Population Survey - CPS), une enquête mensuelle par sondage portant sur près de 60,000 ménages. Dans le cadre d'un programme visant à modifier le plan de l'enquête sur la population active et à améliorer la collecte des données pertinentes, les Etats-Unis ont entrepris une recherche multidisciplinaire de type nouveau portant sur le questionnaire utilisé pour l'enquête et les techniques de collecte des données. Ce programme comprend notamment les aspects ci-après:

1) on demande aux enquêteurs d'identifier les difficultés que les questions présentent, à leur avis, pour les personnes interrogées (les enquêtés);

2) on demande aux enquêtés comment ils classeraient le comportement de personnes dans telle ou telle situation hypothétique;

3) on procède, au moyen de discussions avec un groupe-test composé de personnes intéressées à une étude expérimentale des concepts utilisés dans l'enquête; et

4) on compare les renseignements soumis par un enquêté à son propre sujet à ceux communiqués par une autre personne répondant à sa place, en utilisant des volontaires groupés par deux qui doivent chacun donner des réponses pour eux-mêmes et pour l'autre volontaire.

L'un des moyens employés, dans le cadre des recherches, pour identifier toute ambiguïté dans les concepts utilisés ou les libellés des questions est la discussion avec un groupe-test. Jusqu'à présent, il y a eu plus d'une douzaine de discussions de cette nature, avec des participants recrutés par le moyen d'imprimés envoyés à des agences de placement locales ou par des annonces à la radio ou la télévision demandant des volontaires qui se considéraient eux-mêmes comme chômeurs. Deux groupes ont été spécialement sélectionnés pour examiner des questions précises: les professeurs de l'enseignement secondaire et les ouvriers sidérurgistes. On a interrogé les volontaires séparément et en groupe, afin d'observer et de noter leur interprétation des questions et des concepts utilisés dans l'enquête.

L'étude visant à évaluer dans quelle mesure les réponses données par un enquêté en son nom propre étaient compatibles avec celles données par une autre personne répondant à sa place a aussi été menée sur la base d'une expérience. Comme c'est le cas dans la plupart des autres enquêtes sur les ménages, les enquêteurs chargés de recueillir les données sur la population active des Etats-Unis peuvent obtenir des renseignements concernant les personnes absentes de leur domicile lors de leur passage en s'adressant à un autre membre du ménage qui soit digne de confiance. Cette méthode réduit les coûts et permet de mener à bien l'enquête en respectant les délais très stricts imposés par la compilation mensuelle des données sur le chômage. Néanmoins, d'aucuns se sont inquiétés des répercussions négatives que cette méthode pourrait avoir sur la qualité des statistiques. De plus, les résultats de recherches antérieures permettaient de penser que pour donner des réponses fiables à la place d'un autre enquêté, il fallait présenter certaines caractéristiques. Il peut arriver, par exemple, que les autres membres de la famille ne puisse pas définir aussi précisément que les femmes elles-mêmes les tâches que ces dernières accomplissent. L'objet de l'expérience est de déterminer si, et dans quelles circonstances, les "répondants supplétifs" sont des substituts dignes de foi. Il est intéressant de noter que selon les indications préliminaires, la fiabilité des réponses fournies ne dépend essentiellement ni du temps depuis lequel la personne intéressée et le répondant supplétif se connaissent, ni de la confiance que celui-ci a en sa propre aptitude à répondre exactement aux questions posées.

Plusieurs aspects de cette recherche concernent tout particulièrement la place des femmes dans la population active. Par exemple, bien que les premiers résultats permettent de penser que la grande majorité des enquêtés donnent au mot "travail" un sens compatible avec les concepts retenus pour l'enquête, on craint un peu que les réponses fournies ne fassent insuffisamment état du travail officieux/occasionnel, en particulier du travail non rémunéré dans une affaire ou une exploitation agricole familiale, du travail à temps partiel intermittent et du travail indépendant accompli à domicile. Si cette préoccupation se révèle fondée, il se pourrait que la part des femmes dans la population active soit légèrement sous-estimée dans la mesure où elles exercent plus souvent que les hommes le genre de travail en question. Les recherches se poursuivent dans ce domaine et, s'il y a lieu, de nouvelles questions ou de nouvelles méthodes d'enquête seront mises au point et testées dans le cadre de l'effort global qui vise à améliorer la manière dont l'enquête est conçue.

Les Etats-Unis ne sont pas le seul pays qui cherche à étudier les aspects cognitifs des enquêtes sur la population active. On a reconnu, dans le monde entier, la nécessité d'étudier davantage la façon dont l'enquêté comprend le questionnaire utilisé pour l'enquête, et la nécessité de mieux appréhender le rôle de l'enquêteur et de l'enquêté dans l'interrogatoire direct. Ces questions - ainsi que le recours à une recherche cognitive multidisciplinaire - ont fait l'objet d'une discussion fructueuse lors de la

dixième réunion du Groupe de travail de l'OCDE sur les statistiques de l'emploi et du chômage. M. Norbert Schwarz, consultant auprès du secrétariat de l'OCDE, a examiné les questionnaires relatifs à la population active utilisés dans les pays de la Communauté européenne, et des études ont été établies par un certain nombre de pays membres représentés au Groupe de travail. Les débats ont porté tout particulièrement sur les domaines de la recherche cognitive propres à renforcer la compréhension des questions, à faciliter les rappels de mémoire et les estimations et à améliorer les méthodes d'enquête.

Bibliographie

Anker, Richard, Female labour force participation in developing countries: A critique of current definitions and data collection methods, International bour Review, November-December 1983.

Boehm, Lawrence, The Relationship between Confidence, Knowledge, and Performance in the Current Population Survey, Paper presented at the Southeastern Psychological Association, March 1989.

Chiswick, Carmel U., Women's Place: Implications of the New International Standards for Labor Statistics, Paper presented at the Joint Statistical Meetings, San Francisco, August 1987.

Employment Outlook, Organization for Economic Co-operation and Development, 1987, 1988, 1989.

Mincer, Jacob, Inter-Country Comparisons of Labor Force Trends and of related Developments: An Overview, Working Paper no. 1438, National Bureau of Economic Research, August 1984.

Moy, Joyanna, Unemployment and other Job Indicators in 10 Nations, Monthly Labor Review, April 1988.

Palmisano, Mark, Some Results on the Applications of Laboratory Research Techniques to Survey Methodology, Paper presented the meeting of the American Academy for the Advancement of Science, San Francisco, January 1989.

Shank, Susan, Women and the Labor Market: The Link Grows Stronger, Monthly Labor Review, March 1988.

Sorrentino, Constance, International Comparisons of Labor Force Participation, 1960-81, Monthly Labor Review, February 1983.

Schwarz, Norbert, Cognitive Aspects of Labor Surveys in a Multi-National Context, Paper prepared for the meetings of the Working Party on Labor Statistics, OECD, October 1988.

Women in Economic Activity: A Global Statistical Survey, International Labour Organization and the United Nations Research and Training Institute for the Advancement of Women, June 1985.

Waldman, Elizabeth, Labor Force Statistics from a Family Perspective, Monthly Labor Review, December 1983.

Tableau 1. Situation relative à l'emploi de la population civile (à l'exclusion des personnes placées dans des établissements, âgée de 16 ans ou plus, par sexe, de 1955 à ce jour

(Nombres en milliers)

Année	Population civile (à l'exclusion des personnes placées dans des établissements)	Population active civile							Personnes ne faisant pas partie de la population active
		Nombre total	En pourcentage de la population	Personnes pourvues d'un emploi			Personnes au chômage		
				Nombre total	Dans l'agriculture	Dans d'autres secteurs que l'agriculture	Nombre	En pourcentage de la population active	
	Hommes								
1955	52.109	44.475	85.4	42.621	5.265	37.356	1.854	4.2	7.634
1956	52.723	45.091	85.5	43.379	5.040	38.339	1.711	3.8	7.633
1957	53.315	45.197	84.6	43.357	4.824	38.532	1.841	4.1	8.118
1958	54.033	45.521	84.2	42.423	4.596	37.827	3.098	6.8	8.514
1959	54.793	45.866	83.7	43.466	4.532	38.934	2.420	5.2	8.907
1960'	55.662	46.388	83.3	43.904	4.472	39.431	2.486	5.4	9.274
1961	56.286	46.653	82.9	43.656	4.298	39.359	2.997	6.4	9.633
1962'	56.831	46.600	82.0	44.177	4.069	40.108	2.423	5.2	10.231
1963	57.921	47.129	81.4	44.657	3.809	40.848	2.472	5.2	10.792
1964	58.847	47.679	81.0	45.474	3.691	41.782	2.205	4.6	11.169
1965	59.782	48.255	80.7	46.340	3.547	42.792	1.914	4.0	11.527
1966	60.262	48.471	80.4	46.919	3.243	43.675	1.551	3.2	11.792
1967	60.905	48.987	80.4	47.479	3.164	44.315	1.508	3.1	11.918
1968	61.847	49.533	80.1	48.114	3.157	44.957	1.419	2.9	12.315
1969	62.898	50.221	79.8	48.818	2.963	45.855	1.403	2.8	12.677
1970	64.304	51.228	79.7	48.990	2.862	46.128	2.238	4.4	13.076
1971	65.942	52.180	79.1	49.390	2.795	46.595	2.789	5.3	13.762
1972'	67.835	53.555	78.9	50.896	2.849	48.047	2.659	5.0	14.280
1973'	69.292	54.624	78.8	52.349	2.847	49.502	2.275	4.2	14.667
1974	70.808	55.739	78.7	53.024	2.919	50.105	2.714	4.9	15.069
1975	72.291	56.299	77.9	51.857	2.824	49.032	4.442	7.9	15.993
1976	73.759	57.174	77.5	53.138	2.744	50.394	4.036	7.1	16.585
1977	75.193	58.396	77.7	54.728	2.671	52.057	3.667	6.3	16.797
1978'	76.576	59.620	77.9	56.479	2.718	53.761	3.142	5.3	16.956
1979	78.020	60.726	77.8	57.607	2.686	54.921	3.120	5.1	17.293
1980	79.398	61.453	77.4	57.186	2.709	54.477	4.267	6.9	17.945
1981	80.511	61.974	77.0	57.397	2.700	54.697	4.577	7.4	18.537
1982	81.523	62.450	76.6	56.271	2.738	53.534	6.179	9.9	19.073
1983	82.531	63.047	76.4	56.787	2.704	54.083	6.260	9.9	19.484
1984	83.605	63.835	76.4	59.091	2.658	56.423	4.744	7.4	19.771
1985	84.469	64.411	76.3	59.891	2.535	57.356	4.521	7.0	20.058
1986	85.796	65.422	76.3	60.892	2.511	58.381	4.530	6.9	20.376
1987	86.889	66.207	76.2	62.107	2.543	59.564	4.101	6.2	20.682
1988	87.857	66.927	76.2	63.273	2.493	60.780	3.655	5.5	20.930
	Femmes								
1955	57.574	20.548	35.7	19.551	1.184	18.366	998	4.9	37.026
1956	58.226	21.461	36.9	20.419	1.244	19.175	1.039	4.8	36.769
1957	58.951	21.732	36.9	20.714	1.123	19.591	1.018	4.7	37.218
1958	59.590	22.118	37.1	20.613	990	19.623	1.504	6.8	37.574
1959	60.534	22.483	37.1	21.164	1.033	20.131	1.320	5.9	38.053
1960'	61.582	23.240	37.7	21.874	986	20.887	1.366	5.9	38.343
1961	62.484	23.806	38.1	22.090	903	21.187	1.717	7.2	38.679
1962'	63.321	24.014	37.9	22.525	875	21.651	1.489	6.2	39.308
1963	64.494	24.704	38.3	23.105	878	22.227	1.598	6.5	39.791
1964	65.637	25.412	38.7	23.831	832	23.000	1.581	6.2	40.225
1965	66.731	26.200	39.3	24.748	814	23.934	1.452	5.5	40.531
1966	67.795	27.299	40.3	25.976	736	25.240	1.324	4.8	40.496
1967	68.968	28.360	41.1	26.893	680	26.212	1.466	5.2	40.608
1968	70.178	29.204	41.6	27.807	660	27.147	1.397	4.8	40.976
1969	71.436	30.513	42.7	29.084	643	28.441	1.429	4.7	40.924
1970	72.782	31.543	43.3	29.688	601	29.087	1.855	5.9	41.239
1971	74.274	32.202	43.4	29.878	599	29.377	2.227	6.9	42.072
1972'	76.290	33.479	43.9	31.257	635	30.622	2.222	6.6	42.811
1973'	77.604	34.804	44.7	32.715	622	32.093	2.089	6.0	43.000
1974	79.312	36.211	45.7	33.768	596	33.173	2.441	6.7	43.101
1975	80.860	37.475	46.3	33.969	584	33.404	3.486	9.3	43.388
1976	82.390	38.963	47.3	35.615	588	35.027	3.369	8.6	43.408
1977	83.840	40.613	48.4	37.289	612	36.677	3.324	8.2	43.227
1978'	85.334	42.831	50.0	39.569	669	38.900	3.061	7.2	42.703
1979	86.843	44.235	50.9	41.217	661	40.556	3.018	6.8	42.608
1980	88.348	45.687	51.5	42.117	656	41.461	3.370	7.4	42.661
1981	89.618	46.696	52.1	43.000	667	42.333	3.696	7.9	42.922
1982	90.748	47.755	52.6	43.256	665	42.591	4.499	9.4	42.993
1983	91.684	48.503	52.9	44.047	680	43.367	4.457	9.2	43.181
1984	92.778	49.709	53.6	45.915	653	45.262	3.794	7.6	43.068
1985	93.736	51.050	54.5	47.259	644	46.615	3.791	7.4	42.686
1986	94.789	52.413	55.3	48.706	652	48.054	3.707	7.1	42.376
1987	95.853	53.658	56.0	50.334	666	49.668	3.324	6.2	42.195
1988	96.756	54.742	56.6	51.696	676	51.020	3.046	5.6	42.014

Ces données ne sont pas tout à fait comparables avec celles pour les années précédentes.

Tableau 2. Taux d'activité des femmes mariées non séparées de leur mari, classées selon que leur foyer compte ou non des enfants âgés de moins de 18 ans qui sont leurs propres enfants et, dans le premier cas, selon l'âge de ces enfants, 1950-1988

Année 1/	Taux d'activité				
				Femmes ayant des enfants de moins de 18 ans	
	Total	Femmes n'ayant pas d'enfant de moins de 18 ans	Total	Femmes ayant des enfants âgés de 6 à 17 ans et aucun enfant plus jeune	Femmes ayant des enfants âgés de moins de 6 ans
1950	23.8	30.3	18.4	28.3	11.9
1951	25.2	31.0	20.5	30.3	14.0
1952	25.3	30.9	20.7	31.1	13.9
1953	26.3	31.2	22.4	32.2	15.5
1954	26.6	31.6	22.7	33.2	14.9
1955	27.7	32.7	24.0	34.7	16.2
1956	29.0	35.3	24.5	36.4	15.9
1957	29.6	35.6	25.3	36.6	17.0
1958	30.2	35.4	26.5	37.6	18.2
1959	30.8	35.2	27.9	39.8	18.7
1960	30.5	34.7	27.6	39.0	18.6
1961	32.7	37.3	29.6	41.7	20.0
1962	32.7	36.1	30.3	41.8	21.3
1963	33.7	37.4	31.2	41.5	22.5
1964	34.4	37.8	32.0	43.0	22.7
1965	34.7	38.3	32.2	42.7	23.3
1966	35.4	38.4	33.2	43.7	24.2
1967	36.8	38.9	35.3	45.0	26.5
1968	38.3	40.1	36.9	46.9	27.6
1969	39.6	41.0	38.6	48.6	28.5
1970	40.8	42.2	39.7	49.2	30.3
1971	40.8	42.1	39.7	49.4	29.6
1972	41.5	42.7	40.5	50.2	30.1
1973	42.2	42.8	41.7	50.1	32.7
1974	43.1	43.0	43.1	51.2	34.4
1975	44.4	43.8	44.9	52.2	36.7
1976	45.1	43.7	46.1	53.6	37.5
1977	46.6	44.8	48.2	55.5	39.4
1978	47.5	44.6	50.2	57.1	41.7
1979	49.3	46.6	51.9	59.0	43.3
1980	50.1	46.0	54.1	61.7	45.1
1981	51.0	46.3	55.7	62.5	47.8
1982	51.2	46.2	56.3	63.2	48.7
1983	51.8	46.6	57.2	63.8	49.9
1984	52.8	47.2	58.8	65.4	51.8
1985	54.2	48.2	60.8	67.8	53.4
1986	54.6	48.2	61.3	68.4	53.8
1987	55.8	48.4	63.8	70.6	56.8
1988	56.5	48.9	65.0	72.5	57.1

1/ Les données ont été recueillies en avril durant la période comprise entre 1951-1955 et en mars durant toutes les autres années.

NOTE : On entend par enfants qui sont les "propres" enfants des femmes, leurs fils et filles, beaux-fils et belles-filles, et enfants adoptifs qui n'ont jamais été mariés. Ne sont pas pris en considération les enfants avec lesquels elles ont d'autres liens de parenté (tels que petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines), ni les enfants avec lesquels elles n'ont aucun lien de parenté.

Tableau 3. Taux d'activité par sexe, de 1960 à 1988

Année	Etats-Unis	Canada	Australie	Japon	France	Allemagne Rép.féd.d'	Italie	Pays-Bas	Suède	Royaume-Uni
Féminine				Population active civile						
1960	37.7	30.1	ND	52.7	ND	41.2	32.3	ND	ND	39.8
1961	38.1	31.0	ND	52.4	ND	41.0	32.5	ND	46.1	40.1
1962	37.9	31.3	ND	51.3	38.2	40.7	31.6	ND	47.1	40.5
1963	38.3	31.9	ND	50.0	38.2	40.7	29.7	ND	47.6	40.7
1964	38.7	32.9	33.8	49.3	38.2	40.3	28.8	ND	46.8	41.2
1965	39.3	33.8	34.8	48.8	38.2	40.0	27.8	ND	46.6	41.7
1966	40.3	35.4	36.3	49.2	38.2	39.4	26.5	ND	47.3	42.1
1967	41.1	36.5	37.8	49.6	38.5	38.4	26.6	ND	46.8	41.9
1968	41.6	37.1	38.3	49.2	38.8	38.5	26.5	ND	48.0	41.9
1969	42.7	38.0	39.0	48.8	39.2	38.5	26.6	ND	48.8	42.0
1970	43.3	38.3	40.4	48.7	39.8	38.5	26.4	ND	50.0	42.2
1971	43.4	39.4	41.0	47.7	40.2	38.5	26.3	ND	50.9	42.0
1972	43.9	40.2	41.2	46.8	40.6	38.6	25.6	ND	51.5	42.8
1973	44.7	41.9	42.4	47.3	41.0	38.9	26.1	28.5	51.7	44.6
1974	45.7	43.0	43.5	45.7	41.4	38.8	26.5	28.7	53.3	45.7
1975	46.3	44.4	44.5	44.8	41.7	38.4	26.8	29.5	55.2	46.2
1976	47.3	45.2	44.3	44.9	42.4	38.1	27.6	29.9	55.8	46.5
1977	48.4	46.0	44.8	45.7	43.2	37.8	28.9	30.6	56.7	47.0
1978	50.0	47.9	44.5	46.4	43.5	37.8	28.8	31.1	57.5	47.6
1979	50.9	49.0	44.3	46.6	44.0	37.9	29.5	32.1	58.5	47.8
1980	51.5	50.4	45.5	46.6	44.3	38.1	30.1	34.3	59.3	47.8
1981	52.1	51.7	45.5	46.7	44.5	37.6	30.4	36.7	60.1	47.6
1982	52.6	51.7	45.4	47.0	44.9	38.4	30.3	37.7	60.5	48.2P
1983	52.9	52.6	45.5	48.0	44.9	(1)38.4	30.5	(1)37.4	60.8	48.4P
1984	53.6	53.6	46.2	47.8	45.4	38.8	30.5	38.2	61.1	49.3P
1985	54.5	54.6	47.1	47.6	45.5	39.1	30.7	38.2	61.5	49.7P
1986	55.3	55.3	49.4	47.6	45.7	39.5P	(1)31.9	40.0	61.7	50.2P
1987	56.0	56.4	50.0	47.6	45.9	40.0P	32.3P	41.8P	(1)62.6P	51.0P
1988	56.6	57.4	50.7	47.6	ND	ND	32.9P	ND	63.2P	51.4P

ND = Non disponible. P = Données préliminaires. (1) = Solution de continuité dans la série.

Note : Les données se rapportent aux concepts de population active totale et de population active civile correspondant approximativement à ceux utilisés aux Etats-Unis où ils sont définis respectivement en tant que proportion de la population totale ou de la population civile en âge de travailler (à l'exclusion des personnes placées dans les établissements). La population en âge de travailler s'entend des personnes âgées de 16 ans ou plus aux Etats-Unis, en France et en Suède; des personnes âgées de 15 ans ou plus en Australie, au Canada, en République fédérale d'Allemagne et au Japon et des personnes âgées de 14 ans ou plus en Italie. Dans le cas du Royaume-Uni, la limite d'âge inférieure est passée de 15 à 16 ans en 1973. Pour ce qui concerne les Pays-Bas, elle a été portée de 14 à 15 ans en 1975. Dans le cas du Japon et de la République fédérale d'Allemagne, les personnes en âge de travailler qui sont placées dans des établissements sont également prises en considération.

II. MESURE DES QUANTITES DE TRAVAIL ET EVALUATION DE LEURS PRODUITS

LA PRODUCTION DES MENAGES DANS LA COMPTABILITE NATIONALE

par

M. Heinrich Lützel

I. La production des ménages dans le produit national brut

Pour ce qui concerne la création et l'utilisation des revenus, le secteur des ménages occupe, et de loin, la première place dans la comptabilité nationale; ce sont en fait les ménages qui financent les investissements de la nation. Pourtant, ils n'apparaissent pratiquement jamais en tant que producteurs. Même si le produit national brut prend en compte certaines activités productives des ménages ordinaires, par exemple:

- les services de logement fournis par des propriétaires d'immeubles résidentiels,
- la construction pour compte propre des logements,
- la production de subsistance, et
- les services fournis par le personnel domestique, s'il est rémunéré,

celles-ci ne sont pas indiquées séparément.

La prise en compte dans le produit national brut (PNB) de la production des ménages - c'est-à-dire des biens et services produits sans rémunération par des membres ou des proches de la famille dans la maison, le foyer ou le jardin, et destinés non seulement à la famille proprement dite mais aussi au public en général (par exemple dans le cas d'activités sans but lucratif) - a fait l'objet de controverses depuis que la comptabilité nationale existe et a finalement été écartée. Cette décision qui s'appuie sur des arguments concrets est avant tout le fruit d'un accord motivé par des considérations statistiques. Comme il est difficile de réunir constamment et avec suffisamment de précision les données statistiques de base nécessaires pour déterminer la valeur de l'activité des ménages, il a été jugé souhaitable de ne pas assujettir les estimations du PNB à de telles contraintes. S'agissant en particulier de la présentation des résultats telle qu'elle se fait actuellement, une estimation de la valeur de l'activité des ménages et des valeurs ajoutées dans chaque cas serait très inexacte. De ce fait, les variations en pourcentage du PNB s'assortiraient d'une telle marge d'erreurs qu'elles ne seraient plus suffisamment fiables pour se prêter à de nombreuses utilisations classiques des comptes nationaux.

Rapport de l'Office fédéral de la statistique de la République fédérale d'Allemagne.

Les considérations auxquelles donne actuellement lieu la révision du Système de comptabilité nationale (SCN) adopté par l'Organisation des Nations Unies en 1968 ne sont pas elles non plus favorables à la prise en compte de la production des ménages dans le produit national 1/.

Pour autant que l'on puisse s'en rendre compte à la lecture des avant-projets de SCN révisé 2/, le nouveau texte, contrairement à l'ancien, traitera cette question en détail. Voici les arguments avancés:

- Au sens économique général, il ne fait aucun doute que la production des ménages est une activité productive.

- Pour déterminer le niveau de vie, il faut tenir compte de la valeur de l'activité des ménages.

- La comptabilité nationale n'a pas pour rôle de déterminer le niveau de vie ou son évolution.

- Pour tenir compte de la production des ménages, il faudrait procéder à des imputations supplémentaires relativement nombreuses. Pour ce qui concerne la production, il serait indispensable d'imputer des revenus très différents des revenus en espèces, car leur utilisation (achat imputé de biens et services produits pour compte propre) est déjà décidée au moment de leur création.

- La prise en compte de la production des ménages réduirait la possibilité d'utiliser la comptabilité nationale pour de multiples fins auxquelles elle sert jusqu'ici, notamment les analyses des marchés, des mouvements monétaires, des prix et de l'emploi ainsi que la construction de modèles et la prévision du développement économique.

- La production des ménages comprend essentiellement la prestation de services (nettoyage, par exemple) ou la transformation plus poussée de produits (préparation de repas, par exemple), et il est clair, au moment où intervient la production, que ces services ne sont destinés qu'à l'autoconsommation. Cela dit, si - comme cela se produit habituellement dans les pays en développement - les nouvelles productions sont essentiellement destinées à l'autoconsommation, on ne connaît pas encore, au moment où elles interviennent, la proportion qui sera affectée à des tiers (vente ou troc). C'est pourquoi il semble également utile de tenir compte dans la comptabilité nationale des nouveaux biens produits par les ménages quand bien même la plus grande partie de leur production ne serait pas prise en considération.

On peut conclure de cette analyse que la production des ménages consiste manifestement en activités productives liées au bien-être. Toutefois, les inclure actuellement dans la comptabilité nationale n'est ni

utile ni souhaitable - compte tenu des finalités traditionnelles des comptes nationaux - ni même réalisable à tout moment en raison des problèmes statistiques que cela pose. Comme la comptabilité nationale ne peut ni ne doit prétendre exprimer toute la réalité économique et sociale, il est proposé de présenter la production des ménages dans un système parallèle. Dans ce contexte, on utilise également l'expression de "comptes satellites".

Ces comptes satellites de la production des ménages serviraient à présenter les opérations économiques liées à la production gratuite de biens et de services par les ménages dans le cadre soit de l'entraide de voisinage, soit d'activités sans but lucratif. Ces comptes dépasseraient de loin les limites de ce que l'on considère aujourd'hui comme relevant du PNB. Ils présenteraient non seulement des données exprimées en unités monétaires mais aussi des données quantitatives. Il serait notamment nécessaire de pouvoir établir des corrélations et d'utiles combinaisons entre le maximum de données des comptes satellites de la production des ménages et les comptes nationaux.

Afin de pouvoir établir ces corrélations, il faudrait autant que possible et selon ce qui convient définir et évaluer de la même façon les postes des comptes satellites et les postes comparables des comptes nationaux. De plus, les postes déjà repris dans le PNB qui apparaîtraient aussi dans les comptes satellites devraient être dissociés des autres de façon à pouvoir figurer dans les comptes satellites 3/. En cas de besoin, les comptes nationaux devraient être encore subdivisés (par exemple, par la prise en compte des ménages dans une analyse socio-économique) et complétés par d'autres calculs (valeur des biens de consommation durables, par exemple).

L'établissement de comptes satellites de la production des ménages permettrait d'élaborer de nouvelles mesures plus larges de la production nationale qui comprendraient le PNB et la valeur de l'activité des ménages. Comme le montre le graphique 1, ce chiffre global serait de 30 à 50% supérieur à celui du PNB tel qu'il est défini en comptabilité nationale. Dans le graphique, les pointillés montrent qu'une petite proportion de la production des ménages est déjà reprise dans le PNB. La production des ménages - que l'on désigne aussi par l'expression production pour compte propre - couvrirait, et de loin, la plus grande partie de l'économie marginale. Il faut établir une distinction entre la production pour compte propre et l'économie souterraine qui, fondamentalement, doit être totalement incluse dans le PNB. Elle comprend le travail au noir, les activités illégales (trafic de stupéfiants) ou les activités légales qui, pour diverses raisons (évasion fiscale, non-paiement de cotisations sociales), ne sont jamais déclarées 4/. Il n'est certainement pas possible de rendre totalement compte des transactions occultes dans le PNB, comme cela serait en fait souhaitable. Toutefois, les résultats de ces transactions ne restent pas totalement dissimulés (ainsi, les maisons construites surtout au noir sont bien visibles et figurent également dans certaines statistiques); ils sont en fait repris dans le PNB, encore qu'ils ne puissent être identifiés en tant que tels (c'est ce que montre la ligne en zigzag dans le graphique).

Graphique 1

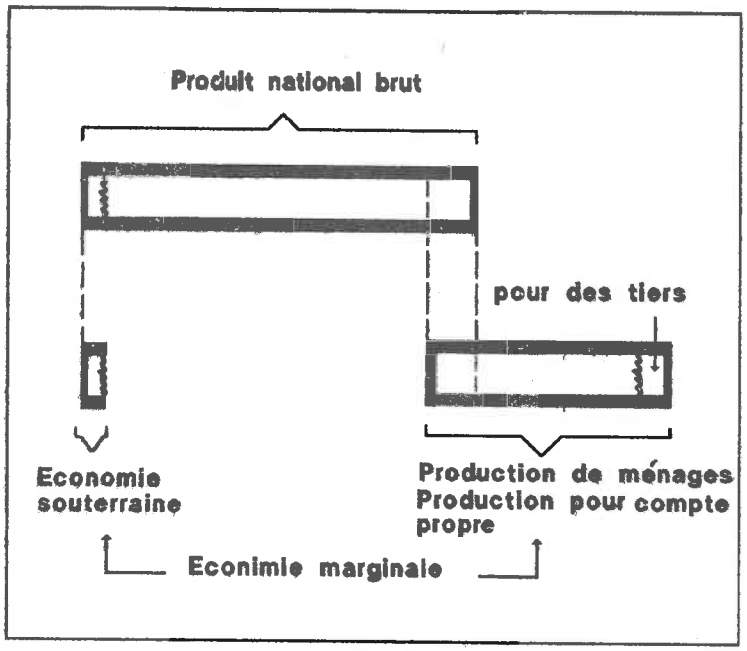
Produit national brut
pour des tiers
Economie souterraine
Production de ménages
Production pour compte propre
Econimie marginale

II. Définition et champ de la production des ménages 5/

Au cours d'une journée de 24 heures, les activités humaines sont très diverses, qu'il s'agisse d'activités économiques, de travail ménager ou de loisirs, en encore, à l'autre extrême, d'activités de récupération des capacités mentales et physiques. Les critères de classification retenus peuvent eux aussi varier considérablement, selon l'objet de l'enquête, et il n'est pas possible d'établir dès le départ quelque priorité que ce soit. Dans son acception la plus large, la production des ménages peut comprendre tout ce qui n'est pas une activité économique rémunérée. Elle couvrirait alors la reconstitution de la capacité de travail sous forme de récupération active ou physiologique, tout comme les soins et activités à caractère social.

Une aussi large définition de la production des ménages irait bien au-delà des conventions adoptées actuellement en comptabilité nationale. Elle fait appel à un concept élargi du capital humain qui fait du maintien et de l'augmentation de ce capital une activité productive au sens économique du terme.

Ce concept, sans aucun doute important et très précieux pour aborder de nombreux problèmes, devient toutefois discutable lorsqu'il faut évaluer l'être humain et les facteurs qui induisent son évolution en unités monétaires, comme s'il s'agissait de biens ou de conversion de biens (investissements). En raison des problèmes que cela suppose, il est proposé de préférence de ne présenter, dans les comptes satellites de la production des ménages exprimés en unités monétaires, que les activités non lucratives qui peuvent être raisonnablement évaluées aussi d'un point de vue économique. Cela dit, toutes les autres activités également devraient être présentées en unités de temps afin qu'il soit possible de réaliser des études et analyses plus poussées - qui ne dépendent pas nécessairement de données exprimées en unités monétaires - en adoptant des définitions plus globales.

La recommandation de n'inclure dans la production des ménages que ce qui peut faire l'objet d'une évaluation raisonnable ou que ce qui est productif ne signifie pas en fait grand-chose tant que l'on n'a pas précisé plus clairement ce qu'est censé signifier le critère d'"évaluation raisonnable" ou ce que l'on considère comme "productif" dans ce contexte. Tant que les termes de "raisonnable" et de "productif" ne recevront pas de définition plus exacte et qu'ils ne seront pas susceptibles d'utilisation dans la pratique, ce seront des pseudo-critères sans utilité pour la définition de la production des ménages.

L'un des critères généralement utilisés dans les études empiriques partout dans le monde pour cerner la production des ménages 6/ est le critère de la troisième personne défini pour la première fois par Margaret Reid en 1934, puis par Oli Hawrylyshyn en 1977 et Peter T. Hill en 1979, chacun sous une forme un peu différente 7/. Si l'on applique ce critère, la production des ménages comprend les activités ou prestations non rémunérées

qui peuvent être également le fait de tiers (contre une rémunération). Le graphique 2 présente de façon schématique un exemple de ventilation d'une journée de 24 heures d'une personne occupée et d'une personne non occupée ainsi que les éléments à inclure dans la production des ménages conformément au critère de la troisième personne. L'analyse des "activités personnelles" et de la "récupération" peut aussi se faire autrement car une grande partie des activités purement personnelles favoriseront immanquablement aussi la récupération.

Il existe deux formules possibles de calcul de la production des ménages:

- à partir des emplois, en mesurant et en évaluant le résultat de l'activité des ménages;

- à partir des ressources, en déterminant d'abord la valeur ajoutée puis les emplois, en prenant pour base la consommation intermédiaire de biens et de services et l'apport de travail.

Si l'on veut partir des emplois, il faut nécessairement disposer de données complètes sur les prestations fournies et les biens produits par les ménages, ventilés par type, qualité et volume. Une enquête statistique portant sur des données aussi difficiles à réunir ne semble réalisable dans la pratique que pour des études de cas. Une enquête représentative effectuée auprès d'un nombre suffisant de ménages pour pouvoir déterminer la totalité de la production se heurtera probablement à des obstacles quasiment insurmontables et ne sera au mieux possible que pour un petit nombre de prestations bien définies. De plus, les ménages ordinaires ne tiennent pas - contrairement aux entreprises - d'états de ce qu'ils ont produit, avec indication de la qualité et de la quantité de leur production durant un certain laps de temps. Une description de ce type est difficile, surtout dans le cas des services; de ce fait, il est souvent impossible d'indiquer autre chose que le nombre d'heures consacrées à telle ou telle prestation. En règle générale, les unités quantitatives habituelles telles que le kilogramme, le litre ou le joule ne conviennent pas pour quantifier la prestation.

Pour autant qu'il soit possible de calculer la quantité de biens et de services fournis au titre de la production des ménages et de les évaluer en leur appliquant les prix des biens et services marchands comparables, on peut déterminer la valeur ajoutée en utilisant la méthode de calcul appliquée en comptabilité nationale pour mesurer le produit national selon l'origine dans le secteur des entreprises:

Produit
- Consommation intermédiaire
= Valeur ajoutée brute (aux prix du marché)
- Consommation de capital fixe
- Taxes sur la production (nettes des subventions)
= Valeur ajoutée nette
- Salaires versés
= Revenu de la production des ménages

Graphique 2

Activités

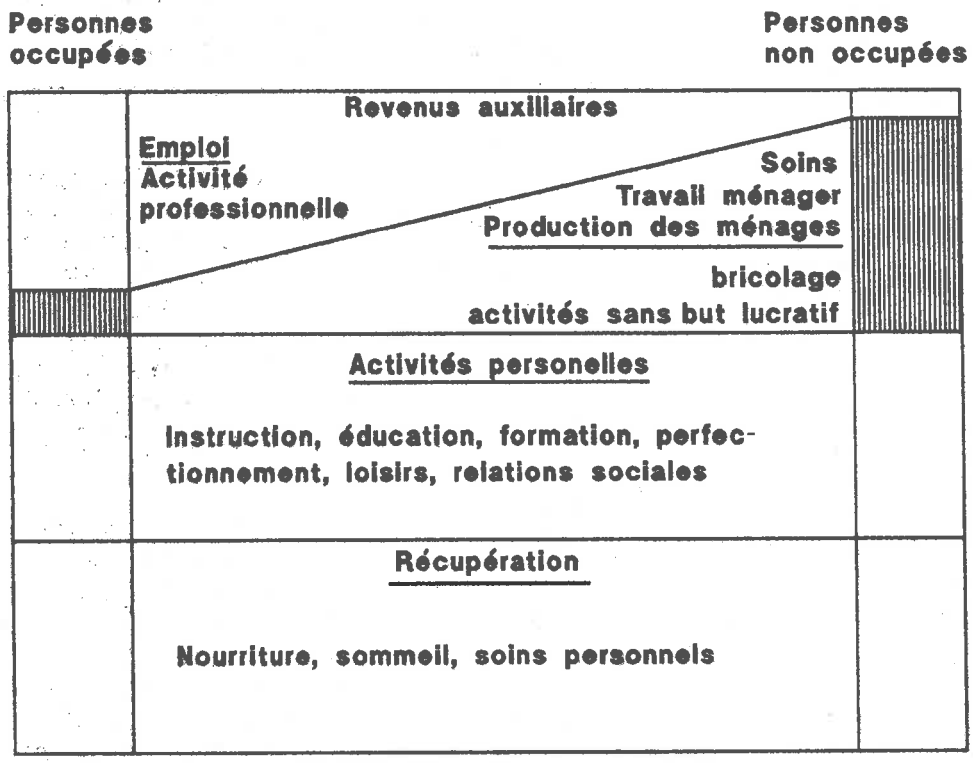

Le produit comprend la valeur des biens et services produits au titre de la production des ménages. La consommation intermédiaire inclut les biens (rarement les services) qui entrent dans la production (denrées alimentaires, produits de nettoyage, tissus d'habillement, papiers peints, engrais pour les jardins, etc.). Ces achats des ménages, qui figurent en comptabilité nationale dans la consommation des particuliers, doivent être inscrits dans la consommation intermédiaire lorsqu'il s'agit des comptes satellites de la production des ménages.

Il faudrait calculer la consommation de capital fixe pour les biens de consommation durables des ménages ordinaires. A cet effet, il faut imputer sur la formation du capital fixe les achats de biens durables (machines à laver, meubles, voitures particulières, etc., par exemple). Les taxes sur la production et les subventions sont rares, encore qu'il en existe parfois dans le cas des locations de logement ou de leur occupation par le propriétaire. Enfin, la production des ménages pourrait s'étendre au personnel domestique rémunéré dont les salaires devront être déduits de la valeur ajoutée nette si l'on veut obtenir, à partir de la production des ménages, le montant du revenu.

Le calcul de la production des ménages à partir des ressources part des dépenses nécessitées pour la production de biens et de services, c'est-à-dire des "moyens". On calcule la valeur ajoutée et le produit en additionnant les postes de dépenses. On suppose implicitement qu'il n'y a ni profit ni perte. Cette méthode de calcul est communément utilisée en comptabilité nationale, en particulier pour la production non marchande (administrations publiques et institutions privées sans but lucratif). La méthode utilisée ici est l'inverse de celle appliquée pour le calcul à partir des emplois:

Revenu imputé sur la production des ménages
+ Salaires versés
= Valeur ajoutée nette
+ Taxes sur la production (nettes de subventions)
+ Consommation de capital fixe
= Valeur ajoutée brute
+ Consommation intermédiaire
= Produit

Il ne faut pas conclure de cette homogénéité formelle des séquences de calcul que les deux formules de détermination du produit et du revenu à partir de la production des ménages aboutiront au même résultat. Le calcul à partir des emplois part du produit et ce qui reste est le revenu. Ce revenu peut aussi être négatif si l'on a utilisé des matériaux relativement coûteux pour obtenir un produit dont le prix sur le marché est inférieur au montant total du coût des matériaux de l'énergie, etc.. Le calcul à partir des ressources part du revenu de la production des ménages qui est calculée en multipliant le nombre d'heures ouvrées par les taux de salaire appliqués pour des activités comparables. Avec cette formule, ce sont ces calculs qui déterminent le produit. Le plus souvent, la valeur des biens et services produits sera dans ce cas très différente de celle des produits marchands comparables.

Le calcul à partir des ressources semble mieux se prêter à la statistique que celui à partir des emplois. Les données initiales les plus importantes pour utiliser la première méthode sont des informations détaillées sur le temps consacré par l'ensemble des membres du ménage à partir d'un certain âge pour mener à bien les activités à inclure dans la production des ménages, par exemple en utilisant le critère de la troisième personne. Naturellement, une enquête statistique sur l'utilisation du temps ne devrait pas se limiter aux activités en question, mais prendre pour base la journée de 24 heures, notamment à des fins de contrôle, ainsi que le prévoit l'enquête de budget-temps que l'Office fédéral de la statistique a l'intention de réaliser en 1992/93. Les statistiques de l'utilisation du temps doivent être ventilées suffisamment en détail selon le type d'activités afin de se prêter à une évaluation significative. De plus, l'échantillon doit avoir une taille suffisante pour produire des résultats représentatifs - compte tenu de la ventilation envisagée des ménages selon divers critères - qui peuvent être par la suite ramenés au total. Les données sur l'utilisation du temps que l'on a pu recueillir en République fédérale d'Allemagne ne satisfont jusqu'ici à aucune de ces deux conditions.

Si le calcul à partir des ressources a l'avantage d'être plus pratique au regard de la statistique, il présente par contre l'inconvénient de ne pas apporter de réponse à un certain nombre de questions importantes. Il ne permet pas, par exemple, de déterminer si les ménages peuvent produire certains biens ou services de façon plus rentable, plus efficace ou à moindre coût que le marché. Il ne renseigne pas non plus sur les variations de la productivité du travail dans le cadre de la production des ménages - contrairement à ce qui se passe si l'on utilise la valeur ajoutée par heure ouvrée après ajustement en fonction des variations de prix - car le calcul de données en prix constants (taux de salaire) à partir des ressources exige explicitement que l'on postule d'une certaine façon les modifications de la productivité du travail. Cet inconvénient - c'est-à-dire l'existence de larges marges de fluctuation pour l'évaluation de l'apport de travail - existe tout autant avec l'autre formule, encore qu'il se rapporte alors à l'évaluation des résultats de la production des ménages. On peut en conclure que le calcul à partir des emplois est préférable pour de nombreuses utilisations des données relatives à la production des ménages, alors que celui à partir des ressources se prête mieux à l'élaboration de statistiques.

III. Evaluation de la production des ménages

Si l'on calcule la production à partir des emplois, l'évaluation ne pose pas de problème de théorie. La règle à appliquer est le prix des biens et services marchands les plus comparables. Le problème qui se pose alors est de savoir ce qui est réellement comparable. Prenons l'exemple des repas préparés: faut-il utiliser les prix pratiqués dans la restauration rapide ou dans les restaurants de luxe? En fait, le terme de

"repas" désigne aussi bien un en-cas qu'un banquet. Par conséquent, si le calcul à partir des emplois ne s'accompagne pas d'une différenciation qualitative très poussée des activités des ménages, l'évaluation de ces activités se situera en pratique dans une très large fourchette. Par contre, des différenciations qualitatives détaillées sont difficiles à exprimer et, de ce fait, les personnes interrogées à l'occasion d'enquêtes statistiques (par opposition aux études de cas) se trouveront facilement dépassées.

Le calcul à partir des ressources s'appuie sur la valeur marchande et la valeur calculée d'après les coûts d'opportunité 8/. Dans chaque cas, on évalue les heures ouvrées en utilisant les taux de salaire applicables à des travailleurs rémunérés pour accomplir des activités comparables (valeur marchande), ou bien le revenu que pourrait obtenir la personne travaillant actuellement dans le ménage si elle accomplissait un travail rémunéré (coût d'opportunité).

Pour déterminer la valeur marchande, on peut là encore utiliser deux formules: soit partir globalement du salaire versé à une femme de ménage qui accomplit seule tous les travaux ménagers d'une autre famille, soit considérer les tâches séparément en appliquant les taux de salaire des travailleurs qui les assureraient (nettoyage, cuisine, leçons particulières, etc.). Les comparaisons effectuées par Murphy aux Etats-Unis montrent que l'on obtient des valeurs beaucoup plus élevées avec la deuxième formule qu'avec la première (voir graphique 3). De toute évidence, même une femme de ménage qui travaille toute seule n'exécute pas toutes les tâches accomplies par la maîtresse de maison et les autres membres de la famille et qui relèvent de la production des ménages. C'est pourquoi la deuxième formule semble nettement préférable.

Graphique 3

Méthode d'évaluation	Production des ménages en % du PNB		
	Etats-Unis	France	Finlande
	1976	1975	1980
1. Calcul à partir des emplois			
Equivalents marchands		37	30
2. Calcul à partir des ressources			
a) Valeur marchande			
Salaire des femmes de ménage	32	31	32
Selon les tâches	44		
b) Coût d'opportunité			
après impôt	51	44	
avant impôt	59		

Sources: M. Murphy, dans Review of Income and Wealth, 1/1982. A. Chadeau, dans Review of Income and Wealth, 3/1985 A. Suviranta, Determining the Value of Unpaid Housework, Helsinki 1986.

Comme le montre le graphique, l'utilisation du coût d'apportunité aboutit généralement à des valeurs nettement plus élevées, ce qui n'a rien de surprenant puisque la plupart des rémunérations des activités ménagères typiques se trouvent dans la partie inférieure de l'échelle des salaires. En théorie, les coûts d'opportunité peuvent présenter de l'intérêt, mais il n'est pas certain qu'ils s'avèrent utiles dans la pratique. La personne qui envisage de tenir son ménage au lieu d'accomplir un travail rémunéré se laissera relativement peu influencer dans sa décision par des considérations de revenu. De plus, il ne semble pas du tout certain qu'elle pourrait trouver - pendant le temps qu'elle travaille dans sa maison ou son jardin - un emploi rémunéré correspondant à sa formation. Dans le cas des travailleurs à plein temps pour qui la tenue du ménage est une "activité secondaire", ce choix n'existe pratiquement pas. L'emploi temporaire de personnel domestique rémunéré leur convient mieux, et c'est là encore un argument qui milite en faveur d'une évaluation selon les activités. C'est pour cette raison notamment que l'évaluation de la production des ménages en utilisant les taux de salaire appliqués sur le marché pour des activités comparables est certainement préférable.

IV. Etablissement de comptes satellites de la production des ménages

Il a déjà été indiqué qu'il ne s'agit pas d'élargir la comptabilité nationale en y incluant la production des ménages; il est, par contre, question de reprendre cette production, ainsi que d'autres activités apparentées, dans un système parallèle désigné ici par l'expression comptes satellites de la production des ménages, tout en s'en tenant au calcul classique du produit national; ces comptes doivent être établis de façon à permettre des corrélations avec les comptes nationaux, pas nécessairement tous les ans (et encore moins tous les trimestres), mais cela constituerait certainement un grand progrès de pouvoir le faire pour quelques années à la fois.

Pour établir ces comptes satellites de la production des ménages, il faut surtout disposer au préalable de résultats détaillés représentatifs d'une enquête de budget-temps. Ces données doivent être rapportées à la totalité des ménages et présentées dans la période considérée pour tous les domaines d'activités, par groupes de ménages et groupes de personnes.

Il faut évaluer les activités à inclure dans la production des ménages conformément au critère de la troisième personne en utilisant les taux de salaire horaire appliqués pour des activités identiques ou similaires rémunérées, afin d'obtenir la valeur estimée des tâches ménagères accomplies. On détermine la valeur ajoutée nette de la production des ménages en ajoutant à la valeur des tâches ménagères accomplies la rémunération versée par les ménages ordinaires à des tiers (aide ménagère, entraide de voisinage, à l'exclusion toutefois du travail des entreprises).

Graphique 4

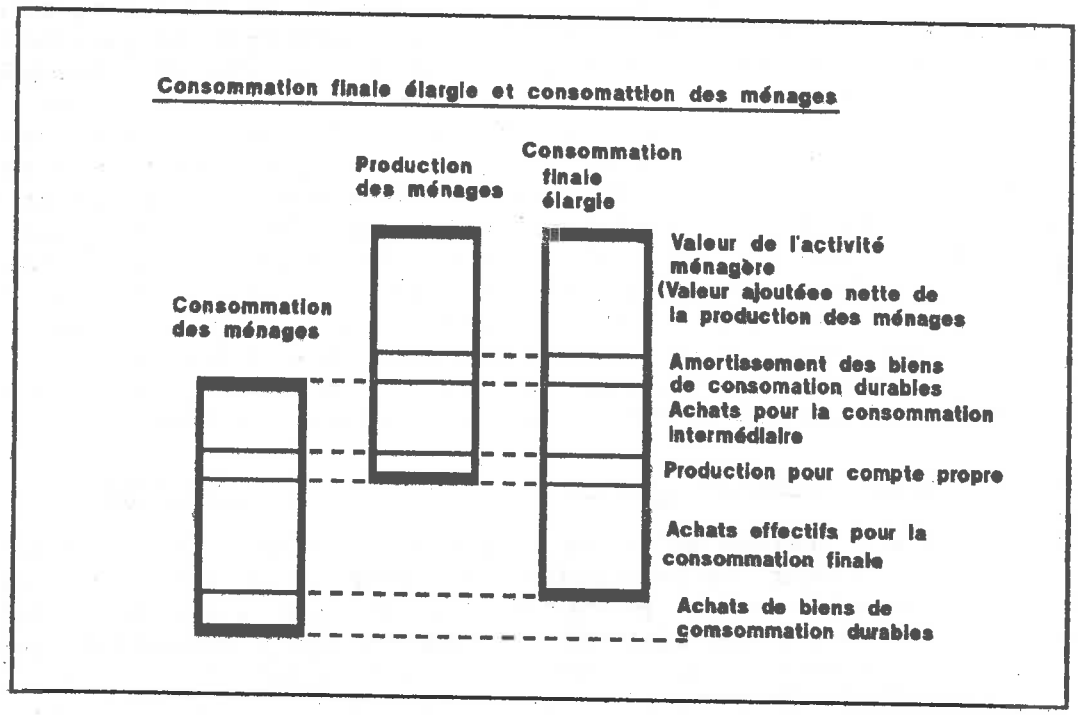
Consommation finale élargie et consomattion des ménages
Production des ménages
Consommation finale élargie
Consommation des ménages
Valeur de l'activité ménagère
(Valeur ajoutée nette de la production des ménages
Amortissement des biens de consomation durables
Achats pour la consommation intermédiaire
Production pour compte propre
Achats effectifs pour la consommation finale
Achats de biens de comsommation durables

Pour obtenir la valeur ajoutée brute, il faut prendre en compte l'amortissement des biens de consommation durables des particuliers et (le cas échéant) les taxes acquittées sur la production. Pour calculer la consommation de capital fixe, il faut dissocier les achats de biens de consommation durables des dépenses de consommation privée pour de nombreuses années antérieures; on peut utiliser ces achats pour calculer la valeur des biens de consommation durables et la consommation relative de capital fixe 9/.

Pour déterminer la valeur des biens et services produits gratuitement dans le ménage, c'est-à-dire le produit, on utilise le calcul à partir des ressources et on ajoute à la valeur ajoutée brute les biens et services utilisés (consommés) pendant la production, c'est-à-dire la consommation intermédiaire. Les dépenses des ménages au titre de ces biens et services figurent également dans la consommation privée et il faut les compter à part. Il s'agit le plus souvent de biens utilisés pour la préparation des repas, le nettoyage, etc., mais aussi pour le jardinage ou le bricolage. Dans les comptes satellites de la production des ménages, ils sont inscrits dans la consommation intermédiaire et ce n'est que lorsque le produit est utilisé qu'ils entrent dans la consommation finale.

La production des ménages peut comprendre aussi les contributions gratuites des ménages ordinaires qui ont été incluses jusqu'ici dans la comptabilité nationale. Il s'agit pour l'essentiel de la valeur locative des logements occupés par le propriétaire, de la construction de logements pour compte propre et de la production agricole pour l'autoconsommation dans les ménages non agricoles. Il faudrait augmenter d'autant le produit et la valeur ajoutée de la production des ménages.

Il faut établir des corrélations entre les chiffres des comptes satellites de la production des ménages exprimés en unités monétaires et les chiffres comparables des comptes nationaux. Cela peut se faire de plusieurs façons et l'on trouvera ci-après un exemple de calcul de la consommation finale élargie des ménages à partir de leur consommation extraite des comptes nationaux (voir aussi le graphique 4):

Consommation des ménages
- Consommation finale des institutions privées sans but lucratif
= Consommation des seuls ménages
- Achats de biens de consommation durables
= Achats pour la consommation courante
- Achats pour la consommation intermédiaire
= Achats pour la consommation finale
- Achats imputés pour la production pour compte propre
= Achats effectifs pour la consommation finale
+ Produit de la production des ménages
= Consommation finale élargie des ménages

Cet exemple montre que l'établissement d'une corrélation correcte entre les chiffres des comptes nationaux et ceux des comptes satellites pose généralement quelques problèmes. Il faut appliquer dans les deux comptes les mêmes principes de délimitation, de définition et d'évaluation des postes. De plus, les chiffres à inclure dans les comptes nationaux doivent souvent être ventilés autrement par secteur et faire l'objet d'une nouvelle ventilation selon de nouveaux critères, tandis que leurs composantes doivent être redistribuées. La chose se complique encore du fait qu'il n'existe pas pour la plupart des branches en question de statistiques très solides, ce qui signifie que l'on ne peut utiliser que des estimations approximatives.

Pourtant, ce n'est pas parce que ces problèmes existent qu'il ne faut pas approfondir davantage la question. La statistique doit s'adapter dans les limites de ses possibilités même s'il n'est pas possible d'appliquer les règles habituelles pour donner une assise statistique aux données fournies.

En République fédérale d'Allemagne, diverses instances ont insisté, ces dernières années, pour que les travaux ménagers soient inclus dans la comptabilité nationale. Pour ne donner que quelques exemples, on retrouve cette demande dans le point 16 des principes directeurs de la CDU (chrétiens-démocrates) concernant la politique vis-à-vis de la femme que le parti a arrêtée à la Conférence d'Essen en 1985, dans une déclaration de M. Vogel, Président du SPD (sociaux-démocrates), au Bundestag le 7 septembre 1988, dans une motion présentée par le groupe parlementaire des "Verts" au Bundestag le 16 septembre 1988, et dans une résolution adoptée par le Deutscher Frauenrat (Conseil allemand des femmes) à sa réunion générale de 1985.

Notes:

1/ Voir le rapport de la quatrième réunion du Groupe d'experts sur la révision du SCN (secteur des ménages), Florence 1987, p. 7 ss. Ce rapport peut être obtenu auprès du Bureau de statistique de l'ONU, New York, NY 10017.

2/ Le SCN révisé a été établi par M. P.T. Hill, de l'OCDE, à Paris. Les avant-projets devraient être disponibles d'ici à 1990.

3/ Pour la notion de compte satellite en comptabilité nationale, voir notamment G. Hamer (1986), C. Stahmer (1988) et P. Teillet (1988).

4/ On trouvera une définition et une analyse de l'économie marginale dans D. Schäfer et P. Wittmann (1985).

5/ Cette question a été traitée en détail par H. Lützel en 1983; la présente analyse peut donc se limiter aux principaux points.

6/ Voir L. Goldschmidt-Clermont (1987), p. 5.

7/ Pour une analyse détaillée de ce critère sous ses multiples formes, voir D. Schäfner (1988), p. 311 ss.

8/ Voir en particulier M. Murphy (1982).

9/ Dans le cas de la République fédérale d'Allemagne, les estimations pour 1970-1984 ont été préparées par D. Schäfer (1985).

Bibliographie

Chadeau, A. (1985): Measuring Household Activities: Some International Comparisons, in Review of Income and Wealth, No 3, p. 237 ss.

Goldschmidt-Clermont, L. (1987): Unpaid Work in the Household, BIT Genève

Goldschmidt-Clermont, L. (1987): Economic Evaluations of Unpaid Household Work: Africa, Asia, Latin America and Oceania, BIT Genève

Hamer, G. (1986): Satellitensysteme im Rahmen der Weiterentwicklung der Volkswirtschaftlichen Gesamtrechnungen, in Hanau, K. et al. (ed.) Wirtschafts-und Sozialstatistik, Göttingen

Hawrylyshyn, O. (1977): Towards a Definition of Non-Market Activities, in Review of Income and Wealth, No 1, p. 89 ss.

Hill, P.T. (1979): Do-It-Yourself and GDP, in Review of Income and Wealth, No 1, p. 31 ss.

Lützel, H. (1983): Haushaltsproduktion and Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen in Hauswirtschaft und Wissenschaft, No 5, p. 260 ss.

Murphy, M. (1982): The Value of Household Work in the United States for 1976, in Review of Income and Wealth, No 1, p. 29 ss.

Office statistique des communautés européennes (1985): Système européen de comptes économiques intégrés (SEC), deuxième édition, Luxembourg

Organisation des Nations Unies (1968): Système de comptabilité nationale, New York

Reid, M.G. (1934): Economics of Household Production, New York

Schäfer, D. (1985): Wert des Gebrauchsvermögens der privaten Haushalte, in Wirtschaft und Statistik, No 2, p. 110 ss.

Schäfer, D. (1988): Haushaltsproduktion in gesamtwirtschaftlicher Betrachtung, in Wirtschaft und Statistik, No 5, p. 309 ss.

Schäfer, D. and Wittmann, P. (1985): Zur Abgrenzung und Erfassung der Schattenwirtschaft, in Wirtschaft und Statistik, No 8, p. 618 ss.

Stahmer, C. (1988): Konzepte für Satellitensysteme, in Forum der Bundesstatistik, volume 6

Suviranta, A. (1986): Housework Study, Part XIV: Determining the Value of Unpaid Housework, Method Comparison, Helsinki

Teillet, Pierre (1988): A Concept of Satellite Accounts in the Revised SNA, in Review of Income and Wealth, p. 411 ss.

ENQUETE SUR LES DISPENSATEURS DE SOINS INFORMELS GRANDE-BRETAGNE*

par

Hazel Green

Si j'ai choisi de présenter une communication sur les soins informels à une conférence sur la femme, c'est parce qu'il est généralement admis que cette tâche est l'apanage des femmes. Pourtant, comme on le verra ci-après, l'une des constatations les plus controversées et les plus surprenantes de notre enquête a été qu'une importante proportion d'hommes prodiguaient des soins.

1. Introduction

A la demande du Ministère de la santé, une série de questions a été incluse dans l'enquête générale de 1985 sur les ménages aux fins d'identifier les personnes qui s'occupaient d'un infirme ou d'une personne âgée. Ces questions visaient à obtenir des estimations sur le nombre des prestateurs de soins informels en Grande-Bretagne et à établir leurs caractéristiques. Ces renseignements étaient nécessaires à la planification de services à leur intention, outre qu'ils devaient permettre de situer dans un contexte national les résultats d'études locales plus détaillées.

L'enquête générale sur les ménages est une activité permanente à objectifs multiples qui porte sur un échantillon représentatif de l'ensemble de la population vivant en ménages ordinaires en Grande-Bretagne. Chaque année quelque 10,000 ménages sont enquêtés; tous les adultes (personnes âgées de plus de 16 ans) sont interrogés dans les ménages de l'échantillon. Les questions concernant les soins informels ont été posées à quelque 18 500 adultes appartenant aux ménages sondés au titre de l'enquête de 1985. Les dispensateurs recensés parmi eux ont été interrogés sur le nombre d'invalides ou de personnes âgées dont ils s'occupaient (ci-après appelés "prestataires"). Des renseignements détaillés ont été recueillis sur chaque prestataire et sur la nature des soins dispensés. Des informations ont été obtenues sur 77% environ des adultes de l'échantillon répondant aux critères établis.

Relativement peu d'études ont été consacrées aux soins informels; cette enquête sur les dispensateurs de soins était la première du genre en Grande-Bretagne. Il s'agissait donc d'un exercice hautement exploratoire destiné à fournir des données de base permettant d'aller de l'avant dans ce domaine.

---

* Rapport présenté par l'Office des recensements et enquêtes démographiques

Deux aspects de la recherche qui posaient des problèmes de mesure sont décrits dans le présent document: premièrement, la définition des soins informels et l'identification des dispensateurs de soins; deuxièmement, l'évaluation de l'ampleur des soins prodigués.

2. Définition des soins informels

Il n'existe pas de définition généralement acceptée des soins informels et rares ont été les enquêtes prévoyant des questions destinées à en identifier les dispensateurs. Il s'est donc avéré nécessaire d'élaborer une définition pour les besoins de l'enquête, notre objectif étant de concevoir des questions qui permettent, d'identifier les dispensateurs s'occupant de quelqu'un soit chez eux soit dans un autre ménage, que leur soutien soit relativement minime ou au contraire très accaparant.

Le concept de prestation de soins a d'abord été établi dans l'interview sous l'angle des personnes s'occupant d'un prestataire vivant sous le même toit. Il fallait nécessairement distinguer l'entraide normale entre les membres du ménage des soins spécialement nécessaires aux invalides. Pour les besoins de cette distinction, l'introduction aux questions faisait référence aux "responsabilités extrafamiliales". Dans le cas des dispensateurs s'occupant de quelqu'un à l'extérieur du ménage, nous voulions nous assurer de la prise en compte de ceux dont les prestations étaient relativement marginales (par exemple ceux qui rapportaient des commissions ou des livres de bibliothèque à un invalide). La question destinée à identifier ce groupe se référait donc à "la fourniture à titre régulier d'un service ou d'une aide", le libellé en était le suivant :

Q1. Certains ont des responsabilités extrafamiliales du fait qu'ils s'occupent d'une personne malade, invalide ou âgée.
Puis-je vous demander si vit sous votre toit une personne malade, invalide ou âgée dont vous vous occupez ou à laquelle vous prodiguez des soins particuliers (par exemple, un proche/un conjoint/un enfant/un ami, etc.) malade, invalide ou âgé (ENUMERER TOUS LES MEMBRES DU MENAGE) ?

Q2. A l'extérieur de chez vous, vous occupez-vous régulièrement d'un proche, d'un ami, d'un voisin malade, invalide ou âgé qui ne vit pas avec vous ?

Ces questions ont été testées dans le cadre d'une étude pilote avant d'être incorporées à l'enquête principale.

En l'absence d'une définition strictement objective du "dispensateur", nous devions nous contenter de la perception subjective qu'avait de son rôle l'enquêté(e). Force a été d'admettre que les questions préalables ne permettraient pas forcément d'identifier tous les dispensateurs. L'étude pilote suggérait que quelques enquêtés dispensateurs de soins informels pouvaient ne pas considérer cette prestation comme "une responsabilité extrafamiliale". Il a donc été demandé à l'enquêteur de signaler les cas d'enquêtés ayant répondu négativement à la question préalable où lui-même était convaincu que les intéressés prodiguaient une assistance importante.

Cette annotation n'était possible de la part de l'enquêteur que dans les cas où les dispensateurs s'occupaient de quelqu'un vivant avec eux dont il connaissait donc le statut au sein du ménage. En revanche, de telles lacunes étaient peu vraisemblables dans le cas de dispensateurs s'occupant de personnes à l'extérieur, la question les concernant ayant été libellée différemment. Sur 18,565 adultes ayant répondu à la première question ci-dessus, 56 (0,3%, la plupart s'occupant d'un conjoint) qui aux yeux des enquêteurs étaient des dispensateurs ne se sont pas, quant à eux, identifiés à ce rôle. L'analyse ne tient pas compte de ces cas, mais cela ne change rien ni à la proportion globale des dispensateurs ni à celle des dispensateurs s'occupant de quelqu'un dans leur ménage.

En outre, les enquêteurs avaient été priés de signaler les cas où des enquêtés se seraient à tort déclarés dispensateurs. Aucun cas n'a été signalé.

Les rapports des enquêteurs et le nombre peu élevé de dispensateurs apparents ne s'étant pas reconnus comme tels donnent à penser que les questions ont raisonnablement permis d'identifier ceux qui étaient passablement sollicités, c'est-à-dire ceux dont le rôle de dispensateur ressortait clairement des entrevues avec tous les adultes membres du ménage. Il est plus difficile d'évaluer dans quelle mesure nous avons fiablement identifié les moins actifs. Intuitivement, il semblerait que certains d'entre eux ne pensaient pas que l'aide qu'ils prodiguaient valait la peine d'être mentionnée. Quoi qu'il en soit, les résultats montrent que la plupart des dispensateurs ayant des activités plutôt marginales ont été recensés et que, comme on pouvait s'y attendre, ils représentaient une proportion assez élevée du nombre total de dispensateurs. Plus d'un tiers des dispensateurs identifiés consacraient moins de cinq heures par semaine à la prestation de soins.

On aurait pu faire appel à d'autres méthodes pour identifier les dispensateurs bien qu'il soit difficile d'envisager une définition complètement objective. Par exemple, on aurait pu poser une série de questions pour savoir si oui ou non les enquêtés prodiguaient des soins quelconques. Mais là encore, ce n'est que subjectivement qu'une distinction aurait pu être établie entre les tâches normalement accomplies pour un autre membre du ménage et celles qui étaient spécialement accomplies pour des raisons d'invalidité. La "normalité" peut dépendre, par exemple, de l'âge ou du sexe du prestataire.

L'importance d'une définition objective pour identifier les dispensateurs dépendra dans une large mesure des objectifs de la recherche. L'étude considérée avait pour but de fournir des informations susceptibles d'aider le Ministère de la santé à évaluer les besoins de services. Il est vraisemblable que les dispensateurs qui perçoivent leur rôle comme une responsabilité familiale normale seront moins exigeants que ceux qui l'envisagent comme une responsabilité extrafamiliale. De ce point de vue, la perception qu'a lui-même de son rôle le dispensateur est peut-être un meilleur indicateur des besoins de services qu'un critère d'identification plus objectif.

On trouvera au tableau 1 les principales estimations découlant de l'enquête. Quatorze pour cent des enquêtés ayant 16 ans ou plus ont déclaré s'occuper à titre plus ou moins régulier d'un malade, d'un handicapé ou d'une personne âgée. La prestation de soins fait partie de l'image de marque des femmes, mais la proportion des dispensatrices (15%) ne s'est pas révélée sensiblement plus élevée que celle des dispensateurs (12%). Les hommes et les femmes ont montré une propension égale à s'occuper de quelqu'un vivant sous leur toit (4% pour les deux sexes), mais les femmes auraient tendance à être plus représentées dans la prestation de soins à l'extérieur du ménage, avec 11% contre 8% pour les hommes.

Le faible écart de participation aux prestations de soins entre les sexes peut paraître surprenant, mais nous n'avons aucune raison de croire que le pourcentage relatif aux femmes ait été sous-estimé. Dans le groupe des dispensateurs apparents qui ne se sont pas eux-mêmes signalés il y a un nombre analogue d'hommes et de femmes, et nos estimations sont comparables à celles obtenues dans le cadre d'une étude locale effectuée à peu près à la même période. Les femmes étant plus nombreuses dans la population globale de la Grande-Bretagne, il est vrai que les dispensatrices de soins sont bien plus nombreuses que les dispensateurs. L'enquête indique un total de six millions de dispensateurs de soins en Grande-Bretagne: 3,5 millions de femmes et 2,5 millions d'hommes. La virtualité d'une plus grande présence féminine parmi les dispensateurs est peut-être l'une des raisons de l'idée répandue que les femmes sont plus enclines que les hommes à prodiguer des soins. Comme on le verra ci-après, des différences sont apparues entre les hommes et les femmes quant à l'ampleur des soins prodigués.

3. Mesures de la charge des soins

Parmi les soins prodigués par les dispensateurs de l'échantillon figure un large éventail de prestations qui vont, par exemple, de la promenade hebdomadaire à des soins presque permanents. Le Ministère de la santé s'intéressait tout particulièrement aux dispensateurs très accaparés. Pour distinguer ce groupe, on a introduit dans l'étude des éléments de mesure de la charge des soins, à savoir:

1. Présence ou non du prestataire sous le toit du dispensateur.

2. Nombre d'heures consacrées à la prestation de soins.

3. Soutien unique ou non du prestataire.

4. Nombre de prestataires.

5. Nombre d'années de soins consacrées au prestataire.

6. Type d'aide fournie.

7. Aide reçue d'autres membres de la famille ou d'amis, de spécialistes ou de services bénévoles.

8. Possibilités de temps libres pour le dispensateur.

9. Autres responsabilités ou problèmes, par exemple, enfants à charge, activités lucratives, problèmes de santé.

L'enquête n'avait pas pour thème l'attitude individuelle à l'égard de la prestation de soins ou ses implications physiques, sociales ou financières. Ces aspects étaient traités au titre d'études à plus petite échelle et le temps consacré aux interviews pour l'enquête générale sur les ménages n'aurait pas suffi aux questions détaillées qui se seraient imposées.

Les trois premiers éléments de mesure indiqués ci-dessus ont été les principaux indicateurs de la charge des soins. Les soins prodigués à un membre du ménage devraient impliquer un surcroît de travail pour les dispensateurs et s'avérer étroitement liés à d'autres éléments de mesure révélateurs d'une lourde charge. Cet élément de mesure ne posait pas de difficulté. Les deux autres - le temps consacré aux soins et le soutien unique ou non du prestataire - étaient plus problématiques. Les difficultés qu'a posées la collecte de ces informations et l'interdépendance des trois principaux éléments de mesure de la charge des soins prodigués sont décrites ci-après.

3.1 Temps consacré à la prestation de soins

C'est l'évaluation du temps consacré à la prestation de soins par les dispensateurs d'une aide plutôt intangible qui a posé le plus de difficultés, par exemple, être prêt à aider en cas de besoin, veiller sur le prestataire et reste "vigilant" pendant le sommeil. Nous avions décidé que lorsque la présence du dispensateur s'imposait pendant les heures de veille, même s'il ne s'occupait pas à proprement parler du prestataire, il fallait en tenir compte en raison de la contrainte imposée. Le temps de "vigilance" pendant le sommeil n'a pas été pris en compte en raison de la grande difficulté à le définir avec précision et des multiples possibilités d'interprétation, mais nous avons conscience qu'il peut s'agir là d'un lourd fardeau pour certains dispensateurs. En tout état de cause, il est vraisemblable que les dispensateurs de ce genre consacreront aussi beaucoup de temps aux prestataires pendant la journée et de ce fait figureront dans le groupe à "lourde charge".

Dans le cas des dispensateurs prodiguant une aide plus précise et de ceux s'occupant de quelqu'un à l'extérieur du ménage, l'évaluation du temps consacré à la prestation de soins s'est avérée généralement plus facile, la seule instruction spéciale donnée aux enquêteurs étant d'inclure les temps de déplacement.

L'essai pilote a fait apparaître que les personnes qui consacraient beaucoup d'heures à prodiguer des soins éprouvaient énormément de difficultés à en évaluer le nombre. Pour simplifier la tâche, les enquêtés ont été priés de donner des estimations par tranche de temps, très larges dans les cas d'emplois du temps chargés. Nous obtenions ainsi des

informations suffisamment détaillées pour notre propos qui était de diviser l'échantillon en grands sous-groupes. Les enquêteurs avaient reçu pour instruction d'aider les enquêtés à calculer leurs heures, le cas échéant en leur faisant énumérer leurs activités pour chaque jour de la semaine. Cet exercice a pris beaucoup de temps mais a donné des résultats très encourageants, les informations recueillies étant utilisables dans la proportion de 99% des dispensateurs de soins.

Le tableau 1 montre le rapport étroit entre le temps consacré à la prestation de soins et le premier indicateur de l'ampleur de la charge, que le prestataire vive ou non avec le dispensateur. Près de la moitié des dispensateurs prodiguant des soins à des personnes vivant avec eux y consacraient au moins 50 heures et moins d'un quart y consacraient moins de dix heures. Parmi les dispensateurs s'occupant de personnes à l'extérieur du ménage, environ les trois quarts consacraient moins de dix heures par semaine à ces activités. Un apport de soins équivalant à 20 heures ou plus par semaine peut être considéré comme une charge accaparante. Environ un quart des dispensateurs de soins, représentant environ 1,4 million d'adultes en Grande-Bretagne, assurent des tâches de cette ampleur.

3.2 Dispensateurs principaux

La notion de soutien principal du prestataire a été notre troisième élément de mesure de l'intensité de l'aide dispensée. Nous avons qualifié de "dispensateurs principaux" ceux qui étaient le soutien unique du prestataire ou qui lui consacraient plus de temps que quiconque. Nous ne sommes pas entièrement satisfaits de cette définition du "dispensateur principal" dans la mesure où le temps consacré à la prestation de soins n'indique pas nécessairement de façon appropriée le degré des responsabilités assumées pour le bien-être du prestataire. Théoriquement, nous voulions établir qui était le principal responsable de l'organisation des activités, des décisions prises, des instructions à l'entourage, des dispositions à prendre pour que le bénéficiaire soit constamment suivi ou pour faire face en cas d'urgence, etc. Assumer la pleine responsabilité du bien-être du prestataire représente vraisemblablement une charge considérable et une prise de responsabilité bien plus grande qu'une simple présence au côté du prestataire. Si l'étude devait être répétée, nous tenterions d'inclure ces éléments plus intangibles de la responsabilité.

Comme le montre le tableau 2, près d'un quart (23%) des dispensateurs de soins ont indiqué que personne d'autre ne les aidait à s'occuper du prestataire. Trente pour cent des autres ont déclaré être aidés mais consacrer plus de temps que quiconque au prestataire ("dispensateurs principaux uniques") et 11% y consacraient le même temps que quelqu'un d'autre ("dispensateurs principaux assistés"). Ensemble, ces groupes (appelés "dispensateurs principaux") représentent les deux tiers de tous les dispensateurs, soit environ 3,7 millions d'adultes en Grande-Bretagne. Parmi ceux qui s'occupaient d'un membre du ménage, la vaste majorité étaient

des dispensateurs principaux (82 %), dont une proportion élevée - 42 % - ne bénéficiant d'aucune assistance. Parmi ceux qui s'occupaient de quelqu'un à l'extérieur du ménage, 57 % étaient des dispensateurs principaux, dont seulement 15 % sans aucune assistance.

Comme on pouvait s'y attendre, les dispensateurs principaux montraient une tendance à consacrer beaucoup plus de temps aux soins prodigués que les dispensateurs auxiliaires, que le prestataire vive ou non sous le même toit (tableau 2). Le tableau montre également que les prestateurs auxiliaires s'occupant de quelqu'un dans le ménage avaient tendance à consacrer plus d'heures à la prestation de soins que les dispensateurs principaux s'occupant de quelqu'un vivant ailleurs. Cela peut tenir à la gravité de l'invalidité dans la mesure où il est vraisemblable que les grands invalides qui n'ont personne à leur côté pour les soigner devront être placés dans une institution.

La figure 3 illustre le degré de chevauchement dans les groupes les plus accaparés tel que l'indiquent les trois éléments de mesure examinés. Le diagramme de droite montre que 25 % de tous les dispensateurs consacrent 20 heures ou plus par semaine à la prestation de soins et que, comme on pouvait s'y attendre, il s'agit dans la plus grande majorité des cas des dispensateurs principaux s'occupant d'un prestataire. Le diagramme de gauche montre que le groupe des dispensateurs de soins à un prestataire vivant avec eux est presque entièrement constitué de personnes qui consacrent au moins 20 heures par semaine à la prestation de soins ou de personnes qui y consacrent moins d'heures mais qui y sont des dispensateurs principaux (zones hachurées et/ou grises).

3.3 Autres éléments de mesure de la charge des soins

Quelques autres éléments de mesure de la charge de soins utilisés dans l'enquête ont été moins aisés à établir que la plupart. Comme on l'a déjà souligné, l'obtention de renseignements sur la nature de l'aide fournie par les dispensateurs pose certains problèmes en raison de la nécessité d'établir une distinction entre les tâches normalement effectuées pour un autre membre de la famille et celles inhérentes à une invalidité. Par exemple, les soins aux jeunes enfants font partie des tâches normales, de même qu'une personne peut se charger de certaines tâches ménagères pour le reste de la famille. Il était précisé dans la question que l'assistance fournie devait "largement déborder le cadre des obligations normales à l'égard d'un dépendant", mais certains dispensateurs ont éprouvé des difficultés à établir cette distinction.

Le tableau 3 montre la nature des soins fournis selon qu'il s'agit de prestataires vivant ou non sous le même toit. Les trois premières rubriques (soins personnels, administration de médicaments et aide physique) supposent un certain degré d'intimité entre le dispensateur et le prestataire. Chacun de ces types de soins a été fourni par environ la moitié des dispensateurs s'occupant d'un prestataire vivant avec eux.

Une proportion étonnamment élevée - 20 % - des dispensateurs s'occupaient de plus d'une personne, essentiellement de leurs deux parents ou d'un proche et d'un ami. Dans certains cas, la prestation de soins à deux prestataires ou plus alourdira beaucoup leur charge, mais pas dans d'autres : faire la cuisine ou les courses pour deux parents âgés ou pour un seul équivaudra probablement au même effort. En revanche, s'occuper de deux prestataires qui vivent éloignés l'un de l'autre représentera probablement une charge considérable. Il faut donc disposer de renseignements assez détaillés pour interpréter cet élément de mesure.

4. Différences entre les hommes et les femmes

Comme on l'a déjà signalé, la proportion globale des femmes dispensatrices de soins n'était guère plus élevée que celle des hommes (15 et 12 % respectivement). Cependant, la comparaison des éléments de mesure examinés ci-dessus montre que ce serait plutôt les femmes qui assumeraient la plus lourde charge de soins, comme l'illustrent les analyses ci-après.

La figure 4 montre que parmi les dispensateurs s'occupant de quelqu'un vivant sous leur toit, 51 % de femmes contre 39 % d'hommes consacraient au moins 50 heures par semaine à cette activité. De même, parmi ceux s'occupant de personnes à l'extérieur, 32 % de femmes contre 22 % d'hommes consacraient au moins 10 heures par semaine à ces tâches.

Les femmes sembleraient en outre assumer plus souvent la principale responsabilité du bien-être du prestataire, soit seules, soit assistées (figure 5). Globalement, 59 % de femmes contre 45 % d'hommes sont dans cette situation.

Des différences apparaissent également entre les hommes et les femmes quant à la nature des soins prodigués (tableau 4). Les femmes sembleraient s'occuper des soins personnels et de l'intendance plus souvent que les hommes qui se chargeraient quant à eux plutôt des sorties.

La plus lourde charge de soins semblerait revenir aux femmes célibataires de 45 à 64 ans (figure 6). Dans ce groupe d'âge, les femmes célibataires seraient plus nombreuses que les femmes non célibataires à s'occuper de quelqu'un vivant sous leur toit (15 % et 6 %), et plus nombreuses que les hommes célibataires dans la catégorie des dispensateurs principaux (22% et 12%). La proportion des personnes consacrant au moins 20 heures par semaine à la fourniture de soins à un prestataire était également plus élevée parmi les femmes célibataires de 45 à 64 ans (13%) que parmi les hommes célibataires (6 %) ou les femmes non célibataires (6%) du même groupe d'âge. Dans d'autres groupes d'âge, toutefois, il n'y avait à aucun égard de différence marquée entre les hommes et les femmes célibataires ou entre les femmes célibataires ou non célibataires. Ces résultats corroborent dans une certaine mesure l'opinion généralement répandue que le rôle de dispensateur échoit de façon disproportionnée aux

femmes célibataires - mais cela n'est vraiment évident que chez les plus âgées des femmes d'âge mûr. Il ne faut pas non plus perdre de vue que leur nombre est très petit: les dispensatrices célibataires représentent seulement 11% de l'ensemble des dispensatrices et 2% de toutes les femmes.

Ces mesures tentent à indiquer que les femmes assument une plus lourde charge de soins que les hommes, mais il n'y a pas de grandes différences. Dans le cas des dispensateurs "principaux" cela est peut-être dû à une prise en compte lacunaire des éléments de responsabilité évoqués ci-dessus, ainsi qu'au fait que les femmes seront plus enclines que les hommes à assumer toute la gamme de responsabilités qu'implique le bien-être du prestataire, mais cette charge-là n'est pas aisément mesurable. La raison est peut-être aussi que les femmes sous-estiment leur contribution, comme l'ont montré d'autres études sur les soins aux enfants. Il ressort d'une enquête sur l'emploi des femmes que la moitié de toutes les femmes mariées considéraient que les soins aux enfants étaient également partagés avec leurs époux et, même parmi les non-actives, la proportion était de 40%. Il est apparu que les non-actives avaient tendance à ne pas tenir compte du temps qu'elles dépensaient pendant que leurs époux travaillaient! Quant aux époux de femmes non actives, ils n'ont été que 30% à affirmer que les soins étaient également partagés. Cette étude a également montré que les conjoints tendaient à vaquer à des tâches différentes, les époux jouant avec les enfants ou les sortant, tandis que les épouses s'acquittaient des tâches plus routinières (cuisine, habillement, etc.). Là encore il y a des parallèles dans les différences selon les sexes quant à la nature des soins prodigués.

5. Activités futures

On peut encore considérablement élargir l'analyse de la charge des soins. Notamment, il serait utile de rapprocher les mesures individuelles pour obtenir un indicateur global de la charge. Notre tâche est terminée en ce qui concerne ce projet, mais les bandes de données ont été mises à la disposition d'autres chercheurs et une organisation procède actuellement à une analyse secondaire.

On pourrait aussi améliorer les questions. Le Ministère de la santé souhaiterait suivre l'évolution dans le temps du nombre de dispensateurs, et il est vraisemblable qu'une section sur les soins informels sera de nouveau incluse dans l'enquête générale sur les ménages.

Références

1) "Informal Carers", Hazel Green (ISBN 0 11 691226 X, HMSO 1988, prix 3,75 livres).

2) "Women and Employment: a lifetime perspective", Jean Martin et Ceridwen Roberts (ISBN 0 11 6910 90 9, HMSO 1984, prix 9,50 livres).

Tableau 1. Pourcentage d'adultes dispensateurs de soins et pourcentage dans quelques sous-groupes, par sexe

Personnes âgées de 16 ans et plus — Grande-Bretagne, 1985

	Hommes	Femmes	Tous les adultes
Pourcentage d'adultes :			
Dispensateurs	12 %	15 %	14 %
S'occupant de quelqu'un dans leur propre ménage*/	4 %	4 %	4 %
S'occupant de quelqu'un seulement dans un autre ménage ordinaire	8 %	11 %	10 %
Base = 100 %	8 484	9 846	18 330

*/ Y compris ceux qui s'occupaient de quelqu'un à la fois dans leur ménage et dans un autre ménage ordinaire (63 cas).

Tableau 2. Nombre d'heures de prestation de soins par semaine au prestataire (principal)*/ selon que le prestataire vivait chez le dispensateur ou à l'extérieur et selon qu'il était le dispensateur principal

Dispensateurs

Grande-Bretagne 1985

Nombre d'heures de prestation de soins par semaine	Dispensateurs dont le prestataire (principal) vivait : dans leur propre ménage		dans un autre ménage ordinaire		Tous les dispensateurs	
	Dispensateurs principaux	Autres que les dispensateurs principaux	Dispensateurs principaux	Autres que les dispensateurs principaux	Dispensateurs principaux	Autres que les dispensateurs principaux
	%	%	%	%	%	%
Moins de 5	10	30	36	62	26	58
5 à 9	6	18	29	23	20	22
10 à 19	13	28	25	9	20	12
20 à 49	18	12	9	5	12	6
50 ou plus	53	12	1	0	21	2
Base = 100	576	125	947	722	1 523	847

*/ Voir la note de la figure 2.

Figure 1 Nombre d'heures de prestation de soins par semaine (pour tous les prestataires) selon que le prestataire vivait chez le dispensateur ou à l'extérieur - Grande-Bretagne, 1985

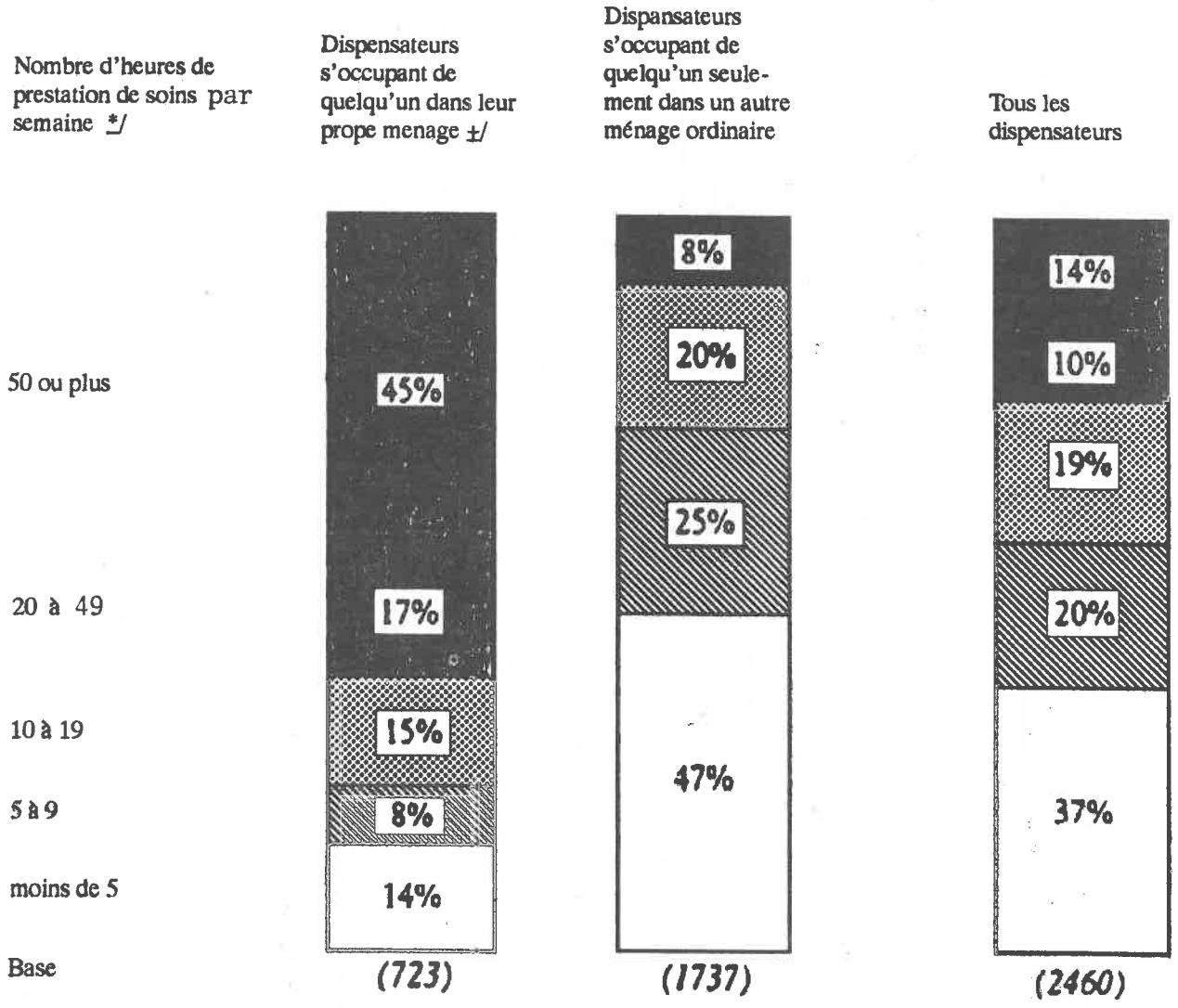

*/ Y compris le temps pendant lequel le dispensateur était dosponible en cas de besoin.

±/ Y compris les personnes s'occupant de quelqu'un à la fois dans leur prope ménage et dans autre ménage ordinaire.

Tableau 3. Type d'aide fournie au prestataire (principal)*/ selon que le prestataire vivait chez le dispensateur ou à l'extérieur

Dispensateurs

Grande-Bretagne, 1985

Aide fournie au prestataire (principal)	Dispensateurs dont le prestataire principal vivait		Tous les dispensateurs
	dans leur propre ménage	dans un autre ménage ordinaire	
	Pourcentage selon le type d'aide +/		
Soins personnels (par exemple, toilette)	53	13	24
Administration de médicaments	46	13	22
Aide physique (par exemple, aide à la marche)	46	12	22
Travaux d'écriture ou questions financières	47	37	40
Autre aide pratique	81	82	82
Compagnie	64	67	66
Sorties	54	47	49
Surveillance	79	69	72
Base = 100 %	713	1 749	2 462

*/ Voir la note de la figure 2

+/ Les pourcentages sont supérieurs à 100, certains dispensateurs fournissant différents types d'aide.

Figure 2 Dispensateurs : selon qu'il s'agissait du dispensateur principal de prestataire (principal)*/ et selon que le prestataire vivait chez le dispensateur ou à l'extérieur - Grande - Bretagne, 1985

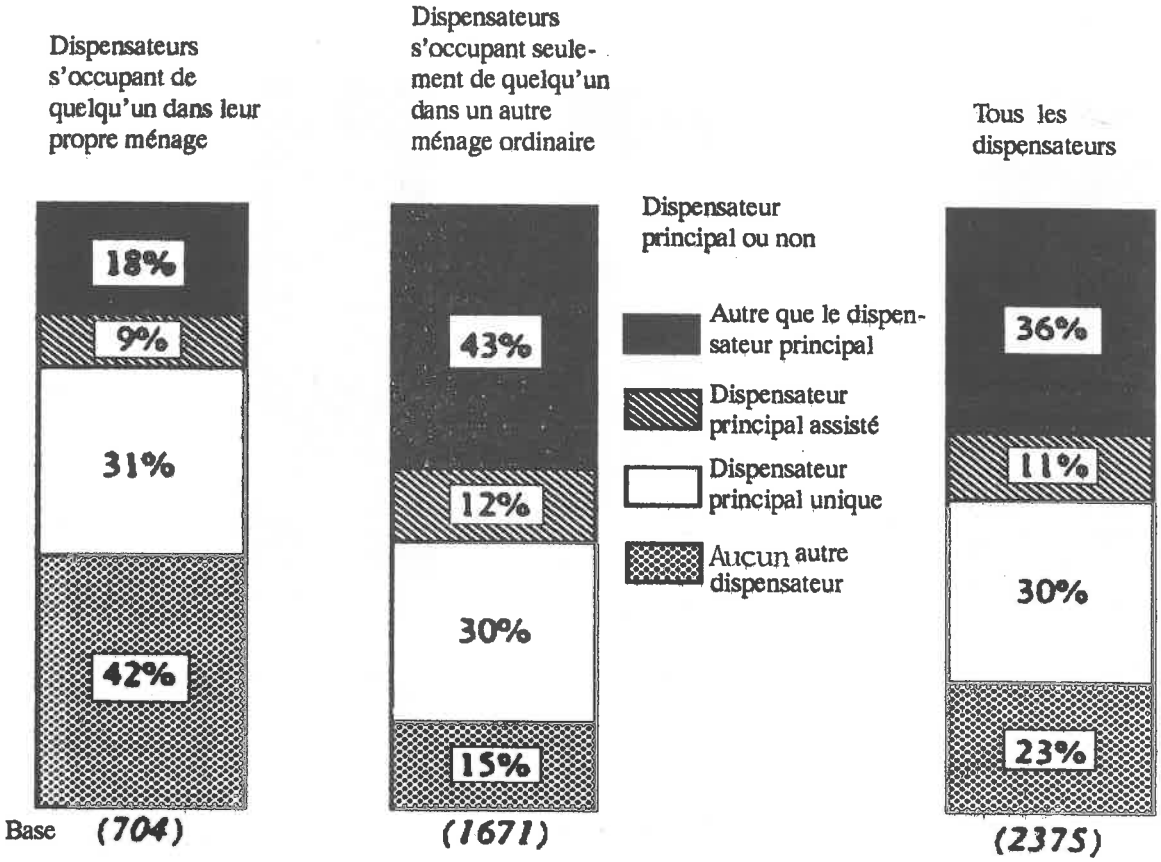

*/ Dans le cas des dispensateurs s'occupant de plus d'une personne les renseignements ne concernent que le prestataire principal.

Tableau 4. Types d'aide fournie au prestataire (principal)*/ selon que le prestataire vivait chez le dispensateur, ou à l'extérieur et selon le sexe du dispensateur

Dispensateurs — Grande-Bretagne, 1985

Aide fournie au prestataire (principal)	Lieu ou vivait le prestataire (principal) et sexe du dispensateur				Tous les dispensateurs	
	chez le dispensateur		dans un autre ménage ordinaire			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	Pourcentages par type d'aide +/					
Soins personnels (par exemple, toilette)	43	62	7	16	19	28
Administration de médicaments	37	53	10	14	19	24
Aide physique (par exemple, aide à la marche)	46	46	10	14	22	22
Travaux d'écriture ou questions financières	42	51	40	36	41	40
Autre aide pratique	82	80	82	82	82	82
Compagnie	63	64	63	69	63	68
Sorties	60	49	50	46	53	47
Surveillance	75	83	63	72	67	75
Base = 100 %	322	391	658	1 091	980	1 482

*/ Voir la note du Tableau 2.

+/ Voir la note du Tableau 3.

Figure 3 Pourcentage des dispensateurs qui étaient les dispensateurs principaux d'un prestataire et pourcentage de ceux qui s'occupaient de quelqu'un pendant au moins 20 heures par semaine, selon que le prestataire vivait chez le dispensateur ou à l'extérieur - Grande-Bretagne, 1985

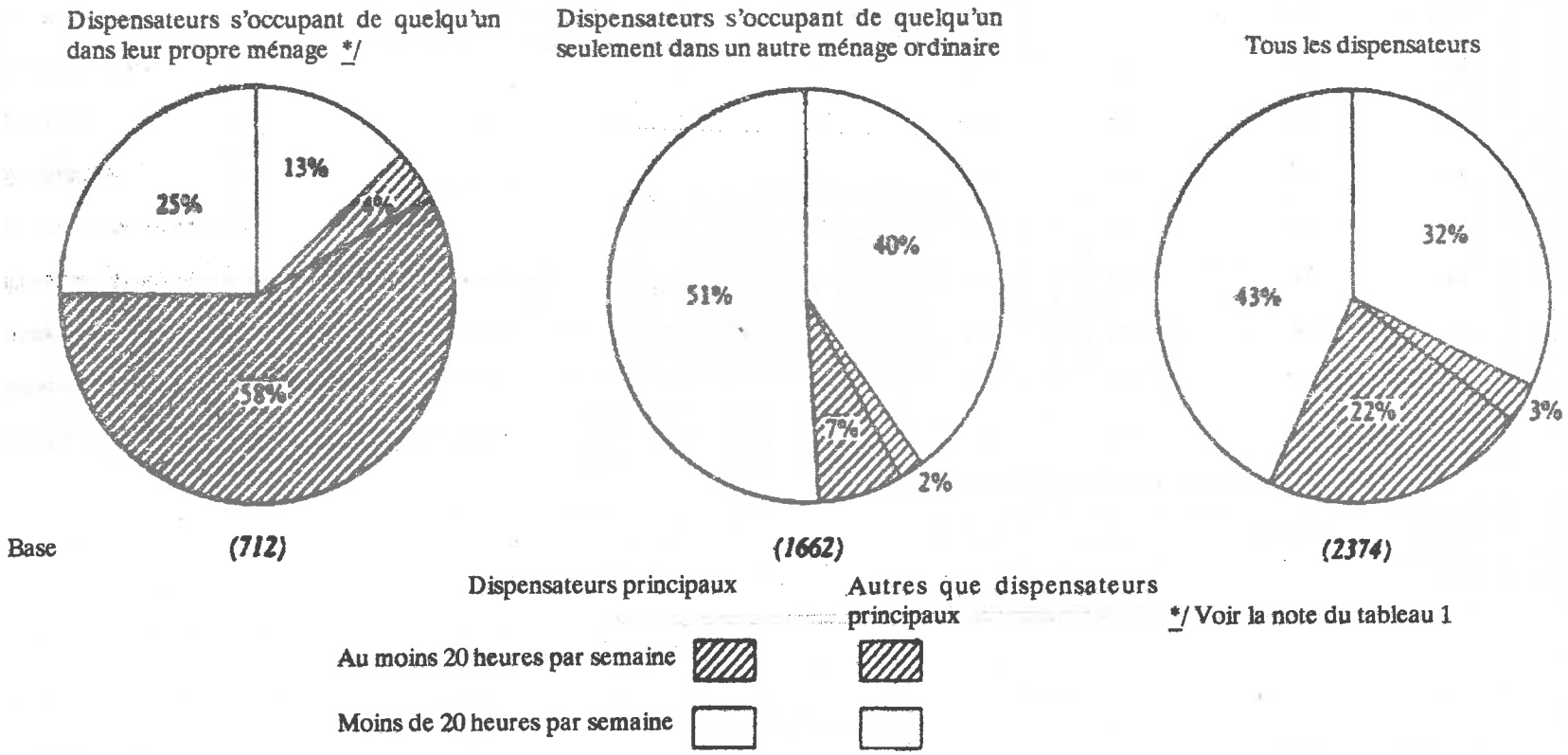

*/ Voir la note du tableau 1

Figure 4 Nombre d'heures de prestation de soins par semanaire (pour tous les prestataires)selon que le prestataire vivait chez le dispensateur ou à l'extérieur et selon le sexe du dispensateur - Grande-Bretagne, 1985

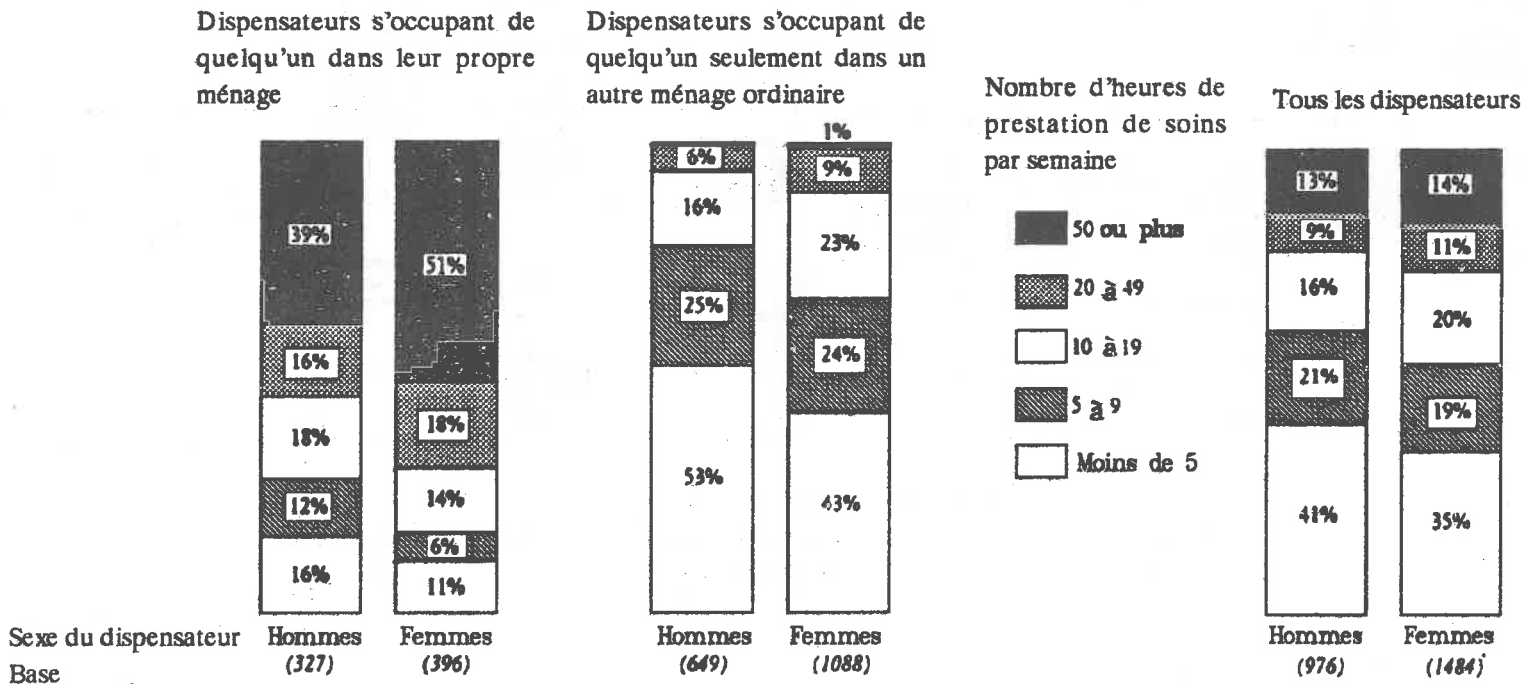

*, † Voir les notes de la figure 1.

Figure 5 Dispensateurs : selon qu'il s'agissait du dispensateur principal du prestataire (principal)*, selon que le prestataire vivait chez de dispensateur ou à l'exterieur et selon le sexe du dispensateur - Grande-Bretagne, 1985

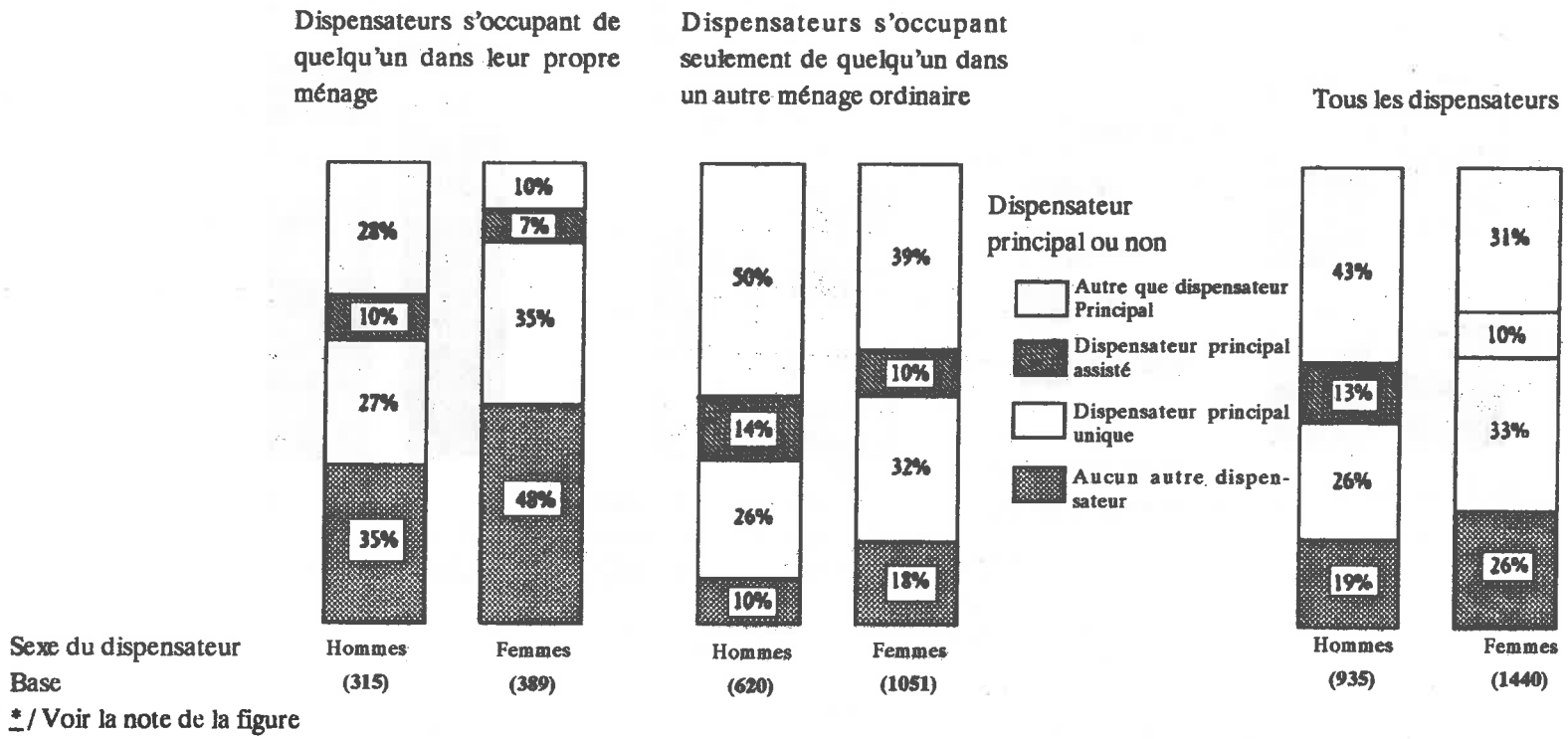

*/ Voir la note de la figure

Figure 6. Pourcentage des adultes âgés de 45 à 64 ans dans certains sous-groupes de dispensateurs, par sexe et selon la situation matrimoniale - Grande-Bretagne, 1985

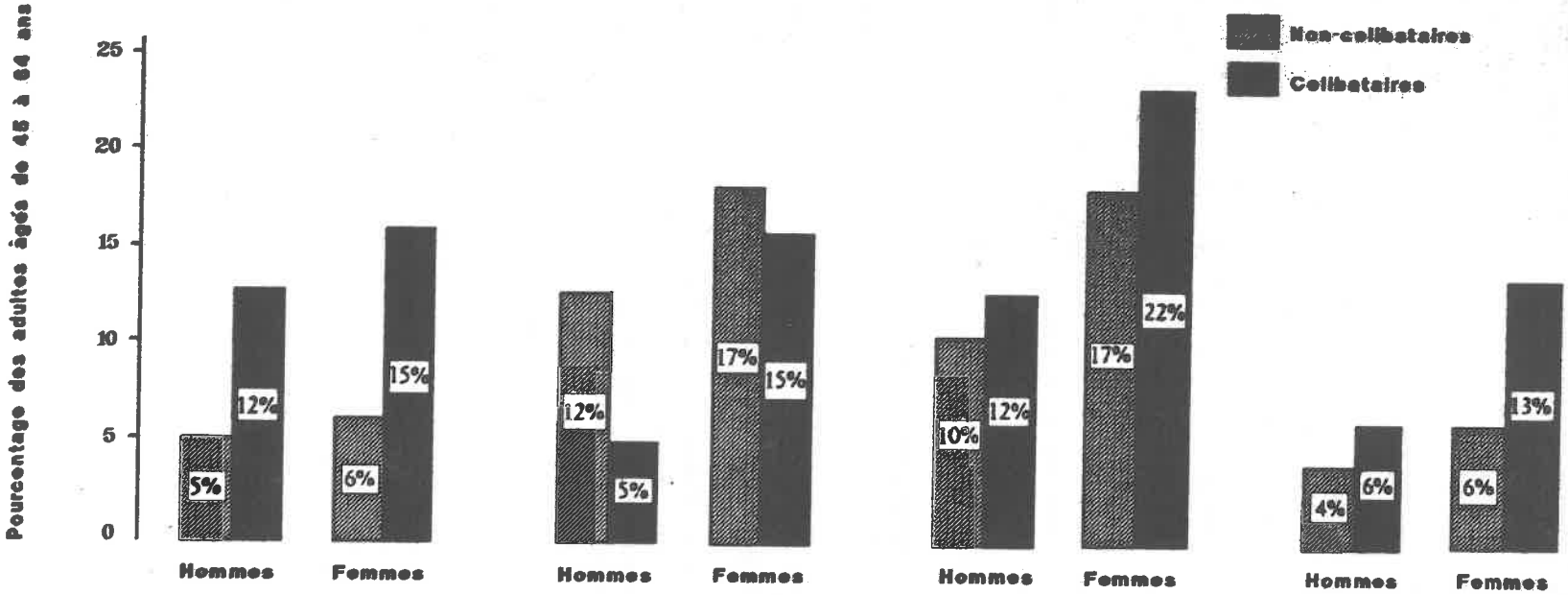

S'occupant de quelqu'un dans leur propre ménage */

S'occupant seulement de quelqu'un dans un autre ménage ordinaire

Dispensateurs principaux

20 heures au moins par semaine de prestation de soins

*/ Voir la note du tableau 1.

EVALUATION DES ACTIVITES DOMESTIQUES

par

L. Goldschmidt-Clermont

I. INTRODUCTION

I.1 Objet du document

Le présent document traite du travail domestique et des activités connexes. Par travail (ou activité) domestique on entend la préparation des repas (préparer et cuire les aliments, les servir et faire la vaisselle), le nettoyage du logement (intérieur et extérieur), les travaux du linge (lessive, repassage, raccommodage), les soins personnels aux membres à charge du ménage (enfants, personnes âgées, malades) et tous les achats nécessités par ces tâches. Par activités connexes, on entend les autres activités domestiques productives qui, par leur contenu, leur mode de production et la destination du produit, sont analogues ou apparentées aux travaux de base que l'on vient d'énumérer (conservation des aliments, travaux de couture (vêtements ou rideaux), jardinage, réparation du matériel ménager, du logement, de la voiture, etc).

Quoique "économiques" au sens général, ces activités ne sont pas considérées comme telles dans le Système de comptabilité nationale (SCN) des Nations Unies. Elles ne sont donc comptabilisées ni dans les statistiques du travail ni dans les comptes nationaux.

I.2 Nécessité d'évaluer les activités domestiques

Les études sur l'emploi du temps montrent que les femmes effectuent la majeure partie du travail non rémunéré entrant dans les activités domestiques et une partie des activités connexes. Il est donc justifié que la présente réunion se penche sur cette contribution économique non comptabilisée des femmes.

La mesure et l'évaluation de ces activités est par ailleurs utile, non seulement pour mieux cerner la situation économique des femmes, mais aussi pour améliorer en général les statistiques économiques. En effet, des recherches ont montré que dans les pays industriels, les activités domestiques et connexes nécessitent à peu près autant de temps de travail que l'ensemble de toutes les activités des secteurs comptabilisées de l'économie et que leur produit non comptabilisé pourrait représenter de 30 à 50% du PNB.

Des transferts de production ont lieu entre les deux secteurs de l'économie. Par exemple, une part importante du blanchissage privé est passée du secteur des ménages aux entreprises commerciales à la fin des années 20 et au début des années 30 avant d'être réappropriée par les ménages avec l'apparition des machines à laver domestiques. Les transferts de ce type entre le secteur des activités comptabilisées et celui qui est exclu de la comptabilité nationale n'est pas sans influer sur les chiffres du PNB, celui-ci pouvant augmenter ou diminuer alors que la quantité réelle de biens et de services dont dispose la population ne varie pas.

Des données portant sur les deux secteurs de l'économie sont nécessaires pour formuler les politiques économiques, les politiques de l'emploi et de la répartition des revenus, pour assurer une juste répartition des activités entre hommes et femmes, une couverture en matière de sécurité sociale équitable pour les travailleurs non rémunérés, etc. Elles sont aussi indispensables pour améliorer le règlement financier des divorces et des litiges en matière de succession portés devant les tribunaux civils.

I.3 Principales méthodes d'évaluation

L'évaluation des activités domestiques souleve des difficultés en raison du caractère non marchand du travail ménager et du produit: faute de faire l'objet d'une transaction sur le marché, ceux-ci n'ont pas de prix. Si l'on veut évaluer les activités domestiques, il est donc nécessaire de leur attribuer des valeurs.

Les études réalisées jusqu'à présent permettent de distinguer deux grandes catégories de méthodes d'évaluation. Les premières affectent un salaire marchand au temps consacré aux activités domestiques, ce sont des méthodes d'évaluation fondées sur le salaire. Les secondes imputent un prix marchand aux produits des activités domestiques, ce sont des méthodes qui s'attachent aux produits.

Les avantages et inconvénients relatifs de ces méthodes ont été amplement examinés ailleurs (Goldschmidt-Clermont, 1982, 1986 et 1987a). On peut conclure des études précédentes que l'attribution d'un salaire marchand à une durée non marchande donne des résultats incompatibles avec les méthodes de la comptabilité nationale et qui, en outre, offrent peu d'intérêt pour l'analyse économique. Les méthodes d'évaluation axées sur le produit ne présentent pas ces inconvénients mais nécessitent des données sur le volume de la production domestique que l'on a jusqu'à présent rarement recueillies.

I.4 Etat de la question

A la Réunion officieuse de la CEE sur les statistiques et indicateurs concernant les femmes, en 1987, un aperçu assez détaillé des méthodes utilisées pour évaluer les activités domestiques a été présenté (Goldschmidt-Clermont, 1987b). Depuis, aucune nouvelle méthode n'a,

semble-t-il, été introduite dans ce domaine. Des évaluations effectives sont entreprises dans deux pays : la France (collaboration INSEE/CNRS) et la République fédérale d'Allemagne (Statistisches Bundesamt).

Depuis quelques années, économistes et statisticiens s'accordent de plus en plus à reconnaître que la mesure et l'évaluation des secteurs non marchands de l'économie, y compris les activités domestiques, est nécessaire; l'importance et le volume estimé de ces activités sont tels qu'il devient impossible de continuer à les ignorer. Leur évaluation semble toutefois progresser lentement; nous présentons ici quelques hypothèses personnelles quant aux différentes causes de cette situation. Ce n'est qu'en identifiant les obstacles que l'on pourra y remédier.

Le premier obstacle découle de la nécessité de maintenir la cohérence des définitions des séries chronologiques. Pour surmonter cette difficulté, la comptabilité nationale propose actuellement de traiter à part la production non marchande des ménages. Celle-ci pourrait figurer dans un compte satellite, sans modifier la structure actuelle des comptes. En mesurant la valeur du secteur non marchand au moyen de méthodes compatibles avec celles utilisées pour les autres secteurs de l'économie, il est possible de donner un aperçu de la "production élargie", c'est-à-dire du PNB traditionnel augmenté de la production domestique. Une méthode analogue pourrait peut-être être adoptée pour obtenir des statistiques du "travail élargi".

Une deuxième difficulté provient de la nouveauté de la tâche. Les statisticiens effectuent des calculs difficiles dans des domaines où ils ont à présent plus d'un demi-siècle d'expérience. En revanche, ils sont novices dans la mesure des activités domestiques et entreprendre des travaux dans ce domaine peut sembler plus difficile que cela ne l'est en réalité.

Un troisième obstacle tient au fait que les individus (y compris les statisticiens) entretiennent des relations affectives avec la production domestique: le style de vie, les questions de qualité, etc., occupent une place très importante dans notre vie personnelle et nous avons tendance à accorder plus de poids à ces facteurs lorsque l'on évalue "les confitures de grand-mère" que pour valoriser des chemises d'homme de fabrication industrielle (Nations Unies, 1968, par. 4.56). Peut-être avons-nous tendance à rechercher des résultats plus précis lorsqu'il s'agit de production domestique que de production agricole ou industrielle. Pour le moment, alors que les méthodes d'évaluation du travail domestique et des activités connexes sont encore en phase d'élaboration, peut-être faut-il se contenter d'une précision moindre, à condition que les méthodes de mesure et d'évaluation adoptées soient bien conçues. Les critères à cet égard étant, on l'a dit, la compatibilité avec les statistiques de la comptabilité nationale et du travail et l'intérêt pour l'analyse économique. Les perfectionnements statistiques peuvent être remis à plus tard.

Un quatrième obstacle réside enfin dans les pressions auxquelles sont soumis les départements de statistique pour produire des résultats de meilleure qualité et plus complets dans les tâches qui leur sont familières. Où trouver les ressources nécessaires au défrichage d'un nouveau domaine? La réponse à cette question ne peut être que politique: des ressources ne seront dégagées que si la volonté politique ne fait pas défaut. Les choix correspondants ne seront faits et les décisions ne seront prises que si l'utilité des nouvelles statistiques concernant le secteur domestique non marchand est clairement comprise. Dans ce contexte, il convient de se rappeler que l'intérêt de telles données dépasse largement le seul objectif (légitime) de préciser la situation des femmes.

Nous allons maintenant essayer de contribuer à lever le deuxième et le troisième obstacle.

II. UNE METHODE AISEE D'EVALUATION

Nous proposons à la présente section un petit nombre de règles pour obtenir une évaluation globale des activités domestiques. Cette méthode "minimale" est aisée à appliquer et utilise les statistiques existantes pour obtenir des résultats compatibles avec les données de la comptabilité nationale. Elle combine les statistiques de l'emploi du temps et un indicateur de la productivité domestique axé sur le produit, à savoir la rémunération du facteur travail dans les activités ménagères. Ces deux éléments sont examinés en II.1 et II.2 et leur combinaison en II.3; les caractéristiques de la proposition sont résumées en II.4.

II.1 Statistiques de l'emploi du temps

Les recherches universitaires sur l'emploi du temps remontent aux années 20 et plusieurs pays en ont effectué depuis cette date. Ces travaux ont parfois été poursuivis par les services nationaux de statistique. Une certaine coordination internationale s'est instaurée. On dispose donc d'un ensemble de données sur l'emploi du temps susceptible de s'étoffer au fur et à mesure que l'on prend davantage conscience des nombreux usages de ces données.

La méthode proposée recourt aux statistiques de l'emploi du temps pour deux raisons. Premièrement, mesuré en unités de temps, le travail qui entre dans la production domestique peut être comparé à celui nécessaire à la production pour le marché; une telle comparaison permet, en soi, d'évaluer directement l'importance économique des tâches ménagères. Deuxièmement, l'existence des statistiques de l'emploi du temps permet d'économiser une partie des travaux statistiques nécessaires à l'évaluation de la production domestique si l'on peut attribuer des valeurs satisfaisantes au temps consacré à cette production.

Pour qu'elles puissent être considérées comme satisfaisantes, de telles valeurs doivent être en rapport avec les conditions de production dans le ménage (équipement ménager, taille du ménage et autres conditions qui influent sur la productivité domestique), c'est-à-dire en rapport avec la production domestique effective. Il ne peut pas s'agir des salaires du marché car ceux-ci dépendent des conditions de production marchande et reflètent la productivité des entreprises marchandes qui peut différer de beaucoup de la productivité domestique. La rémunération du facteur travail qui entre dans la production domestique peut servir à cette évaluation comme on va le voir dans les paragraphes ci-après.

II.2 Rémunération du facteur travail

En comptabilité nationale, pour calculer la valeur des produits non marchands tels que l'autoconsommation agricole, on calcule généralement la quantité de produits en unités physiques, on l'évalue aux prix du marché et l'on soustrait la valeur des biens et services intermédiaires utilisés dans le processus de production (Nations Unies, 1968, par. 6.21). Cette méthode peut être appliquée à toute la production domestique non marchande. Pour ce faire, il est nécessaire de quantifier la production domestique en unités physiques, de l'évaluer aux prix des produits marchands équivalents et de déduire la valeur des biens et services consommés au cours du processus de production.

Effectuer en une fois une évaluation à grande échelle des activités domestiques conformément à cette méthode générale de la comptabilité nationale peut représenter une tâche trop lourde pour les services de statistique ou les organismes qui en seraient chargés. Nous proposons donc ici de recourir à un échantillon limité de la population (comme, par exemple, dans les études sur les budgets des ménages) et de commencer par un petit nombre d'activités, étant entendu qu'il est possible d'étendre l'échantillon et les activités couvertes ultérieurement, une fois la méthode rodée.

Les quantités physiques de biens et de services produites par les ménages (s'agissant de la totalité ou de certaines activités domestiques seulement) ont été estimées dans plusieurs études concernant des pays industriels (Clark, 1958; Chaput-Auquier, 1959; Chadeau et Fouquet, 1981; Sanik et Stafford, 1983; Bivens et Volker, 1986). Les calculs les plus importants et les plus complets de la production domestique ont été effectués dans une étude nationale portant sur la Finlande (Finlande, 1980 à 1986) qui démontre la possibilité de réaliser de telles mesures et fournit des indications sur la manière de procéder.

Une fois qu'on l'a mesurée en unités physiques, on attribue à la production domestique une valeur imputée (valeur de la production brute) sur la base des prix du marché des biens et services équivalents à ceux produits par le ménage. Les conventions de la comptabilité nationale donnent des indications pour la détermination des prix (ceux-ci diffèrent selon les régions, les saisons, les marchés ruraux ou urbains), les ajustements de prix pour tenir compte des différences de qualité et l'utilisation des prix à la production ou à la consommation.

Après avoir calculé la valeur de la production brute, on déduit la consommation intermédiaire et la consommation de capital fixe afin d'obtenir la rémunération du facteur travail. Celle-ci représente l'économie (le "manque à dépenser") réalisé par le ménage du fait de l'activité productrice (la rémunération du facteur travail correspond à ce qui, en comptabilité nationale, serait comptabilisé sous la rubrique "rémunération des employés" et "excédent net d'exploitation"). Cette rémunération (fictive) est un indicateur, axé sur le produit, de la valeur du travail ménager; il est compatible avec les autres indicateurs économiques car obtenu par la méthode générale de comptabilité nationale. Il répond donc aux conditions énoncées en II.1 pour le calcul des données sur l'emploi du temps.

II.3 Evaluation par combinaison des données sur l'emploi du temps et de la rémunération du facteur travail

Pour effectuer cette évaluation, il est nécessaire de calculer la rémunération du facteur travail sur une base horaire, en d'autres termes d'associer la valeur d'une activité particulière au temps qu'y consacre le ménage considéré (Goldschmidt-Clermont, 1983). De tels prix horaires peuvent ensuite être affectés aux statistiques de l'emploi du temps recueillies sur une base statistique plus large.

Il est possible de calculer la rémunération du facteur travail pour toutes les activités domestiques. Si dans un premier temps on ne l'établit que pour les principales, on peut en calculer la moyenne pour extrapoler aux autres activités.

On notera au passage que les rémunérations du facteur travail sont intéressantes en soi aux fins de l'analyse économique car elles fournissent des renseignements sur la productivité relative des ménages dans les diverses activités domestiques. Elles permettent aussi de comparer la rémunération du facteur travail dans les activités domestiques aux rémunérations réelles du ménage dans le secteur marchand (salaires et autres avantages professionnels, après déduction des dépenses liées à l'emploi, des impôts, etc.).

II.4 Résumé

La méthode que nous proposons est aisée, dans la mesure où elle exige moins de tâches statistiques que la technique générale de la valeur ajoutée. En effet:

1) On utilise les données sur l'emploi du temps dont disposent déjà plusieurs pays et qui sont rassemblées à partir d'échantillons nationaux représentatifs;

2) On calcule les rémunérations horaires du facteur travail (valeur ajoutée moins consommation de capital fixe) sur un échantillon restreint et pour un petit nombre d'activités, puis on en fait la moyenne que l'on impute aux autres activités.

La précision des évaluations réalisées à l'aide de cette méthode dépend de la qualité de l'échantillon utilisé en 2) ainsi que du nombre d'activités domestiques pour lesquelles on calcule la rémunération du facteur travail. Cette précision dépend des ressources consacrées à l'évaluation.

III. EVALUATION AU NIVEAU NATIONAL

III.1 Etapes successives

Appliquée au niveau national, la méthode esquissée à la section II se déroule selon les étapes successives ci-après.

a. La quantité de la production domestique doit être mesurée par activité. On quantifiera ainsi, par exemple:

- la préparation des repas: fréquence et contenu des divers types de repas préparés à la maison; parfois, des renseignements sont aussi recueillis sur l'origine des aliments et leur degré de transformation, sur le nombre de personnes nourries, etc.;

- conservation des aliments: quantité de fruits, légumes, poissons, etc., conservés par diverses méthodes;

- soins aux personnes du ménage à charge: nombre d'enfants d'âges divers entretenus à la maison (temps partiel ou temps complet) et type de soins fournis (soins physiques, supervision générale, formations particulières, etc.), nombre et caractéristiques des personnes bénéficiant de soins spéciaux au foyer (personnes âgées, handicapées, malades) et types de soins;

- entretien du logement et de ses abords: surface balayée et nettoyée habituellement; nature et fréquence des réparations et de l'entretien périodique;

- linge: fréquence et volume du blanchissage, du raccommodage, etc.;

- fabrication destinée à la consommation domestique: nombre de vêtements faits à la maison, par catégorie (couture, tricot ou tissage; jupes, robes, pantalons, chaussettes, pullovers, etc.; pour enfants, femmes ou hommes); divers.

b. Après avoir mesuré la production de chaque ménage en unités physiques, on lui attribue une valeur imputée (valeur de la production brute) sur la base des prix du marché de biens ou services équivalents. Pour calculer la valeur brute imputée de la production domestique dans les pays industriels, les prix suivants ont par exemple été utilisés :

- prix de divers types d'aliments ou de repas vendus dans le commerce, comparables du point de vue du contenu et de la qualité à ceux préparés à la maison;

- prix des produits alimentaires transformés, semi-transformés ou des conserves du commerce;

- prix du placement familial des enfants et des soins aux handicapés ou aux personnes âgées en institutions;

- prix commercial du blanchissage;

- prix des biens produits sur le marché (prêt-à-porter, savon, mobilier, etc.).

c. La valeur ajoutée est calculée par déduction de la valeur de la consommation intermédiaire (y compris les gages des domestiques). Les statistiques sur les dépenses de consommation existent et peuvent être utilisées ou, sinon, elles peuvent être recueillies à partir de l'échantillon restreint étudié, méthode qui chiffrerait avec plus d'exactitude la rémunération du facteur travail.

d. La rémunération du facteur travail est ensuite calculée en déduisant la consommation de capital fixe. On peut à nouveau remarquer que des statistiques sont disponibles et qu'il est possible de recueillir des données à partir de l'échantillon.

e. On exprime ensuite la rémunération du facteur travail sur une base horaire en la rapportant au temps que le ménage considéré consacre à l'activité (Goldschmidt-Clermont, 1983).

f. L'évaluation s'obtient en combinant la rémunération horaire moyenne ainsi calculée à partir d'un échantillon restreint avec les statistiques de l'emploi du temps recueillies sur une base statistique plus large.

III.2 Sources des données

Les sources de données habituellement utilisées sont les suivantes :

- statistiques officielles (résultats des recensements et des enquêtes nationales sur la composition des ménages, les caractéristiques des logements, les dépenses de consommation, les prix, les salaires, etc.);

- études spéciales réalisées à des fins économiques, gouvernementales ou autres (sur les soins aux enfants, les repas pris à la maison ou à l'extérieur; les tests comparatifs de qualité des produits de consommation réalisés par des organismes publics ou des organismes indépendants à but non lucratif; les études nutritionnelles et alimentaires; les journaux professionnels, les listes de prix; etc.);

- enquêtes spéciales sur les ménages réalisées pour recueillir des données sur l'emploi du temps, le volume de la production domestique et les dépenses des ménages; certaines enquêtes comportent en outre des questions sur les raisons de la production domestique (manque à dépenser, préférences de qualité, conformité à un comportement social, satisfaction personnelle, absence d'autres solutions, etc.);

- études sociologiques ou interviews d'enquêtés de base, portant sur un nombre suffisant de ménages représentatifs; les études sociologiques peuvent être combinées aux enquêtes spéciales sur les ménages.

III.3 Observations diverses

La méthode la plus simple consiste à retenir le temps et la production des ménages tels qu'estimés par ceux-ci. Si l'on se sert toutefois des données recueillies au niveau des ménages à des fins de comparaison avec les agrégats de la comptabilité nationale, il est nécessaire de distinguer les activités qui appartiennent au secteur de la production, au sens du SCN, de celles qui en sont exclues. Par exemple, alors que la cuisine faite pour les membres de la famille est exclue du PNB, celle destinée aux ouvriers agricoles qui travaillent à la ferme doit être comptabilisée, étant donné que les repas font partie de leur salaire, c'est-à-dire d'une transaction marchande (Anker, 1983); il est vraisemblable que les ménages n'opèrent pas spontanément cette distinction, qui résulte des conventions du SCN. De telles distinctions doivent être faites lors de la détermination des catégories et de la collecte des données, afin d'éviter les doubles emplois et de répartir le produit des activités domestiques en deux sous-ensembles : "produits relevant du PNB" et "produits hors PNB".

Si l'on veut présenter la production domestique dans un compte satellite, il est nécessaire d'opérer quelques ajustements dans la présentation des chiffres macro-économiques normaux. Par exemple, une partie de la consommation finale des ménages (au sens du SCN) et des gages versés aux domestiques doit apparaître en tant que consommation intermédiaire dans l'optique de la production élargie (voir section I.4 ci-dessus).

L'harmonisation de la classification des activités utilisée dans les études temps-budget et de celle employée pour la comptabilité macro-économique (Chadeau et Roy, 1986) ou dans les budgets des ménages (Aldershoff et Kasper, 1986) doit faire l'objet de travaux supplémentaires.

IV. CONCLUSION

Action au niveau international

C'est désormais aux divers pays qu'il appartient principalement de faire progresser l'évaluation des activités domestiques. Comme on l'a vu à la section I.4 (quatrième obstacle), il s'agit là avant tout d'une question de volonté politique.

Les organisations internationales ont toutefois aussi un rôle à jouer en fournissant des orientations susceptibles de faciliter la comparabilité des résultats obtenus par les différents pays. De telles orientations sont nécessaires pour obtenir des définitions communes (couverture et définition des catégories d'activités domestiques) et pour élucider les questions d'ordre méthodologique.

Enfin, les organisations internationales pourraient peut-être jouer un rôle plus actif en vue de faciliter une meilleure communication entre les pays qui ont déjà entrepris, ou qui envisagent d'entreprendre, une évaluation des activités domestiques. La présente réunion constitue sans aucun doute un pas encourageant dans cette voie.

REFERENCES

Aldershoff, D.; Kasper, H. 1986. "Consumption levels of households based on expenditure and household production", in Journal of Consumer Studies and Home Economics (Oxford), No 10, pp. 303-315.

Anker, R. 1983. "Female labour force participation in developing countries : A critique of current definitions and data collection methods", in International Labour Review (Geneva) , Vol. 122, No 6, Nov.-Dec., pp. 709-23.

---; Hein, C. (eds) 1986. Vers la mesure des activités économiques des femmes. (Genève, Bureau international du Travail) 150 p.

Bivens, G.E.; Volker, C.B. 1986. "A value-added approach to household production: The special case of meal preparation", in Journal of Consumer Research (Worcester, Mass.); Vol. 13, Sept., pp. 272.9.

Chadeau, A.; Fouquet, A. 1981. "Peut-on mesurer le travail domestique ?", in Economie et Statistique (Paris), No 136, sept., p. 29-42.

Chadeau, A.; Roy, C. 1986. "Relating households' final consumption to household activities: Substitutability or complementarity between market and non-market production", in Review of Income and Wealth (New Haven, Connecticut), Vol. 32, No 4, Dec., pp. 387-407.

Chaput-Auquier, G. 1959. "La valeur économique du travail ménager", in Cahiers économiques de Bruxelles, vol. 4, juillet, p. 593-600.

Clark, C. 1958. "The economics of housework", in Bulletin of the Oxford Institute of Statistics, No 20, May, pp. 205-211.

Finlande, Ministère des affaires sociales et de la santé, Département de la recherche. 1980 à 1986. Housework study. Parts I to XIV. Special Social Studies. Helsinki, Statistiques officielles de la Finlande.

Goldschmidt-Clermont, L. 1982. Unpaid work in the household: A review of economic evaluation methods. Women, Work and Development Series, No 1. Genève, Bureau international du Travail, 148 pp.

---. 1983. "Does housework pay ? A product-related micro-economic approach", in Signs (Chicago), Vol. 9, No 1, Autumn. pp. 108-19.

---. 1986. "Le travail non rémunéré au foyer : Synthèse critique des méthodes d'évaluation économique", in R. Anker et C. Hein (eds), p. 39-87.

---. 1987a. Economic evaluations of unpaid household work: Africa, Asia, Latin America and Oceania. Women, Work and Development Series, No 14. Genève, Bureau international du Travail, 225 p.

---. 1987b. "Assessing the economic significance of domestic and related activities", in Statistical Journal of the United Nations ECE (Genève), Vol. 5, No 1, Dec. pp. 81-93.

Sanik, M.M.; Stafford, K. 1983. "Product-accounting approach to valuing food production" in Home Economics Research Journal (Washington, DC), Vol. 12, No 12, Dec. pp. 217-227.

Nations Unies, Bureau de statistique. 1968. Système de comptabilité nationale. (Etudes et méthodes, série F, No 2, rev.3). New York. 250 p.

LA MESURE DE LA PRODUCTION DOMESTIQUE: QUELQUES PROBLEMS CONCEPTUELS ET DES RESULTATS POUR LA FRANCE

par

Ann Chadeau

INTRODUCTION

La quantification du travail ou de la production domestiques se justifie à plus d'un titre:

Si le temps passé à faire du travail domestique n'est pas mesuré, et donc n'est pas connu, alors on sous-estime de manière importante l'effort productif total d'une Nation pour la création de biens et services pour la consommation.

De même, le bien-être et la consommation tatale d'une population sont fort mal représéntés par les agrégats économiques nationaux si les biens et services produits au sein des ménages pour leur membres ne sont pas pris en compte. De plus, les taux de croissance peuvent se trouver biaisés lorsque la production domestique n'est pas mesurée. Si, dans une économie, on assiste par exemple à un déplacement soutenu de la main d'oeuvre féminine du foyer vers le marchè du travail un accroissement du volume de la production sera enregistré dans les statistiques, alors que la baisse de la production domestique qui en résultera, échappant à l'observation statistique, ne sera pas prise en compte. L'effet de compensation, partielle ou totale, de cette baisse sur la hausse de la production marchande restera invisible et les taux de croissance apparaîtront alors plus élevés qu'ils ne le sont en réalité.

Enfin, la méconnaissance du temps de travail domestique, surtout celui des femmes, conduit à cacher son importance jusqu'à la rendre invisible.

A l'inverse, exprimer le travail ou la production domestique en chiffres, comme il est fait pour la production marchande, est un moyen d'en faire reconnaître l'importance et la valeur.

Une raison qui explique, peut-être, l'absence du travail et de la production domestiques des agrégats nationaux est la difficulté qu'ils posent à l'observation statistique. A la différence de la sphère marchande, la sphère domestique n'est pas régie par des normes et des règles explicites et clairement formulées que tout observateur peut connaître, s'il le désire. Les activités domestiques se déroulent dans l'intimité du foyer, et ne sont assujetties à aucune forme de déclaration ni de publicité obligatoires. Dans cette mesure, elles sont difficiles à appréhender statistiquement par l'observateur institutionnel. S'ajoute à cet obstacle, l'absence de reglementation en matière de durée du travail, de normes de

qualité et d'exigences de productivité. Enfin, l'unité de mesure de la valeur monétaire du travail domestique ou de la production doit être inventée, puisque le travail est fourni gratuitement et les bien et services produits ne sont pas vendus par le producteur au consommateur. Une valeur monétaire ne peut être attribuée au travail ou à la production domestique qu'en suivant un raisonnement fondé sur une analogie avec le système de prix de la sphère marchande.

Cependant, malgré ces difficultés réelles, le problème n'est pas insurmontable. Après tout, la construction d'un système cohérent de statistiques nationales, décrivant la sphère marchande, n'a pas été une tâche aisée, et n'est pas encore une oeuvre achevée.

Bien que la sphère domestique ait des modes de fonctionnement spécifiques, on peut néanmoins penser qu'il est également possible de la décrire statistiquement de manière acceptable.

Avant de quantifier le temps de travail domestique ou de valoriser la production domestique, il convient d'en formuler une définition en référence à un critère opérationnel.

Le critère le plus généralement accepté et utilisé pour définir les activités domestiques qu'il convient de considérer comme productives est celui de la "tierce personne". D'après ce critère, le travail domestique est défini comme un ensemble d'activités pratiquées gratuitement par un membre du ménage pour un ou plusieurs autres membres (y compris celui que effectue l'activité), si un résultat équivalent peut être obtenu grâce à l'activité d'une personne ou d'une unité économique extérieure au ménage contre rémunération.

La critère de la "tierce personne" est utile pour isoler, parmi l'ensemble des activités des ménages, celles qui constituent du travail domestique (cf. diagramme), mais il présente des limites.

Seule une activité peut être retenu pour un même intervalle de temps, puisque le temps de travail domestique a une limite supérieure absolue, celle des 24 heures d'une journée. Ainsi, lorsque plusieurs activités productives sont effectuées simultanément, on ne retiendra que l'activité "principale". L'application de ce critère conduit à situer le travail domestique en référence à la norme sociale, dans le temps et dans l'espace. Une activité faite par soimême pour soi-même peut être du travail domestique si "normalement" la dite activité peut être effectuée par quelqu'un d'autre. Lorsqu'un adulte se coupe, se lave les cheveux et se fait une mise en plis, il effectue du travail domestique parce qu'il est tout à fait courant de s'adresser à un coiffeur pour acheter un service équivalent.

En revanche, lorsqu'un adulte en bonne santé s'habille, il ne sera pas considéré comme effectuant du travail domestique parce que, dans nos sociétés occidentales, il n'est pas habituel que cet acte soit demandé à quelqu'un d'autre. Cela N,est pas le cas dans toutes les sociétés, et n'a pas toujours été le cas en Europe par exemple. En revanche, habiller un enfant constitue du travail domestique.

Certaines activités ne sont pratiquement plus effectuées par les membres des ménages: par exemple, aller chercher de l'eau pour un usage domestique est une activité rare dans les économies industrialisées oú l'eau courante est fournie dans les logements. Cette même activité est au contraire répandue dans d'autres pays, et requiert beaucoup de temps et d'efforts, mais dans ces pays il n'existe souvent pas de substitut marchand pour l'approvisionnement en eau. Pourtant, dans ce cas, le bon sens obligé à considérer cette activité comme productive.

Certaines activités ne peuvent pas être faites par une tierce personne: marcher est un exemple. Faut-il alors considérer que tout trajet à pied est une activité non productive, même dans le cas où il est lié à une activité productive, souvent contraignante et même pénible comme par exemple aller faire les courses quotidiennes? Ou bien dans ce cas faut-il considérer le trajet comme indissociable des courses et l'analyser comme l'activité à laquelle il est lié? Dans ce cas, en vertu du critère de la "tierce personne" le trajet à pied est indiscutablement une activité productive.

Il apparaît alors que le critère de la tierce personne pour définir le travail domestique n'est ni absolu, ni indépendant de l'organisation sociale, ni du bon sens.

La frontière entre activités productives non marchandes et autres activités des ménages peut avoir un différent tracé si l'attention se porte sur la production plutôt que sur le travail domestique. Le critère de la tierce personne continue de jouer un rôle pour identifier les activités productives, mais, vues sous l'angle de la production, deux ou plusieurs activités effectuées simultanément peuvent être également productives, et au cours du même lapse de temps, le travail domestique peut contribuer à la création de plusieurs biens ou services. Le même temps de travail est alors compté plus d'une fois, et une approche par le biais de la production peut se traduire par la définition d'un plus large ensemble d'activités productives que l'approche directe par le travail domestique.

La mesure du temps de travail domestique

En France, les données proviennent des enquêtes sur les Emplois du Temps réalisées par l'INSEE. On demande aux ménages interviewés (environ 16,000) de remplir un carnet sur lequel ils notent leurs activités par intervalle de cinq minutes au cours des 24 heures d'une journée. La description des activités est spontanée en ce sens que l'enquêté la formule en utilisant ses propres termes. L'échantillon est représentatif de la population totale. Les réponses sont classées suivant une nomenclature très détaillée et les activités principales sont enregistrées séparément des activités secondaires.

Deux enquêtes tout à fait comparables menées par l'INSEE en 1974-1975 et en 1985-1986 fournissent les résultats suivants:

A un niveau agrégé, le temps moyen heddomadaire passé par chaque personne au travail domestique et au travail professionnel est multiplié par l'effectif de chaque catégorie de population, puis par le nombre de semaines de travail (52 pour le travail domestique, et respectivement 48 et 47 pour le travail professionnel en 1975 e 1985).

Le nombre annuel total d'heures de travail productif, (travail domestique et travail professionnel) a augmenté de 3% en 10 ans, la quantité de travail domestique effectué par les hommes a augmenté plus vite que celle faite par les femmes (respectivement +8% pour les hommes et +5% pour les femmes). En revanche, le temps de travail professionnel a globalement baissé de 9%, et plus rapidement pour les hommes que pour les femmes (-13% pour les hommes et -1% pour les femmes).

Le travail domestique non rémunéré occupe davantage d'heures que le travail professionnel, et en 10 ans, l'écart s'est creusé puisqu'en 1985, le travail domestique représente 61% du nombre d'heures annuelles de travail productif total contre 56% en 1975.

Cette approche macroéconomique de la mesure du temps de travail productif montre que les femmes font approximativement deux fois plus de travail domestique que les hommes, mais aussi que, relativement au total du travail domestique effectué par les hommes et les femmes, la part des femmes a baissé passant de 72% en 1975 à 66% en 1985, alors que la part des hommes a augmenté de 35% en 1975 à 38% en 1985.

A un niveau moins agrégé, les résultats montrent que par semaine, les femmes au foyer font davantage d'heures de travail domestique que les femmes actives, mais aussi, elles en font moins en 1985 qu'en 1975 (-9%). Une diminution du travail domestique est également observée pour les femmes actives salariées et surtout non salariées. Cependant le nombre moyen d'heures de travail domestique des hommes, actifs et non actifs, est bien inférieur à celui des femmes. Selon le statut de celles-ci vis-à-vis du marché du travail, il représente entre la moitié et les deux tiers du travail domestique des femmes; mais la contribution des hommes au travail domestique a augmenté, en dix ans, de 21%.

Valeurs monétaires du travail domestique

Selon la méthode utilisée, à savoir, celle du substitut global, du substitut spécialisé, la méthode au coût d'opportunité, celle du substitut marchand au produit domestique, des prix différents sont retenus pour attribuer une valeur monétaire au travail domestique en France en 1975.

Ces prix sont les suivants:

a. pour la méthode du substitut global, le salaire horaire moyen d'une employée de maison.

b. pour la méthode du substitut spécialisé, le salaire horaire moyen d'une personne spécialisée dans l'accomplissement de la tâche.

c. la méthode au coût d'opportunité: le salaire horaire moyen d'une personne ayant les mêmes qualifications que celle qui effectue le travail domestique.

d. la méthode du produit substitut à la production domestique moins les dépenses pour l'achat de biens de consommation intermédiaire donne la valeur imputée du travail domestique.

Chaque méthode a conduit à deux estimations de la valeur du travail domestique, l'une mesurant un "manque à dépenser", l'autre un "manque à gagner", selon que les impôts et les charges sociales sont pris en compte dans la valorisation, ou bien en sont exclus.

Résultats en pourcentage du P.I.B. pour la France en 1975:

La méthode du substitut global, hors charges sociales, produit la plus faible estimation du travail domestique. Cependant, même lorsqu'un utilise le taux de rémunération le plus faible, celui d'une employée de maison non spécialisée, l'ensemble du travail domestique prend une valeur non négligeable, puisqu'elle représente le tiers du PIB. La valorisation au coût d'opportunité (hors impôts et charges sociales) fournit l'estimation la plus forte du travail domestique, que atteint, dans ce cas, 44% du PIB.

Lorsque, dans le prix du travail, les charges sociales sont incluses, le travail domestique non rémunéré représente entre 44% et 68% du P.I.B. total.

Le résultats sont essentiellement sensibles à la méthode de valorisation utilisée. Une comparaison internationale d'études estimant la valeur monétaire du travail domestique montre que la même méthode appliquée à différents pays industrialisés produit des résultats remarquablement proches.

La méthode au coût d'opportunité donne les ordres de grandeur les plus élevés de la valeur du travail domestique, l'approche par la valorisation de la production domestique pour obtenir une valeur imputée du travail domestique fournit des valeurs plus faibles, mais cependant plus élevées que celles auxquelles mène la méthode du substitut global. (cf. A. Chadeau, "Measuring houshold Activities: Some International Comparisons", The Review of Income and Wealth, 1985).

Bien que toutes ces méthodes aient leurs inconvénients et leurs limites, on peut cependant conclure à l'importance du travail domestique non rémunéré qui occupe davantage d'heures que le travail professionnel, et qui, en valeur monétaire représente au moins le tiers du P.I.B.

Les paramètres les plus discriminants de la quantité de temps passé à faire du travail domestique par les différents membres des ménages sont:

- le sexe: les femmes font davantage de travail domestique que les hommes;

- le statut de la femme vis-à-vis du marché du travail: femme au foyer, femme active salariée, femme active non salariée. Les femmes au foyer font plus de travail domestique que les femmes actives, et les femmes de profession indépendante plus que les femmes salariées.

- la présence et le nombre d'enfants dans le ménage: quel que soit le statut de la femme, le temps de travail domestique augmente avec la présence d'enfant(s) dans le ménage, avec leur nombre, et dépend de l'âge du plus jeune enfant.

Ceci est montré pour la France à propos du travail domestique dans son ensemble, mais aussi à propos du volume de travail domestique fourni pour la production des repas quotidiens des familles (cf. A. Chadeau et A. Fouquet, "Peut-on mesurer le travail domestique?", Economie et Statistique No. 136, Septembre 1981, INSEE; et A. Chadeau, C. Roy, "La fonction de production domestique de repas par catégorie de famille, Etude pour la CNAF, Mai 1989, Paris.)

Jusqu'à présent, en France, les variables utilisées pour quantifier le travail domestique sont produites par l'INSEE dans ses Enquêtes auprès des Ménages: les dépenses de consommation des ménages, les taux de salaire par catégorie socio-professionnelle (Enquêtes sur les Revenues fiscaux), les données des Recensements de la population, les Enquêtes sur l'emploi, les Enquêtes sur les Emplois du Temps, et par les données de la comptabilité Nationale Française.

Une nouvelle enquête de l'INSEE, actuellment en cours, porte spécifiquement sur la production domestique, et cherche à saisir le volume de biens et services produits par les ménages, à combien les enquêtes évaluent leur propre production domestique, quelle valeur monétaire ils attribuent au temps qu'ils y passent. On leur demande aussi de dire quel serait le substitut marchand à leur production et quel en serait le prix. Des résultats préliminaires des tests montrent que souvent les enquêtés ne pensent pas spontanément à conférer un prix à leur travail domestique, et en tout cas n'acceptent pas la valorisation au coût d'opportunité pour attribuer une valeur à leur temps de travail domestique. Les résultats définitifs de cette enquête doivent fournir des indications sur la méthode la plus "realiste pour quantifier le travail domestique et aussi pour la première fois, produire des données statistiques sur le volume et la nature des bien et services crées au sein des ménages.

Diagramme: Classification des activités des ménages

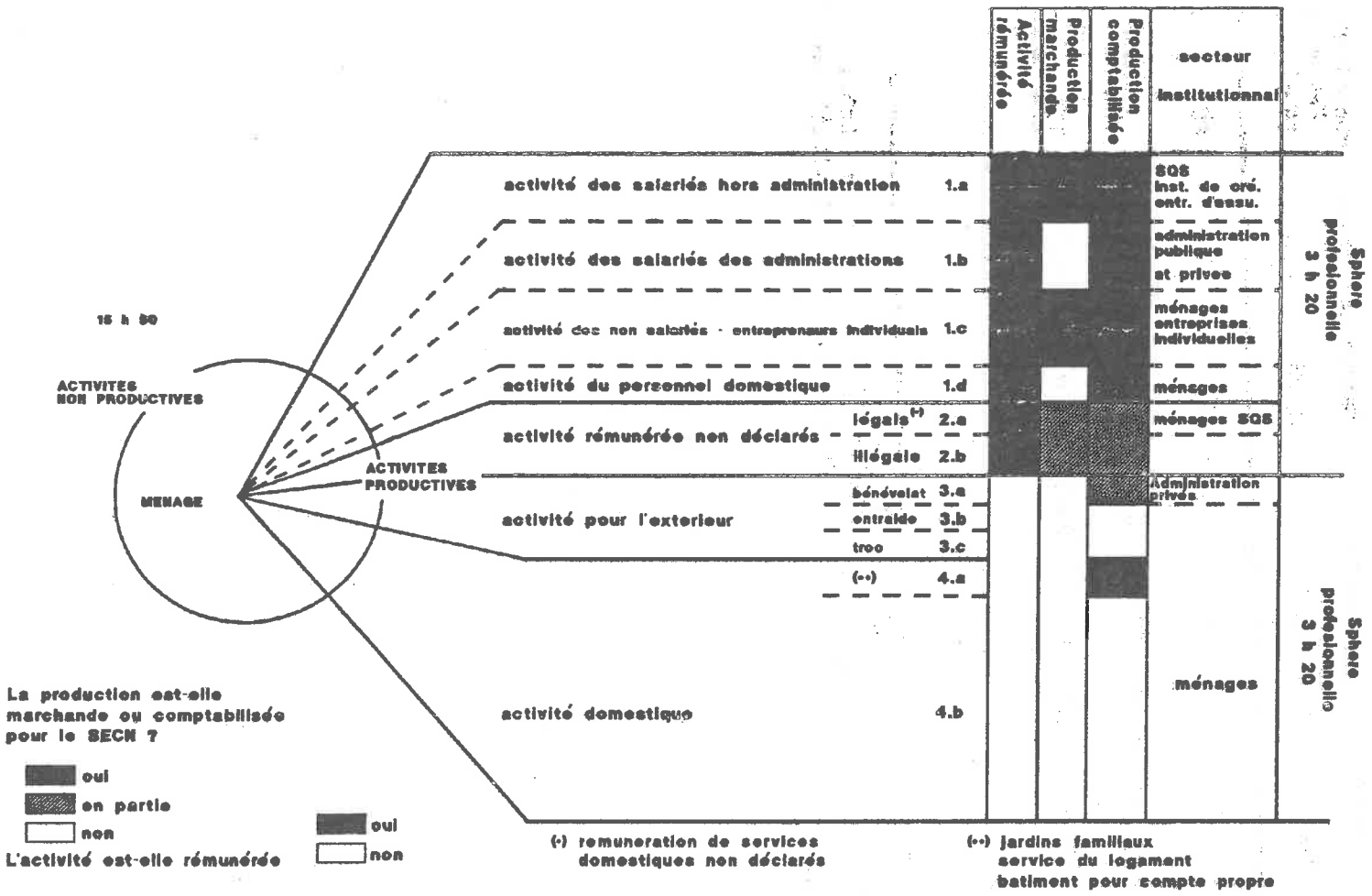

Source: A. Chadeau et C. Roy, "Essai de mise en correspondance de la consommation finale des ménages et de leurs activités domestiques", Cinq Etudes de Comptabilité Nationale, Contibutions françaises à la session de l'IARIW, 1985, Archives et Documents No. 145, Décembre 1985, INSEE

TEMPS DE TRAVAIL PRODUCTIF EN 1985 ET 1975

en milliards d'heures par an

	femmes		hommes		femmes et hommes		contribution des femmes en %	
	1985	1975	1985	1975	1985	1975	1985	1975
Travail domestique	31,9	30,5	16,4	12,1	48,3	42,6	66	72
Travail Professionnel	11,6	11,7	18,7	21,4	30,3	33,1	38	35
Total	45.5	42,2	35,1	33,5	78,6	75,7	55	56
travail domestique en %	73	72	47	36	61	56		

Sources: Les Emplois du Temps des citadins 1974, M. Huet, Y, Lemel, C. Roy, Collection Rectangle, INSEE 1978. Enquête sur les Emplois du Temps, 1985-1986, INSEE

Temps de travail domestique et professionnel

en heures/semaine

	femmes au foyer			femmes actives salariées			femmes actives non salariées			Hommes		
	1985	1975	%	1985	1975	%	1985	1975	%	1985	1975	%
travail domestique	44,7	49,1	-9	31.6	32.1	-2	30,9	38,2	-20	22.3	18.5	+21
travail professionnel				35.6	38.9	-8	43.7	35.4	+23	43.7	47.0	-7

Sources: Les Emplois du Temps des Citadins, 1974, M. Huet, Y. Lemel, C. Roy, Collection Rectangle, INSEE

L'Enquête sur les Emplois du Temps, 1985-1986, INSEE

Valeurs monétaires du travail domestique en France en 1975

	en % du PIB total	
Méthodes	charges sociales incluses	charges sociales exclues
Substitut global	44.1	28.3
Coût d'opportunité	67.9	43.7
Valeur imputée du Housework	59.6	36.6

Source: "Peut-on mesurer le travail domestique?, A. Chadeau, A. Fouquet, Economie et Statistique, No. 136, Sept. 1981, INSEE

III. STATISTIQUES NECESSAIRES A L'APPLICATION DES STRATEGIES PROSPECTIVES

STATISTIQUES RELATIVES AUX FEMMES EN FINLANDE ET STRATEGIES PROSPECTIVES D'ACTION DE NAIROBI

par

Mme Eeva-Sisko Veikkola

Le Service central de statistique de la Finlande a collaboré avec le Conseil pour l'égalité entre les hommes et les femmes aux fins d'améliorer les statistiques existantes et de produire davantage de statistiques factuelles sur les circonstances qui déterminent l'égalité des chances pour les hommes et les femmes dans la société. L'égalité des chances présuppose que les femmes et les hommes ont les mêmes droits, les mêmes obligations et les mêmes possibilités:

- de travailler de manière à s'assurer une indépendance économique
- de s'occuper de leur foyer et de leurs enfants
- de participer aux activités politiques, syndicales et autres activités sociales.

L'accent est mis en particulier sur les statistiques relatives à la participation à la vie active, y compris le temps de travail, les conditions de travail et le revenu. Une enquête spéciale sera consacrée à la relation travail-vie familiale. Les activités non rémunérées et le secteur non structuré sont traités dans une étude sur l'emploi du temps. Des statistiques sur l'éducation, notamment des adultes, sont en cours d'élaboration.

a) Participation à la vie active

Parmi les principales sources de statistiques sur la participation à la vie active en Finlande figurent les enquêtes sur la population active, les enquêtes sur les conditions de travail, les statistiques relatives aux traitements et salaires, les recensements de population et les nouvelles statistiques régionales sur l'emploi établies à partir de données provenant des registres et fichiers administratifs. Les études sur l'emploi du temps (deux à ce jour, effectuées en 1979 et 1987/88) décrivent, par exemple, le temps consacré à une activité lucrative, aux tâches ménagères et à d'autres travaux non rémunérées.

b) Vie active

Un important indicateur de la situation des femmes dans la vie active est le temps qu'elles consacrent à une activité lucrative. L'un des thèmes particuliers des entretiens conduits au titre de l'enquête annuelle de 1989 sur la population active est le temps consacré à une activité rémunérée. Les questions portent, entre autres, sur le travail à temps partiel (avec

l'indication des raisons de ce choix), sur les horaires à la carte, les horaires de travail souhaités, les heures supplémentaires, les activités d'appoint et les congés. Le concept de travail partiel a été élargi: ceux qui travaillent plus de 30 heures par semaine peuvent être comptés parmi les travailleurs à temps partiel si eux-mêmes estiment appartenir à cette catégorie ou considèrent qu'ils travaillent moins d'heures que la norme reconnue dans le secteur considéré. Dans les autres cas, la définition habituelle du travail à temps partiel, à savoir moins de 30 heures par semaine, reste applicable.

c) Conditions de travail

Des enquêtes spéciales sur les conditions de travail des hommes et des femmes sont effectuées à intervalles réguliers. On en compte deux jusqu'à présent, qui portent sur les années 1977 et 1984. Les questions d'informatisation, d'utilisation des techniques de l'information, etc., y sont examinées de façon plus approfondie que dans les enquêtes menées régulièrement sur la population active. Ces enquêtes fournissent également des données sur les conditions de travail et l'utilisation des techniques de l'information. Anna-Maija Lehto présente des données sur l'utilisation faite par les femmes en 1987, dans leur activité professionnelle, des techniques de l'information 1/. La situation des femmes est mise en évidence dans les relevés statistiques établis régulièrement sur la population active et dans d'autres publications spécialisées.

Les résultats les plus intéressants sur la situation des femmes, tels qu'ils ressortent de l'enquête de 1984 sur les conditions de travail, ont été analysés par Anna-Maija Lehto 2/. Certains, présentés à la Conférence internationale sur les femmes, le travail et l'informatisation, qui a eu lieu à Amsterdam les 27 et 29 avril 1988, ont été publiés, en anglais, dans les Actes de la Conférence. Les résultats ayant trait aux techniques de l'information du point de vue des femmes ont été analysés par Kortteinen, Lehto et Ylöstalo 3/.

d) Revenu

A titre expérimental, on a établi des statistiques à partir de données sur le revenu et de données provenant d'autres sources statistiques aux fins d'obtenir davantage de renseignements sur les rapports revenu-nombre d'heures de travail, revenu-activité professionnelle, etc. Des données sur les revenus, établies à partir d'informations fiscales, ont été associées, au niveau individuel, à des données tirées de l'enquête de 1987 sur la population active. Cet exercice a permis de lier les données sur le nombre d'heures de travail aux données sur le revenu qui, elles, sont accessibles en ce qui concerne à la fois les individus et les familles, par type de famille (uniparental, etc.). Les données selon le sexe représentent une variable importante dans les statistiques produites. Les résultats de cette expérience ne sont pas encore disponibles, mais d'eux dépendra la décision de procéder régulièrement ou non à l'établissement de statistiques de ce genre.

Pour suivre régulièrement l'évolution du revenu des activités lucratives des hommes et des femmes, on a établi un indice trimestriel des traitements et salaires, par sexe.

On prévoit une étude comparative du revenu des activités lucratives des hommes et des femmes, par profession, qui reposera sur des données fiscales associées aux données recueillies lors du recensement démographique de 1985. Un projet nordique d'évaluation de l'égalité des traitements et salaires entre les hommes et les femmes a également été lancé.

e) Travail non rémunéré et secteur non structuré

L'étude de 1987-1988 sur l'emploi du temps est une abondante source de renseignements sur la situation des femmes. Elle a été réalisée à partir de la méthode par sondage aléatoire, sur la base d'unités d'échantillonnage de 9,900 personnes ayant 10 ans ou plus. Les enquêtés ont été priés de consigner leur emploi du temps quotidien pendant deux jours consécutifs. L'année civile était la période de référence. Des renseignements d'ordre général ont été rassemblés dans le cadre d'entretiens. On examinera, entre autres facteurs révélateurs de la situation des femmes, le rapport entre les travaux ménagers et d'autres activités non rémunérées et le volume total de travail de la population. Des statistiques sur l'évolution de l'utilisation du temps entre 1979 et 1987 seront publiées en anglais à la fin de 1989.

f) Relation travail-vie familiale

La relation travail-vie familiale sera examinée dans le cadre d'une étude sur les couples mariés ou vivant maritalement, qui sera faite dans le courant de l'automne 1989. Au total, 5,000 femmes et 2,000 hommes de 20 à 40 ans seront interrogés. Le champ de l'étude est étendu: renseignements personnels d'ordre général, niveau d'instruction, participation à la population active, union légitime ou consensuelle, qui seront liés à des données sur la procréation, les soins donnés aux enfants, etc. Cette enquête fournira des renseignements sur la fécondité de différents types de familles, sur les remariages et sur la durée du salaire unique. L'étude du cercle de vie est le pôle de l'enquête.

Cette enquête fait partie de l'étude nordique comparative sur l'interaction travail-famille et du projet de promotion de la fécondité et des enquêtes sur la famille dans la région de la CEE.

g) Santé

Une étude sur la santé des hommes et des femmes est en cours. S'appuyant sur l'enquête de 1986 relative aux conditions de vie, elle porte sur l'état de santé de la population, les maladies de longue durée et les symptômes psychiques et psychosomatiques tels qu'ils sont relatés par les enquêtés. Une attention particulière est accordée aux différences liées au sexe dans l'équation santé-relations humaines.

h) Instruction générale

Des statistiques sur les diplômés d'institutions polyvalentes, d'écoles secondaires du deuxième cycle, d'établissements d'enseignement professionnel et d'universités sont régulièrement établies, par sexe, de même que des statistiques sur les niveaux d'instruction de la population. On établit également, par sexe, des statistiques sur les enseignants, à l'exclusion des professeurs d'université. Une publication intitulée Pojat ja tytöt koulussa 4/ est consacrée à ces questions.

Dans le courant du printemps de 1989, un concours de rédaction à l'intention des élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire a été organisé pour familiariser ceux-ci avec les statistiques nordiques. Le thème en était le suivant: "Les conditions de vie dans les pays nordiques". Le matériel statistique utilisé pour le concours avait été largement extrait de l'ouvrage "Women and Men in the Nordic Countries" 5/, fruit de la collaboration des services centraux de statistique du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède.

Pour inciter les étudiants à se dégager des stéréotypes en ce qui concerne les études (et le choix d'une carrière), on a entrepris de publier une documentation statistique destinée aux conseillers de l'enseignement professionnel des institutions polyvalentes et des écoles secondaires du deuxième cycle. Cette documentation, qui sera constituée en collaboration avec des organisations spécialisées et avec la Division d'orientation professionnelle du Ministère du travail, contiendra des statistiques sur la population, l'enseignement, la participation à la vie active et les traitements et salaires.

i) Education des adultes

L'établissement de statistiques sur l'éducation des adultes est indispensable si l'on veut suivre l'évolution de la situation des femmes sur le marché du travail. L'établissement à intervalles réguliers de statistiques sur l'éducation pour des adultes est en cours en Finlande.

L'éducation parrainée par les employeurs et d'autres types de formation professionnelle à l'intention des adultes seront au centre de l'enquête de 1989 sur la population active. Cette étude est associée à une enquête spéciale, en cours de préparation, sur l'éducation des adultes. A l'avenir, des questions sur la participation à des programmes d'éducation en cours d'emploi et sur la durée de cette formation seront incluses dans l'enquête mensuelle sur la population active.

j) Précis statistique sur les hommes et les femmes en Finlande

En 1987 a été publié (en finnois) un précis statistique sur les hommes et les femmes en Finlande. Il contient des informations sur la population, la santé, l'éducation, la vie active, le statut professionnel, le revenu, l'emploi du temps, les activités sociales et la criminalité. C'est une source commode de données statistiques sur l'égalité entre les sexes et sur la situation des femmes dans l'entreprise.

k) Coopération nordique

La coopération nordique dans le domaine des statistiques sur l'égalité des chances est une réalité depuis 1984 et une source d'inspiration sur le plan national. Un document séparé sur la coopération nordique sera présenté par les Services centraux de statistique scandinaves.

Notes

1/ Anna-Maija Lehto, "Does Information Technology Change the Position of Women in the Labour Market?", Labour Institute for Economic Research, Review 1/1989.

2/ Anna-Maija Lehto, Naisten ja miesten työolot (Les conditions de travail des hommes et des femmes), Service central de statistique de la Finlande, Etudes No 138, Helsinki 1988.

3/ Matti Kortteinen, Anna-Maija Lehto et Pekka Ylöstalo, Information Technology and Work in Finland, Service central de statistique de la Finlande, Etudes No 125, Helsinki 1987.

4/ Pojat ja tytöt koulussa (Scolarisation des filles et des garçons), SVT, Education and Research 1988: 7 (comprend un résumé en anglais).

5/ Women and Men in the Nordic Countries, Nordic Council of Ministers, 1988.

STATISTIQUES ET INDICATEURS NECESSAIRES A L'APPLICATION, A L'EXAMEN ET A L'EVALUATION DES STRATEGIES PROSPECTIVES FRANCAISES

Rapport présenté par la France

Introduction

Depuis la nomination de Madame Michèle ANDRE, Secrétaire d'ETAT chargée des Droits des Femmes en France au mois de juin 1988, le Secrétariat d'Etat s'est fixé, dans le cadre de l'action gouvernementale en faveur des femmes, une stratégie prospective autour de trois priorités:

- Favoriser l'insertion et la promotion des femmes dans la vie économique (2.1)

- lutter contre toutes les formes d'exclusion dont elles sont victimes (2.2)

- favoriser l'accès des femmes aux responsabilités civiques.

Afin de mieux cerner les caractéristiques du dispositif statistique concourant à la réalisation de ces objectifs, il est nécessaire de préciser brièvement au préalable le contenu de ces deux premières priorités.

Présentation des stratégies prospectives françaises:

L'insertion et la promotion des femmes dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la vie économique s'appuient sur une action dans le domaine économique et dans le domaine de la formation professionnelle.

Les modalités de l'action économique sont:

a) la création d'un réseau d'entreprises pour la promotion des femmes: aux entreprises qui ont compris la nécessité et l'intérêt d'intégrer la promotion des femmes dans leur stratégie de développement, le Secrétariat d'Etat propose de signer un "contrat moral" et de faire ainsi partie d'un réseau d'entreprises dont les réalisations seront valorisées. Le "contrat moral" ne se substitue pas aux outils existants (bilan annuel, plan d'égalité, contrat d'égalité professionnelle ou contrat mixité), il les complète et en renforce l'efficacité.

b) La création d'un fonds de garantie favorisant le démarrage ou le développement d'entreprises à l'initiative des femmes en apportant une garantie à des conditions avantageuses aux emprunts accordés par les banques et une assistante technique pour les créatrices ou dirigeantes e'entreprises.

c) Le développement des emplois de voisinage, en raison des difficultés rencontrées par les femmes sur le marché du travail.

d) La promotion des femmes dans des secteurs d'emplois non traditionnels (en particulier dans les petites et moyennes entreprises actuellement créatrices d'emploi), et l'amérioration de leurs conditions de travail.8

Les modalités de l'action en matière de formation sont les suivantes:

a) Encourager la diversification des choix d'orientation des jeunes filles.

b) Développer des actions spécifiques pour l'insertion professionnelle des femmes (programmes locaux d'insertion, action en faveur des femmes seules soutien de famille, ateliers pédagogiques personnalisés pour prevenir les situations de précarité des femmes n'exerçant pas d'activité professionnelle, financement d'actions expérimentales de formation dans des secteurs d'emploi nouveaux ou non traditionnels pour les femmes).

La lutte contre l'exclusion des femmes part du constat suivant: la pauvreté et les situations de précarité s'étendent en France et en Europe. Les femmes sont de plus en plus majoritaires dans les groupes de population les plus vulnérables et les plus maginalisés (chômeurs, jeunes, familles monoparentales, personnes âgées...).

Le Secrétariat d'Etat chargé des Droits des Femmes souhaite donc soutenir des actions exemplaires ayant pour but de renforcer la cohésion économique et sociale du pays:

En développant des actions d'information auprès des femmes en difficulté ou en voie de marginalisation.

En soutenant la création de lieux de rencontre et d'expression de femmes susceptibles de leur permettre une réinsertion sociale.

Les femmes de 50 à 60 ans ainsi que les femmes âgées sont particulièrement concernée par ces mesures.

En ce qui concerne les plus jeunes, l'action porte davantage sur les domaines de la santé (contraception) et de la prévention des violences (intra et extra familiales)faites aux femmes.

Evaluation du dispositif statistique concernant les femmes et propositions d'amélioration

Problématique:

Dans le cadre des stratégies prospectives précédemment évoquées, le dispositif statistique concernant les femmes doit pouvoir permettre:

a) de mieux appréhender la situation des femmes aujourd'hui, et dans sa diversité.

b) de constituer un outil d'aide à la décision en mettant en relief les domaines dans lesquels une action s'impose.

c) d'assurer le suivi et la mesure de l'impact aussi bien quantitatif que qualitatif des actions visant à promouvoir les droits des femmes.

Deux préalables indispensables à toute recherche:

a) Disposer de statistiques systématiquement sexuées

Cette remarque vaut pour chaque source statistique, mais aussi pour les données et traitements issus de ces sources: c'est le problème des "premiers résultats" ou des "résultats rapides" qui ne sont souvent pas encore ventilés par sexe; il faut alors attendre les exploitations détaillées obtenues avec plus de retard.

La question se pose dès le state de la saisie/collecte des données, mais aussi au stade de leur exploitation (informatisée notamment).

Il est également nécessaire qu'à l'étape de l'analyse (articles et commentaires) présentant les résultats, la nécessité de prendre en compte les aspects spécifiques aux femmes soit systématiquement intégrée.

b) L'abandon définitif des notions de "chef de ménage", de "foyer" et de "couple"

qui ne permettent pas d'individualiser la place des femmes, soit dans l'analyse des certaines catégories socioprofessionnelles (artisans, commerçants...), soit dans le domaine économique, soit en matière d'éducation et de scolarité des enfants par exemple.

L'utilisation depuis le recensement de 1982 de la typologie des ménages élaborée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) permettant de décrire le comportement des couples en fonction de l'exercise d'une activité professionnelle par la femme va dans ce sens.

De même, la description du milieu social des ménages à partir de la double appartenance socio-professionnelle des conjoints lorsque la femme exerce une activité professionnelle.

En ce qui concerne l'abandon de certaines séries anciennement sexuées (dans les domaines des salaires et de la formation professionnelle continue, par exemple), il conviendrait d'en être systématiquement informés au préalable.

Nombre d'informations disparaissent ainsi chaque année sans qu'il nous soit possible de nous y opposer.

La prise en compte par les dispositifs statistiques des stratégies prospectives impliquant les femmes.

En référence aux orientations décrites plus haut, l'information -ou les compléments d'information- requis pourraient porter sur:

a) L'élargissement des statistiques de suivi des politiques d'emploi permettant de mieux apprécier la diversification des professions des femmes.

b) la prise en compte des éléments relatifs au chômage des femmes, et notamment des "fins de droits".

c) les femmes bénéficiaires d'embauches réalisées par les entreprises dans le cadre des diverses mesures en faveur de l'emploi.

d) l'insertion professionnelle des jeunes femmes dans le cadre des actions spécifiques pour l'emploi des jeunes.

e) les femmes dans la vie économique: femmes créatrices et/ou chef d'entreprises, femmes occupant des postes de responsabilité dans les entreprises.

f) les femmes bénéficiaires de prestations sociales: mères isolées, veuves, femmes en difficulté.

g) les rémunérations des femmes.

h) le recouvrement des créances alimentaires, en distinguant bien la part revenant aux femmes elles-mêmes de celle destinée aux enfants.

i) la prise en compte statistique des facteurs non monétaires du travail: nous ne reviendrons pas sur ce point déjà évoqué au point numéro 2 de l'ordre du jour.

On peut enfin déplorer l'impossibilité dans laquelle se trouvent actuellement les statisticiens d'évaluer correctement les violences faites aux femmes

Cet état de fait résulte d'ailleurs moins d'une éventuelle carence de l'appareil statistique que de l'absence de critères légaux permettant ensuite une comptabilisation.

A titre d'exemple, il paraîtrait particulièrement utile de remédier à la confusion existant actuellement entre le mode d'identification des délinquants (en l'occurence les agresseurs) et celui des victimes que ne sont pas prises en compte en tant que telles.

De même, il serait souhaitable que les différents types d'agressions soient mis clairement en évidence: le problème se pose pour les viols (souvent déqualifiés en attentats à la pudeur), pour les femmes attues et/ou victimes de violences conjugales (actuellement classées sous les rubriques "coups et blessures avec violence", ou "tapage nocturne"), ainsi que pour le harcèlement sexuel au travail.

Vers une adaptation des concepts statistiques et des différents types de traitement des données au problèmes des femmes?

Au terme de cette étude, il semble que la question de savoir si les nomenclature utilisées sont suffisamment adaptées pour décrire la situation des femmes et reste d'actualité.

Outre les améliorations relatives aux concepts utilisés évoqués au paragraphe 3.2.b), il conviendrait de corriger la confusion des causes d'absentéisme due à la globalisation des différentes catégories de congés.

Ainsi, il devient aberrant au regard du sens commun et susceptible de fausser l'analyse de l'absentéisme féminin de continuer à inclure le congés de maternité dans les congés maladie.

De même, la classification des congés pour enfants malades, trop proche de celle des congés maladie, ne permet pas d'individualiser la part revenant respectivement aux hommes et aux femmes (ce type de congés peut en France être pris tant par les uns que par les autres).

Globalement sur les problèmes d'absentéisme, il conviendrait que les indicateurs statistiques soient suffisamment affinés pour rendre compte de la fonction sociale assurée par la femme lorsqu'elle s'absente pour une maternité ou pour garder un enfant malade.

Il serait également intéressant de donner un caractère plus performant à des indicateurs existants (voire même d'en concevoir de nouveaux) en permettant leur mise en relation pour décrire les différents rôles assurés par les femmes: par eemple, faire en sorte que les moyens d'analyser les pratiques individuelles des femmes dans les ménages puissent être rapprochés d'information concernant le contexte où s'inscrivent ces pratiques (culture, sports et loisirs en liaison avec la prise en charge des enfants, etc....).

En conclusion:

L'harmonisation et l'homogénéisation des concepts statistiques utilisés par les différents pays membres (dans la C.E.E. et au-delà) reste une des pierres d'achoppement d'une collaboration efficace des partenaires concernés.

Des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine: l'exemple de l'Enquête "Emploi du temps" évoqué au point numéro 2 de l'order du jour en témoigne.

Toutefois, dans les secteurs concernant les femmes pour lesquelles l'harmonisation n'est pas encore faite ou se révèle difficile à réaliser, il conviendrait déjà de s'interroger sur les raisons pour lesquelles les comparaisons sont malaisées; et en particulier sur les différences culturelles d'un pays à l'autre afin de mieux cerner la nature des résistances.

LA FEMME ET L'HOMME DANS LES PAYS NORDIQUES: FAITS CONCERNANT L'EGALITE DES CHANCES

par

Mme Birgitta Hedman, Bureau suédois de statistique.

Tous les pays nordiques s'emploient activement à assurer l'égalité des chances entre les sexes. Pour ouvrer au changement d'une société donnée, il faut savoir où elle en est et comment elle s'est développée. Il faut connaître certains faits concernant la situation de la femme et de l'homme dans différentes sphères de la société afin de sensibiliser l'opinion au problème de l'égalité des chances, de susciter des idées quant aux diverses mesures à prendre et de jeter les bases de la prise de décisions. Il faut aussi disposer de certaines données pour dégager les effets des mesures prises.

Les bureaux centraux de statistique des pays nordiques ont lancé à l'automne 1984 un projet conjoint relatif à des statistiques sur l'égalité des chances. Cette coopération avait pour objet l'échange de données d'expérience, la réalisation en commun de projets de développement, la description et l'analyse de la situation actuelle dans les pays nordiques quant à l'égalité des chances.

Une publication succincte, intitulée "Facts and Figures about Women and Men in the Nordic Countries. Kvinnor och män i Norden 1985" (Faits et chiffres concernant la situation des femmes et des hommes dans les pays nordiques, 1985) a été présentée à la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, tenue à Nairobi en juillet 1985.

Ce travail en coopération a abouti en 1986-87 à l'élaboration d'une proposition de mise au point d'indicateurs concernant l'égalité des chances. Tous ces indicateurs devaient être extraits au niveau national. Plusieurs d'entre eux devaient également être utilisés aux fins de comparaisons entre les pays nordiques. Les indicateurs visés se rapportaient à différents secteurs: population, logement, santé, emploi du temps, éducation, travail, économie, criminalité, prise en charge des enfants, temps libre, pouvoir et influence.

La liste de ces indicateurs a été présentée à la Réunion informelle de la CEE sur les statistiques et indicateurs concernant les femmes, tenue à Genève du 18 au 20 mai 1987.

La première conférence régionale sur l'égalité des chances tenue depuis la Conférence de Nairobi s'est déroulée du 30 juillet au 7 août 1988. Les pays nordiques ont organisé à Oslo une conférence officielle et un forum sur les femmes qui ont porté, notamment, sur l'élaboration d'un plan d'action des pays nordiques sur l'égalité des chances.

Pour étayer le débat et guider la prise de décisions, il fallait connaître les faits. A la demande du Conseil des ministres des pays nordiques, le groupe de liaison nordique sur les statistiques relatives à l'égalité des chances a recueilli et analysé des statistiques et des indicateurs concernant l'(in)égalité des chances dans les pays nordiques. Ce travail a débouché sur une publication intitulée "Women and Men in the Nordic Countries, Facts on Equal Opportunities 1988" (La femme et l'homme dans les pays nordiques: faits concernant l'égalité des chances, 1988), qui a été présentée à la conférence officielle et au forum d'Oslo.

L'ouvrage en question renseigne sur ce qui, à l'heure actuelle, distingue ou rapproche la situation de la femme de celle de l'homme dans les pays nordiques. Il le fait au moyen de tableaux, de diagrammes et d'analyses. Faute de chiffres sur nombre de régions couvertes, il n'est pas traité de la situation dans les îles Féroé et au Groenland.

Selon les chapitres, le texte se présente en norvégien ou en suédois. La table des matières et les titres des tableaux et diagrammes ont été traduits en anglais. Il existe un résumé de l'ouvrage dans toutes les langues nordiques et en anglais. La traduction en français de ce résumé et de la liste des diagrammes et tableaux est reproduite en annexe au présent document.

Cette publication, financée par le Conseil des ministres des pays nordiques et les bureaux centraux de statistique des pays nordiques, a été tirée à 5,000 exemplaires. Le Conseil des ministres des pays nordiques en assure la vente par l'intermédiaire de libraires dans les différents pays.

Les bureaux de statistique ont lancé cette publication par les activités de promotion ci-après:

- Conférences de presse;
- Publication de communiqués de presse;
- Publication d'articles et organisation de conférences ou de séminaires;
- Distribution d'exemplaires gratuits à la presse, aux syndicats, aux commissions sur l'égalité des chances dans le domaine politique, aux consultants sur l'égalité des chances, aux instituts d'enseignement, aux chercheurs, etc.;
- Distribution d'exemplaires à des organisations internationales telles que l'ONU, l'UNESCO, la CEE et la Communauté économique européenne.

Dans tous les pays nordiques, l'ouvrage a fait l'objet d'émissions télévisées et d'articles dans la presse quotidienne ou hebdomadaire et les revues spécialisées. Il a été bien reçu partout.

La coopération entre pays nordiques est centrée actuellement sur la révision de la première liste d'indicateurs et l'élaboration d'un plan de travail pour les activités futures. La liste d'indicateurs révisée sera présentée en langue anglaise à la Conférence de la CEE qui se tiendra en novembre à Genève. Un résumé plus développé de l'ouvrage, accompagné de diagrammes, y sera également présenté en anglais, sous le titre: "Women and Men in the Nordic Countries. Facts on Equal Opportunities Yesterday, Today and Tomorrow" (La femme et l'homme dans les pays nordiques: faits concernant l'égalité des chances - hier, aujourd'hui et demain).

Annexe

LA FEMME ET L'HOMME DANS LES PAYS NORDIQUES: FAITS CONCERNANT L'EGALITE DES CHANCES, 1988

RESUME

Utilité des statistiques pour assurer l'égalité des chances

L'égalité entre les sexes dans tous les domaines sociaux - ou égalité des chances - est un objectif reconnu dans les cinq pays nordiques : Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède.

Par égalité des chances, on entend que les femmes et les hommes doivent avoir les mêmes droits, les mêmes obligations et les mêmes possibilités :

- d'avoir un emploi qui leur confère l'indépendance économique;
- de s'occuper de leur foyer et de leurs enfants;
- de participer aux activités politiques, syndicales et autres activités sociales.

Pour atteindre ces objectifs, il faut connaître la situation générale de nos sociétés à l'heure actuelle et savoir comment s'est fait leur développement. Cela nécessite des données statistiques. Les bureaux de statistique des pays scandinaves ont entrepris conjointement de recueillir les renseignements disponibles afin de comparer la situation de la femme et de l'homme dans les pays nordiques.

L'égalité des sexes a des aspects aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Women and Men in the Nordic Countries. Facts on equal opportunities 1988, dresse un bilan quantitatif de la situation de la femme et de l'homme dans la plupart des domaines sociaux. Au moyen de tableaux, diagrammes et analyses, l'ouvrage brosse un tableau des ressemblances et des différences que comportent la vie de la femme et celle de l'homme dans les pays nordiques. Il en ressort qu'il n'existe pas encore un seul domaine où la femme soit l'égale de l'homme. En dépit de certains changements, toutes les sociétés nordiques sont grosso modo divisées en deux segments.

Population

Le nombre d'habitants des pays nordiques a doublé depuis le début du siècle. En Norvège, et encore plus en Islande, la tendance est à un accroissement constant de la population qui devrait se poursuivre après la fin du siècle. Dans les autres pays nordiques, tous les indicateurs annoncent un déclin démographique dans les premières années du XXIe siècle. La baisse du taux de natalité et l'allongement de l'espérance de vie ont influé sur la structure par âge de tous ces pays. La proportion d'enfants

et de jeunes décroît et celle des personnes âgées augmente. La dimension de la famille a baissé, le concubinage est de plus en plus fréquent et le nombre des divorces augmente. Près d'une mère sur sept élève seule ses enfants, alors que parmi les hommes la proportion se situe entre 2% et 4%.

Santé

Les pays nordiques sont, après le Japon, ceux où l'espérance de vie moyenne est le plus élevée. Les femmes y vivent plus longtemps que les hommes. C'est en Finlande que cet écart de longévité est le plus important - huit ans - et en Islande qu'il est le plus faible - 5,5 ans. Dans ce dernier pays, l'espérance de vie moyenne est plus longue que dans les autres pour l'un et l'autre sexe.

Sur le plan santé, la situation des femmes se distingue de celle des hommes à plusieurs égards. La mortalité due aux maladies cardiovasculaires, à des tumeurs malignes et à des causes violentes est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. D'un autre côté, les femmes accusent un taux de morbidité cardiovasculaire plus élevé. Le taux des cancers est différent selon le sexe. Le cancer des voies respiratoires et du tube digestif est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes, mais celles-ci sont particulièrement exposées au cancer du sein et de l'appareil génital.

Emploi du temps

Il ressort d'études sur l'emploi que font les femmes et les hommes de leur temps que, dans tous les pays nordiques, les hommes consacrent plus de temps à des activités rémunérées que les femmes. La durée totale du temps de travail est à peu près la même pour les femmes que pour les hommes mais la distribution en est quelque peu influencée par des facteurs tels que l'âge, la situation de famille ou le nombre d'enfants. En général, les hommes ont plus de temps libre que les femmes.

Education

Les femmes et les hommes ont un accès égal à l'éducation, mais ils en profitent différemment. Le choix des orientations est encore largement commandé par le sexe ce qui, en retour, influence considérablement la participation relative des femmes et des hommes à la vie active. Il en est ainsi dans tous les pays nordiques.

Après neuf ans de scolarité obligatoire, la plupart des élèves passent dans l'enseignement du second degré, où leur nombre a augmenté considérablement dans les dernières années. Au niveau théorique général, les filles prédominent dans les disciplines littéraires tandis que les garçons sont majoritaires dans les filières scientifiques techniques. On retrouve des différences analogues dans l'enseignement professionnel. Les filles s'orientent vers le secteur des services ou le secteur social tandis que les garçons choisissent en majorité un enseignement axé sur la production.

Au niveau universitaire, on compte autant de filles que de garçons mais, là encore, le choix des orientations est différent selon le sexe. Les femmes prédominent dans les facultés de sciences sociales ou de lettres ou dans les instituts pédagogiques, tandis que les hommes constituent la majorité des étudiants dans les disciplines techniques ou les sciences naturelles.

Travail non rémunéré

L'ampleur du travail non rémunéré est mesurée par l'étude de l'emploi du temps des femmes et des hommes, mais il n'existe pas de méthode communément acceptée d'évaluation de ce type de travail. Il est prouvé que les travaux ménagers restent pour l'essentiel à la charge des femmes, mais que la proportion de celles dont l'activité principale consiste à tenir une maison ou à élever leurs enfants ne cesse de baisser. C'est en Norvège que cette proportion est le plus importante et en Finlande qu'elle est le plus faible. La part de travaux ménagers consistant, par exemple, à entretenir l'habitation est assurée plutôt par les hommes que par les femmes, mais ce genre de tâche prend beaucoup moins de temps que les soins du ménage. C'est peut-être en Suède que l'on relève le moins d'inégalité en matière de travaux ménagers.

Travail rémunéré

Le marché du travail a profondément évolué au cours des dernières décennies. Avec une participation croissante des femmes à la vie professionnelle, le nombre total de personnes occupant un emploi rémunéré a augmenté, modifiant la composition de la population active. Les femmes constituent aujourd'hui un peu moins de la moitié de la force de travail alors qu'elles en représentaient le tiers en 1960. Pendant longtemps, la Finlande s'est classée au premier rang des pays nordiques pour la proportion de femmes actives. La Suède a pris le relais, avec un taux d'activité féminine de 83% pour la tranche comprise entre 20 ans et l'âge de la retraite. C'est en Norvège que cette proportion est le plus faible (73%).

Le chômage frappe généralement plus les femmes que les hommes. Le travail à temps partiel est beaucoup plus courant chez les femmes que chez les hommes. Près de 50% des femmes occupant un emploi rémunéré en Norvège, 40% au Danemark, en Islande et en Suède et 15% en Finlande sont employées à temps partiel. Parmi les hommes, cette proportion est d'environ 5%.

Il existe dans tous les pays nordiques une nette distinction entre les activités des femmes et celles des hommes. Les femmes fournissent des services et dispensent des soins tandis que les hommes s'occupent des valeurs matérielles. Aucun de ces pays n'offre une représentation égale des deux sexes dans plus de 10% de toutes les professions.

Deux tiers de tous les employés de la fonction publique au Danemark, en Finlande et en Suède sont des femmes, tandis que deux tiers de tous les employés du secteur privé sont des hommes.

Economie

Les salaires des femmes sont généralement inférieurs à ceux des hommes. L'écart des salaires entre les sexes s'est progressivement réduit. Les femmes (pour celles qui n'ont pas reçu de formation professionnelle) travaillant dans le secteur industriel gagnent en moyenne entre 77%, en Finlande, et 93%, en Islande, de ce que perçoivent les hommes. Les salaires les plus bas correspondent aux emplois occupés en majorité par des femmes. Dans l'industrie, c'est au Danemark qu'on enregistre les salaires les plus élevés et en Finlande les plus bas.

Les écarts de revenu entre hommes et femmes ont diminué, mais restent importants. Au Danemark, en Finlande et en Suède, les revenus des femmes atteignent à présent 70% de ceux des hommes. Pour la Norvège et l'Islande, les chiffres correspondants sont de 60% et 50% respectivement. Cette disparité tient aux différences de répartition du temps de travail entre travail rémunéré et travail non rémunéré, au fait que les métiers typiquement féminins sont mal rétribués et au fait que les salaires des femmes sont généralement inférieurs à ceux des hommes.

Prise en charge des enfants

Le congé parental accordé après la naissance d'un enfant est conçu différemment selon le pays. C'est en Finlande et en Suède qu'il est le plus long et en Islande le plus court (quatre mois). Ce congé peut être partagé entre les deux parents, mais ce n'est qu'en Suède qu'il peut l'être pour la totalité de sa durée. La durée du congé accordé pour s'occuper d'enfants malades varie aussi selon le pays. Pouvant atteindre 60 jours par enfant et par an en Suède, elle n'est que de 7 jours en Islande.

La prise en charge des enfants est loin d'être satisfaisante. C'est au Danemark que les dispositions sont le plus favorables et en Islande qu'elles le sont le moins.

Temps libre

Les hommes ont relativement plus de temps libre que les femmes. Cette différence est minimale au Danemark et maximale en Finlande. Le choix des activités de loisir est différent selon le sexe et il existe aussi des différences entre les pays quant à l'emploi du temps libre. Dans tous les pays nordiques, les hommes pratiquent des sports ou suivent des événements sportifs plus que ne le font les femmes et celles-ci participent plus que les hommes à des activités culturelles. Les femmes lisent plus que les hommes et les hommes regardent plus la télévision que les femmes.

Pouvoir

Dans tous les secteurs de la société, les hommes occupent plus de postes clefs que les femmes. Bien que les femmes aient le droit de voter et d'être élues depuis plus de 60 ans, l'égalité est encore loin d'être une réalité au niveau parlementaire, régional et municipal. Les femmes constituent à présent un tiers des représentants élus au Parlement, sauf en Islande, où elles constituent un cinquième des parlementaires. Tous les pays nordiques se sont donné expressément pour objectif de parvenir à une représentation égale des deux sexes dans les administrations, comités et conseils publics. Au sein de ces organes, la proportion de femmes est maximale au Danemark et en Norvège, avec un peu plus de 30%, et minimale en Islande, avec un peu plus de 10%. Parmi les effectifs des partis politiques et des syndicats, ainsi qu'aux postes d'encadrement dans les secteurs public et privé, la proportion de femmes décroît au fur et à mesure qu'augmente l'importance des tâches à accomplir.

Liste des diagrammes et des tableaux
(la pagination indiquée est celle de l'anglais)

Page — Chapitre
Diagramme (d)/Tableau (t)

Population

21 Données sommaires concernant la population des pays nordiques (t)
Population par citoyenneté (t)

22 Proportion de la population selon différents groupes d'âge (d)

23 Proportion de la population selon différents groupes d'âge (t)

24 Proportion de la population selon différents groupes d'âge (d)

25 Espérance de vie moyenne (d)

26 Taux de fécondité total (d)
Natalité effective par millier de femmes, selon l'âge de la mère (t)

27 Natalité effective par millier de femmes, selon l'âge de la mère (d)

28 Nombre d'avortements légaux par millier de femmes durant leur période de reproduction (d)

Avortements légaux pour 1 000 naissances vivantes (d)

Avortements légaux par millier de femmes, selon l'âge de la mère (t)

29 Unités familiales, par nombre d'enfants (t)

30 Nombre de femmes selon l'âge, la situation de famille et le nombre d'enfants au foyer (t)

31 Nombre d'hommes selon l'âge, la situation de famille et le nombre d'enfants au foyer (t)

32 Nombre de jeunes vivant chez leurs parents (t)

Nombre de mariages selon l'état civil précédent (t)

33 Nombre de divorces (t)

Santé

37 Pourcentage de personnes fumant régulièrement selon différents groupes d'âge (d)

38 Espérance de vie moyenne (t)

39 Maladies du système musculaire et du squelette, par millier de personnes de différents groupes d'âge (t)

Maladies chroniques ayant un effet considérable sur la capacité de travail, par millier d'habitants de différents groupes d'âge (t)

40 Nouveaux cas de cancer par type, à différentes périodes et par centaine de milliers d'habitants (d)

41 Mortalité due à des néoplasmes malins dans certains groupes d'âge (d)

42 Maladies cardiovasculaires par millier d'habitants de différents groupes d'âge (t)

Mortalité due aux maladies cardiovasculaires dans certains groupes d'âge (d)

43 Mortalité due à des causes violentes dans différents groupes d'âge (d)

Ventilation des suicides au sein de différents groupes d'âge (t)

Emploi du temps

47 Budget-temps des activités journalières (d)

48 Allocation du temps à des activités différentes selon le sexe (d)

49 Volume de travail total moyen des couples mariés vivant en concubinage, avec/sans enfant (en heures par semaine) (d)

Education

54 Elèves de 15 à 29 ans fréquentant des établissements d'enseignement publics (d)

56 Niveau d'instruction de la population âgée de 25 à 64 ans (d)

58 Elèves de l'enseignement du second degré, par domaine d'études (d)

59 Domaines d'études dans l'enseignement du second degré des pays nordiques (t)

60 Etudiants de l'enseignement supérieur, par domaine d'études (d)

61 Domaines d'études dans l'enseignement supérieur des pays nordiques (t)

Travail non rémunéré

65 Proportion de personnes effectuant des travaux ménagers à plein temps, selon des groupes d'âge différents (d)

66 Durée hebdomadaire des occupations ménagères et des travaux d'entretien chez les couples mariés/vivant en concubinage, avec/sans enfant (en heures) (d)

67 Durée hebdomadaire des occupations ménagères chez les couples mariés/vivant en concubinage, avec/sans enfant (en heures) (d)

Travail rémunéré

71 Structure du travail dans les pays nordiques (d)

73 Population de la tranche comprise entre 20 ans et l'âge de la retraite, selon la situation relative à l'emploi (d)

74 Population de la tranche comprise entre 20 ans et l'âge de la retraite, selon la situation relative à l'emploi (t)

75 Proportion de personnes de différents groupes d'âge dans la population active (d)

Proportion de personnes de différents groupes d'âge dans la population active (t)

76 Taux de chômage dans différents groupes d'âge (d)

77 Taux de chômage dans différents groupes d'âge (t)

Population, par activité principale (t)

78 Proportion de personnes de différents groupes d'âge ayant un emploi (d)

79 Proportion de toutes les personnes ayant un emploi à plein temps, à temps partiel long et à temps partiel court (d)

80 Proportion de femmes et d'hommes dans chacune des 20 professions regroupant le plus grand nombre de personnes (t)

82 Proportion de toutes les personnes ayant un emploi rémunéré dans des professions dont l'exercice est entièrement ou fortement réservé à l'un des sexes ou bien totalement ouvert aux deux (t)

83 Proportion de toutes les personnes ayant un emploi rémunéré dans des professions dont l'exercice est entièrement ou fortement réservé à l'un des sexes ou bien totalement ouvert aux deux (d)

84 Personnes ayant un emploi, par branche d'activité (t)

85 Personnes ayant un emploi, par branche d'activité. Proportion de femmes et d'hommes dans chaque branche d'activité (d)

86 Proportion de toutes les personnes ayant un emploi qui travaillent dans le secteur public (d)

87 Personnes travaillant pour leur propre compte, par branche d'activité. Proportion de femmes et d'hommes dans chaque branche d'activité (d)

Economie

91 Rémunération horaire moyenne des femmes en pourcentage de celle des hommes, dans l'ensemble du secteur manufacturier (d)

92 Rémunération horaire moyenne des femmes en pourcentage de celle des hommes, dans différentes branches d'activité (t)

93 Rémunération horaire moyenne dans différentes branches d'activité, recalculée en monnaie commune (d)

Rémunération horaire moyenne dans différentes branches d'activité. Valeurs en unités monétaires nationales (t)

94 Revenu moyen de différents groupes d'âge, en pourcentage du revenu moyen de tous les hommes (d)

Revenu moyen des femmes, en pourcentage de celui des hommes dans différents groupes d'âge (t)

95 Déciles pour les revenus des personnes exerçant une activité professionnelle, en pourcentage du revenu médian pour tous les hommes (d)

96 Proportion de tous les retraités ne touchant de l'Etat qu'une pension de retraite de base (t)

97 Familles recevant une aide sociale, par type de famille. Nombre total de familles et nombre par millier de familles. Nombre de mois pendant lesquels l'aide sociale a été accordée (t)

Prise en charge des enfants

101 Droit des parents à un congé pour s'occuper d'enfants en bas âge (d)

103 Centres municipaux d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 2 ans (d)

104 Enfants âgés de 0 à 2 ans inscrits dans des garderies ou des centres d'accueil familiaux (t)

Enfants âgés de 3 à 6 ans inscrits dans des garderies ou des centres d'accueil familiaux (t)

105 Centres municipaux d'accueil pour les enfants âgés de 3 à 6 ans (d)

106 Centres municipaux d'accueil pour les enfants âgés de 7 à 10 ans (d)
Enfants âgés de 7 à 10 ans inscrits dans des centres d'accueil du soir ou des centres d'accueil familiaux (t)

107 Personnel des garderies et des centres d'accueil du soir. Nombre d'employés par centaine d'enfants inscrits, par niveau d'instruction (t)
Centres municipaux d'accueil. Dépenses de fonctionnement en millions de couronnes/marks et financement (t)

Temps libre

111 Durée moyenne des activités de loisir selon différents groupes d'âge (en heures par semaine) (t)

Contacts sociaux selon différents groupes d'âge (t)

112 Activités récréatives de plein air menées au Danemark la semaine précédente par des personnes âgées de 16 à 74 ans (t)

Activités récréatives de plein air menées en Finlande et en Norvège à plus de 20 occasions l'année précédente par des personnes âgées de 16 à 74 ans (t)

Activités récréatives de plein air menées en Suède à plus de 20 occasions l'année précédente par des personnes âgées de 16 à 74 ans (t)

Pourcentage des personnes âgées de 16 à 74 ans ayant assisté une fois au moins à des événements sportifs l'année précédente (t)

113 Pourcentage des personnes âgées de 16 à 74 ans ayant lu des livres au cours de l'année précédente (t)

Pourcentage des personnes âgées de 16 à 74 ans membres de chorales, d'orchestres, etc. (t)

Pourcentage des personnes âgées de 16 à 74 ans ayant assisté à des activités culturelles (t)

114 Pourcentage des personnes âgées de 16 à 74 ans ayant participé à des activités latérales en Finlande et en Norvège (t)

Pourcentage des personnes âgées de 16 à 74 ans ayant participé à des activités latérales en Suède (t)

Pouvoir

117 Représentation dans les partis politiques, les congrès et les comités centraux de partis (t)

118 Pourcentage de femmes membres du Parlement. Evolution dans le temps (d)
Date de la dernière élection (t)

119 Participation aux travaux des organes parlementaires (d)
Présidence et vice-présidence de comtés (t)

120 Pourcentage de femmes dans les comités nationaux (t)

121 Membres d'organisations finlandaises en 1986 (t)
Membres d'organisations norvégiennes en 1987 (t)
Membres d'organisations suédoises en 1984 (t)

122 Affiliation aux syndicats (t)

INDICATEURS DE LA CONDITION SOCIALE DES FEMMES EN SUISSE: CLIVAGES ET PERSPECTIVES[1/]

par

Heinz Gilomen et Raúl Suárez de Miguel

"En Suisse comme dans tous les pays occidentaux, et partout dans le monde, le sexe est - avec le milieu social et l'appartenance ethnique - une des caractéristiques de l'inégalité sociale. Les thèses qui expliquent le désavantage structurel généralise des femmes sont nombreuses. Elles n'expliquent cependant pas le fait qu'entre nations d'une même partie du monde il puisse y avoir des grandes différences dans l'inégalité entre les sexes".

Commission fédérale pour les questions féminines.[1/]

En Suisse la situation juridique de la femme a evolué de façon significative au cours des dernières décennies. Les droits politiques des femmes on été reconnus voici bientôt vingt ans[2/] et depuis 1981 l'égalité des droits entre l'homme et la femme est garantie par la Constitution fédérale;[3/] cela a entraîne un processus de révision et de modification de certains lois qui, tel le droit matrimonial, abritaient des dispositions discriminatoires. Ce processus n'en est toutefois qu'à ses débuts, et tout indique qu'il faudra encore plusieurs années de débats politiques et parlementaires pour aboutir à une situation de réelle égalité de droits entre l'homme et la femme dans l'essemble des domaines régis par la législation fédérale.

Outre les progrès et les amorces de réformes juridiques, on assiste depuis les années soixante à une augmentation constante de la participation des femmes dans divers domaines. Cette tendance est particulièrement vigoureuse dans le secteur de l'éducation où la mixité est désormais pratiquement généralisée. Les différences entre les plans d'études des garçons et des filles ont fortement diminué et les femmes ont accès à tous les types et niveaux de formation (quoique leur présence varie beaucoup d'une branche d'études à la l'autre). De 1970 à aujourd'hui, l'écart entre le nombre de bacheliers et celui de bachelières s'est considérablement réduit et, bien que la proportion des femmes dans l'essemble des étudiants universitaires ne soit encore que de 36%, on constate que durant les vingt dernières années le nombre d'hommes n'a augmenté que de moitié.

1/ Rapport présenté par l'Office fédéral de la statistique de la Suisse.

La constatation de cette pousée de la participation féminine ne saurait toutefois justifier une vision illusoire de la condition actuelle des femmes en Suisse. En effet, dans une trés large mesure de tels progrès sont dus à une évolution générale de notre civilisation plutôt qu'à des programmes ou à des mesures concrètes relevant d'une véritable politique de promotion de la femme. Aussi, la présence accrue des femmes dans tel ou tel domaine ne signifie pas encore qu'elles soient devenues des agents et des partenaires à part entière dans la vie sociale, économique et politique. Bien au contraire, plusieurs, indices tendraient à montrer que, dans l'essemble, le statut socio-économique de la femme ne s'est pratiquement pas modifié au cours des vingt dernières années: depuis la fin des annés soixante le taux d'activité moyen des femmes s'est maintenu à peu près au même niveau;4/ la sous-représentation des femmes aux postes clés et aux niveaux décisionnels de l'administration publique demeure aïgue;5/ enfin, des inégalités entre hommes et femmes sont encore manifestes en ce qui concerne les salaires et les prestations de la sécurité sociale.

1. Jalons de la Commission fédérale pour les questions féminines

Pour mieux cerner la situation socio-économique et les attentes réelles des femmmes, la Commission fédérale pour les questions féminines (commission consultative du Conseil fédéral) a effectué depuis 1977 une série d'études dont les résultats ont donné lieu à quatre "rapports partiels sur la situation de la femme en Suisse", ainsi qu'à des nombreuses publications sur des problèmes particuliers. Après dix ans de travaux, la Commission a présenté un rapport de synthèse intitulé femmes et hommes: faits, perspectives et utopies (1987). Le rappopt présente un lucide aperçu des progrès de la femme dans notre pays, mais aussi et surtout des inégalités persistantes et des obstacles qui doivent encore être franchis afin que la promotion de la femme devienne une réalité. Cet examen critique se concentre essentiellement sur quatre domaines prioritaires:

- le droit, où il s'agit de concrétiser le principe constitutionnel de l'égalité des droits;

- la formation, où l'on doit mettre en oeuvre le principe de l'égalité des chances;

- la famille, où il faut encore surmonter des barrières séculaires de mentalité, de comportement et d'organization sociale pour parvenir à une forme de vie domestique et familiale où femmes et hommes partagent les responsabilités et favorisent l'épanouissement personnel du partenaire;

- le travail, où il faudrait opérer des transformations structurelles profondes pour éliminer les inégalités de toutes sortes, les situations discriminatoires et la rigidité organisationelle qui empêchent l'épanouissement professionnel des femmes et qui limitent leur accès à un statut socio-économique correspondant à leurs compétences et à la qualité de leur prestations.

Le rapport de la Commmission reprend en outre un certain nombre de thèmes et de recommandations du document établi par la Conférence mondiale des femmes à Nairobi (1985) en guise de conclusion à la décennie des Nations Unies pour la femme.[6] Certes, "Nairobi ne représente pas pour la Suisse de nouveauté par rapport aux revendications et aux recommandations que nous (la Commission) formulons depuis dix ans. Bien des choses évidentes n'ont pas encore, dans notre pays, passé dans les faits. On se rend compte en lisant les propositions des Stratégies prospectives d'action de Nairobi à quel point une égalité réelle des hommes et des femmes est une précondition nécessaires à la mise en forme de notre avenir, pour nous aussi." Mais, "pour être mondialement valable, la problématique de l'émancipation présente aussi des nuances qui rendent nécessaires, d'un endroit à l'autre du monde, des comportements et des mesures différents pour l'égalité réelle entre hommes et femmes passe dans les faits."[7]

En effet, les "stratégies" de Nairobi (axées sur les thèmes de l'égalité, du développement et de la paix) tiennent compte de l'énorme varieté des situations socio-économiques et culturelles de l'humanité, mais à très juste titre elles sont orientées dans une large mesure vers les situations de sous-dévelopment dans lesquelles vive la majorité des habitants de notre planète. La portée universelle de l'exigence émancipatrice n'en est point diminuée pour autant, mais elle doit être interprétée et concretisée dans le contexte particulier de chaque nation et de chaque région géographique. C'est par le biais de cette "interprétation nationale" que le parallélisme entre le document de Nairobi et le rapport de la Commission suisse devient évident. Plus encore, c'est à travers une telle interprétation que certaines recommandations de Nairobi peuvent devenir des véritables lignes de force d'une promotion intégrale de la femme dans notre pays. Tel est par exemple les cas des analyses et recommandations de Nairobi concernant les "cas particuliers" où les femmes subissent ou risquent de subir un "discrimination multiple".[8] Le rapport de la Commission suisse cite quelques extraits des "strategies" de Nairobi concernant quelques-unes des ces situations féminines "qui touchent plus particulièrement notre pays": les situations des femmes âgées, jeunes, maltraitées, soutien de famille, handicapées, réfugiées et migrantes.[9]

Il y a une coïncidence de vues entre les documents internationaux et les études de la Commission suisse, notamment lorsqu'ils évoquent un certain nombre de clivages essentiels de la condition féminine. Outre les aspects juridiques que nous n'aborderons pas ici, on s'intéresse surtout aux facteurs déterminant le statut social des femmes, leur situation dans le système économique, ainsi que leur capacité d'intégration et d'influence sur les mécanismes du contexte socio-économique et politique qui les entoure. Or, tels facteurs peuvent et doivent être mesurés et analysés à l'aide d'indicateurs statistiques appropriès.

2. Aperçu statistique de la condition sociale des femmes

De nombreuses données statistiques ventilées par sexe existent en Suisse. Elles seraient susceptibles d'être utilisées pour analyser les conditions de vie des femmes. Ce n'est toutefois que dans une poignée de domaines statistiques que cette thématique est abordée sciemment et que des questionnaires sont conçus et structurés en conséquence. Malheureusement, les données disponibles font rarement l'objet d'analyses systématiques et, à l'heure actuelle, il n'existe pas de rapport de synthèse sur la condition feminine. Par ailleurs, l'état de développement encore embryonnaire de la statistique sociale et des instruments de type "survey"10/ se reflète dans maintes lacunes d'information.

Sur la base d'un mandat de la Commission fédéral pour les questions féminines, en 1988 l'Office fédéral de la statistique (OFS) a recueilli une documentation statistique sur la condition sociale des femmes.11/ Point de départ de l'analyse: l'hypothèse selon laquelle, même sept ans après l'ancrage dans la constitution du principe de l'égalité de droits entre la femme et de l'homme, il subsiste encore dans le tissu social et économique d'importantes discriminations frappant spécifiquement les femmes.

La documentation de l'OFS aborde la condition féminine dans une perpective unilatérale. On n'a en effet pris en considération que les éléments d'information susceptibles d'être interprétés comme des aspects significatifs de l'inégalité socio-économique au détriment de la femme. En outre, les indicateurs utilisés sont sommaires. Par conséquent les chiffres qu'on présentera par la suite doivent être considérés comme des ordres de grandeur. Enfin, eu égard à la précarité des données concernant des faits sociaux essentiels, on ne saurait trop souligner le caractère lacunaire de notre documentation statistique. Concrètement, cela signifie que des éléments cruciaux pour l'appréciation de la condition féminine en Suisse n'ont encore guère fait l'objet d'une recherche empirique suffisamment représentative ou que de telles analyses ne sont pas disponibles sous une forme actualisée.

Les donnés statistiques recueilles par l'OFS portent sur six domaines qui correspondent aux clivages socio-économiques de la condition féminine évoquées ci-avant:

- formation et perfectionnement
- activité lucrative
- revenu
- assurances sociales
- famille
- politique

L'analyse statistique de l'OFS a abouti à la conclusion que, dans l'ensemble de ces domaines sociaux, il y a persistance d'une nette inégalité entre sexes, ce au détriment de la femme. Nous présentons par la suite quelques résultats saillants de cette analyse, susceptibles de fournir, ne fut-ce qu'à grands traits, une ébauche de la condition féminine en Suisse.

2.1 Formation et perfectionnement

La formation de base et le perfectionnement déterminent dans une large mesure les chances d'ordre professionnel et celles en matière de revenu. Pour de nombreuses professions, une formation scolaire déterminée constitue un préalable. L'école, la formation professionnelle et le perfectionnement professionnel constituent donc des étapes importantes dans la voie qui mène à une situation professionnelle et, par la même, à un statut social. Dans le système éducatif helvétique il n'y a plus guère des dispositions juridiques qui pourraient pénaliser particulièrement la femme. Les inégalités existantes provienent donc surtout du tissu social (aspects structurels et socio-culturels).

a) De manière générale, le niveau de formation de la femme est sensiblement inférieur à celui de l'homme. Un tiers des femmes adultes n'avaient en 1987 achevé aucune autre formation que celle de la scolarité obligatoire. Parmi les hommes, 18% d'entre eux seulement se trouvaient en pareil cas (voir tableau 1).

b) la formation professionnelle supérieure (niveau tertiaire extra universitaire) est un domaine largement réservé aux hommes. En 1986/87, les femmes ne représentaient qu'un quart à peine de tous les étudiants au niveau de la formation professionnelle supérieure. Elles sont très faiblement représentées dans les Ecoles techniques supérieures (3%).

c) Dans les universités et les hautes écoles on constate que le contingent féminin se raréfie au fur et à mesure qu'augmente le niveau scientifique et le statut académique: la présence féminin dans le monde universitaire ne cesse de s'affirmer et de croître au niveau des étudiants (36% de femmes)[12/] mais elle demeure marginale au sein du corps enseignement.

Tableau 1: Niveau de formation de la population en 1987 (microrecensement: échantillon de 8'000 personnes agées de plus de 19 ans).

Dernière formation achevée	Hommes	Femmes
Scolarité obligatoire	18%	34%
Formation professionnelle	56%	53%
Maturité (baccalauréaut)/ brevet d'enseignement primaire	3%	6%
Formation professionnelle supérieure	7%	2%
Ecole supérieure spécialisée	6%	1%
Université ou haute école	10%	4%
Total	100%	100%

Source: OFS, microrecensement 1987.

Tableau 2: Les femmes dans les universités et les hautes écoles. 1986/1987.

Niveau	Part des femmes universitaires
Etudiantes débutants	40%
Etudiantes	36%
Licenciées ou diplômées	32%
Docteurs	20%
Assistantes	20%
Professeurs (ordinaires et extraordinaires)	2%

Source: OFS, Système suisse d'infomation universitaire.

2.2 Activité Lucrative

L'exercise d'une activité lucrative vise à satisfaire à la fois la nécessité économique et le besoin d'émancipation des femmes. La profession exercée détermine pour l'essentiel le statut social et le prestige y afférant. Elle ouvre aussi des possibilités d'épanouissement personnel et de participation directe à la vie socio-économique. Cependant, deux conditions préalables désavantagent les femmes dans leur carrière professionnelle: d'une part, en moyenne leur niveau de formation est inferieur à celui des hommes et, d'autre part, elles sont souvent contraintes à interrompre leur activité professionnelle pour cause de maternité. Il s'agit là de deux obstacles de taille qui entravent l'accès aux niveaux supérieurs de la profession.

a) Il ressort des donnés statistiques que plus la position professionnelle est élevée, plus le femmes y sont faiblement représentés. Globalement, seules 5% des femmes exerçant une activité lucrative remplisant une fonction dirigeante dans leur vie professionnelle: parmi les hommes, il y en a 17% (voir tableau 3).

b) Même à égalité de formation professionnelle, les chances qu'ont les femmes d'exercer une fonction dirigeante sont plus restreintes que dans les cas des hommes. Ainsi, 12% seulement des femmes actives avec formation complète au niveau tertiaire occupent une position de cadre: chez les hommes au bénéfice d'une formation comparable, cette proportion atteint 39%.

c) La femme doit souvent interrompre sa carrière professionnelle à cause de ses obligations familiales et cela entrave son ascension professionnelle. Par rapport à la part des personnes actives occupant un poste dirigeant, les différences entre sexes (toujours au détriment de la femme) se présentent comme suit pour les diverses classes d'âge: 3% de 20 à 29 ans, 13% de 30 à 39 ans, et de 17% de 40 à 49 ans.

Tableau 3: Position professionnelle des hommes exerçant une activité lucrative dépendante; 1986.

Position dans la profession	Femmes (%)	Hommes (%)
Directeurs/directrices, cadres supérieurs	5%	17%
Employé(e)s subalternes	66%	38%
Travailleurs/euses qualifiées	13%	30%
Formation élémentaire ou sur le tas	16%	15%

2.3 Revenu

Parallèlement à la position professionnelle, le niveau du revenu est un facteur déterminant de la stratification sociale. Les ressources économiques fournies par le revenu sont décisives pour le degré d'indépendance personnelle et constituent donc l'un des préalables indispensables à l'épanouissement de l'individu au sein de la société. Or, dans ce domaine la femme est pénalisée.

a) Le revenu de la femme est généralement sensiblement inférieur à celui de l'homme. Considérée globalement, cette différence de salaire entre homme et femme est de l'ordre de 30% (voir tableau 4).

b) Même si des positions professionnelles occupées par le deux sexes sont semblables, le revenu de la femme reste inférieur de 20% à celui de l'homme. Si l'on considère la position au sein de la profession, le plus haut niveau de formation atteint et l'âge, il subsiste encore quelque 20% de différence entre le revenu net des hommes et celui des femmes.

c) La différence de salaire due uniquement à la discrimination devrait être de l'ordre de 10%. Diverses études effectuées en dehors de l'OFS chiffrent cette différence de salaire entre 6 et 16% à travail égal.

Tableau 4: Evolution des gains des femmes adultes actives (en pour-cent des gains des catégories correspondantes d'hommes exerçant une activité lucrative.

	Année					
	1939	1950	1960	1970	1980	1986
Travailleurs	55	65	63	67	68	68
Employées	57	61	61	64	67	68

Remarque: L'évolution au sein de catégories plus détaillées (trois catégories de travailleuses selon le niveau de formation et trois catégories d'employées selon la position professionnelle) suit un cours analogue à celle de ces catégories sommaires.

Source: Statistique des salaires de l'OFIAMT, dans La Vie économique, 6/1987 p. 385.

2.4 Assurances sociales

Le revenu de l'activité lucrative constitue la base déterminant la pension de retraute ordinaire qu'accordent les assurances sociales. Par conséquent, les différences entre hommes et femmes qui existent quant à leur situation professionnelle et économique se répercutent sur les montants des pensions.

a) Il y a beaucoup plus de retraitées que de retraités qui touchent une pension ordinaire ("rente vieillese AVS") inférieure à 1,000.- francs par mois (voir tableau 5).

b) Dans le cas de l'assurance-invalidité également, les pensions versés aux femmes sont inférieures à celles des hommes: 36% des femmes reçoivent à ce titre moins de 800 francs par mois alors que chez les hommes cette proportion est de 23% seulement.

Tableau 5: Bénéficiaires de "rentes vieillese" ordinaires jusqu'à 1'000.- francs, mars 1986.

24,8% des hommes retraités	reçoivent une rente AVS ordinaire
35,7% des femmes retraitées	inférieure ou égale à Fr.1'000.-

Source: OFS, Rentes AVS et AI à la lumière de la statistique, Berne, 1987

2.5 Famille

Dans la conception traditionnelle de la répartition des rôles entre les deux sexes, la vie de la femme ext axée essentiellement sur l'univers familial, où elle assume notamment les tâches ménagères et éducatives. Malgré le changement des mentalités et la tendance vers une certaine égalité entre conjoints/partenaires, la femme consacre à la famille et au ménage beaucoup plus de temps que l'homme. La femme exerçant une activité professionnelle est lourdement pénalisée car, à la différence de l'homme, elle cumule le temps de travail professionnel et le temps consacré aux activités ménagères.

a) Les femmes travaillent en moyenne six fois plus longtemps dans le ménage que les hommes (voir tableau 6). Cela signifie que, même si l'image de la femme au foyer et de l'homme au travail ne correspond plus que partiellement à la réalité sociale, le domaine de la maison et du ménage reste très largement l'affaire des femmes. Par leurs innombrables travaux ménageurs non rétribués, les femmes acomplissent une tâche dont la societé ne peut se passer. Cependant, ce travail étant accompli gratuitement, il ne joit que d'une faible considération sociale. De surcroît, le travail des ménagerès et de mères de famille est souvent sous-estimée, voir considérée à la pair d'un travail manuel rudimentaire.

b) La double charge des femmes travaillant á plein temps est lourde: elle consacrent aux tâches ménagères environ 4 fois plus de temps que les hommes travaillant à plein temps.

c) Les femmes travaillant a plein temps ont beaucoup moins de loisirs que les hommes. En effet, la double charge aboutit à une situation dans laquelle les loisirs de la femme professionnellement active à plein temps sont de 25% inférieurs à ceux des hommes. Même les femmes travaillant à mis-temps ont quelque 10% de loisirs en moins que les hommes occupés à plein temps.

Tableau 6: Activités ménagères en moyenne journalière (lundi-samedi) des femmes mariées et des hommes mariés (en heures).

	Activités domestiques (y inclus achats et soin des enfants).	Travaux de ménage au sens strict)
Femmes exerçant une activité prof. à plein temps.	3 00	2 1/4
Hommes exerçant une activité prof. à plein temps.	0 3/4	0 1/4
Femmes exerçant une activité prof. á mi-temps.	4 1/4	3 1/4
Femmes sans activitè professionnelle.	6 1/2	4 1/2

Source: OFS, Emploi du temps en Suisse, Berne, 1981.

2.6 Politique

Les décisions politiques structurent et modèlent la societé. La représentativité des femmes dans des institutions compétentes en matière des décisions politiques (pouvoirs législatif et exécutif) ou de préparation et exécution des décisions (administration publique) constitue un autre facteur déterminant pour une rélle égalité entre les sexes.

Il y a 18 ans, l'octroi du droit de vote d'éligibilité aux femmes a permis de concrétiser l'égalité des hommes et des femmes dans les affaires politiques. Des femmes ont pu ainsi être élues au sein des parlements et des gouvernements. Cependant, on constate qu'en général, les femmes sont fortement sous-répresentées au sein des institutions politiques et de l'administration étatique.

a) Au Parlement fédéral, la part des femmes n'était que de 14% en 1987.

b) Dans l'administration publique, les femmes occupent les plus souvent des postes subalternes. Au sein de l'administration fédérale, seules 2% des fonctionnaires femmes font partie des fonctionaires supériuer. Chez les hommes, la proportion est de 13%.13/.

c) Dans les parlements cantonaux et les législatifs communaux, on rencontre aussi très peu de femmes. Dans ce enceintes, la proportion des femmes se situe entre 12 et 18%.

Tableau 7: Part des femmes candidates et élues de 1971 à 1987 lors d'élections au Conseil national et au Conseil des Etats.

Année	Conseil national			Conseil des Etats	
	Candidates		Elues	Elues	
	en % chiffre absolus	en	en % absolus	en chiffres	en %
1971	15,8	10	5,0	1	2,3
1975	16,8	15	7,5	0	0,0
1979	18,3	21	10,5	3	6,8
1983	22,9	22	11,0	3	6,8
1987	28,9	29	14,5	5	11,4.

Source: OFS, Statistique politique.

3. Le projet des indicateurs de la condition féminine: objetifs et perspectives

La statistique suisse ne s'est jusqu'à ce jour occupée de recenser systematiquement la situation sociale de la femme et ses conditions d'existence. Elle ne fait que commencer a aborder concrètement ce sujet et à l'éclairer au moyen d'une synthèse d'informations statistiques éparses. Pour le moment, il serait donc prématuré de présenter des programmes concrets et des directives méthodologiques détaillées. Nous nous bornerons ici à présenter brièvement les objetifs fondamentaux du projet statistique de dévelopment des indicateurs de la condition féminine, ainsi que quelques considérations sur les perspectives d'avenir.

3.1 Objetifs fondamentaux

En raison des indicateurs rudimentaires et de l'information quelque peu fragmentée qui s'en dégage l'aperçu statistique que nous venons de présenter peut paraître decevant. Il n'est toutefois pas dénuée d'interêt politique: il esquisse, à l'intention des acteurs sociaux et des décideurs, une image éloquente de la situation actuelle et des principales tendances. Ce faisant,

l'information statistique contribue à orienter de débat politique et à éclairer les processus décissionels. Bien évidemment, cela ne permet pas d'épuiser ce que l'on est en droit d'attendre d'une étude statistique. L'ambition de la statistique officielle, qui consiste à fournir des informations et des analyses susceptibles de contribuer à la solution des problèmes socio-économiques, implique que l'on entreprenne une recherche empirique allant bien au-delà de la simple description de comportements objectifs. Nos efforts á moyen terme ont donc pour objetif primordial d'analyser la situation de la femme dans son contexte social, économique et culturel.

a) Pour ce faire, il faut développer des assistes théoriques solides. Celles-ci doivent, d'une part, permettre de poser, dans un cadre conceptuel adéquat, les questions issues des problèmes quotidiens et du débat politique. Cette première phase de recherche proprement théorique permettra non seulement de définir les concepts de base d'analyse statistique, mais également de les éclairer et les affiner et de situer avec une précision accrue les liens entre problématiques apparentées typiques des societés industrielles modernes.

b) Dans l'aperçu de la situation actuelle, on a déjà relevé qu'il existe, entre les différents domaines où l'on constate des inegalités au détriment de la femme, de nombreaux liens d'interpéndance. C'est ainsi que le niveau de formation influe notablement, sur la situation professionnelle qui, à son tour, est désicive pour le niveau du revenu. Entre d'autres domaines, les relations sont moins évidentes et, parfois, on en est réduit à formuler des hypothèses provisoires sur la base de considérations purement théoriques: mais il faudra par la suite etablir des bases empiriques permettant d'analyser les tenants et aboutissants de ces liens d'interpéndance.

c) L'analyse de la condition sociale des femmes ne doit pas se limiter à des situations existentielles recensées individuellement. L'inégalité sociale n'est pas uniquement caratérisée par un contenu objetif que l'individu ressent personnellement, mail il s'agit au premier chef d'une inégalité ancrée dans le conditions-cadres des institutions et des structures d'une societé. De la sorte, les modalités et l'organisation d'institutions spécifiques facilitent ou entravent par leur méthode de travail l'accèss à des biens sociaux des certains catégories soaciales. Par ailleurs, des normes, des valeurs et des attitudes marquent de leur empreinte les modalités du comportement sen societé et, notamment dans les cas des femmes, sont des facteurs décisifs par rapport à toute possibilité de changement de mentaltés et de conduite. L'analyse de la structure sociale, institutionnelle et subjective ainsi que de ses répercusions sur la situation sociale de la femme constituera donc le second grand volet de la recherche.

d) Les considérations précédentes montrent que la méthodologie de la description fragmentaire, typique de la méthode classique des indicateurs sociaux, mérite d'être étendue. Pour ce faire, on devrait établir une grille de procédures d'analyse issues des sciences sociales qui soient à même d'articulier la méthodologie de la statistique officielle aux problemâtiques revêtant une importance politique. Dans cette perspective il sera essentiel de tenir compte de l'essemble des facteurs qui déterminent la condition féminine, ce au niveau des conditions de vie individuelles aussi bien qu'au niveau des structures sociales, des institutions, des normes et des valeurs. A cet égard, les méthods de recherche au moyen d'évaluations pourraient être particulièrement utiles; aussi importe-t-il en tenir compte aussi bien lors de la conception méthodologique que lors de la mise en oeuvre des travaux empiriques.

3.2 Mesures à court terme

Parallèment aux stratégies à moyen et long termes, esquisées ci-avant et qui visant à développer une conception d'analyse dotée de fondements théoriques et méthodologiques, il faut prévoir également d'ores et déjà des mesures à court terme. Il s'agit premièrement de mettre sur pied les conditions-cadre relatives à l'organisation et à la saisie des donnés, dont le but sera de promouvoir et de soutenir la future activité statistique (voir ci-dessous). Deuxièmement, il y aura lieu de continuer à effectuer des travaux statistiques ponctuel en relation avec certaines problématiques issues du débat politique. Ce travail ponctuel aura une importance capitale pour le développement des indicateurs car il permettra de garder le cap sur la condition féminine dans ses dimensions les plus concrètes et les plus saillantes, et de maintenir ainsi une relation équilibrée et fructueuse entre la démarche théorique, la démarche empirique et la réalité concrète.

3.4 Recommandations du groupe de travail interministériel.

A l'issue de la Conférence mondiale de la Decennie des Nations Unies pour la femme qui s'est déroulée à Nairobi en juillet 1985, la Commission fédérale pour les questions féminines à rédigé des recommandations sur son siuvi, qui ont été largement reprises dans le rapport final de la délégation suisse. L'une d'entre elles suggérait la constitution d'un groupe de travail qui serait chargé d'étudier les possibilités de mise en oeuvre des Strategies prospectives de Nairobi à l'interieur de l'administration fédérale, et de preparer des propositions à cet effet à l'intention du Conseil fédéral. Le Conseil fédéral a accepté cette proposition et il a donc institué le 2 juillet 1986 un groupe de travail réunissant des fonctionnaires de différents ministères et offices fédéraux qui avaient participé aux travaux préparatoires et finaux de la Conférence.

Dans son rapport[14/] le groupe de travail propose 74 mesures concrètes dont 10 touchent directement la statistique officielle; un certain nombre d'autres propositions présentent un intérêt indirect pour la statistique, car elles ont pour objet des projects de recherche empirique. Voici quelques-unes des principales mesures concrètes concernant spécifiquement la statistique:

a) Les statistiques seront systématiquement ventilées pour chaque sexe. La transparence des statistiques qui concernent le statut de la femme dans la societé n'est pas concevable sans une ventilation des donnés en fonction du sexe. Cette exigence devrait être remplie dans la plupart des domaines couverts, mais il n'en reste pas moins que des améliolations ponctuelles sont encore envisageables, surtout en ce qui concerne la présentation des résultats.

b) On dispose aujourd'hui de statistiques assez fournies sur la situation de la femme. Celles-ci sont toutefois difficilement accesibles et l'on manque généralement de la vue d'ensemble nécessaire à un bilan de la situation:

- Une série d'indicateurs sera mis au point dans le but de saisir la spécificité de la situation et de la participation de la femme au sein de la societée.

- Un rapport statistique sera consacré pérodiquement (tous les dix ans par exemple) à la situation de la femme au sein de la societé, afin de montrer les progrès accomplis par rapport à l'objectif d'égalité des droits.

- Le microrecensement annuel sera périodiquement consacré à la femme (tous les 5 ans par exemple). Tous les autres microrecensements tiendront compte de la spécificité de la situation de la femme.

c) Les travaux statistiques consacrés à la situation de la femme doivent aussi comporter des indicateurs subjectifs. Dans les questions féminins, il faut mettre l'accent sur la dimension subjective (attitudes, échelle des valeurs) de la situation de la femme: si les femmes se distinguent nettement des hommes sur le plan subjectif, il n'en reste pas moins que la discrimination de la femme doit être vue sous un angle socio-culturel, par le biais des valeurs véhiculées, des stéreotypes, etc.

d) Les analyses statistiques ne devraient pas se limiter à des domaines isolés comme la formation professionnelle ou la criminalité des femmes, par exemple. Il est primordial, en effet, d'étudier également les liens de cause à effet tels que le niveau de formation par rapport à la position hiérarchique, ou la situation familiale par rapport à l'activité lucrative exercée. Les analyses statistiques mettront mieux en exergue les liens interdisciplinaires entre les domaines couverts par la notion "situation de la femme".

e) Les évaluations et analyses statistiques seront explicitement axées sur un bilan de l'efficacité des mesures prises par les pouvoirs publics dans le but de promouvoir l'égalité des droits.

f) Les domaines statistiques suivants seront développés et davantage axés sur les questions féminines:

- les champs d'activité traditionnellement assumés par les femmes surtout (ménage, éducation des enfants, répartition du travail au sein de la famille, bénévolat dans le secteur social et culturel);

- l'accès aux resources matérielles (revenu, fortune);

- la vie lucrative (conditions de travail, salaire, travail à temps partiel);

- l'accès au pouvoir politique et sa gestion (participation politique, représentation dans le monde politique, présence active dans les associations);

- l'accès à la formation et au perfectionnement professionnel, et surtout à la formation permanente (problème de la reprise d'une activité lucrative);

- la santé.

g) Les concepts, méthodes et instruments de sondage utilisés en statistique seront revus et vérifiés de manière à ce qu'ils soient applicables aux deux sexes.

h) L'office fédéral de la statistique (OFS) s'attachera un service des questions féminines qui s'occupera du lancement, de la réalisation et de la coordination des travaux necessaires.

Le gouvernement suisse a pris connaissance du rapport et des recommandations du groupe de travail; il a chargé l'OFS d'examiner les modalités de réalisation des mesures proposés. De son côté, l'OFS vient de se doter en ressources humaines et organisationnelles qui seront consacrées au projet des indicateurs de la condition féminine. Les travaux afférents à ce projet commenceront au début de 1990.

NOTES

1) Femmes et hommes: faits, perspectives, utopies. Rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines, Berne, 1987, p. 3. s.

2) Art. 74 de la Constitution fédérale, accepté en votation populaire du 7 février 1971: "Les Suisses et les Suissesses ont les mêmes droits et les mêmes devoirs en matière d'élections et de votations fédérales".

3) Art. 4 al 2 de la Constitution fédérale, accepté en votation populaire du 14 juin 1981: "L'homme et la femme sont égaux en droits: La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction st du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale".

4) D'apres les donnés du recensement fédéral de la population de 1980,le taux d'activité des femmes agées de 15 à 64 ans était de 50% (celui des femmes suisses etant de 49% et celui des femmes étrangères de 63%). En ce qui concerne l'évolution du taux d'activité féminin de 1967 à 1987 et la comparaison avec les autres pays industrialisés, on consultera: Etudes économiques de l'OCDE, 1988/1989: Suise, Paris, 1989, p. 19 s. Cette etude constate que "le taux d'activité des femmes est plus faible que dans un certain nombre d'autres pays de l'OCDE. Il y a à cela diverses raisons, dont l'une est peut etrê l'écart entre les salaires d'hommes et ceux des femmes. D'après les chiffres concernant les ouvriers du secteur manufacturier, cet écart serait plus marqué en Suisse que dans les autres pays".(op. cit., p. 20).

5) D'après les statistiques de l'office fédéral du personnel pour l'année 1989, sur 362 postes "hors-classe" (niveau directional et ministériel, seuls 9 sont occupées par des femmes. En ce qui concerne la haute fonction publique (postes décisionels correspondant aux classes 1A, 1 et 2) les statistiques pour l'année 1987 indiquent que sur 2,308 postes seuls 46 étaient occupées par des femmes.

6) Organisation des Nations Unies, Les stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. Adoptées par la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement, et paix. (Nairobi, 15-26 juillet 1985), New York, 1986.

7) Femmes et hommes: faits, perspectives, et utopies, cit. pp. 164-166

8) Cfr. ONU, Les stratégies prospectives d'action de Nairobi, cit. paragraphes 46 et 277-304.

9) Cfr. Femmes et hommes: faits, perspectives utopies, cit. pp. 202-213.

10) En Suisse, l'établissement d'un microrecensement officiel au niveau fédéral n'a débuté qu'en 1986.

11) Office fédéral de la statistique, Die Benachteilung der Frau in ausgewälten Lebensbereichen. (auteur: H. Gilomen), Info à la carte Berne, 1988.

12) En 1970, la proportion des femmes dans l'ensemble des étudiants universitaires était de 23%. De 1970 à 1986 le nombre d'étudiants universitaires (hommes et femmes) a passé de 42,178 à 76,664, ce qui représente une croissance de 81%; or plus de la moitié de cette croissance est due à l'augmentation du nombre d'étudiants, qui sont passés de 9,500 en 1970 à 27,600 en 1986. Cfr. Office fédéral de la statistique, Annuaire statistique de la Suisse, 1989, Zurich-Berne, 1989, pp. 290 ss., où l'on trouvera d'autres informations statistiques récentes sur la participation des femmes aux différents types et niveaux de formation.

13) Cfr. supra, note 5.

14) Groupe de travail interdépartemental "Suivi de la Conférence mondiale de Nairobi de la Décennie des Nations Unies pour la femme", Rapport final, Berne, 1988, pp.7-12.

ORGANISATION ET AMELIORATION DES METHODES STATISTIQUES POUR L'ETUDE DE LA SITUATION DE LA FEMME EN URSS

Raport présenté par le Comité d'Etat de l'URSS à la statistique

En URSS, des données statistiques concernant la situation de la femme dans la production sociale et la vie courante sont présentées aux différents organes dirigeants du pays, aux médias et aux autres organisations intéressées, ce qui amène à procéder régulièrement à diverses activités statistiques - observation, synthèse, analyse et information.

Parmi les méthodes statistiques en usage actuellement, la plus répandue est celle du dénombrement total, qui revêt la forme de recensements de la population, de statistiques des entreprises et organisations appropriées, et enquêtes ponctuelles ou spéciales. Les enquêtes par sondage, sociologiques notamment, complètent utilement cette information en ce qui concerne la façon dont les femmes s'acquittent de leurs obligations dans la vie active et dans la vie courante et familiale. L'échantillon de données sur lequel porte l'enquête est obtenu par la méthode des quotas ou par sondage stratifié; on a parfois recours aussi au sondage aléatoire à plusieurs degrés.

La Constitution de l'URSS garantit aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes dans tous les domaines et, avant tout, le droit au travail et à l'instruction gratuite.

Le taux d'activité des femmes est élevé en URSS du fait des garanties juridiques, sociales et économiques, qui leur sont accordées, ainsi que de la mise en pratique du principe du travail obligatoire pour tous. Près des quatre cinquièmes de l'effectif total des femmes en âge de travailler sont en formation ou en activité. L'étude de la situation de la femme dans le monde du travail occupe, par conséquent, une place importante dans l'observation statistique.

Les recensements de la population, qui sont effectués tous les dix ans, fournissent une vaste information sur le niveau d'instruction et l'effectif de la main-d'oeuvre féminine, sa répartition géographique (entre villes et campagnes), les emplois qu'elle occupe dans la production sociale, l'exploitation auxiliaire individuelle et l'industrie familiale ou à titre de travailleur indépendant, sa répartition selon le type d'occupation et ainsi de suite.

Entre deux recensements, les statistiques annuelles des entreprises et des services de l'emploi et de la main-d'oeuvre fournissent des renseignements sur les changements d'emploi des femmes, par branche d'activité économique et par région.

Dans le cadre de l'étude du rôle de la femme dans la production sociale, on fait largement appel aux données tirées des recensements spéciaux effectués une ou deux fois tous les cinq ans, qui indiquent notamment les effectifs d'ouvriers et d'employés, selon le sexe, l'âge et l'ancienneté et la durée légale de la semaine de travail et des congés annuels; les effectifs de spécialistes diplômés, selon le niveau de la formation reçue dans un établissement d'enseignement et le poste de travail; ceux de cadres dirigeants, spécialistes et employés, selon les fonctions ou le poste qu'ils occupent; ceux d'ouvriers, selon l'activité professionnelle dans les diverses branches des secteurs de la production matérielle et des services.

La ventilation des effectifs par sexe figure dans les données recueillies à l'occasion des enquêtes menées à date fixe sur le placement et l'utilisation de la main-d'oeuvre issue de l'enseignement général et de l'enseignement secondaire spécialisé et supérieur.

Enfin, on a recours aux enquêtes par sondage pour compléter le tableau général de l'utilisation de la main-d'oeuvre féminine. Ainsi, une enquête sociologique portant sur un échantillon de 5% de la population a permis d'établir le nombre des femmes aptes au travail qui n'avaient pas d'emploi au 1er janvier 1985. Elle a révélé quelles étaient celles qui souhaitaient travailler et les conditions qui pouvaient les inciter à prendre un emploi, au nombre desquelles les intéressées avaient mentionné, notamment, l'attribution d'un emploi correspondant à leur spécialisation, à proximité de leur domicile, la possibilité de travailler à temps partiel, une formation professionnelle préalable et la possibilité de placer leurs enfants dans des établissements préscolaires.

L'utilisation de différentes méthodes d'observation statistique permet d'obtenir une information objective et fiable sur la structure, quantitative et qualitative, l'emploi au sein de l'économie nationale et les conditions de travail de la main-d'oeuvre féminine.

A partir des renseignements concernant l'effectif des femmes aptes au travail et leurs occupations - formation, travail utile à la société ou éducation des enfants -, on établit périodiquement un "bilan" des ressources de main-d'oeuvre selon le sexe, qui constitue pour l'Etat un instrument important de régulation de l'emploi et de répartition des forces productives sur l'ensemble du territoire soviétique.

On élabore des séries chronologiques à l'aide des indicateurs de toute première importance que sont les indicateurs sociaux de la situation des femmes dans le monde du travail: effectif des femmes employées dans les équipes de nuit et travaillant dans des conditions pénibles et malsaines, proportion de femmes peu qualifiées, y compris les manoeuvres, mais aussi incidence des maladies professionnelles et fréquence des accidents du travail chez les femmes employées à la production.

L'emploi féminin à temps partiel dans la production sociale fait également l'objet de statistiques. Alors qu'il est pratiqué dans de nombreux autres pays, il n'est pas toujours vu d'un bon oeil en URSS par les dirigeants économiques. Il se concentre dans les branches où la main-d'oeuvre féminine joue un rôle prépondérant et où son retrait même partiel de la production provoque des pertes économiques substantielles. A cet égard, une disposition législative particulière a été adoptée en 1987, selon laquelle une femme qui a un enfant âgé de moins de huit ans doit, sur demande, se voir accorder par la direction de l'entreprise ou de l'organisation, le bénéfice du travail à temps partiel.

Il est donc indispensable de disposer de données statistiques sur l'emploi féminin à temps partiel pour contrôler l'application de cette décision.

L'importance numérique des femmes employées dans la production sociale ne rend nullement caduque la nécessité d'une vérification statistique de la réalisation de leur droit au travail, vérification qui, dans les conditions actuelles, est organisée au niveau régional. Comme par le passé, l'étude statistique de l'emploi des femmes revêt une grande importance dans les régions à main-d'oeuvre excédentaire, où il est difficile de trouver un emploi à proximité de son domicile.

A l'heure où s'affirme la tendance des femmes soviétiques à participer toujours plus à la production sociale, il incombe aux organes statistiques soviétiques d'approfondir l'analyse statistique de la main-d'oeuvre féminine pour déterminer si elle est utilisée rationnellement, dans quelle mesure le travail effectué correspond au niveau de formation générale et professionnelle et quelle est l'efficacité des systèmes d'amélioration des qualifications et de recyclage, en particulier après une période prolongée d'inactivité liée à la naissance et l'éducation d'enfants, et voir si l'égalité entre hommes et femmes en matière de rémunérations et de promotion professionnelle est respectée.

Le système des indicateurs statistiques donne des renseignements assez étendus sur la réalisation du droit des femmes à un enseignement général et professionnel gratuit. L'appareil statistique soviétique est doté de tout un système d'indicateurs permettant de connaître le nombre d'établissements des divers types d'enseignement, ainsi que leurs effectifs par sexe, groupe social, nationalité, et ainsi de suite.

Au début de l'année scolaire 1988/89, la proportion de jeunes filles était de 54% dans les établissements d'enseignement supérieur, et de 57% dans les établissements d'enseignement secondaire spécialisé. En outre, des millions de femmes acquièrent un métier dans le système des écoles techniques professionnelles.

L'emploi féminin à temps partiel dans la production sociale fait également l'objet de statistiques. Alors qu'il est pratiqué dans de nombreux autres pays, il n'est pas toujours vu d'un bon oeil en URSS par les dirigeants économiques. Il se concentre dans les branches où la main-d'oeuvre féminine joue un rôle prépondérant et où son retrait même partiel de la production provoque des pertes économiques substantielles. A cet égard, une disposition législative particulière a été adoptée en 1987, selon laquelle une femme qui a un enfant âgé de moins de huit ans doit, sur demande, se voir accorder par la direction de l'entreprise ou de l'organisation, le bénéfice du travail à temps partiel.

Il est donc indispensable de disposer de données statistiques sur l'emploi féminin à temps partiel pour contrôler l'application de cette décision.

L'importance numérique des femmes employées dans la production sociale ne rend nullement caduque la nécessité d'une vérification statistique de la réalisation de leur droit au travail, vérification qui, dans les conditions actuelles, est organisée au niveau régional. Comme par le passé, l'étude statistique de l'emploi des femmes revêt une grande importance dans les régions à main-d'oeuvre excédentaire, où il est difficile de trouver un emploi à proximité de son domicile.

A l'heure où s'affirme la tendance des femmes soviétiques à participer toujours plus à la production sociale, il incombe aux organes statistiques soviétiques d'approfondir l'analyse statistique de la main-d'oeuvre féminine pour déterminer si elle est utilisée rationnellement, dans quelle mesure le travail effectué correspond au niveau de formation générale et professionnelle et quelle est l'efficacité des systèmes d'amélioration des qualifications et de recyclage, en particulier après une période prolongée d'inactivité liée à la naissance et l'éducation d'enfants, et voir si l'égalité entre hommes et femmes en matière de rémunérations et de promotion professionnelle est respectée.

Le système des indicateurs statistiques donne des renseignements assez étendus sur la réalisation du droit des femmes à un enseignement général et professionnel gratuit. L'appareil statistique soviétique est doté de tout un système d'indicateurs permettant de connaître le nombre d'établissements des divers types d'enseignement, ainsi que leurs effectifs par sexe, groupe social, nationalité, et ainsi de suite.

Au début de l'année scolaire 1988/89, la proportion de jeunes filles était de 54% dans les établissements d'enseignement supérieur, et de 57% dans les établissements d'enseignement secondaire spécialisé. En outre, des millions de femmes acquièrent un métier dans le système des écoles techniques professionnelles.

Les données recueillies dans le cadre des recensements de la population totale de l'URSS, qui mettent en évidence les divers types d'enseignement reçus par les femmes selon le groupe d'âge et l'origine géographique (urbaine ou rurale), fournissent d'amples renseignements sur leur niveau d'instruction, d'où l'on tire des précisions sur ses variations suivant diverses caractéristiques socio-démographiques. Les statistiques soviétiques permettent de suivre l'évolution de la proportion de femmes dans les activités intellectuelles et l'augmentation du nombre des femmes spécialistes ayant fait des études supérieures ou secondaires spécialisées. Lorsqu'elles peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat pour élever leurs enfants et que les conditions matérielles indispensables sont réunies, les femmes réussissent à combiner activité professionnelle et maternité, à s'acquitter de leurs obligations familiales et de leurs fonctions dans la vie de tous les jours et, dans bien des cas, à être en outre très actives sur le plan social.

La femme qui travaille bénéficie en URSS de divers avantages, notamment l'existence d'un système d'éducation préscolaire et la formule des groupes d'étude surveillée organisés dans les écoles d'enseignement général. A la fin de 1988, plus de 17 millions d'enfants fréquentaient des établissements préscolaires permanents; au début de l'année scolaire 1988/89, 9,8 millions d'écoliers restaient à l'étude au-delà de l'horaire normal.

Les rapports statistiques contiennent une vaste information sur les établissements socio-éducatifs et les effectifs qu'ils accueillent : crèches et jardins d'enfants, groupes d'étude surveillée dans les écoles d'enseignement général, internats scolaires, foyers pour enfants, établissements de cure et centres aérés scolaires.

A cela s'ajoutent des données sur tous les aspects du développment des capacités et des aptitudes des élèves et de l'organisation des loisirs des enfants (palais et maisons de pionniers, stations de jeunes techniciens, de jeunes naturalistes, de jeunes touristes, écoles de sports, théâtres pour enfants, bibliothèques, camps de pionniers d'été, camps de sport et travail, etc.). Les statistiques disponibles permettent d'évaluer le réseau des établissements périscolaires et de déterminer le nombre d'enfants qui utilisent les divers types de services qu'ils offrent.

L'un des principaux moyens d'alléger les tâches domestiques des femmes est le développement très poussé du réseau des services de restauration collective, services commerciaux et autres fournis à la population.

Les statistiques permettent d'analyser le développement de ce réseau de cantines et de services commerciaux (tant globalement que par branche), l'accroissement du chiffre d'affaires et l'augmentation du nombre de plats servis, la progression des ventes de préparations et autres produits alimentaires et culinaires, l'extension des diverses formes avancées de commerce, ainsi que l'expansion du volume des services payants fournis à la population tant rurale qu'urbaine.

Des services commerciaux, d'utilité courante, médicaux et autres sont mis en place pour la commodité des femmes qui travaillent dans les diverses branches de l'économie. Les organes statistiques contrôlent le niveau d'exécution des tâches spéciales dont les ministères et administrations sont chargés en vue de développer les services payants à la population. Les données obtenues grâce aux enquêtes par sondage permettent de tirer des conclusions sur le niveau de développement des services selon le lieu de travail, leur structure et le degré de satisfaction des femmes en ce qui concerne la qualité des services, tant gratuits que payants, qui leur sont offerts.

De plus, les données fournies par les enquêtes spéciales servent à déterminer les conditions de vie que représentent les services sociaux courants mis à la disposition des femmes: adaptation des horaires des entreprises de services aux besoins des travailleuses, temps passé - dans les queues par exemple - au ravitaillement, délais d'attente pour bénéficier de services. On étudie l'opinion de la population, et notamment des femmes, sur la qualité des produits achetés et des services reçus.

Conformément aux principes fondamentaux de la législation soviétique, l'Etat protège et encourage la maternité. Les statistiques relatives à la protection de la maternité et de l'enfance contiennent des données sur le développement du réseau de maternités, de centres de consultations de gynécologie et de pédiatrie, d'établissements de cure et de traitement et de maisons de repos sous surveillance médicale pour les femmes enceintes et les mères accompagnées de leurs enfants.

La situation des mères employées à des activités de production est un sujet d'étude statistique spécialisée. Etant donné les particularités physiologiques de l'organisme féminin, il existe en URSS une liste des opérations de production, professions et travaux se déroulant dans des conditions pénibles ou malsaines auxquels il est interdit d'employer des femmes, afin de protéger leur santé. Les organes des syndicats contrôlent le respect de cette interdiction et en rendent compte dans un rapport que les organes statistiques utilisent pour établir des documents analytiques et informer les organes dirigeants et l'opinion.

L'Etat assure une protection spéciale du travail des femmes enceintes, des mères qui allaitent et de celles qui ont un enfant âgé de moins d'un an.

Les ouvrières, les employées et les kolkhoziennes ont droit à 56 jours civils de congé payé avant la naissance et autant après l'accouchement. Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne doivent pas travailler la nuit, en sus de la durée normale et les jours de congé.

Il est interdit de licencier sans motif une femme enceinte ou une mère d'enfant de moins d'un an et demi. Lorsqu'une mère est contrainte de rester à la maison parce que son enfant est malade, son salaire lui est versé pendant 14 jours, à condition qu'elle ait accompli les formalités relatives à l'incapacité de travail et autres démarches justifiant son absence.

Aux fins du contrôle du respect des garanties sociales accordées aux mères qui travaillent, les entreprises et les organisations font chaque année rapport sur le nombre de leurs employées se trouvant en congé de grossesse ou de maternité.

Un échantillon (40%) d'entreprises font rapport sur le nombre de cas et de jours civils d'incapacité temporaire de travail liée aux congés avant et après l'accouchement ainsi qu'aux complications de la grossesse. On recueille périodiquement et à date fixe des données auprès des entreprises et des organisations sur leurs effectifs féminins qui sont en congé pour s'occuper d'un enfant de moins d'un an ou un an et demi.

Les statistiques médicales comprennent des données importantes sur les taux de morbidité féminine pour la tuberculose déclarée, les tumeurs malignes, l'alcoolisme et les maladies vénériennes. Les services de santé publique collectent et traitent ces données, qu'ils présentent ensuite une fois par an (tous les trois ans dans le cas de la tuberculose) aux organes statistiques.

Pour les statistiques financières, les indicateurs des montants d'allocations et prestations versés à chaque catégorie de femmes sur le budget de l'Etat - congés de grossesse et de maternité financés par le régime de sécurité sociale, congé partiellement payé jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge d'un an (en 1988, 2,7 millions de femmes en ont bénéficié), allocation unique en espèces à la naissance, allocation mensuelle aux mères de famille nombreuse et aux mères célibataires et ainsi de suite - permettent de disposer de données de base sur le volume et l'évolution de l'aide sociale de l'Etat aux mères de famille. On utilise à cette fin des données relatives au nombre des mères de famille nombreuse qui reçoivent une allocation mensuelle de l'Etat, ainsi que, de celles à qui a été décerné le titre honorifique de "mère héroïne", qui ont été admises dans l'ordre de la "maternité glorieuse" ou qui sont décorées de la "médaille de la maternité".

Le budget-temps des femmes, à savoir le temps qu'elles consacrent à l'éducation des enfants et aux tâches ménagères, constitue un objet d'étude statistique à part dans le cadre de l'analyse de la façon dont les femmes s'acquittent de leurs fonctions dans la vie familiale et courante. Faite à partir des enquêtes par sondage sur le budget-temps de la population auxquelles procèdent périodiquement les organes de statistique, cette analyse est particulièrement importante dans le cas des femmes qui combinent activité productive et obligations familiales et auxquelles incombe la responsabilité du ménage. Cette étude porte sur les familles qui notent régulièrement leurs dépenses et leurs rentrées, dont l'analyse permet des regroupements reflétant l'incidence du niveau du bien-être matériel de la famille sur la structure du budget-temps de la femme, et en particulier ses loisirs.

Des enquêtes sur le sujet ont été effectuées auprès de familles en 1977, 1980 et 1985. La dernière portait sur 51,000 familles d'ouvriers et employés de l'industrie et de kolkhoziens. La prochaine est prévue pour 1990.

L'information obtenue renseigne sur le temps que les femmes passent au travail, dans les transports (trajet aller-retour entre le domicile et le lieu de travail, courses et ravitaillement), à leur formation et à l'élévation de leur niveau de qualification, à des activités sociales, aux tâches ménagères, aux soins aux enfants, aux travaux de l'exploitation auxiliaire individuelle, aux loisirs, et ainsi de suite. Toutes ces données sont classées et ventilées de façon détaillée par type d'activité. On dispose aussi d'informations sur les différences de structure de l'emploi du temps entre hommes et femmes.

Pour ces dernières, les données sont ventilées selon le groupe social, l'âge, le niveau d'instruction et la situation de famille (en fonction de la structure de la famille, du nombre d'enfants et d'autres critères). On recueille aussi périodiquement des informations sur ce à quoi les femmes de divers groupes d'âge emploient leurs vacances et leurs jours de congé, selon leur niveau de vie, leur situation de famille et leur milieu social. En 1989, une enquête sur la façon dont les familles emploient leurs congés fournira pour la première fois des renseignements sur les activités de loisir familiales, les facteurs qui empêchent de passer ses vacances comme on l'aurait souhaité, les personnes à qui les enfants sont confiés si les parents s'en sont séparés pendant les vacances, et ainsi de suite.

Les données statistiques primaires concernant le budget de 90,000 familles qui sont recueillies chaque mois en URSS constituent également une source intéressante d'information sur la situation familiale des femmes. Celles qui fournissent les indicateurs les plus importants du niveau de vie sont regroupées en fonction du nombre et de l'âge des enfants. Dans le cadre d'une enquête effectuée à date fixe (tous les cinq ans) sur les revenus de 310,000 familles, les femmes sont réparties selon le nombre d'enfants vivant au foyer.

Une enquête spéciale par sondage sur les facteurs socio-économiques qui conduisent à fonder une famille, menée en mars 1989, permettra d'obtenir des données nouvelles sur la répartition des jeunes couples d'après l'emploi respectif du mari et de la femme, leur niveau d'instruction, le nombre d'enfants, la nationalité, les revenus moyens et leurs sources, ainsi que le rôle des revenus de l'épouse dans les conditions de vie matérielle de la famille.

On étudie séparément l'opinion de chacun des époux sur la situation matérielle de la famille selon son niveau moyen de revenus, le minimum de dépenses qu'il juge indispensables suivant le nombre d'enfants, les mesures qu'il envisage pour améliorer la situation matérielle de la famille si elle ne le satisfait pas, ses intentions en matière de procréation, et ainsi de suite.

L'information ainsi obtenue sera d'une grande utilité scientifique et pratique pour l'élaboration de mesures concrètes visant à améliorer la situation matérielle des jeunes familles à revenus modestes et à encourager la natalité dans les régions où le taux de reproduction de la population est faible, mesures qui constituent un élément extrêmement important du programme social global, tant à court terme qu'à l'horizon 2005.

Un important indicateur de l'activité sociale et de l'égalité de droits des femmes est la part qu'elles prennent à la gestion des affaires de l'Etat et à la vie sociale, à travers leur action au sein des diverses organisations sociales.

Des calculs spéciaux permettent de mesurer l'accroissement de cette activité - selon le groupe d'âge, le niveau d'instruction, le groupe social et la nationalité, notamment - en qualité de députées du peuple, membres du Parti communiste ou de l'Union des Jeunesses communistes, des organes des syndicats, des tribunaux populaires et de divers types de mouvements sociaux (conseils de femmes, groupements informels).

Les organes de statistique d'Etat reçoivent aussi aux fins d'analyse des données provenant des organes chargés de veiller à l'application des lois sur les infractions civiles et administratives commises par des femmes, leur taux de criminalité et l'ampleur de leurs activités dangereuses pour la société qui créent des conditions propres à susciter des crimes et autres délits. Les données de base sur la criminalité et les condamnations judiciaires sont ventilées en fonction du sexe. Il y a aussi des données sur la prostitution, le vagabondage et la toxicomanie ainsi que l'alcoolisme chez les femmes.

Les organes de statistique soviétiques mènent régulièrement auprès des femmes des enquêtes d'opinion sur toute une série de questions, dont la satisfaction au travail, le rang de priorité des activités socio-économiques conduites dans le pays et l'éducation des enfants.

Tous les indicateurs susmentionnés permettent de caractériser avec une assez grande précision le rôle des femmes dans la production sociale, les charges qui leur incombent dans la vie de tous les jours et la façon dont elles s'acquittent de leurs obligations familiales. Il faut ajouter qu'à une époque marquée par l'apparition de processus sociaux nouveaux, il devient nécessaire d'améliorer encore les sources d'information. Ainsi, dans la mesure où beaucoup de femmes soviétiques sont employées dans le secteur de la production sociale, les difficultés actuelles du marché des biens de consommation leur créent une surcharge générale de travail et réduit leur temps libre. Cette situation rend d'autant plus importantes des observations statistiques du système qui reflètent les conditions de travail et de vie.

Une enquête à objectifs multiples sur le mode de vie des femmes soviétiques est prévue pour 1990, année où il est en outre envisagé d'élargir et de détailler l'étude de l'utilisation des fonds propres aux entreprises et organisations pour la mise en oeuvre de mesures à caractère social. Le passage à l'autofinancement et à la couverture des coûts d'exploitation par les recettes a accru les ressources que les entreprises peuvent consacrer à la satisfaction des besoins sociaux de leur personnel. C'est ainsi qu'elles financent (sur leurs fonds de développeemnt social) des congés pour prendre soin des enfants sous forme d'allocations plus généreuses et de plus longue durée que ce qui est prévu par l'Etat. Elles offrent des primes d'encouragement aux employés des établissements préscolaires qui assurent de bonnes conditions permettant d'abaisser le taux de morbidité infantile. Enfin, elles accordent aussi des aides aux familles nombreuses.

L'étude statistique de ce type d'aide sociale que pratiquent les entreprises et les organisations s'impose pour en évaluer l'ampleur, les formes et les proportions, ainsi que le rôle qu'elle joue dans le programme national et les programmes régionaux destinés à élever le niveau de vie de la population, et pour déterminer si elle satisfait au principe de la justice sociale.

Il est aussi envisagé d'accorder désormais davantage d'attention à l'étude statistique du rôle des femmes dans la restructuration (perestroïka) et la démocratisation de la société soviétique et de leur participation à une administration territoriale autonome.

COMMENT LES COUPLES EMPLOIENT LEUR TEMPS: ETUDE COMPARATIVE DU BUDGET-TEMPS DES HOMMES ET DES FEMMES

par

Ineke A.L. Stoop et J. Oudhof

Les données relatives au budget-temps qui proviennent d'une enquête effectuée par le Bureau central de statistique des Pays-Bas (BCS) ont été utilisées dans le présent document afin de comparer l'emploi du temps des hommes et des femmes. Il apparaît que le temps consacré à un travail rémunéré, aux tâches ménagères, à des activités de loisirs et aux enfants est réparti de façon inégale. Le taux d'activité féminin dépend beaucoup de la présence d'enfants en bas âge dans le ménage. Même si l'homme et la femme travaillent tous deux à plein temps, les tâches domestiques, et en particulier le ménage, la lessive et le repassage, semblent être des tâches avant tout féminines.

I. INTRODUCTION

Le taux d'activité des femmes est considérablement moins élevé aux Pays-Bas que dans les autres pays européens. En 1987, 35% des femmes de 15 à 64 ans avaient un emploi rémunéré et 32% travaillaient à temps partiel (BCS, 1988). La politique du Gouvernement néerlandais vise à l'indépendance économique des femmes par l'emploi rémunéré.

On comparera ici l'emploi du temps des hommes et des femmes et on examinera les différences de taux d'activité et de temps consacré à un emploi rémunéré entre les deux sexes. En outre, on prêtera une attention particulière au temps passé à s'occuper des enfants et à jouer avec eux, à des activités de loisirs telles que regarder la télévision, lire et avoir une vie sociale, et aux soins du ménage. On étudiera la répartition des travaux domestiques en relation avec l'activité économique, la composition du ménage, le niveau d'instruction et les opinions et préférences concernant les tâches ménagères.

Les données permettant de faire la comparaison entre hommes et femmes ont été fournies par une enquête sur l'utilisation du temps effectuée en 1987 par le Bureau central de statistique des Pays-Bas (BCS, 1989). Au cours de l'année, 3,817 personnes interrogées dans 6,668 foyers ont tenu un carnet de compte pendant deux jours consécutifs, dans lequel elles ont consigné leurs activités en remplissant des cases codées. On a obtenu par ailleurs un grand nombre d'informations supplémentaires sur la personne

---

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les prises de positions du Bureau central de statistique des Pays-bas.

interrogée et le ménage. Le plan de l'enquête a été testé par une étude pilote et est amplement commenté dans l'ouvrage d'Oudhof, Stoop et Luttikhuizen (1988). L'enquête sur l'emploi du temps est centrée sur le temps passé à des activités productives parallèles. Une partie des données sont utilisées ici pour mettre en évidence les différences entre hommes et femmes. A cette fin, on a construit un sous-échantillon des personnes interrogées: seuls les couples ayant fourni des informations complètes sur l'homme et la femme ont été sélectionnés (les personnes vivant seules et les familles monoparentales étant ainsi exclues). Seul le budget-temps des couples est pris en considération, ce qui écarte également les enfants. Le carnet de l'homme et de la femme devait rendre compte de façon exhaustive des deux journées. Il reste ainsi 1,684 couples formant des ménages de composition diverse. Dans la mesure où le samedi et le dimanche étaient trop représentés dans cet échantillon, tous les couples ont été affectés d'un coefficient de façon à ce que chaque jour de la semaine soit représenté avec une fréquence égale. En ce qui concerne les sous-groupes de l'échantillon, les jours de la semaine sont peut-être encore inégalement répartis.

On étudiera d'abord la composition des ménages et le taux d'activité des couples sélectionnés. On présentera ensuite l'emploi du temps de huit groupes homogènes de couples relatif à un certain nombre d'activités regroupées. On accordera une attention particulière à la répartition de deux tâches ménagères: la préparation des repas, d'une part, et le ménage, la lessive et le repassage, d'autre part.

Tableau 1. Composition des ménages et activité économique des couples 1/

	HS	HE							
		Temps partiel			Plein temps			Total	
	FS	FE	FS	FE	FS	FE			
						Temps partiel	Plein temps		
Sans enfants	%								abs.
Age de la conjointe									
35 ans	3	3	0	1	14	12	67	100	219
35-64 ans	37	5	3	1	26	10	19	100	270
=> 65 ans	90	5	2	0	2	1	0	100	203
Enfants									
Age du plus jeune enfant									
0- 5 ans	4	1	2	1	69	18	5	100	400
6-12 ans	6	2	1	2	51	29	10	100	289

13-17 ans	6	4	1	2	51	24	12	100	193
=> 18 ans	20	6	2	2	48	17	5	100	110
Total	21	3	2	1	40	16	16	100	
	abs.								
n	356	52	27	20	679	275	276		1684

1/ HS - homme sans emploi rémunéré
HE - homme ayant un emploi rémunéré
FS - femme sans emploi rémunéré
FE - femme ayant un emploi rémunéré
Temps partiel - 20 heures hebdomadaires ou moins
Plein temps - plus de 20 heures hebdomadaires.

II. Emploi du temps des hommes et des femmes

La composition des ménages et l'activité économique des couples sont présentées dans le tableau 1. En ce qui concerne les couples sans enfants, 67% des conjoints de moins de 35 ans travaillent tous les deux à plein temps (plus de 20 heures par semaine au moins). Dans le groupe d'âge suivant, 37% des conjoints n'ont ni l'un ni l'autre un emploi rémunéré et, dans 29% des cas, seul l'homme travaille. Les retraités (âgés de 65 ans et plus) ne participent que très occasionnellement au marché du travail. Pour ce qui est des couples ayant des enfants, seul l'homme travaille dans plus de la moitié des cas. Si les enfants sont adultes, 20% des parents sont tous les deux sans emploi. Les femmes qui travaillent ont pour la plupart un emploi à temps partiel, surtout si les enfants sont très jeunes ou adultes (et les parents âgés). Sur l'ensemble des femmes figurant au tableau 1, 37% sont actives. La proportion est presque la même que pour l'ensemble de la population féminine néerlandaise en 1987. Cependant, les femmes célibataires et les femmes adultes vivant avec leurs parents sont exclues de la présente étude, le chiffre concernant la population entière ne portant par ailleurs que sur les femmes âgées de 15 à 64 ans.

Aux fins de la comparaison de l'emploi du temps entre hommes et femmes, trois groupes ont été sélectionnés en fonction de leur activité économique: a) l'homme et la femme sont inactifs; b) l'homme est actif à plein temps et la femme inactive; c) l'homme et la femme sont actifs à plein temps (c'est-à-dire travaillent plus de 20 heures par semaine). Chaque groupe a été subdivisé en fonction de la composition du ménage. Tous les sous-groupes n'étant pas inclus, l'emploi du temps de 13 d'entre eux n'apparaît pas; il est présenté dans le tableau 2. Certains sous-groupes sont relativement petits, et les variations fortuites peuvent avoir ainsi des effets importants. Ce tableau ne présente qu'une sélection d'activités regroupées: besoins personnels (comme manger et dormir), trois activités de loisirs - à savoir la vie sociale (recevoir des amis ou leur rendre visite, aller au café et au cinéma), regarder la télévision ou écouter la radio et

lire -, deux activités domestiques- la préparation des repas (cuisiner, faire la vaisselle), d'une part, et faire le ménage, la lessive et le repassage, d'autre part -, le travail rémunéré et enfin les relations parents-enfants (jouer avec les enfants) et les soins aux enfants, qui ne comprennent pas les activités telles que laver les couches (c'est-à-dire nettoyer) et préparer les bouillies (c'est-à-dire cuisiner). Le travail inclut les repas pris sur le lieu de travail et les trajets aller et retour. Les soins aux enfants et le travail domestique ne sont inclus que si ces tâches sont effectuées pour le compte du ménage proprement dit.

Tableau 2. Nombre d'heures par jour, participation et part de la femme à des activités sélectionnées en fonction de la composition du ménage et activité économique

	Activité économique												
	Néant			Homme et femme à plein temps					Homme à plein temps, femme non				
	s2	s3	e3	s1	s2	e1	e2	e3	s1	s2	e1	e2	e3
Homme						heures:minutes							
Besoins personnels	11:35	12:13	11:38	9:44	9:44	9:58	10:23	10:26	10:00	10:19	9:54	10:02	10:04
Vie sociale	2:11	2:01	2:54	2:06	2:33	1:37	1:43	1:33	1:29	2:02	1:42	1:41	1:42
Télévision, radio	2:51	3:04	2:42	1:41	1:28	1:17	1:57	2:01	1:44	1:51	1:43	1:52	2:04
Lecture	1:03	1:25	1:13	0:25	0:42	0:44	0:33	0:38	0:27	0:55	0:39	0:41	0:47
Cuisine	0:47	0:52	0:30	0:34	0:37	0:40	0:42	0:13	0:34	0:18	0:27	0:17	0:14
Ménage	0:24	0:20	0:17	0:13	0:12	0:13	0:24	0:07	0:10	0:04	0:10	0:07	0:06
Travail	0:09	0:03	0:06	6:24	5:46	5:42	4:37	6:10	6:49	5:22	5:51	6:12	6:09
Relations parents-enfants	-	-	0:06	-	-	0:18	0:20	0:00	-	-	0:25	0:10	0:01
Soins aux enfants	-	-	0:01	-	-	0:37	0:14	0:00	-	-	0:26	0:06	0:01
Femme						heures:minutes							
Besoins personnels	11:35	11:46	11:00	10:23	10:05	10:22	9:55	10:35	10:57	11:08	10:30	10:35	10:54
Vie sociale	2:16	1:59	2:45	2:12	2:26	1:35	1:36	1:23	2:22	2:29	2:07	2:07	2:16
Télévision, radio	2:20	2:19	1:45	1:30	1:17	1:02	1:24	1:43	1:20	1:39	1:17	1:39	1:48
Lecture	0:44	1:06	0:40	0:26	0:37	0:41	0:23	0:47	0:33	0:56	0:33	0:40	0:46
Cuisine	1:57	2:17	2:38	0:54	0:54	1:13	1:45	1:36	1:29	2:00	1:51	2:25	2:20
Ménage	1:29	1:28	1:57	0:47	0:56	1:20	1:07	1:15	1:14	1:38	1:45	2:08	2:05
Travail	0:12	0:02	0:01	5:09	5:20	2:56	4:44	4:18	0:33	0:11	0:07	0:04	0:16
Relations parents-enfants	-	-	0:04	-	-	0:25	0:13	0:02	-	-	0:46	0:22	0:04
Soins aux enfants	-	-	0:04	-	-	2:07	0:19	0:02	-	-	2:06	0:35	0:03
Participation de l'homme						%							
Besoins personnels	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Vie sociale	90	88	93	92	96	87	92	79	88	92	86	82	82
Télévision, radio	97	97	97	91	87	93	92	93	96	92	90	91	90
Lecture	81	91	95	60	81	79	73	72	60	85	77	78	81
Cuisine	77	80	55	83	78	91	86	44	71	69	76	54	46
Ménage	54	54	30	40	32	39	32	11	33	19	35	22	19
Travail	14	6	4	79	89	78	81	77	91	82	78	85	83
Relations parents-enfants	-	-	15	-	-	63	49	0	-	-	61	28	2
Soins aux enfants	-	-	5	-	-	67	49	0	-	-	69	26	3
Participation de la femme						%							
Besoins personnels	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Vie sociale	85	92	100	93	98	96	89	80	94	98	96	94	97
Télévision, radio	99	96	94	94	91	90	93	96	94	89	87	94	95
Lecture	79	86	74	60	81	75	73	71	82	88	77	80	81
Cuisine	98	98	100	96	100	84	100	100	96	100	100	100	99
Ménage	95	93	100	84	80	82	91	93	98	98	99	100	98
Travail	14	6	7	78	83	65	74	68	19	7	13	14	22
Relations parents-enfants	-	-	8	-	-	64	44	12	-	-	87	54	13
Soins aux enfants	-	-	10	-	-	90	52	9	-	-	100	71	12
Part de la femme						%							
Besoins personnels	50	49	49	52	51	51	49	51	52	52	52	51	52
Vie sociale	50	51	51	52	51	56	51	47	63	58	61	61	62
Télévision, radio	44	44	38	49	47	45	48	48	43	48	43	47	49
Lecture	42	43	31	49	47	43	46	54	58	52	49	49	50
Cuisine	74	74	85	63	65	56	69	88	73	86	82	90	92
Ménage	78	81	90	79	84	78	84	95	88	97	93	96	96
Travail	-	-	-	44	46	34	45	40	6	3	4	1	7
Relations parents-enfants	-	-	33	-	-	57	46	100	-	-	69	73	95
Soins aux enfants	-	-	79	-	-	75	53	100	-	-	83	87	88
	abs.												
n	100	183	33	147	50	21	28	29	30	74	275	147	151

(NOTES EXPLICATIVES, voir page suivante)

Notes explicatives

- Besoins personnels; manger, dormir, se laver, aller chez le coiffeur, chez le docteur.

- Vie sociale: rendre visite à des gens, recevoir des visites, prendre un verre, aller voir un match, aller au cinéma, au théâtre, dans des bars, des boîtes de nuit, a des réunions politiques, à l'église, à des enterrements; vie associative.

- Télévision, radio: regarder la télévision, la vidéo; écouter la radio, des disques, des cassettes.

- Lecture: lire des livres, des périodiques (à l'exclusion du travail et des études).

- Cuisine: cuisiner, préparer les repas, mettre la table, faire la vaisselle.

- Ménage: nettoyer, faire les lits, laver, repasser.

  Travail: emploi rémunéré, y compris les trajets et les pauses.

- Relations parents-enfants: faire la lecture aux enfants, parler, jouer à des jeux avec eux (à l'intérieur et dehors).

- Soins aux enfants: donner des soins aux bébés ou aux petits enfants, garder les enfants, aider aux devoirs, conduire les enfants à l'école.

- Composition du ménage:

  s1 = sans enfants, moins de 35 ans
  s2 = sans enfants, 35-64 ans
  s3 = sans enfants, 65 ans et plus

  e1 = enfant le plus jeune 0-5 ans
  e2 = enfant le plus jeune 6-12 ans
  e3 = enfant le plus jeune 13 ans et plus

- Travail à plein temps: plus de 20 heures hebdomadaires.

- Nombre d'heures par jour: moyenne de tous les jours de la semaine et de tous les couples (que l'un ou l'autre des conjoints soit actif ou non).

- Certaines activités s'appliquent difficilement à des groupes spécifiques (les soins aux enfants pour son propre ménage quand on n'a pas d'enfants) ou n'existent vraisemblablement pas (travail rémunéré quand on n'a pas d'emploi rémunéré). Etant donné également le très petit nombre de cas, ces activités sont désignées par le signe (-) pour les groupes qui les ont mentionnées.

Sur les cinq grandes rubriques du tableau 2, les deux premières donnent le temps moyen consacré à chaque activité par tous les hommes et les femmes de chacun des sous-groupes. Les deux rubriques suivantes indiquent le nombre d'hommes ou de femmes qui ont effectivement pris part à chacune des activités pendant les deux jours au cours desquels ils ont tenu un carnet de compte. Les deux dernières rubriques donnent la part moyenne des femmes dans chaque couple participant.

Comme on peut le voir dans le tableau 2, l'activité économique et la composition du ménage ont une influence considérable sur l'emploi du temps. Une grande partie de chacune des journées est consacrée aux besoins personnels. Il est évident que tout le monde doit dormir, manger et se laver. Les hommes âgés qui sont retraités et n'ont pas d'enfants y consacrent environ 12 h 15 m par jour, tandis que les hommes plus jeunes qui n'ont pas d'enfants et travaillent à plein temps (exactement comme leur conjointe) passent environ 9 h 45 m à cette activité, d'où une différence appréciable de 2 h 30 m par jour. Ce dernier groupe déjeune peut-être sur son lieu de travail, mais cela ne lui prend pas un temps équivalent. Les hommes ayant un emploi à plein temps consacrent approximativement 6 heures par jour à travailler (une moyenne portant sur tous les jours, y compris le samedi et le dimanche, les vacances et les congés de maladie). Les hommes qui ont des enfants âgés de 6 à 12 ans travaillent un peu moins. Dans presque tous les groupes, les femmes qui ont un emploi travaillent moins que les hommes. Cela est très clair pour les femmes qui ont des enfants d'âge préscolaire. Elles travaillent en moyenne moins de trois heures par jour (21 heures par semaine). Il conviendrait de rappeler que seules des femmes ayant un "emploi à plein temps", c'est-à-dire travaillant plus de 20 heures par semaine, ont été sélectionnées; lorsqu'elles ont un emploi rémunéré, la plupart des femmes qui ont des enfants ont tendance à travailler moins (voir tableau 2).

Les femmes qui travaillent et ont des enfants d'âge préscolaire peuvent être comparées a) aux jeunes femmes qui travaillent et n'ont pas d'enfants, b) aux femmes qui ont des enfants d'âge préscolaire et n'ont pas d'emploi rémunéré et c) à leurs conjoints. Elles passent environ deux heures de moins par jour à travailler que les femmes qui travaillent et n'ont pas d'enfants. Les soins aux enfants leur prennent à peu près le même temps qu'aux femmes du même âge qui n'ont pas d'emploi rémunéré, mais elles consacrent moins de temps aux relations parents-enfants (parler et jouer avec les enfants). Les tâches ménagères leur prennent plus de temps qu'aux femmes qui n'ont pas d'enfants, mais moins qu'aux ménagères proprement dites. Leur vie sociale est plus restreinte et elles passent moins de temps à regarder la télévision; étonnamment, elles lisent davantage. Leur conjoint passe plus de temps à travailler et moins à satisfaire ses besoins personnels. Les deux conjoints consacrent à peu près le même temps aux activités de loisirs qui ont été sélectionnées (bien que les hommes regardent légèrement plus la télévision). La préparation des repas demande 1 h 15 m par jour aux femmes et 40 minutes aux hommes. Le ménage, la lessive et le repassage semblent néanmoins être des tâches avant tout

féminines. Les hommes de ce sous-groupe (émancipé?) passent environ 13 minutes par jour à cette activité, contre 1 h 20 m pour les femmes (39% des hommes, et 82% des femmes ont fait un peu de ménage et de lessive ou/et de repassage pendant les deux jours au cours desquels ils ont tenu un carnet de compte). Les hommes consacrent beaucoup moins de temps aux soins des enfants que leur femme qui travaille. Ils passent cependant plus de temps à cette activité et moins de temps aux relations parents-enfants que les hommes qui ont des enfants en bas âge et une femme qui n'a pas d'emploi.

L'emploi du temps des hommes et des femmes dans les sous-groupes sélectionnés est présenté à la figure 1. Les besoins personnels n'y figurent pas parce que le nombre important d'heures passées à ces activités dominerait complètement la figure. Cette dernière montre clairement l'incidence qu'ont sur l'emploi du temps le sexe (cuisine, ménage), l'activité économique (travail) et la composition du ménage (soins aux enfants), ces deux dernières activités étant un peu particulières. En effet, si on n'a pas d'emploi, on ne travaille pas, et si on n'a pas d'enfants, on ne peut pas s'en occuper. La cuisine et le ménage peuvent par ailleurs être faits par n'importe quel adulte. Nous prêterons donc attention à ces activités regroupées.

III. Cuisine et ménage

La figure 2 illustre les informations du tableau 2 relative à deux grandes tâches domestiques. Sa partie supérieure donne le temps moyen passé à ces deux activités, et celle inférieure montre le pourcentage de participants et la part moyenne de la femme. Dans les couples qui ont des enfants en bas âge et dont les deux membres ont un emploi rémunéré, la part moyenne des femmes concernant la cuisine est la plus petite: "seulement" 56% de la préparation des repas et 78% du ménage, de la lessive et du repassage leur incombent. Bien sûr, les pères travaillent beaucoup. La division entre travail rémunéré et tâches ménagères au sein des couples qui travaillent se voit très clairement lorsqu'on considère les personnes plus jeunes (âgées de moins de 35 ans) qui n'ont pas d'enfants. Les femmes travaillent en moyenne 5 h 9 m par jour, et les hommes 6 h 24 m. L'homme travaille donc 1 h 15 m de plus. La cuisine et le ménage prennent 47 minutes aux hommes et 1 h 41 m aux femmes. Le travail domestique demande donc 54 minutes de plus à la femme qu'à l'homme. En dehors du travail et des tâches ménagères, ces hommes disposent donc effectivement de moins de temps que les femmes pour faire d'autres choses. On peut établir une comparaison similaire pour le groupe dans lequel les deux conjoints n'ont pas d'emploi rémunéré, pas d'enfants à la maison et ont entre 35 et 64 ans. Le travail domestique, c'est-à-dire la cuisine et le ménage, prend 3 h 26 m aux femmes et seulement 1 h 11 m aux hommes. Ces derniers font peut-être évidemment bien d'autres choses utiles (comme s'occuper de l'entretien de la maison), mais la division des tâches est véritablement très inégale.

Les résultats de quatre analyses distinctes à classification multiple sont présentés dans les tableaux 3 et 4. Ce type d'analyse permet de visualiser les résultats d'une analyse de la variance: les écarts à la moyenne générale de toutes les catégories de chaque variable sont corrigés

Figure 1. Nombre d'heures que 13 sous-groupes passent chaque jour à 8 activités

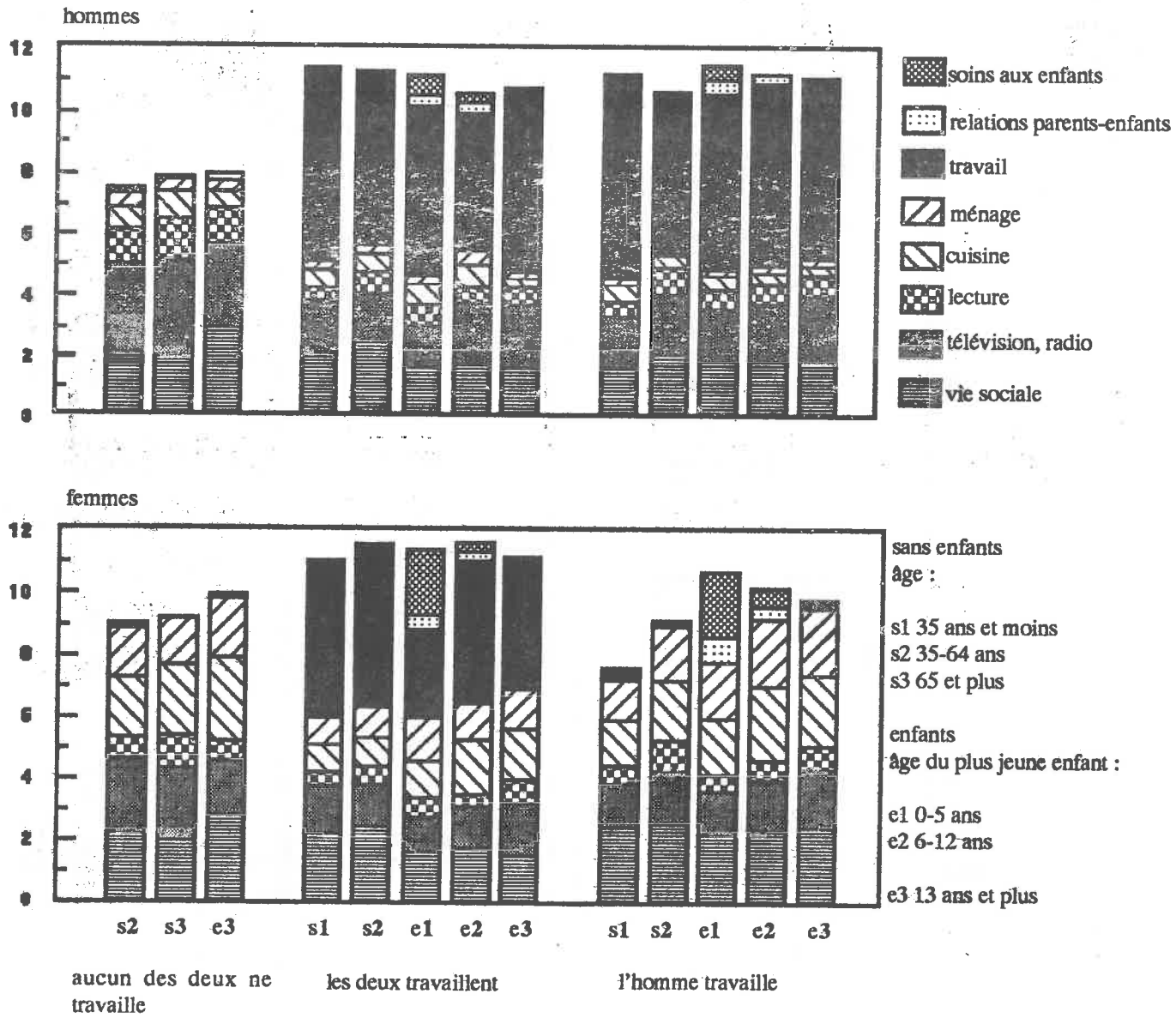

Figure 2. Préparation des repas, ménage, lessive et repassage

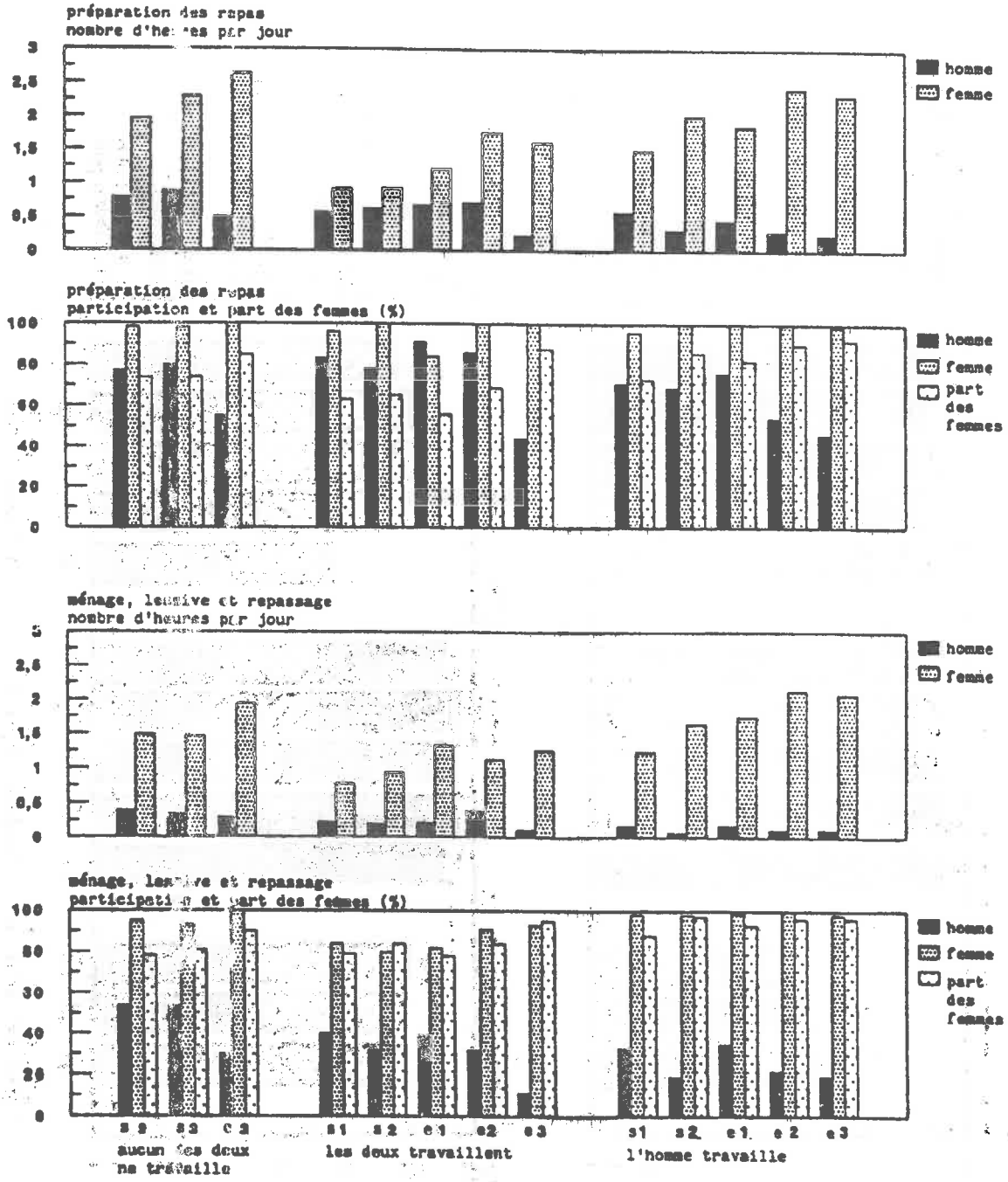

Tableau 3. Analyse succincte à classification multiple de la préparation des repas, du ménage, de la lessive et du repassage

		Préparation des repas								Ménage, lessive et repassage							
		Temps passé par le couple				Part de la femme				Temps passé par le couple				Part de la femme			
	df	F	p	êta	bêta	F	p	êta	bêta	F	p	êta	bêta	F	p	êta	bêta
Composition du ménage	6	6.22	.0	.29	.18	5.51	.0	.29	.15	3.95	.0	.26	.15	1.48	.2	.19	.09
Activité économique	6	7.32	.0	.31	.21	13.99	.0	.37	.26	7.94	.0	.31	.23	14.81	.0	.32	.28
Opinion de l'homme	3	0.94	.4	.05	.05	4.22	.0	.29	.10	0.31	.8	.12	.03	0.99	.4	.16	.05
Opinion de la femme	3	0.91	.4	.09	.04	5.41	.0	.29	.11	1.77	.2	.13	.06	2.64	.1	.18	.08
Instruction de l'homme	7	2.72	.0	.16	.12	2.09	.4	.13	.09	1.20	.3	.12	.08	2.50	.0	.06	.12
Instruction de la femme	7	2.99	.0	.19	.12	3.59	.0	.18	.13	.53	.8	.13	.05	2.35	.0	.12	.11
L'homme aime cuisiner/ faire le ménage	5	0.53	.8	.12	.04	12.93	.0	.35	.21	1.81	.1	.09	.08	3.60	.0	.15	.11
La femme aime cuisiner/ faire le ménage	5	3.60	.0	.15	.11	2.94	.0	.16	.09	3.95	.0	.16	.12	5.29	.0	.16	.13
Nombre de pièces	7									1.10	.4	.16	.08	2.24	.0	.16	.11
Total		6.37	.0	R^2=	.17	12.89	.0	R^2=	.29	4.94	.0	R^2=	.16	5.81	.0	R^2=	.18
		(df=42)		R =	.41			R =	.54	(df=49)		R =	.40			R =	.43

*/ Voir le tableau 4 pour la description des variables et des catégories.

F : valeur de F dans l'analyse de variance sans interaction;
p : probabilité de F;
êta : rapport de corrélation entre les deux variables;
bêta : coefficient de régression normalisé;
R : corrélation multiple (portée au carré : on a tenu compte du pourcentage de variance).

des effets de toutes les autres variables. Les variables dépendantes sont le temps passé par jour et par couple (divisé par deux) et la part de la femme aussi bien à la préparation des repas qu'au ménage, à la lessive et au repassage. Les variables indépendantes ci-après ont été incluses dans les analyses: la composition du ménage et l'activité économique (voir le tableau 2); l'opinion des deux conjoints concernant le partage du travail domestique (il est tout à fait normal que les deux conjoints doivent participer au travail domestique: d'accord, partiellement d'accord, partiellement pas d'accord, pas d'accord), le niveau final d'instruction des deux conjoints ("encore étudiant(e)" constitue une catégorie particulière); la préférence des deux conjoints pour la cuisine - utilisée dans les analyses concernant la préparation des repas - ou pour le ménage - utilisée dans les analyses portant sur le ménage, la lessive et le repassage (y compris la catégorie "sans objet" qui a été choisie par un tiers des hommes en ce qui concerne la cuisine!); le nombre de pièces - dans les analyses relatives au ménage. Tous les couples sont inclus dans les analyses, dans la mesure où ils présentent des valeurs utiles pour toutes les variables. Etant donné que la part ne pouvait être calculée que si au moins un des deux conjoints avait participé, quelques couples de plus ont encore dû être écartés de ces analyses. Le tableau 3 résume les résultats et le tableau 4 présente les écarts non corrigés et corrigés pour chaque catégorie dans chaque analyse. La dernière colonne du tableau 4 (écart corrigé par rapport à la moyenne générale de la part de la femme) indique ainsi que, dans les couples où l'homme fait des études (instruction de l'homme: encore étudiant), la part de la femme aux travaux de ménage est inférieure de 3% à la moyenne générale (88%). Cependant, corrigée des autres variables (ce qui suppose que, pour le couple, la valeur des autres variables est conforme à la moyenne), sa part est de 26% supérieure à la moyenne générale1/.

La figure 3 indique également les écarts corrigés par rapport à la moyenne générale de la part de la femme. Les résultats de l'analyse portent à conclure que le fait que l'un des conjoints travaille ou non a une forte incidence sur le temps consacré au travail domestique ainsi que sur la part de la femme. Quand l'homme et la femme n'ont pas d'emploi rémunéré, ils consacrent beaucoup de temps aux tâches ménagères; quand ils travaillent

---

1/ Il faut peut-être être prudent ici. Si ce que l'on vient de dire est exact, dans un couple moyen comprenant un homme qui fait des études, la part de la femme devrait donc être de 88% + 26% = 114%. Comme c'est manifestement impossible, cela montre que, pour un tel couple, la valeur des autres variables ne sera pas conforme à la moyenne: le couple sera probablement jeune, n'aura pas d'enfants, la femme travaillera peut-être, etc. Ainsi, les variables indépendantes ne le sont pas entre elles, surtout dans les petites catégories. L'analyse ci-dessus est particulièrement appropriée quand il n'y a pas d'interaction entre des variables indépendantes. En fait, il y a interaction entre la composition du ménage et l'activité économique (même si elle est relativement faible en comparaison des principaux effets). Plutôt qu'une véritable explication, les résultats de la dite analyse constituent donc principalement une description du phénomène.

Tableau 4. Analyse à classification multiple de la préparation des repas, du ménage, de la lessive et du repassage, temps passé par le couple et part de la femme, écarts par rapport à la moyenne générale (non corrigés et corriges)

	Préparation des repas						Ménage, lessive et repassage				
	Temps passé par le couple			Part de la femme			Temps passé par le couple			Part de l femme	
	n	écart moy. gén. non corrigé	écart moy. gén. corrigé	n	écart moy. gén. non corrigé	écart moy. gén. corrigé	n	écart moy. gén. non corrigé	écart moy. gén. corrigé	n	écart moy non corrigé c
	%	minutes		%	minutes		%	minutes		%	minut
Composition du ménage											
Sans enfants - de 34	16	-18	-10	16	-11	-3	16	-17	-7	15	-7
35-64	14	-3	-3	14	-4	-2	14	-5	-4	14	-3
+ de 65	7	18	10	7	-8	-2	7	-1	-6	7	-7
Enfant le plus jeune											
0-5	27	0	-2	28	0	-3	27	3	0	28	3
6-12	19	8	7	19	6	4	19	8	6	19	4
13-17	11	3	2	11	8	5	11	8	6	11	3
+ de 18	6	4	2	6	10	6	6	9	5	6	3
Activité économique											
Sans emploi tous les deux	13	15	8	13	-5	-5	13	3	6	13	-6
La femme travaille	3	0	-4	3	-21	-20	3	-6	-5	3	-26
L'homme à temps partiel	2	0	-1	2	2	2	2	2	1	2	4
H. tps partiel/femme travaille	1	-1	1	1	-22	-19	1	-6	-7	1	-16
L'homme à plein temps	43	6	5	43	7	4	43	8	6	44	5
H. plein tps/femme tps partiel	18	-4	-4	18	5	4	18	0	-2	19	3
Les deux à plein temps	20	-18	-12	19	-12	-6	20	-19	-13	18	-6
Tâches ménagères les deux											
L'homme est d'accord	65	-1	0	65	-5	-2	65	-3	0	64	-3
Partiellement d'accord	26	1	1	26	8	3	26	6	1	27	4
Partiellement pas d'accord	5	5	-4	5	7	1	5	0	0	5	5
Pas d'accord	4	2	4	4	16	6	4	4	-1	4	9
Tâches ménagères les deux											
La femme est d'accord	69	-2	0	69	-5	-2	69	-3	0	68	-3
Partiellement d'accord	23	4	1	23	10	4	23	6	1	24	6
Partiellement pas d'accord	4	2	-4	4	10	2	4	-1	-7	4	7
Pas d'accord	4	8	7	4	13	4	4	12	6	4	3
Instruction de l'homme											
Encore étudiant	1	-12	1	1	-10	18	1	-20	-12	1	-3
Ecole primaire uniquement	7	17	14	7	-3	-2	6	-1	-3	6	-4
Ens. général élémentaire	6	0	0	6	-2	-2	6	-4	-3	6	-2
Form. professionnelle élémentaire	17	1	1	17	3	1	17	1	0	17	0
Ens. général intermédiaire	5	-10	-5	5	-1	3	5	-8	-4	5	1
Form. professionnelle interméd.	38	0	-1	38	3	1	38	3	2	39	1
Form. professionnelle supérieure	18	0	0	18	-3	-1	18	1	0	18	0
Université	9	-8	-4	9	-6	-2	9	-6	-4	9	2
Instruction de la femme											
Encore étudiante	2	-16	-12	1	-21	-20	2	-9	2	2	-14
Ecole primaire uniquement	10	7	0	10	5	5	10	3	0	10	0
Ens. général élémentaire	12	4	-5	12	0	0	12	-2	-3	12	-1
Form. professionnelle élémentaire	23	6	-2	23	3	0	23	5	1	24	2
Ens. général intermédiaire	5	-8	-3	5	-2	2	5	-6	-2	5	1
Form. professionnelle interméd.	32	0	2	32	0	0	32	-1	0	32	1
Form. professionnelle supérieure	14	-2	3	14	-6	-3	14	-2	2	14	-4
Université	2	-29	-18	2	-8	0	2	-16	-4	2	2
L'homme aime cuisiner/ faire le ménage											
Sans objet	34	4	0	34	9	5	10	0	-5	11	5
1. Pas du tout	10	4	1	10	8	5	21	-3	-1	21	4
2.	7	-3	2	7	0	3	25	-2	-2	25	1
3.	21	-5	-2	21	-8	-5	29	2	3	29	-4
4.	15	-5	0	15	-8	-5	9	3	1	9	-2
5. Beaucoup	13	1	2	13	-8	-5	5	8	5	6	-3
La femme aime cuisiner/ faire le ménage											
Sans objet	1	26	19	1	-28	-21	0	-6	-6	0	-47
1. Pas du tout	4	-2	-2	4	-8	-3	19	-8	-7	18	-2
2.	4	-11	-8	4	-3	-1	20	-2	0	20	-2
3.	33	-4	-3	34	-1	-1	33	0	0	33	3
4.	28	1	3	28	1	1	16	6	5	16	0
5. Beaucoup	29	5	2	29	3	1	12	9	5	12	1
Nombre de pièces 2							1	-18	-7	1	-17
3							5	-16	-6	5	-12
4							21	-3	-2	21	0
5							36	2	0	36	2
6							24	4	2	24	1
7							8	1	1	8	1
8							2	3	3	3	-1
9 ou plus							2	9	10	2	-2
n. (abs.)	1 346			1 340			1 348			1 309	
Moyenne générale		67			78			52			88

tous les deux à plein temps (plus de 20 heures hebdomadaires), ils y consacrent beaucoup moins de temps que la moyenne, et dans le cas où la femme a un emploi et où l'homme ne travaille pas ou ne travaille qu'à temps partiel, ils y consacrent moins de temps que la moyenne. Quand la femme travaille à peu près autant que l'homme (y compris quand les deux ne travaillent pas du tout), sa part dans les tâches ménagères est moins élevée que la moyenne. Mais il faut se souvenir que les femmes ont tendance à travailler moins souvent et moins que les hommes, surtout quand elles ont des enfants. La composition du ménage semble avoir plus d'impact sur le temps passé au travail domestique que sur la part de la femme. L'opinion de l'homme concernant le partage des tâches domestiques n'a pas une grande influence sur le partage effectif du travail ménager. Cependant, l'opinion de l'homme est étroitement liée à l'activité économique du couple (si les deux conjoints travaillent à plein temps, 84% des hommes estiment que le travail domestique devrait être partagé, tandis que dans le cas où seul l'homme travaille - et à plein temps -, cette proportion n'est que de 53%), et il est clair que lorsque l'homme estime que les deux conjoints devraient partager les tâches, la part de la femme est plus restreinte que la moyenne, tandis que dans le cas contraire, sa part à elle est plus importante. Quand l'homme fait encore des études, la part (corrigée) de la femme est beaucoup plus grande que la moyenne. Toutefois, seul un très petit nombre d'hommes font des études. Le nombre de femmes qui en font est légèrement plus élevé. Lorsque la femme est encore étudiante, sa part est inférieure à la moyenne.

Un grand nombre d'hommes semblent penser qu'en ce qui les concerne, les questions relatives au fait d'aimer faire la cuisine sont sans objet (34 %). En pareil cas, ou quand ils n'aiment pas cuisiner, la part des femmes est supérieure à la moyenne. Il en va de même, quoique moins clairement, pour ce qui est de faire le ménage. Seul un très petit nombre de femmes pensent que les questions portant sur la cuisine ou le ménage sont sans objet en ce qui les concerne. En pareil cas, elles font effectivement beaucoup moins la cuisine ou le ménage que la moyenne. Quand elles donnent une opinion, le fait d'aimer ou non cette activité semble avoir très peu d'importance: le fait de ne pas aimer cuisiner semble ne déboucher que sur une toute petite diminution de leur part.

IV. Conclusion

Le présent document décrit les différences dans l'emploi du temps des hommes et des femmes. Il est clair que nous n'avons pas épuisé les possibilités d'analyse de ces différences. Dans une étude récente (Van Roijen, 1989), on a tenté - à partir des mêmes données - d'expliquer le temps que les couples passent au travail domestique d'après les salaires horaires marginaux. La variance ainsi expliquée était très faible, bien que, dans cette étude également, le nombre d'heures de travail de chacun des conjoints permettait de prévoir facilement la division des tâches ménagères.

Figure 3. Analyse à classification multiple de la part des femmes

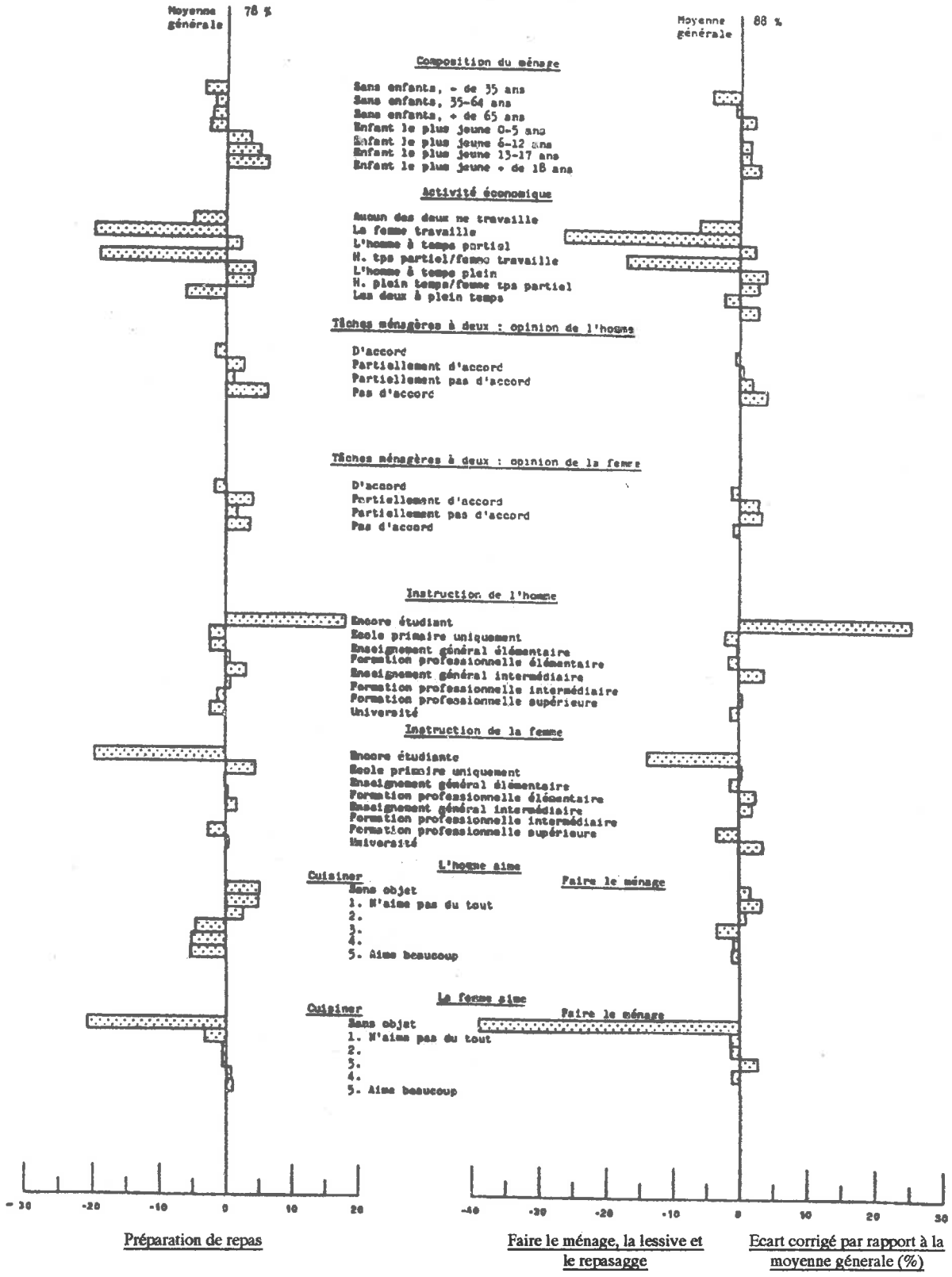

S'occuper des enfants est une tâche qui incombe essentiellement aux femmes. Il apparaît que les femmes arrêtent de travailler ou passent à un emploi à temps partiel lorsqu'elles mettent au monde des enfants. Nos résultats confirment en partie les conclusions de Nock et Kingston (1988), qui ont analysé les données fournies par une enquête de budget-temps effectuée aux Etats-Unis en 1981. Ils concluaient que le travail influe effectivement sur le temps que les parents passent avec leurs enfants, mais plus en ce qui concerne les aspects de la vie familiale dans lesquels les enfants n'occupent pas une place centrale (par exemple, aménager la maison, recevoir des amis et leur rendre visite, ou loisirs) que les activités spécifiquement liées aux enfants. Dans notre étude, les parents qui ont de jeunes enfants semblent consacrer moins de temps aux relations parents-enfants et un temps à peu près égal aux soins des enfants que les couples ayant de jeunes enfants et dont seul l'homme travaille.

Lorsqu'on tente de prévoir la division des tâches ménagères, le rapport relativement clair entre ces tâches et certaines autres variables constitue un problème. Le membre du couple qui travaille consacrera beaucoup de temps à son emploi et si l'autre membre n'a pas d'emploi, il (la femme dans presque tous les cas) effectuera la plupart du travail domestique. Les gens âgés ne sont plus économiquement actifs, et les enfants en bas âge ont très souvent une mère qui ne travaille qu'à temps partiel, voire pas du tout. L'opinion, surtout celle de l'homme, concernant la division des tâches ménagères est étroitement liée à la division des emplois rémunérés dans le couple. Il est parfois difficile de faire le départ entre la cause et l'effet.

Il n'en demeure pas moins clair que les femmes travaillent moins souvent et moins que les hommes, surtout quand le couple a des enfants en bas âge. Les hommes effectuent quelques tâches ménagères, en particulier si les deux membres du couple travaillent à plein temps et si les enfants sont très petits. Leur contribution consiste surtout à faire la cuisine, la vaisselle et à mettre la table; faire le ménage, la lessive et le repassage semble être une tâche avant tout féminine.

Références

Bureau central de statistique (BCS), 1988, Enquête beroepsbevolking 1987, voornaamste uitkomsten (Enquête sur la population active, 1987, principaux résultats) (Bureau central de statistique des Pays-Bas, Voorburg).

Bureau central de statistique (BCS), 1989, Tijdsbestedingsonderzoek 1987, Kerncijfers (Enquête sur l'emploi du temps, 1987, chiffres principaux) (SDU, La Haye).

Nock, S.L. & P.W. Kingston, Time with children: the impact of couples' work-time commitments, dans: Social Forces, Vol. 67:1, septembre 1988, p. 59 à 85.

Oudhof, J., I.A.L. Stoop & R. Luttikhuizen, 1988, Pilot study tijdsbestedingsonderzoek 1986 (Etude pilote de l'enquête sur l'emploi du temps, 1986) (M33) (Staatsuitgeverij, La Haye).

Van Roijen, L., 1989, Tijdsbesteding aan huishoudelijke productie en vrije tijd en de verdeling daarvan over man en vrouw (Temps consacré à la production domestique et aux activités de loisirs et sa répartition entre l'homme et la femme) (non publié).

STATISTIQUES ET INDICATEURS DU ROLE ET DE LA SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES: LA DEMARCHE SUEDOISE

par

Birgitta Hedman[1/]

I. L'ACTION MENEE EN SUEDE POUR PROMOUVOIR L'EGALITE DES CHANCES

Partout dans le monde on s'emploie activement à promouvoir l'égalité des chances. La Décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985) s'est terminée par l'adoption de stratégies pour la période allant jusqu'en l'an 2000.

En juin 1988, le Parlement suédois a adopté un plan d'action quinquennal visant à promouvoir l'égalité des chances. Les autres pays nordiques ont adopté des plans similaires. Pour compléter ces différents plans nationaux, un plan nordique quinquennal a été adopté en 1988 sous l'égide du Conseil des ministres des pays nordiques.

En Suède aujourd'hui les partis politiques sont généralement d'accord sur les objectifs que doit permettre d'atteindre l'action en faveur de l'égalité des chances.

Dans ce pays, ce que l'on entend par égalité des chances c'est que les hommes et les femmes doivent avoir les mêmes droits et les mêmes obligations et doivent pouvoir, au même titre les uns que les autres :

- avoir un emploi rémunéré qui leur assure l'indépendance financière,
- s'occuper des enfants et de leur foyer,
- prendre part à la vie politique, à la vie syndicale et aux autres activités sociales.

Si au fil des années beaucoup de progrès ont été faits et si aujourd'hui en Suède il n'existe plus d'obstacle juridique à l'égalité entre les sexes, hommes et femmes continuent d'avoir des rôles très différents et sont encore loin d'avoir des chances égales dans la société. Les possibilités qui s'offrent de promouvoir et d'assurer l'égalité entre les sexes ne sont pas les mêmes partout.

Document soumis par l'Office statistique de la Suède

1/ chef du Service des statistiques sur l'égalité des chances, Office statistique de la Suède.

La répartition traditionnelle des rôles entre les sexes influe encore beaucoup sur le choix des études et de la profession. Dans bien des cas, le choix est davantage fonction du sexe que des aspirations et des dons personnels. Cela est vrai également de la façon dont hommes et femmes partagent leur temps entre travail rémunéré et travail non rémunéré et entre activités politiques et syndicales et loisirs.

Dans les années 70 et 80, les femmes ont consolidé leur position sur le marché du travail. En 1988 en Suède, 85% de la population féminine et 90% de la population masculine dans les tranches d'âge 20-64 ans faisaient partie de la population active. Mais les hommes et les femmes ne travaillent pas dans les mêmes secteurs d'activité; ils n'exercent pas les mêmes professions et ne font pas le même nombre d'heures. Ces facteurs et d'autres font qu'il existe des écarts importants entre les salaires et les revenus des femmes et des hommes.

Pour le choix des études et du métier, filles et garçons prennent les adultes pour modèles. La vie de l'adulte est façonnée par les habitudes acquises durant l'enfance et l'adolescence et par l'idée qu'il s'est faite de son avenir à ce moment-là.

Dans leur très grande majorité, les garçons et les filles choisissent de suivre un enseignement différent. Dans les établissements secondaires du second cycle, les filles optent pour des disciplines relevant des services, de la santé et du domaine culturel et les garçons pour des disciplines techniques, d'où ensuite une division très marquée entre les sexes dans la population active. La plupart des établissements secondaires du second cycle, d'ailleurs fort peu nombreux, dans lesquels garçons et filles sont à peu près en nombre égal, sont ceux où l'on enseigne les sciences naturelles.

Les hommes sont aussi nombreux que les femmes à avoir un foyer et des enfants mais ils leur consacrent beaucoup moins de temps. Bien des femmes qui ont des enfants et un foyer dont elles doivent s'occuper et un emploi rémunéré pour subvenir à leurs besoins ont du mal à combiner les deux.

Lors des élections politiques les femmes votent en aussi grand nombre que les hommes et sont aussi actives qu'eux sur le plan syndical. Pourtant dans les organes de décision, les femmes sont bien moins représentées que les hommes. Le pourcentage de femmes occupant des postes de direction dans le secteur public et dans le secteur privé est très faible.

Le plan d'action quinquennal suédois pour 1988-1993 fixe des objectifs précis et définit des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité des chances dans différents secteurs de la société. Des efforts seront faits pour supprimer toute ségrégation fondée sur le sexe dans les établissements d'enseignement et dans la population active. Un autre objectif important est de parvenir à ce que chacun ait un emploi suffisamment rémunéré pour être financièrement indépendant. Les écarts de revenu qui sont la

conséquence d'une discrimination fondée sur le sexe ou qui tiennent à ce que le travail féminin est moins apprécié que le travail masculin doivent disparaître. Hommes et femmes doivent se partager le pouvoir, l'autorité et les responsabilités dans tous les secteurs de la société.

Le plan d'action du Conseil des ministres des pays nordiques pour 1988-1993, qui vise à promouvoir l'égalité des chances dans les pays en question, s'articule autour de deux grands thèmes, à savoir, le rôle des femmes dans le développement économique et le rapport entre la vie familiale et la vie professionnelle. Des recherches, des enquêtes, des séminaires et d'autres projets concrets sont prévus dans le cadre de ce plan.

II. PRODUCTION DE STATISTIQUES SUR L'EGALITE DES CHANCES: OBJECTIFS

Les statistiques qui éclairent sur la situation des hommes et des femmes dans différents secteurs de la société sont extrêmement utiles pour déterminer la politique à suivre en vue de promouvoir l'égalité des chances. Il est possible à partir de ces statistiques de cerner les problèmes et de définir des mesures correctives. Les données factuelles nous permettent de suivre l'évolution de la situation et d'évaluer les effets des mesures correctives. Les statistiques jouent également un rôle important dans la formation de l'opinion publique.

L'Office statistique de la Suède a eu de nombreux contacts avec d'autres organismes gouvernementaux, des organisations, des hommes politiques, des chercheurs, etc. qui s'occupent de promouvoir l'égalité des chances, afin de savoir exactement quelles sont les questions auxquelles ils s'intéressent actuellement et de déterminer leurs besoins statistiques. Le besoin de statistiques sur les femmes et les hommes est grand et touche de nombreux secteurs de la société. On observe aussi une grande diversité au niveau des utilisateurs de ces statistiques. Les fonctionnaires à tous les échelons, les entreprises du secteur privé, les organisations, les médias, les enseignants, les étudiants, les chercheurs, etc. veulent des renseignements détaillés sur de nombreux sujets. On a beaucoup insisté sur la nécessité de connaître les rapports entre production et reproduction, vie professionnelle et vie familiale, travail rémunéré et travail non rémunéré au foyer. Beaucoup d'utilisateurs ont besoin de données à l'échelon régional et à l'échelon local.

Si l'Office statistique de la Suède établit des statistiques sur les femmes et les hommes c'est dans le but suivant:

A. <u>Pour être rapidement en mesure d'apporter une réponse statistique officielle à un certain nombre de questions importantes énumérées ci-après</u>

a) Utilisation du temps:

Comment hommes et femmes partagent-ils leur temps entre le travail rémunéré, le travail non rémunéré au foyer et les loisirs?

b) Travail permettant à chacun, homme ou femme, de gagner sa vie:

Quels types d'études les hommes et les femmes ont-ils suivis?

Quels types de professions exercent-ils?

Dans quelle proportion les hommes et les femmes faisant partie de la population active travaillent-ils à temps complet ou à temps partiel et quels sont leurs horaires de travail?

Dans quelle mesure exercent-ils une autorité dans leur activité professionnelle?

De quels revenus disposent-ils?

Quelle valeur accorde-t-on au travail féminin et au travail masculin?

Dans quelle mesure y a-t-il un lien entre les études, la profession et la rémunération chez les hommes et chez les femmes?

Dans quels milieux professionnels évoluent-ils?

De quelles pensions bénéficient-ils (nature et montant)?

Comment les modifications intervenant dans le secteur public affectent-elles les hommes et les femmes?

c) Education des enfants et entretien du foyer:

Quelle est la composition de la famille?

Quelle part de responsabilité les femmes et les hommes assument-ils dans l'éducation des enfants et l'entretien du foyer?

Dans quelle mesure les femmes et les hommes exercent-ils leur droit au congé de maternité/paternité?

Que recouvre la notion générale d'éducation des enfants?

d) Participation à la vie politique, à la vie syndicale et aux activités sociales:

Dans quelle mesure les femmes et les hommes exercent-ils un pouvoir et une influence dans la société?

e) Autres points importants:

Quel est l'état de santé général des femmes et des hommes?

Comment la société pourvoit-elle aux besoins des personnes âgées de sexe masculin et de sexe féminin?

B. Pour fournir une base statistique permettant d'évaluer l'efficacité des programmes et des autres activités

Le plan d'action suédois fixe des objectifs concrets et définit des mesures correctives. Nous avons besoin de statistiques pour pouvoir suivre l'évolution de la situation et évaluer les progrès accomplis. Dans certains cas, des instances particulières sont chargées de produire des statistiques de suivi régulières.

On a besoin de savoir où en sont les efforts entrepris pour atteindre un certain nombre d'objectifs importants énumérés ci-après :

Réduire le nombre de filières dans l'enseignement secondaire du second cycle et dans l'enseignement supérieur, où la ségrégation fondée sur le sexe est très marquée, et faire en sorte que les échecs scolaires soient moins nombreux. Améliorer le rapport de masculinité parmi les directeurs d'établissements d'enseignement et les directeurs des études.

Réduire le nombre des emplois exclusivement réservés aux hommes ou aux femmes et augmenter le nombre de ceux dans lesquels on trouve autant de femmes que d'hommes.

Améliorer le rapport de masculinité dans le système hiérarchique de divers emplois.

L'écart entre la durée moyenne de la semaine de travail pour les femmes et celle de la semaine de travail pour les hommes ne devrait pas excéder quatre heures et demie en 1993.

Dans les entreprises publiques le pourcentage de femmes à tous les échelons ainsi qu'aux conseils d'administration doit augmenter. Chaque année le gouvernement sera informé des mesures prises à cet effet.

Chaque année également toutes les sociétés doivent indiquer le nombre d'hommes et de femmes qu'elles emploient et le pourcentage de femmes et d'hommes aux postes de direction.

Depuis 1984 chaque comté est chargé de rendre compte de l'évolution de la situation des femmes dans la population active et dans l'enseignement et des tendances qui se dégagent dans ces domaines.

Les écarts entre les taux d'activité des hommes et les taux d'activité des femmes observés dans un même comté ou d'un comté à l'autre doivent être réduits.

Au plus tard en 1991, tous les enfants âgés de 18 mois ou plus devront pouvoir être accueillis dans des garderies administrées par la municipalité.

Le pourcentage d'hommes qui se consacrent à l'éducation de leurs enfants pendant des périodes prolongées et qui exercent leur droit à ne faire qu'un nombre d'heures de travail réduit pour élever leurs enfants devrait augmenter.

La population devrait être mieux informée des conséquences financières de la décision des parents de prendre différents types de congés auxquels ils ont droit.

Dans le secteur public, pour favoriser l'augmentation du pourcentage de femmes siégeant dans les comités, commissions, conseils et autres bureaux, un organisme gouvernemental, à l'échelon de l'administration centrale, et les conseils de comté, à l'échelon régional, devront rendre compte chaque année des progrès accomplis dans ce sens.

En 1984, l'Organisation des Nations Unies a publié des directives spéciales pour l'établissement de statistiques et la définition d'indicateurs concernant tout spécialement le rôle et la situation des femmes. Comme il est souligné dans la Stratégie des Nations Unies pour la période allant jusqu'en l'an 2000, adoptée à Nairobi en 1985, il importe que les politiques et les mesures mises en oeuvre reposent sur des bases plus solides. Les statistiques et les résultats des recherches sur la situation différente des hommes et des femmes dans divers pays sont jugés extrêmement utiles pour la prise de décision. Les stratégies et directives élaborées par l'Organisation des Nations Unies pour la production de statistiques sur les hommes et les femmes sont importantes même pour la Suède.

Les statistiques devraient présenter les caractéristiques suivantes : elles devraient être élaborées dans un but donné; elles devraient être ventilées par sexe, être extrêmement fiables et elles devraient être établies à intervalle régulier de façon à n'être jamais périmées.

Il est dit dans la Stratégie des Nations Unies qu'il faudrait, dans tous les secteurs, et plus particulièrement dans ceux de la production alimentaire, des tâches ménagères et de l'éducation des enfants, recenser les activités non rémunérées, en mesurer l'importance et en tenir compte aux fins de l'établissement des statistiques économiques et du calcul du produit national brut (PNB).

Au sein de la Commission économique pour l'Europe (CEE) des pays membres se sont efforcés d'appliquer les stratégies définies par l'Organisation des Nations Unies en entreprenant dans le cadre d'une action concertée l'établissement de statistiques centrées sur le rôle et la situation des femmes. Le programme statistique en question comporte un certain nombre d'activités visant:

A mieux mesurer le taux d'activité des femmes.

A définir et à mesurer le travail accompli par les femmes et les hommes dans le secteur parallèle.

A mesurer les tâches ménagères et à leur attribuer une valeur économique.

A étudier l'utilisation du temps.

A étudier le cycle de vie afin de rendre compte de la situation des hommes et des femmes sur les plans démographique et économique, à procéder à des analyses de cohorte et à d'autres analyses longitudinales et à étudier la mobilité sociale.

A élaborer des définitions et des classifications du ménage et de la famille de sorte que des statistiques puissent clairement rendre compte de la situation des femmes et des hommes.

A établir à l'intention des pays membres de la CEE les statistiques et les indicateurs nécessaires pour mettre en oeuvre les stratégies des Nations Unies, en suivre l'application et en évaluer les résultats.

C. Pour établir des prévisions économiques en fonction desquelles on puisse planifier les activités à entreprendre en vue de promouvoir l'égalité des chances

Le plan quinquennal prévoit que dans les rapports qu'ils rédigent les organes gouvernementaux doivent étudier les effets des mesures qu'ils proposent sous l'angle de la promotion de l'égalité des chances, d'où la nécessité d'avoir des statistiques officielles détaillées et ventilées par sexe. Il est dit également dans le plan qu'il faudrait surveiller en permanence de quelle manière les ressources économiques sont réparties entre les hommes et les femmes et en rendre compte chaque année dans le projet de budget.

On ne sait pas très bien pour l'instant comment l'infrastructure influe sur l'égalité des chances. Aussi est-on en train de mettre en route des projets pilotes dans trois communes situées en différents points du territoire. On analysera notamment les différences entre les hommes et les femmes sur le marché du travail, etc. Pendant cinq ans, une action concertée sera menée pour étudier les questions touchant le marché du travail, l'éducation, les transports collectifs, les services sociaux, le délai pendant lequel différents postes sont gardés en réserve, le nombre de femmes à différents échelons, etc.

D. Pour mettre les statistiques à la portée de toutes les catégories d'utilisateurs et pour dresser un tableau de la situation sociale à l'intention des générations futures

Dans de nombreux secteurs de la société le besoin de statistiques sur les hommes et les femmes est grand. Bien qu'il existe déjà beaucoup d'informations, qu'il s'agisse de données brutes enregistrées sur bandes magnétiques ou de statistiques publiées, l'utilisateur doit souvent faire de longues recherches pour savoir quelles sont les informations disponibles et

se les procurer. On n'établit des statistiques régulières que dans certains domaines (population, éducation, population active, revenu, soins aux enfants, etc.).

Le but est de produire de façon régulière des statistiques combinées centrées sur l'égalité des chances et répondant aux besoins des différents utilisateurs. C'est ainsi qu'il y a place à la fois pour des publications sommaires présentant les données de base sur l'égalité des chances et pour d'autres publications plus détaillées et plus analytiques.

La diffusion des données statistiques peut également se faire sous d'autres formes (cours, conférences, présentations, brochures d'information, etc.).

Il faudrait aussi pouvoir financer un groupe qui soit au fait des questions touchant l'égalité des chances et qui connaisse bien également les statistiques. Ce groupe pourrait répondre aux questions des différentes catégories d'utilisateurs, servir d'intermédiaire et faire des suggestions sur la façon de répondre aux différents besoins des utilisateurs. Il faudrait également financer de façon régulière la publication d'études importantes pour promouvoir l'égalité des chances et d'analyses d'intérêt général ainsi que la mise au point de matériels didactiques.

E. Pour produire les statistiques voulues, au moment voulu, et au moindre coût.

Les utilisateurs veulent que les statistiques comportent des variables qui les intéressent mais aussi qu'elles soient présentées de façon commode, ce qui oblige souvent à prévoir des tableaux et des diagrammes simples assortis d'une courte analyse.

Les statistiques concernant des zones géographiques limitées comme les comtés et les communes sont de plus en plus demandées.

III. STATISTIQUES PRODUCTES ACTUELLEMENT

Par rapport aux autres statistiques, les statistiques concernant l'égalité des chances ont ceci de particulier qu'elles sont pluridisciplinaires. Les données rassemblées pour établir ce type de statistiques portent sur un grand nombre de domaines différents et sont ensuite présentées dans des publications axées sur l'égalité des chances.

Depuis 1983-1984, l'Office statistique de la Suède est doté d'un service spécial pour l'établissement de statistiques sur l'égalité des chances. Ce service recense les différents types de statistiques sur l'égalité des chances dont les utilisateurs ont besoin. Au sein de l'Office, ce service qui fonctionne comme un groupe de réflexion joue un rôle d'organisateur, de "locomotive" mais il est également chargé d'améliorer la

commercialisation et la diffusion des statistiques sur l'égalité des chances et même de produire certaines statistiques qui lui sont commandées. Actuellement, le nombre d'heures de travail consacrées à ces activités correspond à peu près à trois postes à plein temps.

Nous publions une petite plaquette récapitulative qui contient les données essentielles sur la situation des femmes et des hommes. La première version a été publiée en 1984 et une version mise à jour en langue anglaise intitulée "Women and Men in Sweden, Facts and Figures, Equal Opportunity, Know Your Facts" a été présentée à la Conférence des Nations Unies de Nairobi, en 1985. En 1987, nous avons publié un document plus ambitieux et très détaillé intitulé "Le monde des hommes et celui des femmes: données sur l'égalité des chances en Suède, 1986". Ce document rend compte des questions et des préoccupations qui ont été au centre du débat sur l'égalité des chances dans les années 80.

"Egalité des chances: lire, écrire et raisonner" est un matériel pédagogique destiné aux élèves des écoles primaires supérieures (c'est-à-dire des sixième, septième et huitième années d'étude). Il vise à faire prendre conscience aux enfants du rôle qu'ils se choisissent eux-mêmes en fonction de leur sexe et à contribuer à réduire la ségrégation fondée sur le sexe dans les établissements secondaires du second cycle. Ce document peut être utilisé pour l'enseignement des mathématiques et de la sociologie et pour l'orientation scolaire et professionnelle.

L'ouvrage intitulé "Les femmes et les hommes dans les pays nordiques, données sur l'égalité des chances, 1988" publié sous les auspices du Conseil des ministres des pays nordiques est le fruit de la coopération entre les organismes statistiques nordiques. Le plan et le mode de présentation de cet ouvrage correspondent, pour l'essentiel, à ceux du document qui a pour titre "Le monde des hommes et celui des femmes".

Le besoin de statistiques régionales est grand. L'Office statistique de la Suède est en train d'étudier la meilleure façon de fournir des données sur d'importantes variables au niveau régional.

Nous sommes en train d'étudier également comment rendre compte de la répartition des pouvoirs entre hommes et femmes et de leur influence dans différents secteurs de la société.

On débat aussi actuellement de la nécessité de fournir des données factuelles sur le rôle des hommes pour aider à changer le rôle de ces derniers dans la société.

Au sein de l'Office statistique de la Suède, on a pris davantage conscience de la nécessité de produire des statistiques ventilées par sexe. Dans certains cas, cela nous a conduit à faire paraître des publications spécialisées.

En dix ans la demande de conférenciers susceptibles de parler de l'égalité des chances à l'occasion de stages et de séminaires a considérablement augmenté. L'auditoire est extrêmement varié; il peut s'agir aussi bien d'écoliers ou d'étudiants que d'hommes politiques, d'agents de l'Etat ou encore d'employés d'entreprises privées.

Un dossier faisant le point de la situation sur l'égalité des chances intitulé "A propos des femmes et des hommes" a été publié en 1984, au printemps. De 1984-1985 à 1986-1987, les cinq exemplaires du dossier en question ont été loués à 60 clients appartenant à différents groupes cibles en divers points du territoire national.

L'Office statistique de la Suède prend part aux foires et autres manifestations axées sur les questions d'égalité des chances, par l'intermédiaire principalement du Service chargé d'établir des statistiques sur l'égalité des chances. Il a pu ainsi donner à ce type de statistiques une diffusion exceptionnellement large et se faire connaître de ceux qui ne sont pas traditionnellement des utilisateurs de statistiques.

Le service en question effectue sur commande de vastes enquêtes par sondage et procède à l'analyse des données obtenues. Il peut ainsi être amené à recueillir des renseignements sur les situations des hommes et des femmes dans différentes zones géographiques, à partir desquels ensuite un organe officiel ou une société s'efforcera de définir des mesures visant à promouvoir l'égalité des chances.

IV. CHANGEMENTS NECESSAIRES

D'une façon générale, les travaux consacrés à l'établissement de statistiques sur l'égalité des chances doivent se poursuivre dans le même esprit et sous la même forme que jusqu'ici. Nous avons vu dans la section II quelles sont, à notre avis, les grandes questions des années 80 et 90. Sans donnée factuelle, il est impossible de discuter valablement des problèmes et de prendre les bonnes décisions. On va voir ci-après les activités et les efforts à entreprendre pour faire toute la lumière sur les questions énumérées à la section II.

Il reste encore beaucoup à faire pour que les besoins évoqués à la section II soient complètement satisfaits. En effet, actuellement beaucoup de données ne sont pas présentées comme il le faudrait ou bien ne sont pas ventilées par sexe ou bien encore font purement et simplement défaut.

Des efforts sont nécessaires dans les secteurs suivants:

A. Teneur des statistiques

a. Statistiques ventilées en fonction du sexe

Il est indispensable que les statistiques relatives aux personnes soient ventilées en fonction du sexe. A l'heure actuelle, sur l'ensemble de

ces statistiques qui ne sont pas ventilées en fonction du sexe, nous ignorons quelles sont celles pour lesquelles on a opéré une distinction en fonction du sexe au stade de la collecte des données sans la reprendre dans la publication définitive.

Il faudrait procéder à cette sorte d'inventaire et calculer approximativement les ressources nécessaires pour présenter ces statistiques en fonction du sexe.

b. Sujets sur lesquels on ne dispose pas de statistiques

Actuellement, un certain nombre de sujets importants échappent à l'analyse statistique. C'est le cas notamment de l'utilisation du temps (activités rémunérées et non rémunérées, loisirs, etc.), du rôle des hommes en tant que parents, du pouvoir et de l'influence de chaque sexe, du rapport entre la formation, l'activité professionnelle et la rémunération, du milieu professionnel, de la valeur accordée à différents types d'activité, de la place des femmes et des hommes dans les médias.

Ces sujets doivent faire l'objet d'études statistiques si l'on veut que les plans et programmes officiels puissent être exécutés et évalués de manière efficace.

Le travail non rémunéré qui, dans une large mesure, est le fait des femmes, doit être pris en compte dans les statistiques. Il est nécessaire de faire des études sur l'utilisation du temps pour déterminer comment les activités rémunérées et non rémunérées se répartissent entre femmes et hommes et pour évaluer l'importance économique des tâches ménagères et du travail effectué bénévolement au profit de la collectivité. Une fois que l'on disposera de statistiques sur le travail non rémunéré, on sera alors en mesure d'étudier les échanges entre le secteur institutionnalisé et le secteur non institutionnalisé de l'économie. Les stratégies de l'ONU pour la période allant jusqu'en l'an 2000 requièrent que toutes les activités tant rémunérées que non rémunérées soient recensées, mesurées et prises en compte dans les statistiques économiques et le PIB. L'Office statistique de la Suède est en train de planifier une étude sur l'utilisation du temps qui doit être réalisée en 1990-1991.

B. Analyse et présentation des statistiques

L'analyse et la présentation des statistiques doivent être adaptées aux besoins des différents groupes d'utilisateurs. Si les statistiques doivent toucher un public très varié, on ne peut se contenter de les présenter de la façon traditionnelle. A côté des ouvrages volumineux fournissant tous les détails, il faut aussi publier des comptes rendus plus succincts, des feuillets d'information d'une seule page, des documents contenant des analyses moins poussées et des communiqués de presse et de faire paraître des articles dans les journaux et les revues. La diffusion de l'information doit également être assurée par d'autres moyens (disquettes, dossiers, conférences, foires, cours, séminaires et journées d'étude).

a. Le tableau d'ensemble

On a besoin d'un fonds de données statistiques officielles qui soient établies régulièrement et qui fassent le point de la situation et rendent compte des progrès accomplis en vue de l'instauration de l'égalité des chances. Pour répondre à la demande d'indicateurs d'(in)égalité à l'échelon national et à l'échelon international, ces statistiques devraient être publiées au moins tous les trois ans. Elles devraient porter sur les principaux sujets visés à la section II et être présentées sous forme résumée. Une nouvelle version du document intitulé "A propos des femmes et des hommes, statistiques récapitulatives sur l'égalité des chances" devrait être publiée en 1990. Une traduction en langue anglaise est prévue à l'intention des autres pays.

Le document intitulé "Le monde des hommes et celui des femmes, données sur l'égalité des chances, 1986" a fourni une analyse plus détaillée de la situation des hommes et des femmes dans différents secteurs de la société et a mis en lumière certains schémas et certains rapports. Une version mise à jour de cet ouvrage doit être publiée en 1991/92.

b. Etudes spéciales

Il faudrait effectuer des études spéciales et en présenter les résultats dans des publications distinctes. Les sujets suivants devraient être étudiés:

la répartition des pouvoirs entre les hommes et les femmes et l'influence de chaque sexe,

l'homme et son rôle dans la société,

le rapport entre la formation, l'activité professionnelle et la rémunération,

la valeur accordée au travail,

études et activité professionnelle : le choix des jeunes.

c. Dossiers

Le dossier fournissant des données de base sur l'égalité des chances, constitué en 1984 a eu beaucoup de succès. Un nouveau dossier contenant des données mises à jour devrait être établi. Ces données pourraient être imprimées sur des affiches qui seraient ensuite mises en vente dans le commerce.

C. Besoins spéciaux

L'établissement de statistiques sur l'égalité des chances qui répondent aux besoins différents des utilisateurs suppose une collaboration étroite entre ces derniers et les statisticiens qui les produisent.

a. Statistiques régionales

L'Office statistique de la Suède participe activement tant à la production qu'à l'analyse des données à l'échelon régional et à l'échelon local. Il est associé à un projet commandé par les pouvoirs publics dans le cadre duquel les autorités des comtés doivent s'attacher à améliorer la situation des femmes tant sur le plan des études que sur le marché du travail. Jusqu'ici l'action menée à l'échelon des comtés n'a pas vraiment permis d'établir des statistiques fiables sur lesquelles on puisse se fonder pour mettre en évidence les problèmes et suggérer des mesures correctrices. On a grand besoin de statistiques régulières sur l'offre de main-d'oeuvre (ventilées, par exemple, en fonction de l'âge, du niveau d'études, de la mobilité et des obstacles au travail) et de statistiques sur la demande de main-d'oeuvre (ventilées, par exemple, en fonction du lieu de travail, de la branche d'activité, de la catégorie professionnelle et du nombre d'heures ouvrées).

De nouvelles méthodes de production et de présentation des statistiques devraient être mises à l'essai; par exemple:

Un guide relatif aux statistiques régionales devrait être publié.

Des statistiques de base sur l'égalité des chances dans tous les comtés devraient être établies sur commande.

On est en train d'étudier la possibilité de produire des tableaux statistiques récapitulatifs pour chaque région.

Des agents de l'Office statistique de la Suède font des exposés à l'occasion des conférences et des journées d'étude auxquelles ils participent.

Des efforts particuliers sont faits dans les trois communes pilotes où une action concertée a été entreprise conformément au plan d'action officiel (voir section II).

b. L'enseignement

Les établissements d'enseignement qui jouent un rôle important dans l'action entreprise pour promouvoir l'égalité des chances ont de plus en plus besoin de statistiques sur la question. Du matériel didactique est nécessaire à tous les niveaux, depuis les classes préscolaires jusqu'aux cours de formation pédagogique en passant par les classes du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Un ouvrage sur l'égalité des chances a déjà été publié à l'intention des classes correspondant aux sixième, septième et huitième années d'études. Une fois évalué cet ouvrage devrait être révisé et d'autres matériels d'enseignement devraient être mis au point à l'intention des élèves des autres classes.

L'Office statistique de la Suède peut aussi participer à des activités éducatives comme des ateliers, des stages à l'intention des enseignants et intervenir également dans les écoles.

c. Action visant à promouvoir l'égalité des chances au sein même des organismes publics, des entreprises privées et des autres organisations.

Ces organismes, entreprises et organisations ont tous besoin de données sur leurs propres structures pour pouvoir s'attacher à promouvoir l'égalité des chances. L'empressement qu'une personne peut mettre à promouvoir l'égalité des chances dépend beaucoup de la connaissance qu'elle a du problème dans la société actuelle et de ses conséquences sur la vie des individus.

Avec les statistiques récapitulatives et les analyses plus détaillées publiées par l'Office statistique de la Suède, on a un tableau complet de la société et à partir de là il est possible de définir des mesures d'ordre interne visant à promouvoir l'égalité des chances. L'Office statistique de la Suède peut aussi conseiller une entreprise ou un organisme sur la façon de procéder à cet égard de même qu'il peut déterminer et analyser dans quelle mesure l'égalité des chances est assurée sur un lieu de travail.

Il faut toujours commencer par établir des statistiques de base ventilées en fonction du sexe, de l'âge, de la rémunération, du niveau d'études, de la définition d'emploi et de la place dans la hiérarchie. L'organisme gouvernemental qui s'occupe de l'égalité des chances dans la fonction publique a recommandé que l'Office statistique de la Suède établisse ces statistiques de base, chaque année, pour chaque administration, comté par comté.

D. Coopération entre les pays nordiques

La coopération entre les pays nordiques en vue de l'établissement de statistiques sur l'égalité des chances a débuté en 1984. Nous avons maintenant un plan quinquennal pour la production de statistiques visant à aider les pays nordiques à promouvoir l'égalité des chances. Les pays nordiques collaborent aussi à l'établissement de statistiques pour des programmes menés sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (voir section II). Nous sommes notamment en train d'élaborer une recommandation commune révisée concernant les indicateurs.

E. Autres travaux menés à l'échelon international

Les travaux entrepris par l'Office statistique de la Suède au sujet de l'égalité des chances ont été remarqués à l'étranger. Ses statistiques récapitulatives ont servi de modèle à d'autres publications nationales. Parallèlement aux activités qu'il mène dans le cadre du programme de la CEE, l'Office fournit des services de consultants aux pays en développement pour les aider à produire et à présenter des statistiques sur l'égalité des chances.

F. Méthodes, définitions et classifications

Les classifications, définitions et méthodes en vigueur ne sont pas toujours pertinentes pour décrire la situation des femmes et des hommes dans la société.

Les classifications professionnelles doivent être revues pour mieux refléter la diversité des emplois essentiellement féminins.

Nombre des enquêtes réalisées par l'Office statistique de la Suède ne fournissent pas de données vraiment comparables car les définitions utilisées (définitions des notions d'enfant, de famille, de ménage, de groupe d'âges, etc.) ne sont pas les mêmes.

Il faudrait mettre au point des méthodes permettant d'évaluer le travail non rémunéré et les utiliser dans le cadre des prochaines études sur l'utilisation du temps.

V. Publications statistiques sur l'égalité des chances.

a. En suédois:

"A propos des femmes et des hommes, statistiques récapitulatives sur l'égalité des chances, 1984."

"Les techniciens du futur, les femmes et les hommes, 1985."

"Le monde des femmes et celui des hommes: données sur l'égalité des chances en Suède, 1986."

"Egalité des chances? Lire, écrire et raisonner. Matériels d'enseignement, 1987."

"A propos des femmes et des hommes, statistiques récapitulatives sur l'égalité des chances, 1987."

"Les femmes et les hommes dans les pays nordiques, données sur l'égalité des chances, 1988."

"Les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur, statistiques de l'éducation, 1984."

"Les femmes et les hommes: des études aujourd'hui, un travail demain, 1986."

"Les femmes et les hommes sur le marché du travail, 1986."

"Rémunération des femmes et des hommes, 1986."

"Les droits des femmes, statistiques et réflexions sur les femmes et la criminalité, 1986."

b. En anglais:

"Women and Men in Sweden, Facts and Figures, Equal Opportunity, Know Your Facts, 1985."

"Women and Men in the Nordic Countries, 1985."

"Women and Men in the Labour Market, 1986."

"Wages and Salaries of Women and Men, 1986."

IV. CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

PARTICIPATION DES FEMMES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

par

A. Mata

1. INTRODUCTION

Le présent document a pour objet d'exposer dans leurs grandes lignes les différents principes énoncés dans les normes internationales sur la mesure de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, qui ont été adoptées en 1982 par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail et qui définissent divers critères de classement des personnes actives, sur une période de référence plus ou moins longue.

Les normes en question constituent une version révisée des normes adoptées en 1954 par la huitième Conférence internationale des statisticiens du travail. La révision avait pour objet d'améliorer notamment l'identification des personnes pourvues d'un emploi hors classement, ce qui est le cas de celles qui participent aux travaux d'une entreprise ou d'une exploitation agricole familiale et de celles qui, en raison de leur âge, de leur sexe, ou de leur rôle au sein de la famille, sont généralement considérées comme étant surtout des étudiants, des personnes s'occupant du foyer ou des retraités, qu'elles se livrent ou non à des activités économiques, et qu'elles consacrent ou non la majorité de leur temps à de telles activités.

Le présent document traite principalement des incidences de l'application des normes actuelles sur la mesure du taux d'activité féminin. La main-d'oeuvre féminine est en général plus difficile à dénombrer que la main-d'oeuvre masculine, en raison du type de travail qu'elle exécute et du rôle auquel on a tendance à l'associer. Les activités à domicile, non rémunérées ou relevant du secteur non structuré sont plus souvent menées par des femmes que par des hommes. Le travail des femmes peut être confondu avec leurs autres activités non économiques, ou peut ne pas être recensé parce qu'il ne s'agit pas d'une activité permanente. En outre, le rôle de travailleur à domicile traditionnellement dévolu aux femmes crée une vision stéréotypée du travail féminin, qui empêchent les intéressées elles-mêmes et autrui de considérer qu'elles exercent réellement une activité économique. Etant donné cet ensemble de facteurs, et même si les normes internationales ne favorisent pas un sexe plutôt que l'autre, il se peut que, dans la pratique, les enquêteurs comme les personnes interrogées aient tendance à exclure de la population active les femmes se livrant au type d'activités susmentionné.

1/ Document présenté para le Bureau International du Travail

Pour illustrer ces propos, le présent document décrit les résultats de deux enquêtes méthodologiques sur les ménages réalisées en 1983, l'une au Kerala (Inde), et l'autre au Costa Rica. Ces enquêtes avaient pour principal objectif de faire une expérience portant sur la mesure des divers concepts statistiques définis dans les normes actuelles. Différents questionnaires ont été appliqués à un échantillon sélectionné au hasard de régions données. L'échantillon retenu n'est pas représentatif de l'ensemble du pays considéré et les résultats de ces enquêtes ne constituent donc pas nécessairement des estimations de la situation générale à l'échelle du pays.

Le présent document étudie les concepts de l'emploi (chap. 2), du chômage (chap. 3), du sous-emploi et de l'emploi dans le secteur non structuré (chap. 4). Enfin, le chapitre 5 présente les conclusions du document.

2. MESURE DE L'EMPLOI

2.1 Travail d'une durée d'une heure. Le concept de "personnes pourvues d'un emploi" englobe toutes les personnes qui ont effectué un travail au cours d'une brève période de référence (un jour ou une semaine). Ce travail doit être effectué moyennant une rémunération, un bénéfice ou un gain familial. Il est stipulé dans les normes que, dans la pratique, on peut interpréter la notion de "travail effectué au cours de la période de référence" comme étant un travail d'une durée d'une heure au moins. Ainsi, toute personne, y compris les travailleurs familiaux non rémunérés, travaillant au moins une heure pendant une période de référence d'une semaine doit être considérée comme étant pourvue d'un emploi. Cela marque une différence par rapport aux normes précédentes qui ne tenaient compte des travailleurs familiaux non rémunérés que lorsque ceux-ci travaillaient pendant au moins un tiers du temps de travail normal durant la semaine de référence.

Les résultats des enquêtes méthodologiques ont montré que cette modification de la définition n'avait guère d'incidences sur l'emploi (voir l'annexe). Dans les deux pays où elles ont été menées, la prise en compte des travailleurs familiaux non rémunérés travaillant pendant moins d'un tiers du temps de travail normal (fixé à 15 heures en l'occurrence) n'a entraîné qu'une augmentation de 1% de la population pourvue d'un emploi. Même si l'inclusion de ce groupe de travailleurs n'a eu que peu de répercussions, il est intéressant de noter qu'au Costa Rica l'augmentation de la population pourvue d'un emploi a été légèrement plus marquée chez les femmes (1,5%) que chez les hommes (0,4%) tandis qu'au Kerala c'est l'inverse qui s'est produit (les taux d'augmentation étant respectivement de 0,8% et 1%).

2.2 Lien formel avec l'emploi. Le concept de "personnes pourvues d'un emploi" comprend également les personnes qui n'étaient pas au travail pendant la semaine de référence, mais qui avaient un emploi ou une

entreprise dont elles étaient temporairement absentes. Les normes internationales font une distinction entre les travailleurs salariés et les travailleurs non salariés. Le critère de lien formel avec l'emploi a été introduit à l'intention des personnes qui ont un emploi salarié mais qui ne sont pas au travail pendant la semaine de référence. Ce lien formel avec l'emploi doit être déterminé par référence à l'un des critères suivants ou à l'ensemble de ces critères: le service ininterrompu du salaire ou du traitement, une assurance de retour au Oravail ou un accord sur la date de retour, la durée de l'absence du travail. La manière dont il convient de combiner ces critères n'est pas spécifiée, pas plus que ne l'est la limite de la durée de l'absence. Il faut donc préciser ces aspects en fonction des circonstances propres à chaque pays. Par contre, les personnes ayant un emploi non salarié peuvent être absentes pour toute raison spécifique et continuer à être classées comme des personnes pourvues d'un emploi.

Au Costa Rica 1/, parmi les personnes qui ont répondu positivement à la question: "Bien que ne travaillant pas, aviez-vous un emploi dont vous étiez absent?", bon nombre percevaient une rémunération pendant leur absence (69%) et la plupart étaient absentes depuis quatre semaines ou moins (92%). L'assurance de retour au travail semblait être la question clé pour déterminer l'absence du travail, car toutes ces personnes (100%) étaient sûres de retourner à leur emploi. La proportion de femmes parmi les personnes absentes de leur travail, et parmi les personnes au travail, n'était pas très élevée (respectivement, de 30 et 31% - voir l'annexe).

2.3 Personnes ayant des activités marginales. Les normes actuelles associent le concept d'activité économique à celui de production, tel que défini dans le Système de comptabilité nationale (SCN) des Nations Unies. Selon ce système, la "production" comprend toutes les activités de production de biens et de services destinés à la vente et certains types de production pour compte propre : production de produits primaires (activités agricoles), transformation des produits primaires par ceux qui en assurent la production (traitement des produits alimentaires), production de biens de capital fixe (par exemple construction de logements) et production de biens et de services de tout autre type lorsqu'une partie de cette production est destinée à la vente. Dans ce contexte, les normes actuelles considèrent comme étant pourvues d'un emploi les personnes qui produisent des biens et des services pour leur propre consommation ou celle du ménage, à condition qu'une telle production apporte une importante contribution à la consommation totale du ménage. Ainsi, les personnes qui cultivent un lopin de terre dans leur jardin ne sont pas classées dans la population active, alors que celles qui produisent des haricots ou du maïs pour leur consommation quoditienne le sont; les personnes qui sèchent les haricots qu'elles produisent sont également considérées comme actives, de même que celles qui construisent leur propre logement; par contre, celles qui

---

1/ Au Kerala, aucun salarié n'était absent de son travail.

assurent la réparation de leur habitation ne le sont pas. Enfin, on considère que les personnes qui confectionnent des vêtements pour les vendre mais qui en font aussi pour les membres de leur famille continuent d'exercer leur métier pendant le temps qu'elles consacrent à cette dernière activité.

Pour mesurer correctement l'emploi, il convient de tenir compte de tous les travailleurs ayant une activité économique quelconque, indépendamment du fait qu'ils soient considérés par autrui, ou qu'ils se considèrent eux-mêmes, comme des inactifs. L'instrument de mesure doit donc être indépendant des idées préconçues que pourraient avoir les enquêteurs ou les personnes interrogées. Les réponses données aux questions classiques du type : "Avez-vous travaillé pendant la période de référence?" ne sont pas forcément exactes car le terme "travail" comporte implicitement une connotation sociale avec laquelle les personnes qui se livrent aux activités évoquées ci-dessus ne sont pas toujours identifiées. Il conviendrait de demander explicitement à chaque personne si elle est engagée dans une série d'activités spécifiques. Etant donné que l'on considère ces activités comme étant aux confins de l'activité économique, on les qualifie généralement de "marginales".

Un instrument de mesure destiné à déceler les activités marginales a été utilisé dans le cadre des enquêtes méthodologiques (fig. 1). Une liste de ces activités (appelée "liste d'activités") a été insérée dans le questionnaire pour permettre de repérer si les personnes qui avaient répondu négativement à la question: "Avez-vous travaillé la semaine dernière?" s'étaient, pendant cette période, livrées à une forme quelconque d'activité économique. Au Costa Rica, cette liste d'activités a été utilisée dans le cas des personnes qui avaient aussi répondu négativement à la question: "Bien que ne travaillant pas pendant la période de référence, aviez-vous un emploi ou une entreprise dont vous étiez absent?" Dans un pays comme dans l'autre, les travailleurs dont la production était destinée à la vente ont été inscrits sur la liste et considérés comme ayant un emploi, qu'ils aient ou non également produit pour leur propre compte. Par contre, le classement des travailleurs qui ne produisaient que pour leur propre compte n'était pas le même dans les deux pays. Au Kerala, les travailleurs dont la production représentait au moins 10% de la consommation totale du produit considéré dans leur foyer ont été inscrits dans la catégorie des personnes "pourvues d'un emploi". Au Costa Rica, toutes les personnes qui ont déclaré avoir l'une des activités énumérées sur la liste ont été enregistrées, mais seules celles qui consacraient au moins 15 heures à ces activités ont été considérées comme étant pourvues d'un emploi.

Figure 1. LISTE D'ACTIVITES

Au Kerala

- Culture ou soins nécessaires à la culture de la noix de coco, du riz paddy, du manioc, de légumes ou fruits ou autres plantes; activités liées à l'élevage et à ses dérivés, à l'aviculture et à ses dérivés; autres activités agricoles ou extractives (chasse, sylviculture, pêche, etc.);

- Broyage à la main; séchage et mise en conserve de poissons; décorticage de l'amande de coco et broyage du coprah; autres formes de traitement des produits alimentaires; rouissage du coir ou fabrication de la fibre de coco; fabrication et réparation des filets de pêche; fabrication de paniers, de nattes ou autres produits artisanaux; filage, tissage, confection de vêtements (travail de couturiers ou de tailleurs); autres activités de fabrication;

- Construction, réparation ou entretien de bâtiments de ferme ou de logements pour compte propre; autres activités de construction; travail de serveur de thé, de vendeur de rue, etc.; participation à la vente de produits agricoles et à d'autres activités de vente au détail; transport de marchandises au marché ou pour leur stockage; autre travail de transport; gestion de systèmes non officiels de crédit immobilier; autres activités financières; cours à des étudiants; services de réparation (outils, chaussures, etc.); ramassage du bois de chauffage, puisage et transport de l'eau et autres services.

Au Costa Rica

- Préparation de la terre, plantation et culture ou récolte de la canne à sucre, du café, des haricots, du yucca, de fruits, de légumes; élevage, aviculture, etc.; production de lait, d'oeufs, etc.; autres activités agricoles ou extractives (chasse, sylviculture, pêche, etc.);

- Traitement des produits alimentaires; fabrication de paniers, de tapisseries, de nattes; filage, fabrication de tissus, de vêtements et autres activités de fabrication;

- Construction, réparation, entretien de granges ou de maisons d'habitation, etc.; participation à la vente et à la distribution de produits alimentaires et de boissons; participation à la vente de produits agricoles et à d'autres activités de vente au détail; transport de marchandises pour la vente et le stockage; autre travail de transport; réparation d'outils, de chaussures, etc.; ramassage du bois, puisage et transport de l'eau, autres services.

L'utilisation de cette liste d'activités a permis d'augmenter de 4% au Costa Rica et de 9% au Kerala le nombre de personnes pourvues d'un emploi (voir l'annexe). Dans un pays comme dans l'autre, l'augmentation était plus importante chez les femmes (18% au Costa Rica et 8% au Kerala) que chez les hommes (4% au Costa Rica et 2% au Kerala). Cela n'a rien d'étonnant puisqu'en général ce sont les femmes qui effectuent traditionnellement ce genre de travail familial ou à domicile.

Selon les normes actuelles, les personnes ayant, pour l'essentiel, des activités non économiques, qui ont travaillé pendant la période de référence, devraient être considérées comme étant pourvues d'un emploi. Les résultats des enquêtes ont montré que les personnes qui sont habituellement inactives pendant l'année ont pu être répertoriées avec précision, en particulier grâce à l'adjonction de la liste d'activités. Lorsque les travailleurs ayant des activités marginales n'étaient pas considérés comme étant pourvus d'un emploi, la proportion de personnes qui, au Costa Rica, avaient un emploi au moment de l'enquête mais étaient habituellement inactives pendant l'année s'élevait à 10%. Lorsque les travailleurs ayant des activités marginales étaient intégrés dans la catégorie des personnes pourvues d'un emploi, la proportion passait alors à 13 %. Au Kerala, l'augmentation était analogue: de 3% dans le premier cas, elle passait à 6% dans le deuxième. Au Costa Rica comme au Kerala, l'insertion dans le questionnaire de la liste d'activités a eu de plus fortes répercussions sur les résultats concernant les femmes que sur ceux concernant les hommes: la proportion de personnes habituellement inactives parmi celles qui avaient un emploi au moment de l'enquête est passée, au Costa Rica de 6 à 7% chez les hommes et de 20 à 27% chez les femmes et au Kerala, de 2 à 3% chez les hommes et de 6 à 20% chez les femmes.

3. MESURE DU CHOMAGE

Les normes internationales proposent deux définitions du chômage, fondées sur les critères que constituent le fait d'être sans travail (c'est-à-dire non pourvu d'un emploi), la recherche d'un travail et la disponibilité pour travailler. La recherche d'un travail se mesure par les dispositions qui sont prises pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié au cours d'une période récente spécifiée. La disponibilité pour travailler est fondée sur des notions comme l'envie de travailler, et le fait d'avoir déjà travaillé, la volonté de prendre un emploi salarié sur la base des conditions locales ou le désir d'entreprendre une activité indépendante si les ressources et les facilités nécessaires sont accordées.

3.1. Chômage au sens restreint. La première définition que proposent les normes internationales est semblable à la définition antérieure du chômage. Elle englobe les personnes qui n'étaient pas pourvues d'un emploi pendant la semaine de référence, étaient à la recherche d'un travail et disponibles pour travailler. Dans les enquêtes méthodologiques, la façon de mesurer le chômage au sens restreint était différente d'un pays à l'autre. Dans l'enquête menée au Costa Rica, on a posé d'abord une question sur les dispositions prises pour rechercher un travail, puis une question sur la disponibilité. Dans l'enquête menée au Kerala, la question sur la disponibilité précédait la question sur les dispositions prises pour chercher un travail (fig. 2).

Figure 2. CHOMAGE AU SENS RESTREINT

Au Costa Rica

Le mois dernier, avez-vous cherché un emploi salarié ou avez-vous fait des démarches pour créer votre propre établissement industriel ou commercial?

Quelles dispositions avez-vous prises le mois dernier pour chercher un travail ou créer votre propre établissement industriel ou commercial?

Avez-vous contacté un bureau de placement; avez-vous présenté votre candidature auprès d'employeurs; vous êtes-vous rendu sur les lieux de travail, dans les fermes, etc.; avez-vous fait des recherches par relations personnelles; avez-vous inséré des annonces dans les journaux ou répondu à de telles annonces?

Avez-vous cherché un terrain, des immeubles, etc., pour créer votre propre établissement industriel ou commercial; avez-vous fait une demande de permis ou de licence en vue de la création de cette entreprise ou de ce commerce; etc.?

Auriez-vous été disponible pour commencer à travailler la semaine dernière?

Au Kerala

[L'enquêté(e)]

Etait-il (elle) disponible pour travailler durant les sept jours qui viennent de s'écouler?

Quelles dispositions spécifiques a-t-il (elle) prises au cours de l'année écoulée pour rechercher un emploi salarié ou non salarié?

Inscription à un bureau de placement public ou privé; candidature auprès d'employeurs éventuels; démarches sur les lieux de travail, dans les fermes ou à la porte des usines, sur les marchés ou dans les autres endroits où sont traditionnellement recrutés les travailleurs; insertion d'annonces dans les journaux et réponse à de telles annonces; recherches par relations personnelles;

Recherche de terrain, d'immeubles, de machines ou d'équipement pour créer une entreprise personnelle; démarches nécessaires pour obtenir des ressources financières; demande de permis et de licences, etc.

En appliquant la définition restreinte du chômage, on a obtenu un taux de chômage de 12% au Costa Rica et de 19% au Kerala (voir l'annexe). Dans les deux pays, le taux de chômage féminin était plus élevé que le taux de chômage masculin (15% pour les femmes contre 11% pour les hommes au Costa Rica, 22% pour les femmes contre 17% pour les hommes au Kerala). Cependant, la majorité des chômeurs au sens restreint du terme étaient des hommes (63% au Costa Rica et 52% au Kerala).

3.2. Définition élargie du chômage. La définition assouplie du chômage proposée par les normes répond à la nécessité de tenir compte de la situation des pays où le marché du travail est structuré de telle manière qu'il n'est pas courant ou approprié de chercher un travail pour en obtenir. Dans ce genre de circonstances, les normes internationales proposent d'abandonner le critère de la recherche de travail, ce qui augmente l'importance relative du critère de la disponibilité pour le travail.

Une formule plus souple de mesure du chômage peut prendre en considération les personnes qui étaient disponibles pour travailler mais qui n'ont pas cherché de travail pour des raisons liées au marché du travail. C'est le cas des travailleurs découragés ayant abandonné leurs recherches parce qu'ils pensent qu'il n'y a pas de travail disponible, des personnes qui attendent la réponse d'un employeur potentiel, de celles qui attendent la saison des grands travaux agricoles ou de celles qui ne savent pas comment chercher un emploi. Elle veut également tenir compte d'autres personnes qui ne cherchent pas de travail pour des raisons personnelles, notamment parce qu'elles font des études, qu'elles ont des responsabilités familiales ou qu'elles sont malades.

Lors des enquêtes méthodologiques, on a interrogé les personnes qui disaient vouloir travailler ou être disponibles pour le travail au sujet des raisons pour lesquelles elles ne cherchaient pas un emploi (fig. 3). Au Costa Rica, 33% des personnes en question ne cherchaient pas de travail pour des raisons liées au marché du travail (voir l'annexe), la plupart d'entre elles estimant qu'il n'y avait pas de travail ou ne sachant pas comment chercher du travail. Les 67 autres pour cent avaient d'autres raisons pour ne pas chercher d'emploi, notamment des raisons familiales (29%). Au Kerala, la plupart des personnes qui n'étaient pas à la recherche d'un travail pensaient qu'il n'y avait pas de travail disponible (70%).

Figure 3. RAISONS CITEES COMME MOTIF DE NE PAS CHERCHER DU TRAVAIL

Au Costa Rica:

[L'enquêté(e)]

Etait malade ou accidenté(e); fréquentait un établissement scolaire; avait des obligations familiales ou personnelles;

Attend d'être réintégré(e) dans son emploi; attend les réponses d'employeurs potentiels ou la saison des grands travaux agricoles; a déjà trouvé un emploi; pense qu'il n'y a pas de travail disponible dans la région; ne sait pas comment s'y prendre pour chercher un emploi; autre raison.

Au Kerala :

[L'enquêté(e)]

Fréquente un établissement scolaire; s'occupe de tâches ménagères;

A été licencié(e), attend d'être rembauché(e); attend les réponses d'employeurs potentiels; pense qu'il n'y a pas de travail adapté à ses capacités dans la région; ne sait pas comment s'y prendre pour chercher du travail; autre raison.

Il était intéressant de savoir si ces personnes allaient rentrer, à un moment ou un autre, dans la catégorie de celles qui étaient pourvues d'un emploi ou qui recherchaient activement du travail (catégorie désignée ici sous le nom de population active au sens restreint). Dans le cadre de l'enquête méthodologique au Costa Rica, on a observé pendant quatre mois consécutifs le même groupe de ménages. Les membres de ces ménages qui cherchaient du travail et ceux qui n'en cherchaient pas mais qui étaient disponibles pour travailler durant le premier mois ont été suivis pour déterminer, selon le cas, s'ils demeuraient dans la population active ou s'ils s'y intégraient à un moment donné au cours des trois mois suivants. Les résultats montrent qu'un grand nombre de chômeurs au sens restreint sont demeurés dans la population active définie de manière restreinte (76%) au cours des mois qui ont suivi. Par ailleurs, seule une minorité des personnes qui ne cherchaient pas de travail pour des raisons personnelles s'est intégrée à la population active restreinte pendant les trois mois suivants (21%). La proportion des entrées dans la population active restreinte était plus élevée parmi les personnes qui ne cherchaient pas de travail pour des raisons liées au marché du travail, notamment celles qui attendaient les réponses d'employeurs potentiels (50%), la saison des grands travaux agricoles (100%) ou qui pensaient qu'il n'y avait pas de travail disponible (56%). Elle n'était pas aussi importante parmi les personnes qui ne savaient pas comment s'y prendre pour chercher du travail (22%) et celles qui ne cherchaient pas de travail pour d'autres raisons (11%). Il semblerait donc que les personnes qui ne cherchaient pas de travail pour des raisons personnelles diffèrent de celles qui n'en cherchaient pas pour des raisons liées au marché du travail ou de celles qui en cherchaient activement, en ce sens qu'elles n'avaient pas la même volonté ou les mêmes possibilités de s'engager dans une activité économique. Dans ces conditions, il conviendrait d'inclure uniquement dans la définition élargie du chômage les personnes qui ne cherchaient pas de travail pour des raisons précises liées au marché du travail.

Si l'on inclut uniquement ce dernier groupe de personnes dans la définition élargie du chômage, le taux de chômage passe de 19 à 25% au Kerala et de 12 à 20% au Costa Rica. Dans ce cas également, le taux de chômage est plus élevé pour les femmes que pour les hommes (26% pour les femmes contre 24% pour les hommes au Kerala et 31% pour les femmes contre 14% pour les hommes au Costa Rica). Dans ce dernier pays, la répartition par sexe des chômeurs se modifie également si l'on tient compte des personnes qui ne cherchent pas de travail: la proportion des femmes s'accroît jusqu'à représenter plus de la moitié des chômeurs (53%). Au Kerala, en revanche, la proportion de femmes diminue (elle tombe à 42%).

4. LE SOUS-EMPLOI VISIBLE ET LE SECTEUR NON STRUCTURE

4.1 Sous-emploi visible. Le sous-emploi visible permet de mesurer la sous-utilisation des ressources. Le concept d'emploi, qui recouvre toutes les personnes ayant travaillé une heure au moins pendant une période de référence d'une semaine, s'applique à un large éventail de personnes qui consacrent, par semaine, un nombre plus ou moins grand d'heures à leur emploi. Le concept de sous-emploi visible permet donc d'obtenir une mesure plus précise de l'emploi, en identifiant des travailleurs qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, travaillent moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui cherchent un travail supplémentaire ou sont disponibles pour un tel travail.

Dans le cadre des enquêtes méthodologiques, on a mesuré le sous-emploi visible, sur la base de questions portant sur le nombre d'heures effectivement travaillées pendant la période de référence, le nombre d'heures habituellement travaillées et les raisons pour lesquelles la durée de travail accomplie était plus courte que la normale (fig. 4). Une mesure complémentaire a été effectuée, au moyen d'un tableau de la disponibilité de temps pour le travail comprenant des questions sur l'activité économique (au travail, pas au travail, disponibles pour travailler, pas disponibles pour travailler) pour chaque demi-journée de la semaine (fig. 4).

Les deux méthodes de mesure ont identifié différents groupes de personnes en état de sous-emploi visible. La proportion de travailleurs classés comme sous-employés en utilisant les deux méthodes simultanément était seulement de 68% au Costa Rica et de 38% au Kerala (voir l'annexe). De manière générale, les caractéristiques économiques et démographiques des personnes sous-employées, telles qu'identifiées au moyen du tableau de la disponibilité de temps pour le travail, étaient plus proches de celles des personnes classées comme sous-employées, par les deux méthodes simultanément. C'est pourquoi en l'absence d'autres méthodes de mesure, il semblerait plus opportun d'employer le tableau. Pour ce qui concerne la répartition par sexe, la mesure du sous-emploi par la méthode des questions classiques au Kerala et par l'une et l'autre des deux méthodes au Costa Rica a montré que la proportion de femmes était plus forte parmi les personnes sous-employées (41% selon la méthode des questions classiques et 33% selon la méthode du tableau au Costa Rica, 43% selon la première de ces méthodes et 29% selon la seconde au Kerala) que parmi l'ensemble des personnes pourvues d'un emploi (31% au Costa Rica et

Figure 4. DEFINITION DU SOUS-EMPLOI

Questions classiques

[L'enquête(e)]

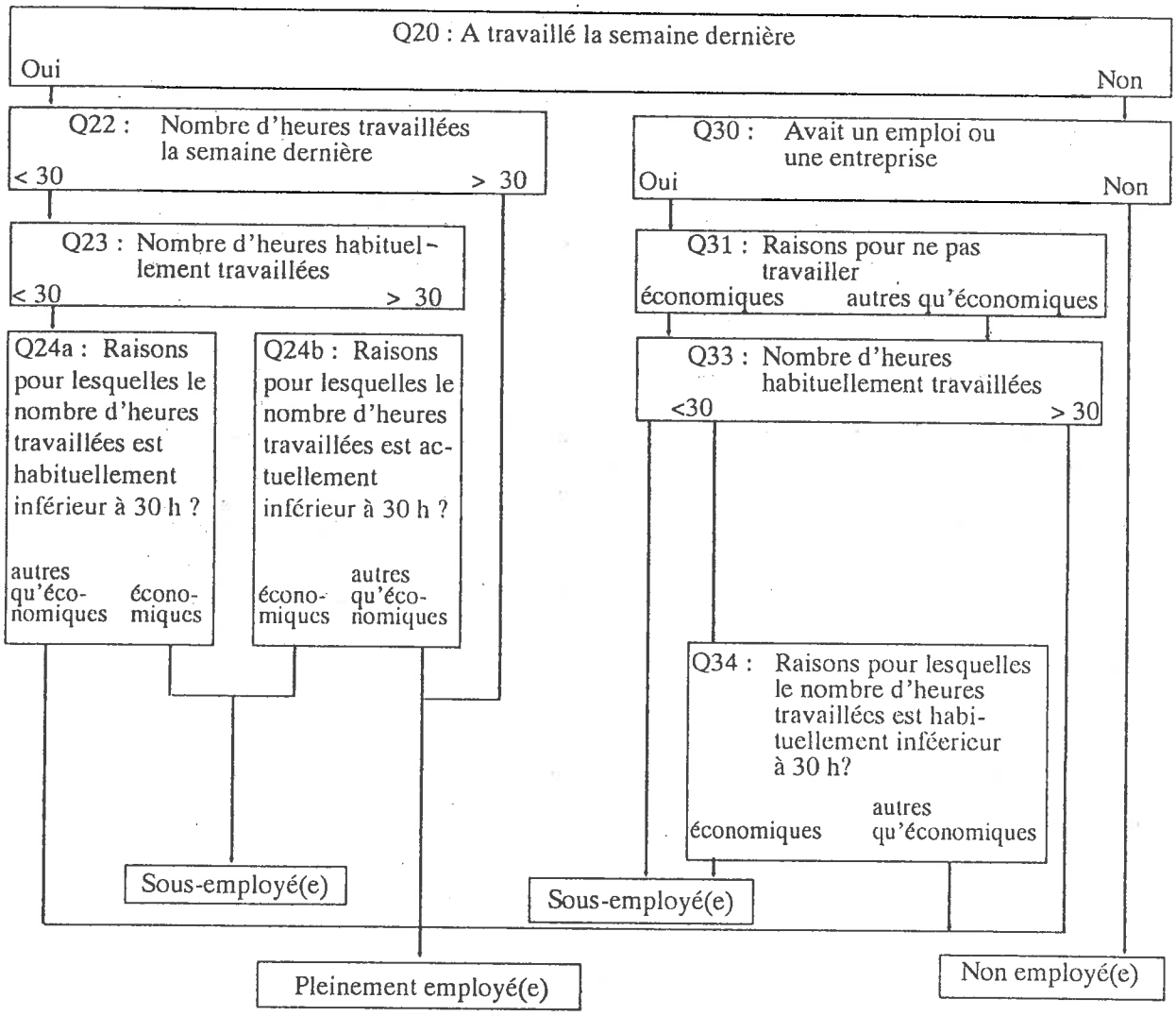

Tableuau de la disponibilité de temps pour le travail

[L'enquêté(e) était]

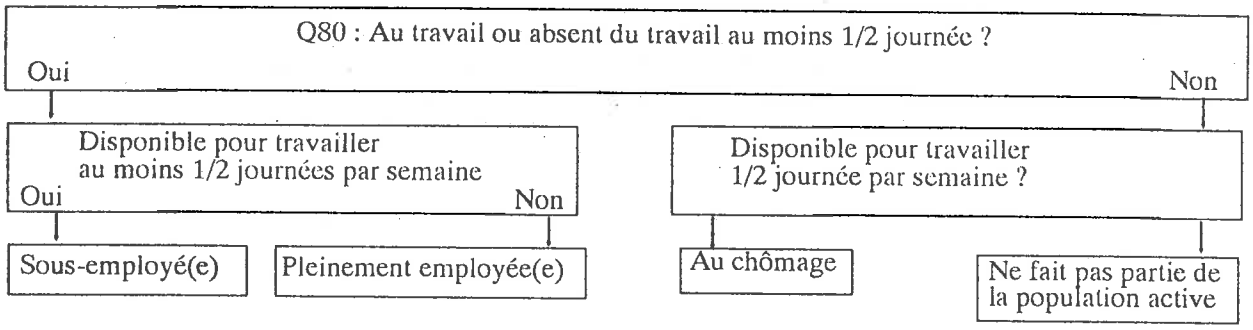

40% au Kerala). La méthode du tableau a permis d'estimer la somme du temps dont disposaient les personnes en état de sous-emploi visible pour un travail supplémentaire. Au Costa Rica, les femmes disposaient de davantage de temps que les hommes (3,3 jours durant la semaine de référence, contre 3 jours), tandis qu'au Kerala, c'était l'inverse (1,2 jour contre 1,8 jour).

4.2 Emploi dans le secteur non structuré. La treizième Conférence internationale des statisticiens du travail a recommandé que des méthodes soient mises au point pour identifier la population active du secteur non structuré. La quatorzième Conférence tenue en 1987 a examiné un document de travail sur la question où étaient énoncés deux principes pour la définition de ce concept. Premièrement, le secteur non structuré est une caractéristique du lieu de travail et non pas des travailleurs. Deuxièmement, ce secteur se distingue par l'ampleur restreinte des activités qui en relèvent ainsi par un niveau peu élevé d'organisation et de technologie.

Lors des enquêtes méthodologiques, on a mesuré l'emploi non agricole dans le secteur non structuré. Toutes les personnes travaillant dans des établissements qui n'étaient pas enregistrés ont été prises en compte, de même que celles travaillant dans un établissement enregistré qui avait au moins une caractéristique l'apparentant au premier type d'établissement. Au Costa Rica, les caractéristiques des établissements non enregistrés étaient les suivantes: absence de sécurité sociale pour les travailleurs, absence de facturation des biens et services vendus, utilisation de la force manuelle pour assurer le fonctionnement des entreprises produisant des articles manufacturés, et petit nombre de travailleurs (le nombre variant en fonction de l'activité considérée). Au Kerala, ces caractéristiques étaient: aucune exigence en matière de licence, aucune forme de vérification externe des comptes, absence de caisse de retraite, de facturation des biens et services vendus, de congés payés, petit nombre de travailleurs (le nombre variant en fonction de l'activité considérée), faible valeur des outils et du matériel utilisés (moins de 5,000 roupies indiennes) et emploi de la force manuelle pour faire fonctionner l'établissement. On entend par "enregistrement" l'inscription au registre qui est prévue par la loi ou par la réglementation d'une corporation.

Dans les deux pays, les résultats obtenus indiquent que 48% des personnes exerçant un emploi dans d'autres domaines que l'agriculture travaillaient dans le secteur non structuré (voir l'annexe). La proportion de femmes parmi les travailleurs du secteur non structuré était plus importante que parmi l'ensemble des personnes pourvues d'un emploi (au Costa Rica, les femmes représentaient 49% des personnes employées dans le secteur non structuré contre 30% de l'ensemble des personnes pourvues d'un emploi; au Kerala, les chiffres étaient respectivement 48% et 37%). C'était particulièrement évident dans le cas des employés des établissements non enregistrés qui comportaient une plus forte proportion de femmes (56% au Costa Rica, 50% au Kerala).

5. CONCLUSIONS

Les normes internationales actuelles concernant la mesure de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi ont nettement amélioré la mesure du taux d'activité féminin, en particulier grâce à l'utilisation d'une liste d'activités destinée à repérer les personnes produisant pour leur propre consommation et à l'assouplissement du critère de recherche d'un travail pour la mesure du chômage. La preuve en est que d'après les résultats de deux enquêtes méthodologiques effectuées respectivement au Kerala et au Costa Rica, l'introduction de ces deux éléments nouveaux permet d'identifier un plus grand nombre de femmes que d'hommes en tant que personnes pourvues d'un emploi comme en tant que chômeurs. Bien que ces enquêtes ne soient pas représentatives de l'ensemble du pays où elles ont été effectuées, elles ont donné une première idée de la situation des femmes sur le marché du travail, idée qui pourrait être vérifiée en entreprenant des enquêtes représentatives : la proportion de femmes était relativement plus importante parmi les personnes en état de sous-emploi visible, dans le secteur non structuré et parmi les chômeurs, que parmi l'ensemble des personnes pourvues d'un emploi.

REFERENCES

1. OIT, "Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail", édition de 1988, Genève.

2. OIT, "Rapport général, quatorzième Conférence internationale des statisticiens du travail", chapitre II, Genève, 1987.

3. Mata, A., "Measuring employment and unemployment, Report from two ILO methodological surveys in Kerala, India, and Costa Rica", Working paper No.2, Bureau de statistique de l'OIT (à paraître).

4. Hussmanns, R., Mehran, F. et Verma, V., "Surveys on economically active population, employment, unemployment and underemployment: a manual on concepts and methods", Genève 1989.

ANNEXE

PRINCIPAUX RESULTATS DES ENQUETES METHODOLOGIQUES

	Costa Rica			Kerala		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de personnes pourvues d'un emploi	665	458	207	317	190	127
qui sont habituellement inactives	87	31	56	31	6	25
1. personnes accomplissant au moins une heure de travail	598	419	179	275	177	98
qui sont des travailleurs familiaux non rémunérés	51	34	17	14	8	6
travaillant moins de 15 heures	5	2	3	3	2	1
2. travailleurs non salariés absents de leur travail	14	9	5	16	6	10
3. travailleurs salariés absents de leur emploi	26	19	7	-	-	-
qui ont une assurance de retour à leur travail	26	19	7	-	-	-
qui bénéficient du service d'un salaire ou d'un traitement	18	12	6	-	-	-
dont la durée de l'absence ne dépasse pas 4 semaines	24	17	7	-	-	-
4. travailleurs engagés dans des activités marginales	27	11	16	26	7	19
qui sont habituellement inactifs	20	5	15	20	3	17
Chômage						
1. chômeurs cherchant du travail et disponibles pour travailler	89	56	33	75	39	36
qui sont habituellement inactifs	26	10	16	11	5	6
qui sont demeurés dans la population active	68	38	19	-	-	-
taux de chômage	12	11	15	19	17	22
2. personnes disponibles pour travailler mais qui ne cherchent pas du travail	143	28	115	33	22	11

PRINCIPAUX RESULTATS DES ENQUETES METHODOLOGIQUES (suite)

	Costa Rica			Kerala		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2.1 pour des raisons liées au marché du travail	72	19	53	31	22	9
parce qu'elles attendent les réponses d'employeurs	8	4	4	-	-	-
parce qu'elles attendent la saison des grands travaux agricoles	1	-	1	-	-	-
parce qu'elles pensent qu'il n'y a pas de travail disponible	27	7	20	23	16	7
parce qu'elles ne savent pas comment s'y prendre pour chercher du travail	18	6	12	8	6	2
autres raisons	18	2	16	-	-	-
qui sont habituellement inactives	55	9	46	3	1	2
qui se sont réintégrées à la population active	26	11	15	-	-	-
taux de chômage	20	14	31	25	24	26
2.2 pour des raisons personnelles	71	9	62	2	-	2
maladie	10	1	9	-	-	-
fréquentation d'un établissement d'enseignement	21	5	16	-	-	-
raisons familiales	40	3	37	2	-	2
qui sont habituellement inactives	64	7	57	2	-	2
qui se sont réintégrées à la population active	15	2	13	-	-	-
Sous-emploi visible						
1. questions classiques	69	41	28	56	32	24
2. tableau de la disponibilité de temps pour le travail	63	42	21	49	35	14
3. utilisation des deux méthodes simultanément	47	29	18	21	15	6
4. volume du sous-emploi	3.1	3.0	3.3	1.6	1.8	1.2
Secteur non structuré						
1. emploi non agricole	408	236	172	204	118	86
2. nombre total de personnes pourvues d'un emploi dans le secteur non structuré	195	99	96	96	50	46
3. établissements non enregistrés	120	53	67	60	30	30
4. établissements enregistrés	75	46	29	36	20	16

MESURE DU TRAVAIL DES FEMMES

Rapport commun de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et du Bureau de statistique de l'ONU

INTRODUCTION

Cela fait au moins dix ans que l'on se préoccupe de plus en plus de la mesure du taux d'activité féminine, de la quantité de travail fournie par les femmes et de leur production dans le cadre de la famille et du secteur informel. Ces préoccupations ont éveillé l'intérêt des spécialistes et suscité de nombreux débats qui ont donné lieu à des opinions très diverses quant aux causes de la sous-estimation de la contribution des femmes à l'économie. Il est généralement reconnu que l'absence de statistiques exactes sur le rôle des femmes dans l'économie constitue l'un des principaux obstacles qui les empêchent de profiter pleinement du développement. Dans les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, on insiste sur la nécessité de mesurer la contribution des femmes à l'économie, en accordant une attention particulière aux femmes présentes sur les marchés du travail périphériques ou marginaux, telles que celles qui ont des emplois temporaires instables ou des emplois à mi-temps non soumis à réglementation, ainsi qu'au nombre croissant de femmes qui travaillent dans les secteurs non structurés de l'économie 1/.

L'objectif principal du présent document est d'aborder des questions importantes considérées lors de débats internationaux, régionaux ou nationaux comme devant être examinées au préalable si l'on veut mesurer la pleine participation des femmes au développement. Trois thèmes sont examinés: i) la mesure du taux d'activité féminine et l'importance des activités ménagères et informelles, ii) la mesure de la quantité de travail fournie dans le cadre des activités ménagères et informelles et l'estimation de sa valeur et iii) l'amélioration des statistiques et des indicateurs nécessaires à l'application, à l'examen et à l'évaluation des Stratégies prospectives.

Etant donné la grande diversité des activités féminines, il importe de les regrouper en catégories; compte tenu de l'objectif du présent rapport, on pourrait distinguer les activités du secteur formel, les activités du secteur dit informel et les activités ménagères. Les activités des deux premières catégories sont considérées comme "productives" selon les recommandations sur les statistiques du travail de l'OIT et selon le Système de comptabilité nationale. Les activités du troisième groupe, bien qu'importantes et indispensables au bien-être de la famille et pour l'économie, ne sont pas considérées comme étant productives dans ces recommandations et directives. Les groupes peuvent être décrits comme suit:

a) Le secteur formel regroupe toutes les femmes qui font partie de la population active comme employeurs ou comme employées. En recherchant des données pour montrer la contribution des femmes de ce groupe à l'économie, on voit apparaître certains éléments problématiques tels que la concentration des femmes dans certaines activités, leur exclusion d'autres activités, la discrimination au niveau des salaires fondée sur le sexe et l'instabilité des emplois.

b) Le secteur informel englobe certains groupes de femmes qui travaillent à titre indépendant ou comme aides dans leurs propres familles. Pour cette catégorie, il existe des données par sexe; il faudra élaborer d'autres données et surtout, dans bien des cas, reclasser les données existantes. De nombreuses propositions faites récemment par l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) en matière de classement, de subdivision, etc. tendent à répondre à ces besoins.

c) Le secteur ménager regroupe toutes les femmes qui ne travaillent que pour leur propre foyer.

La quantification des activités domestiques et informelles dépend pour une large part d'enquêtes spécialisées et d'études sur les emplois du temps et l'on n'obtiendra, dans l'immédiat, que des chiffres assez approximatifs. Ces chiffres, qui doivent être distingués de ceux qui correspondent aux activités du secteur formel, sont très importants en soi, en tant qu'éléments du produit national et du produit national élargi et comme indicateurs essentiels du développement potentiel.

Chacun de ces groupes est important et les problèmes que pose la collecte des données diffèrent d'un groupe à l'autre. En conséquence, le genre d'analyse à faire dans chaque cas varie à chaque fois et, ce qui est encore plus important, les données et les statistiques dont on a besoin et que l'on peut obtenir dans chaque cas varient également à chaque fois.

I. MESURE DU TAUX D'ACTIVITE FEMININE ET IMPORTANCE DES ACTIVITES MENAGERES ET INFORMELLES

Selon la définition actuelle de l'activité économique, font partie de la population active les personnes qui ont un emploi et les chômeurs. En élargissant cette notion, on considère comme étant économiquement actives les personnes engagées dans la production de biens et de services selon les catégories de production établies par l'ONU dans le Système de comptabilité nationale. C'est dans les pays où la plupart de ceux qui exercent une activité économique sont soit des employeurs soit des employés ayant un emploi salarié stable que cette notion s'applique le plus aisément et décrit avec le plus d'exactitude le niveau de l'emploi. Sont considérés comme faisant également partie de la population active les travailleurs indépendants, les aides familiaux non rémunérés et les apprentis, mais ni

les femmes au foyer, ni les étudiants ni les retraités. Pour classer quelqu'un dans le groupe des actifs, on lui demande s'il a plus d'un certain âge (10 ou 15 ans), s'il a travaillé pour gagner de l'argent ou faire un bénéfice pendant une période de référence donnée (souvent une semaine), s'il cherche du travail ou s'il est disponible pour du travail.

Cette question ne permet pas de saisir la totalité des femmes actives. Par exemple, les travaux liés à la production de subsistance, au filage des céréales, à la vannerie et à d'autres opérations de transformation primaire pour l'autoconsommation, comme aussi le ramassage de combustible et le transport de l'eau, sont considérés comme des activités accomplies par la population active d'après les recommandations de l'OIT et d'après la définition de la production du SCN. Or, ces activités ne sont généralement pas mesurées lorsque l'unique question type sur les activités de la population active est posée. Il conviendrait d'ajouter des rubriques aux questionnaires pour garantir que les activités féminines sont pleinement mesurées.

L'autre série d'activités, à savoir les travaux domestiques tels que la cuisine, le ménage et l'entretien de la famille, bien que ceux-ci soient essentiels au bien-être de la famille, n'est généralement pas prise en compte dans les statistiques officielles alors qu'un certain nombre de pays de la région de la CEE font des enquêtes périodiques sur les emplois du temps. Les enquêtes sur les emplois du temps ou sur les budgets-temps sont une source unique d'informations sur le secteur des travaux domestiques. Elles couvrent les activités productives à la fois à l'extérieur et à l'intérieur du ménage et permettent de saisir les activités de courte durée qui caractérisent le travail des femmes dans les secteurs informel et domestique. Pour décider si une personne accomplit ou non des activités productives, au lieu de poser une ou deux questions concernant l'activité primaire ou secondaire, on se fonde sur une liste d'activités détaillée, ce qui permet de dépasser l'impression culturelle que les femmes sans emploi salarié n'ont que des tâches ménagères.

Les catégories telles qu'elles sont délimitées dans le SCN occultent bien des problèmes associés aux activités indépendantes et aux activités de subsistance, et des incohérences surgissent lorsque l'on introduit la notion d'échange pour délimiter les catégories de production 2/. Par exemple, les tâches domestiques ne sont pas incluses lorsqu'elles sont accomplies par des membres du foyer, mais elles le sont lorsqu'elles sont réalisées dans le foyer de quelqu'un d'autre, la valeur de ce travail étant alors estimée d'après les taux de salaire en vigueur. Cependant, si la production n'est ni vendue ni échangée mais destinée exclusivement à l'autoconsommation, la classification est beaucoup plus problématique. Pour surmonter les problèmes de substitution entre la production pour l'autoconsommation et les achats, on suggère parfois de définir l'activité économique comme englobant l'ensemble des activités de production de biens et de services potentiellement commercialisables. Cependant, on reconnaît que ce système

de mesure est difficile à mettre en oeuvre car il implique notamment que l'on impute une valeur à de nombreux services domestiques visant l'autoconsommation. Cela étant, il est important de comprendre plus clairement ce qu'est le travail des femmes, notamment au sein des secteurs informel et domestique de l'économie.

Le terme "travail" est également très important pour la mesure du taux d'activité. Généralement, la notion de travail est associée à des activités rémunérées, continues, accomplies en dehors de chez soi et souvent à plein temps.

Ces caractéristiques ne coïncident pas exactement avec celles qui, d'après de nombreuses études, s'attachent effectivement au travail accompli par les femmes. On dit que le travail des femmes est caractérisé par la discontinuité associée au cycle biologique, que c'est un travail à temps partiel accompli de plus en plus à domicile, dans des entreprises familiales ou pour compte propre.

Les limites de ces notions apparaissent avec évidence tant dans le contexte urbain que dans le contexte rural, mais surtout dans ce dernier, où les activités des femmes ne peuvent pas être et ne sont pas classées comme travaux selon les définitions et les pratiques existantes.

Il a été recommandé de considérer les ménages à la fois comme des unités de production et des unités de consommation et de définir le terme "travail" comme incluant toutes les activités exécutées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer. Le "travail" engloberait alors les trois catégories d'activités suivantes: i) les travaux liés à la production destinée à être vendue; ii) les activités de troc, telles que l'échange de biens à l'intérieur d'un quartier, et iii) les activités visant l'autoconsommation uniquement 3/.

Mesure du chômage

Les taux de chômage sont très importants, non seulement parce qu'ils permettent de se faire une idée du nombre des sans-emploi, mais aussi parce qu'ils fournissent des statistiques sur la population active potentielle, autrement dit le nombre de personnes qui travailleraient si le type d'emploi voulu leur était offert au bon endroit avec une juste rémunération.

La mesure du chômage est influencée par ces questions théoriques et rendue difficile lorsque diverses approches sont prises en compte en ce qui concerne la période de référence. Etant donné la nature des tâches que les femmes accomplissent généralement, il est tout à fait possible que certaines d'entre elles aient accompli des activités économiques au cours de l'année écoulée, ou même du mois écoulé, mais non au cours de la semaine écoulée.

Ainsi, le choix de la période de référence pour mesurer le taux d'activité a un effet sur la présentation de la situation des femmes. Les personnes qui ne faisaient pas partie de la population active au cours de la

période de référence indiquée sont automatiquement exclues de la population active et ne sont par conséquent ni comptées ni considérées comme étant au chômage. Si ce problème ne concerne pas les femmes qui travaillent dans le secteur formel, il se pose en revanche pour celles qui, nombreuses, ont généralement un emploi informel, saisonnier et instable.

II. MESURE DE LA QUANTITE DE TRAVAIL FOURNIE PAR LES FEMMES DANS LES SECTEURS INFORMEL ET DOMESTIQUE ET EVALUATION DE LEUR PRODUCTION

A. Activités économiques non structurées

De nombreuses publications font référence au secteur informel et beaucoup d'efforts ont été faits pour donner du phénomène sous tous ses aspects une définition claire et utile pour les diverses catégories d'utilisateurs de statistiques. Cependant, le critère de définition du secteur informel demeure vague et on ne s'est pas encore mis clairement d'accord sur une définition internationale qui puisse s'appliquer dans diverses circonstances.

La première tentative de définition du secteur informel a été faite par l'Organisation internationale du Travail sur la base d'études entreprises sur le sujet en Amérique latine et en Afrique. D'après ces études, le secteur informel est un secteur de production dans lequel les activités à faible productivité prédominent, les travailleurs manuels sont à leur compte, les ouvriers travaillent dans de petites entreprises et sont peu organisés.

D'autres définitions sont proposées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes notamment, pour laquelle le secteur informel se distingue par: a) l'emplacement du lieu de travail, b) la mesure dans laquelle l'activité ressemble à un travail domestique, c) la destination du bien produit, d) l'aspect légal des activités et leur niveau d'acceptation sociale, e) la force des liens qui unissent ce secteur au secteur officiel, f) la complexité technique et sociale de l'activité, et g) la stabilité de l'activité dans le temps 4/.

Les participants à la quatorzième Conférence internationale des statisticiens du travail, organisée par l'OIT en 1987, ont tenté de définir le secteur informel à des fins statistiques, sans toutefois parvenir à se mettre d'accord. Ils ont décidé cependant de reprendre les travaux sur ce sujet à la quinzième Conférence 5/.

Dans ses travaux, l'INSTRAW insiste à propos du secteur informel sur les aspects qu'il considère pertinents du point de vue de la part que les femmes occupent dans ce secteur. Il souligne que les personnes qui travaillent à leur compte et qui n'ont pas d'employés réguliers (qu'il s'agisse d'aides familiaux rémunérés ou non) doivent être considérées comme faisant partie du secteur informel.

Sans entrer dans le détail, on peut dire d'une manière générale qu'à l'évidence les femmes occupent une place très importante dans le secteur informel, notamment dans les services. Elles se concentrent dans les activités à faible revenu de ce secteur. On ne dispose pas de chiffres exacts, mais les recherches qui ont été faites montrent toutes qu'une grande partie des travailleurs du secteur informel font partie de la main-d'oeuvre considérée comme marginale : les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les immigrants.

L'importance du secteur informel au milieu des années 80, tant dans les pays en développement que dans les pays développés, signale une évolution des tendances dans le domaine des structures de l'emploi, associée au processus d'expansion du secteur tertiaire. Ce phénomène a été observé depuis la dernière décennie par les spécialistes des sciences sociales, les services gouvernementaux chargés de formuler les politiques économiques et sociales, ainsi que par l'ONU dans le cadre de la mise au point des activités de coopération technique. Tous, de leurs points de vue différents, ont observé l'apparition d'un nouveau phénomène de relations professionnelles où prédominent des réglementations différentes de celles qui existent sur le marché officiel du travail. Plus précisément, on s'accorde à dire que ce que l'on pensait être au début des années 70 un phénomène associé à la crise conjoncturelle, s'est non seulement poursuivi mais amplifié. Ainsi, après avoir observé le phénomène pendant plus de 10 ans, on constate que le secteur informel est aujourd'hui un élément à part entière de l'économie des pays et non pas un élément marginal.

En Amérique latine, on peut constater que toutes sortes de "petits boulots" et autres activités précaires se pratiquent dans la rue, et qu'une grande partie de la population en dépend pour subsister. De nombreuses industries développent leur production selon le système "maquila". A la campagne, les relations de production à long terme disparaissent et font place de plus en plus à des contrats de travail temporaires. En Afrique, la production est assurée en grande partie par des unités qui fonctionnent à petite échelle, avec des techniques de travail manuel à forte intensité de main-d'oeuvre.

Quoi qu'il en soit, le fait que de larges couches de population travaillent dans le secteur dit informel n'est pas propre aux pays en développement, comme on l'a pensé tout d'abord. Dans les pays fortement industrialisés, le phénomène se présente certes un peu différemment, mais il est de plus en plus évident, comme le montrent diverses études, que le nombre des petites entreprises augmente rapidement. Des unités de production informelles travaillent en sous-traitance pour les industries du tissage, du vêtement, de la motocyclette et de la chaussure dans de nombreuses régions. Dans de nombreux pays européens, les femmes sont aussi en train de devenir la poutre maîtresse de ce dispositif informel en constituant des unités de production ménagère et en faisant du travail à façon; dans les régions rurales, les femmes ont de multiples activités relevant de ce secteur.

Des recherches approfondies doivent être faites concernant les activités du secteur informel et sa contribution doit être estimée de manière systématique. Apparemment, il est la source d'une production importante et fournit des emplois à d'innombrables personnes.

Les personnes travaillant en sous-traitance à domicile - en grande majorité des femmes - constituent une catégorie importante du secteur informel; cela apporte une autre dimension à la question et complique encore les problèmes de définition et de mesure. Les sous-traitants à domicile assemblent des produits chez eux en utilisant des matériaux ou des éléments qu'ils se procurent eux-mêmes ou qui leur sont livrés par les entreprises recevant les produits. Ce type d'activité, caractéristique de la période de la seconde guerre mondiale, a réapparu ces dernières années, souvent dans la branche du commerce extérieur. Il est ainsi directement lié non seulement à la production et à la création de revenus sur le plan national, mais aussi à la balance du commerce international. Si l'expression "travailleur sous-traitant à domicile" fait référence à l'activité d'une seule personne, le "travail sous-traité à domicile" peut recouvrir un type d'activité organisée en unités comprenant plusieurs personnes, qu'il s'agisse d'aides familiaux non rémunérés ou de travailleurs salariés, ou des deux lorsque l'unité est de toute évidence une "entreprise".

Dans ce type de travail, les liens entre les établissements traditionnels et les établissements informels deviennent plus complexes et, sur cette base, certains ont mis en question la validité de la notion de secteur informel. Les accords contractuels entre les unités des secteurs traditionnels et informels sont problématiques et les possibilités de classement des travailleurs sous-traitants à domicile sont multiples.

Au cours de la quatrième réunion du Groupe d'experts sur les comptes du secteur des ménages qui se réunit dans le cadre de la révision du SCN, des règles provisoires concernant la classification des travailleurs sous-traitants à domicile et des unités de travail sous-traité ont été proposées. En général, le travail sous-traité à domicile ne concerne que des activités autres qu'agricoles et il est habituellement rémunéré à la pièce ou à la tâche. On peut donc classer les travailleurs sous-traitants à domicile, suivant les règles énoncées dans la version actuelle de la Classification internationale type des professions (CITP), dans la catégorie des employés (lorsqu'ils font un travail moyennant traitement ou salaire) ou des travailleurs indépendants (lorsqu'ils gèrent une affaire sans l'aide de travailleurs rémunérés mais éventuellement avec celle d'aides familiaux non rémunérés). Les personnes qui emploient des ouvriers ne sont pas considérées comme étant des travailleurs sous-traitants à domicile. A l'issue du débat, il a été convenu qu'il s'agissait d'un domaine dans lequel les statistiques du travail et les classifications du SCN devaient être harmonisées.

B. Activités domestiques

Le fait que l'on sous-estime la contribution des femmes à l'économie est également dû en partie au fait que l'on ne reconnaît pas l'importance économique des activités domestiques accomplies à domicile, qui sont essentielles au processus de reproduction et de maintien de la force de travail.

L'importance de ces activités ne tient pas seulement au nombre de personnes impliquées, mais aussi au fait qu'elles sont un élément fondamental de la structure sociale et de la viabilité économique et sociale à long terme. Ainsi, en revoyant la définition de la production, il conviendrait de formuler une définition plus complète de la population active qui englobe la production de biens et de services à la maison pour la consommation des membres du foyer. Ceci signifie qu'il faut ajouter, par exemple, dans la classification des professions, le groupe des "activités domestiques" (accomplies chez soi), à la catégorie actuelle des "services domestiques" (accomplis en tant qu'employés).

Différentes études méthodologiques montrent que l'on pourra estimer avec précision la contribution des femmes à l'économie, en ce qui concerne notamment le secteur informel et les tâches domestiques, lorsqu'on disposera d'informations suffisantes sur les activités accomplies par catégorie professionnelle et par secteur économique.

Les accords relatifs à la révision du SCN quant à la subdivision du secteur des ménages sont une base utile pour établir des statistiques concernant le secteur informel; avec quelques efforts supplémentaires, on pourrait élaborer des comptes et des tableaux concernant les femmes. D'autres décisions prises dans le cadre de la révision du SCN ont un effet sur les statistiques féminines, comme la décision de remplacer la notion de chef de ménage par celle de principal soutien économique du ménage et la décision selon laquelle différents secteurs peuvent être étalés sur des années différentes, ce qui permet une souplesse de déploiement des ressources dans des secteurs de remplacement, selon les possibilités.

C. Questions de classification

Les systèmes de classification sont essentiels pour ce qui est de l'analyse de la contribution des femmes à l'économie. Une classification précise peut faire apparaître des faits qu'une autre dissimulera. Ceci est particulièrement important en ce qui concerne la collecte de données sur les activités économiques des femmes, étant donné qu'elles ont souvent des activités qui n'apparaissent pas dans les catégories traditionnelles. La compilation des statistiques est influencée par les expériences passées et les perspectives, et il n'est par conséquent pas toujours facile d'inclure de nouveaux domaines autrefois considérés comme étant sans importance ou moins intéressants, ou d'introduire de nouvelles catégories auxquelles on ne pensait pas auparavant.

Par ailleurs, la quantité des données statistiques ne peut remplacer la qualité, que ce soit sur le plan purement technique ou qu'il s'agisse de l'exactitude avec laquelle rendre compte du phénomène étudié. Fréquemment, en examinant les statistiques disponibles, on constate qu'elles sont parfois pléthoriques mais pas toujours appropriées. En ce qui concerne les statistiques relatives aux activités économiques des femmes dans de nombreux pays, elles sont à la fois insuffisantes et inappropriées. On pourrait peut-être ne serait-ce que présenter les statistiques existantes par sexe en tant que de besoin. Bien que cela puisse paraître simple, on ne le fait pas systématiquement et beaucoup reste à faire, en particulier dans les pays en développement ou dans les pays sous-développés d'un point de vue statistique.

Il convient de trouver des classifications et des définitions spéciales pour témoigner de la nature particulière de la participation des femmes à l'économie, mais cela est aussi beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. On ne peut comprendre la position des femmes dans la production que si un certain nombre de facteurs différents sont pris en compte, facteurs d'ordre social, historique, culturel et traditionnel.

Les principaux systèmes de classification sont la Classification internationale type des professions (CITP), la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et la Classification internationale d'après la situation dans la profession. Pour les femmes, la classification du secteur des ménages du SCN revêt également une importance particulière. Ces classifications représentent différentes manières de classer les phénomènes économiques et sociaux qui se complètent les uns les autres de multiples façons.

La nouvelle Classification internationale type des professions (CITP) reflète mieux la situation des femmes sur le marché du travail et offre un cadre amélioré pour la formulation des politiques. Un changement important a été apporté, à savoir la distinction que l'on fait maintenant entre les activités à orientation commerciale et les activités de subsistance dans l'agriculture, secteur dans lequel les femmes jouent un rôle important; il s'agit d'un changement notable, à la fois parce qu'il touche un grand nombre de personnes et parce que la couverture dans ce domaine était jusqu'à présent relativement faible. La nouvelle formule à un chiffre et la ventilation plus fine à 2, 3 et 4 chiffres montrera plus clairement la place des femmes dans la population active et le genre d'emplois qu'elles occupent, car la nouvelle classification contient davantage de détails concernant les emplois qu'occupent généralement les femmes.

En ce qui concerne la classification des services, il convient de se rappeler les nombreuses caractéristiques particulières de ceux-ci et la possibilité d'utiliser, selon la CITP, des critères de classification différents de ceux qui sont retenus pour les activités visant la production de biens. En fait, le mot "services" est une expression très générale qui

recouvre un large éventail d'activités dont les caractéristiques sont extrêmement différentes. Cela va de situations qui ne nécessitent pas de compétences particulières, parfois pas même de bases scolaires, à des situations qui exigent les qualifications les plus élevées. Les unités de production de services sont dispersées et difficiles à observer par les méthodes statistiques habituelles; il est beaucoup plus facile de trouver des indicateurs physiques pour les activités productrices de biens que pour les services; il est plus difficile aussi de séparer l'élément quantité de l'élément prix dans l'évolution de la valeur des services.

La révision de la CITP a montré qu'il fallait réviser la Classification internationale d'après la situation dans la profession qui lui est liée. Cette situation dépend beaucoup des réalités socio-économiques: les données relevant de ce domaine révèlent de nombreux aspects propres à la situation des femmes que l'on ne peut obtenir avec aucun autre type de classification. La classification en question aura un impact important sur l'analyse des données aux fins d'élaboration des politiques générales.

La nouvelle Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) apporte un changement important, à savoir le groupe "culture et élevage associés". Il s'agit d'une caractéristique socio-économique fondamentale qui ne doit pas disparaître par agrégation statistique et qui donnera des renseignements importants sur le travail des femmes, même si ce genre de travail est accompli par des personnes des deux sexes.

Du point de vue de l'intérêt des femmes, il est important d'insister sur la nécessité de coordonner les différents types de statistiques, en particulier les statistiques de la production, du revenu et du travail. Pour avoir des renseignements sur l'activité économique des femmes, il faut combiner tous les types de statistiques. La classification par sexe et l'élaboration de tableaux complémentaires compte tenu des données de la comptabilité nationale semblent constituer une possibilité réaliste.

Un travail efficace dans ce domaine a été réalisé conjointement par l'INSTRAW et le Bureau de statistique de l'ONU qui ont examiné les activités en cours concernant la révision du SCN et les recommandations internationales connexes sur les classifications statistiques fondamentales. Ce travail a fourni des éléments importants qui ont permis de tenir compte des préoccupations des femmes et du secteur informel dans le processus complexe de révision des classifications statistiques internationales fondamentales et du SCN.

Les travailleurs indépendants, les aides familiaux non rémunérés et les membres des coopératives de producteurs constituent des catégories également importantes tant pour les problèmes de définition que pour les problèmes de classification du point de vue de la mesure de la part occupée par les femmes dans la main-d'oeuvre. En ce qui concerne les aides

familiaux non rémunérés, le critère est qu'ils doivent faire un travail qui représente une contribution directe à l'entreprise familiale. Le problème consiste à s'assurer pour cette catégorie d'une couverture complète qui ne soit pas excessive.

D'autre part, il semble qu'il y ait des lacunes d'enregistrement en ce qui concerne les travailleurs indépendants ou à leur propre compte, par exemple les femmes qui fabriquent des articles ménagers ou apparentés, ces lacunes étant dues non seulement à des problèmes techniques de comptabilité mais aussi à des obstacles d'ordre social, telles que les différences de perception et l'orgueil familial.

D. Evaluation de la contribution des femmes à l'économie dans le Système de comptabilité nationale

On accomplirait un pas important dans le sens d'une reconnaissance appropriée de la contribution des femmes à l'économie dans son ensemble en utilisant les informations rassemblées dans le cadre du processus de la planification pour le développement. Pour atteindre cet objectif, il conviendrait d'incorporer de manière appropriée la contribution économique dans le Système de comptabilité nationale de l'ONU (SCN).

Le SCN tend à être "un cadre dans lequel les renseignements statistiques nécessaires à l'analyse de l'activité économique dans ses nombreux aspects, pourraient être organisés et reliés entre eux". Dans le cas de la contribution des femmes au développement et de leur participation à l'économie, le problème qui se pose est clair; il s'agit de mesurer une partie d'un tout donné, à savoir la partie du développement et de la croissance économique totale qui revient aux femmes, autrement dit leur part dans la rémunération globale des travailleurs.

Au cours des dernières décennies, des progrès considérables ont été faits dans le domaine du rassemblement des données économiques, notamment grâce à l'établissement de comptes nationaux et à la généralisation de leur utilisation. Ces données visent essentiellement à calculer des agrégats globaux et à mesurer les rapports entre eux. Cependant, lorsque l'on regroupe ainsi un volume immense de statistiques économiques, les caractéristiques particulières ont tendance à être absorbées dans de grandes catégories générales qui deviennent inaccessibles à l'analyste.

En outre, les analyses les plus récentes utilisent la notion de production monétaire orientée vers les marchés. D'après les directives révisées du SCN, la production commercialisée du secteur informel est le fait des entreprises familiales, dont la production destinée à être commercialisée tend à être plus importante que celle qui est destinée à l'autoconsommation.

On pourrait désagréger la production des entreprises familiales en deux groupes principaux: 1) la production et la transformation des produits primaires, principalement agricoles (fruits, légumes, fleurs, etc.). Du point de vue des femmes, la couverture statistique du travail

des femmes pose essentiellement un problème de relations entre "l'employeur" et les aides familiaux non rémunérés qui peuvent avoir une perception différente quant à la question de savoir si l'emploi est un engagement stable ou volontaire, et 2) la production d'autres types de produits par des entreprises familiales dans les zones rurales et urbaines, comme dans les secteurs de la fabrication (à la main ou à la machine à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer), du commerce et des services. Dans le second cas, bien des difficultés théoriques se présentent en raison des liens qui existent entre le secteur traditionnel et le secteur informel. Dans la plupart des pays en développement, la situation est telle qu'une grande partie de la population doit, pour répondre à ses besoins, recourir à la production familiale. Toutes ces activités devraient être traitées comme étant productives et non comme des tâches ménagères générales. Cependant, un autre problème de définition se présente à propos de la distinction à faire entre un travailleur indépendant et un employé.

Les entreprises familiales accomplissent aussi toutes sortes de services divers allant des soins paramédicaux et de l'enseignement aux spectacles ambulants. Jusqu'à présent, nous avons touché les domaines qui, dans le cadre actuel du SCN, sont regroupés dans la catégorie "autres biens et services".

La production non monétaire et les services qui n'entrent pas dans le SCN constituent un autre problème à résoudre en ce qui concerne l'évaluation statistique du travail des femmes. La prise en compte, en valeur monétaire, du travail des femmes aura des incidences sur l'expansion du produit national. Le travail accompli par les femmes chez elles et pour leur famille est de nature très variée. Dans le cadre actuel des comptes nationaux, il n'est enregistré que s'il est accompli par une personne employée.

La production non monétaire inclut la production primaire de subsistance, par exemple la culture potagère, le petit élevage, la pêche, la chasse, le ramassage du bois à feu, etc. Elle comprend aussi la transformation de produits primaires pour la consommation du ménage, comme l'huile, le vin, le fromage, les tissus et les meubles. Dans certains pays, il a été recommandé d'inclure dans cette catégorie des biens tels que chaussures, poteries, petits outils agricoles, etc. Les activités considérées relèvent aussi de la formation de capital fixe pour ce qui est des travaux de construction, de l'amélioration des sols, des installations de stockage, des bateaux, des filets de pêche, de l'approvisionnement en eau, etc.

En résumé, la production non monétaire totale du secteur informel est la somme de la production primaire, de la transformation des produits primaires et de la formation de capital fixe. La production non monétaire est généralement mesurée en unités physiques et doit être évaluée en termes monétaires en vigueur sur les marchés officiels.

Le mouvement féministe préconise l'inclusion des travaux domestiques dans le SCN. Il existe deux méthodes fondamentales pour estimer la valeur du travail des femmes à la maison. La première fait appel au "coût de substitution", où l'on donne un prix aux activités domestiques d'une personne en fonction de ce que seraient ses gains si elle travaillait à l'extérieur. Cela signifie qu'un médecin et une infirmière évalueraient différemment une heure de travail domestique s'ils choisissaient de rester à la maison. Le débat reste ouvert quant aux avantages et aux inconvénients de ce système. La deuxième méthode fait appel à la "fonction équivalente sur le marché", où une valeur est assignée à toutes les tâches domestiques compte tenu des prix correspondants sur le marché, c'est-à-dire du salaire perçu par un domestique, un cuisinier, une infirmière, etc.

On aura fait un pas important vers la reconnaissance de la contribution des femmes à l'économie lorsqu'on utilisera la définition de la production recommandée à la quatrième Réunion d'experts sur la révision du SCN, aux termes de laquelle la production est la création de biens et de services échangés sur le marché, pouvant être commercialisés ou produits avec des moyens de production achetés sur le marché. Les recommandations concernant la révision de la délimitation des catégories de production du SCN sont tout aussi importantes pour une meilleure reconnaissance de la contribution des femmes à l'économie par le biais du secteur informel, et pour le soutien de leurs activités.

Il est difficile d'évaluer avec exactitude la contribution des femmes à l'économie, mais si l'on dispose de données statistiques suffisantes, on pourra procéder à une désagrégation par sexe du produit national brut. On peut aussi tenir compte de la contribution des femmes dans le cadre d'un compte satellite de la comptabilité nationale. Ce genre de système semble aujourd'hui être la solution la plus viable pour développer la contribution des femmes à l'économie; il semble aussi être la condition nécessaire pour appliquer la notion élargie de produit national brut et la séparation complémentaire par sexe.

La production familiale, y compris les services, pourrait donc faire l'objet de comptes supplémentaires. Ceux-ci devraient être divisés en deux catégories regroupant d'une part les activités accomplies pour le bien de la collectivité, telles que le travail bénévole en tant qu'infirmières dans les hôpitaux ou dispensaires, sages-femmes, enseignants, pompiers, etc., ainsi que les services fournis gratuitement à des familles ou à d'autres ménages, et d'autre part les activités accomplies pour le ménage dans lequel elles sont effectuées. Un compte supplémentaire pourrait être créé pour présenter un nouvel agrégat qui reflète la valeur de ces activités et leurs caractéristiques.

III. AMELIORATION DES STATISTIQUES ET DES INDICATEURS NECESSAIRES A L'APPLICATION, A L'EXAMEN ET A L'EVALUATION DES STRATEGIES PROSPECTIVES

La dernière partie du présent document est consacrée à certains problèmes concernant le choix des statistiques et des indicateurs nécessaires à l'examen et à l'évaluation de l'application des Stratégies prospectives, plus particulièrement dans la région de la CEE.

Les Stratégies retiennent certains des principaux domaines dans lesquels il convient de suivre les réalisations des femmes, dans le cadre des trois grands thèmes de la Décennie pour la femme : égalité, développement et paix. En restant proche du cadre d'évaluation de la situation des femmes, il conviendrait d'examiner les statistiques sociales, démographiques, économiques et autres données connexes.

Les statistiques et les indicateurs sur les caractéristiques démographiques ont trait, en général, à la fécondité, à la mortalité, à la nuptialité et aux divorces ainsi qu'aux structures des migrations intérieures et extérieures des hommes et des femmes. Pour les pays de la région de la CEE, les indicateurs d'âge pourraient être intéressants étant donné que d'après les chiffres récents, il semble que la population de ces pays vieillisse. Le vieillissement de la population a non seulement des conséquences démographiques mais aussi des incidences sociales et économiques. Ainsi qu'il est reconnu universellement, les femmes vivent en général plus longtemps que les hommes; en conséquence, l'évolution des phases démographiques devrait être intégrée de manière appropriée dans la compilation des statistiques et des indicateurs concernant les femmes.

D'autres indicateurs et séries statistiques pourraient aussi être inclus :

- Des indicateurs sociaux : en particulier des données sur le niveau d'alphabétisation par âge, les taux d'inscription et de rétention, la fréquentation et le niveau d'instruction dans le système éducatif, le domaine idéologique du contexte de l'éducation, les rôles stéréotypés pour chaque sexe et les schémas de comportement;

- Des indicateurs concernant la santé : données sur la mortalité, la morbidité, l'espérance de vie, les habitudes nutritionnelles ainsi que la fourniture et l'utilisation des services;

- Des indicateurs concernant la situation juridique et politique : données sur la participation des femmes à la vie publique et dans leurs collectivités respectives;

- Des données permettant d'évaluer la contribution des femmes à l'économie : données, notamment, sur l'accès des femmes aux ressources économiques, sur leurs activités économiques à l'intérieur et à l'extérieur du foyer (révélant la prolifération

d'activités multiples chez les femmes citadines dans les pays européens), sur l'ampleur de la ségrégation professionnelle dans l'industrie, sur leur représentation aux niveaux hiérarchiques de l'emploi, sur le chômage, la productivité, le revenu et l'épargne. Il convient de distinguer les activités commerciales et les activités non commerciales: i) les travaux accomplis par des employés, des employeurs, des travailleurs indépendants, des aides familiaux non rémunérés (assistants d'entreprise) dans la production commercialisée, et ii) le travail non commercial à des fins de subsistance, la production pour l'autoconsommation et le travail bénévole.

Les principales sources de données disponibles pour recueillir des informations sur l'activité économique de la population sont les recensements de population et les enquêtes sur les ménages. Il existe aussi d'autres sources, comme par exemple les recensements économiques, les recensements ou enquêtes agricoles et d'autres enquêtes spécialisées. Il convient aussi de mentionner les enquêtes sur l'emploi du temps qui sont de plus en plus courantes.

Un certain nombre de mesures doivent être prises pour améliorer la qualité des informations provenant des deux sources de données les plus communes, à savoir les recensements de population et les enquêtes sur les ménages.

Utilisation d'un module spécial pour dénombrer les vrais inactifs

Etant donné que l'on a tendance en général à classer beaucoup de femmes dans la catégorie des inactifs, il serait utile d'utiliser des modules spéciaux pour recueillir des informations supplémentaires sur les activités des femmes qui, lors d'une première entrevue, sont classées dans la catégorie des inactifs. Ce module doit nécessairement être bref, mais il est possible d'y ajouter une série de questions lorsqu'une liste d'activités accomplies par la femme est mentionnée. Pour nombre de ces activités, on retrouvera sans doute le même genre de caractéristiques que pour les activités du secteur informel.

Période de référence

Un second point discutable lorsque l'on établit le questionnaire concerne la période de référence à utiliser pour définir une personne comme étant économiquement active ou non. On préconise souvent la semaine qui précède le recensement ou l'enquête en faisant valoir que c'est la façon la plus exacte de mesurer le chômage au moment de l'enquête. C'est un argument valable.

Néanmoins, du point de vue de l'activité des femmes et en particulier de celles qui travaillent dans le secteur informel, dont on a déjà souligné le caractère essentiellement instable, intermittent et saisonnier (dans l'agriculture par exemple) il conviendrait d'adopter une période plus longue - par exemple, l'année précédant l'enquête ou le recensement - comme période de référence 6/.

Vu les avantages et les inconvénients des deux critères utilisés pour choisir la période de référence, le mieux serait de prendre une décision qui combine les avantages des deux possibilités, à savoir d'utiliser la semaine précédant le recensement ou l'enquête pour les questions traditionnelles concernant l'activité économique et une période plus longue pour les questions du module complémentaire visant à faire apparaître l'activité économique des personnes qui sont tout d'abord classées dans la catégorie des inactifs.

Ordre des questions

Un troisième élément qui peut soit faciliter soit entraver la compilation des informations fondamentales sur la participation des femmes à l'économie est la méthode utilisée pour formuler les questions sur ce point. Il convient à cet égard de suivre les Principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de population, ainsi que les enquêtes sur les ménages, quant à la nécessité de formuler tout d'abord les questions visant à établir si la personne travaillait pendant la période de référence, ce qui évite ce que les femmes ont tendance à faire, c'est-à-dire se classer dans la catégorie des "ménagères" ou "femmes au foyer".

Questions relatives aux caractéristiques personnelles des femmes

Il est reconnu que pour planifier l'économie et les mesures sociales connexes en vue de faciliter l'incorporation des femmes dans l'activité économique sur un plan d'égalité, il convient de comprendre la contribution différenciée qu'apportent les femmes dans les divers secteurs. Il faut tenir compte aussi, au cours du processus de planification, des différences découlant de la diversité des situations socio-économiques, des groupes ethniques, des situations matrimoniales, des niveaux d'éducation ou du fait que l'emploi occupé se trouve dans une ville ou un pays différent du lieu de naissance.

Statistiques et indicateurs concernant les personnes âgées

L'objectif principal de la collecte d'information sur le travail des femmes âgées dans les secteurs informels de l'économie est de fournir des données pertinentes pour servir de base aux décisions relatives aux politiques et programmes bénificiant de l'appui de sources soit nationales, soit internationales. C'est souvent à cause d'hypothèses erronées concernant le rôle des personnes âgées que les préoccupations de celles-ci ont été purement et simplement ignorées. De bonnes informations peuvent jouer un rôle important pour redresser ce déséquilibre, mais seulement si elles sont facilement accessibles et présentées à un moment opportun à une réunion de décideurs, qui ne s'intéressent peut-être pas particulièrement à l'activité économique des personnes âgées et à la nécessité d'améliorer leur niveau de vie et de revenu et manquent de compétences dans ce domaine.

Le secteur informel présente un potentiel de développement pour la structure démographique en évolution de la plupart des pays européens qui, du fait de la hausse de l'espérance de vie et du faible taux de fécondité, dénote une expansion du groupe de population âgé de 60 ans et plus. C'est la raison pour laquelle on dit souvent que le secteur informel pourrait être une source d'emploi pour les femmes âgées. On pourrait élaborer des programmes de travaux rémunérateurs pour les femmes âgées dans les secteurs informel et domestique afin d'utiliser l'énorme potentiel que représente la population âgée. Il faut souligner que toute activité concernant la contribution des femmes âgées à l'économie devrait tenir compte de la nécessité de favoriser l'amélioration de l'interaction entre les générations.

Il existe quelques informations sur la situation démographique des femmes âgées et sur le niveau de leur participation à l'économie. De grosses lacunes proviennent de la façon dont les données sont recueillies et publiées. Souvent les données ne sont pas séparées par sexe de manière adéquate et la ventilation ou classification par âge est souvent inappropriée. De surcroît, il est urgent d'améliorer le cadre théorique et méthodologique qui servira de base à la collecte de données statistiques sur le travail des personnes âgées dans les secteurs informel et domestique de l'économie 7/.

Notes

1/ Voir le rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, Nairobi, 15-26 juillet 1985 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.85.IV.10). Chapitre I, section A.

2/ Voir par exemple "Problems of Data Utilization for Construction of indicators" de Lawrence Lewis, dans Report on Workshop on Statistics and Indicators on the Social and Economic Situation of Women Particularly in the Informal Sector held in Colombo, Sri Lanka, 12-16 October 1987, INSTRAW, 1987.

3/ Voir les recommandations de l'Atelier sur les statistiques et les indicateurs de la situation économique et sociale des femmes, en particulier dans le secteur informel, qui a eu lieu à Sri Lanka du 12 au 16 octobre 1987. Cette réunion était organisée par le Center for Women's Research (CENWOR), le Department of Census and Statistics et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Bureau de statistique de l'ONU.

4/ CEPALC, "Women in the informal sector in Latin America : Methodological aspects", Santiago (Chili), 1986.

5/ OIT, quatorzième Conférence internationale des statisticiens du travail, rapport de la Conférence (ICLS/14/D.14, version définitive).

6/ Voir OIT, treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, rapport de la Conférence (ICLS/13.D.11, version définitive) et Amélioration des concepts et des méthodes d'établissement de statistiques et d'indicateurs de la situation des femmes, Etudes méthodologiques, série F, No 33 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.84.XVII.3), pour un examen des méthodes de mesure de la population active, l'une fondée sur l'activité actuelle et l'autre sur l'activité usuelle.

7/ "Las mujeres de edad madura en América Latina", document de l'INSTRAW établi en collaboration avec l'American Association of Retired Persons, août 1988.

V. DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA CONFERENCE

MESURE DES QUANTITES DE TRAVAIL ENTRANT DANS LES ACTIVITES DOMESTIQUES' NON STRUCTUREES ET CONNEXES ET EVALUATION DE LEUR PRODUCTIONS

Rapport présenté par la France

1. Introduction:

1.1. Devant la poussée des idées féministes des années soixante dix, des courants de l'opinion publique émanant d'horizons divers ont convergé vers la nécessité de faire reconnaître les activités et les services résultant du travail domestique.

1.2. Il faut entendre sous cette dénomination le travail accompli dans le cadre de la famille, nécessaire au déroulement de la vie quotidienne, dans le cadre des normes sociales en vigueur; pour l'essentiel ce travail es accompli sans contrepartie monétaire et par les femmes.

1.3. Cette demande de "quantification" du travail domestique dépasse aujourd'hui le seul enjeu des luttes féministes. Elle fait l'objet de l'intérêt croissant des économistes et des statisticiens pour ce secteur d'activité, pas ou mal intégré aux échanges marchands.

1.4. Avant d'aborder ce point techniquement, il semble utile d'approfondir la réflexion sur les objectifs que l'on poursuit lorsque l'on cherche à améliorer la connaissance du travail domestique, des femmes notamment.

2. Problématique:

2.1 A cet égard, deux approches sont possible:

- l'une privilégie la notion de temps et d'égalité Hommes/Femmes dans la répartition des tâches domestiques,
- l'autre élargissement du marché à des activités ne relevant pas jusqu' à ce jour de "l'économique".

2.2 - En ce qui concerne l'approche critique de la répartition des rôles masculins et féminins au travers de l'analyse du temps consacré aux activités domestiques:

La charge de ces activités est répartie inégalement entre les hommes et les femmes qui ont la charge d'une famille avec des enfants.

Il y a lieu de traiter différemment le cas du couple parental de celui du ménage monoparental.

Dans le premier cas on peut imaginer que le progrés vienne d'un partage Hommes-Femmes plus équitable du temps consacré aux tâches domestiques.

Dans le second cas, c'est autour de la Femme que se structure le plus souvent la famille monoparentale. La femme se trouve alors dans une situation où le partage des tâches Homme/Femme n'est plus une réponse possible. C'est en termes de temps libéré pour l'exercise d'une profession notamment que se pose le problème de la femme, mise en situation de recourir à des services marchands ou non marchands.

L'évolution de la structure familiale, la juste ambition des femmes à l'égalité professionnelle exigent que l'on évalue l'étendue de ce marché, de ses développements possibles, de la solvabilité des demandeurs de services, voire même de la création des conditions de solvabilité de cette demande.

2.3 Dès lors, la "quantification" du travail domestique dépasse le cadre de l'analyse critique du rapport Homme/Femme, pour poser le problème de l'intégration des services domestiques dans la sphère économique. Ces services doivent se décomposer en fonction des modalités possibles de cette intégration.

Il faut sortir d'une logique qui considèrarait qu'au sein du ménage un service est produit injustement à titre gratuit par la femme, et que la justice sera rétablie le jour où celle-ci sera "normalement" rémunérée, c'est-à dire à sa "juste valeur" ou à son "juste prix".

En effet cette théorie, développée par les tenants du "salaire maternel", nous paraît dangereuse pour la reconnaissance de la légitime aspiration des femmes à travailler hors de la sphère familiale.

De plus, si l'on raisonne dans le cadre d'un ménage formé d'un couple, une part importante du travail domestique (50% maximum s'il n'y a pas d'enfants) fait l'objet d'une auto-consommation, c'est-à-dire qu'elle est produite et consommée par la personne elle-même en l'absence de tout échange.

C'est donc la part qui fait l'objet d'échanges non marchands internes à la famille qui, <u>en volume</u>, peut intégrer la sphère économique, modifiant ainsi de façon substancielle l'équilibre du marché du travail si la demande est solvable.

La dificulté réside dans le fait que l'entrée sur le marché d'une "nouvelle domesticité" ne se traduise par une aggravation de la répartition sexiste des emplois au détriment des femmes. On ne manquerait pas d'aller dans ce sens si l'on donnait suite à l'idée de "salaire maternel", créant à l'intérieur du ménage un travail vécu comme spécifiquement féminin. Mais l'on courraît un risque aussi important si le développement économique d'une "nouvelle domesticité" se traduisait par l'augmentation d'emplois uniquement féminins et à statuts précaires.

2.4 Le passage de l' évaluation en termes de budget-temps à une évaluation monétaire du travail domestique ne peut donc pas être abordé en dehors de l'impact de l'élargissement de la shère èconomique (marchande ou non marchande) à de nouvelles activités situèes pour leur plus grande partie hors de ce champ, du moins jusqu' à ce jour.

En France, ces questions font depuis longtemps l'objet de réflexions menées sous l'égide de l'institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Elles ont encouragé la reprise régulière des Enquêtes Emploi-du-Temps.

3. Historique de l'"Enquête Emploi-du-Temps"

3.1. L'intérêt pour les rechérches sur les budgets-temps remonte aux années qui ont suivi la première guerre mondiale, mais c'est surtout après la seconde guerre mondiale que la demande pour une meilleure connaissance de l'utilisation du temps s'est fortement développée.

Entre les deux guerres, les études étaient axées sur des activités particulières (trajets, médias...) ou sur des groupes de personnes (jeunes, étudiants, retraités...). Il devenait nécessaire de disposer d'une image plus globale et de regrouper ce qui avait été fait de manière dispersée dans différents pays. Après 1917, l'Union Soviétique a eu notamment une grande expérience en matière d'enquêter sur le temps.

3.2. La première enquête de l'INSEE sur l'ensemble des activités s'est inscrit dans le cadre d'une grande étude internationale sur les budgets-temps. Dix pays participèrent en 1966 à ce travail: Belgique, Bulgarie, France, Hongrie, Pologne, République Fédérale d'Allemagne, Tchécoslovaquie, URSS, USA, Yougoslavie.

En France, l'enquête fut réalisée dans six villes de moyenne importance du Nord et de l'Est. Cet échantillon étant par définition partiel, l'enquête fut complétée en 1967 par une investigation auprès d'un échantillon parisien et nîmois. Parallèment, L' INSEE lançait une enquête specifique sur les pratiques de loisirs.

3.3. En 1974-1975, l,INSEE renouvelait les différentes enquêtes antérieur et réalisait en une seule enquête auprès d'un échantillon représentatif de 10,000 logements situés en zone urbaine l'étude des emplois du temps de l'ensemble des activités et l'étude de certaines activités de loisirs ou de travail ménager.

Cette enquête devait être reprise, actualisée et rénovée dix ans plus tard, en 1985-1986. Elle constitue actuellement une référence en la matière.

4. Caractéristiques et objectifs de l'Enquête "Emploi du Temps" (1985-1986):

4.1 Comme la précédente enquête, outre la vue globale de l'ensemble des activités quotidiennes, elle s'est attachée à évaluer plus particulièrement les activités ménaères, les loisir et le travail profession-nel et/ou domestique.

Le champ couvert par l'enquête est plus large que pour la précédente. Elle a été réalisée sur la France entière (ruraux inclus) et non plus seulement les citadins comme en 1974-1975, dans 16,000 logements auprès de 24,000 personnes âgées de 15 ans et plus alors que la limite d'âge précédemment fixée était de 18 ans.

Enfin, comme lors de la première enquête, mais de manière moins institutionnelle, il est prévu une comparaison international avec les pays qui au cours des annéss 1983-1987 on réalisé des enquêtes du même type.

4.2. Les objectifs de l'enquête sont les suivants:

4.2.1. Fournir des analyses quantifiées de la vie quotidienne, que ce soit globalement (nombre d'heures) ou pour des populations particulières.

Bien évidemment sexuée, elle permet d'aborder des questions aussi variées que la gestion et l'aménagement du temps et de l'espace, l'organisation familiale, l'insertion dans la société, l'appartenance à des réseaux de sociabilité... comme de traiter de problèmes plus spécifiques: productivité domestique, gains de temps.

4.2.2. Mesurer l'évolution des comportements, en termes de structure à dix ans d'intervalle, grâce à des techniques de relevés des emplois du temps identiques d'une enquête à l'autre mais aussi à un échantillonnage plus vaste et recouvrant à chaque fois celui de l'enquête précédente. Les comparaisons en sont grandement facilitées.

4.2.3. Couvrir le champ complet des diverses catégories de ménage et d'individus. Pour la première fois, il devient possible d'étudier par exemple les emplois du temps des agricultrice, des femmes vivant en milieu urbain et des adolescentes.

5. Méthodologie et résultats de l'Enquête

5.1 L'information est obtenue par deux procédés différents:

Pour les activités fréquentes, une ou deux personnes dans un "ménage" - conjoints inclus- décrivent de façon détaillée leur emploi du temps pour une journée déterminée.

Pour certaines activités irrégulières ou peu fréquentes, une interview détermine leur fréquence moyenne de pratique sur longue période.

5.2 Les résultats s'obtiennent donc par transcription de déclarations littérales. Lorsque deux activités sont similtanées (exemple: "eplucher les légumes en écoutant la radio"), la première est dite principale, l,autre secondaire.

La partage à ce stade comporte une part inévitable d'arbitraire: "faire ses courses et celles de sa voisine" sera chiffré en activité principale "achat de biens de consommation quotidienne" et en activité secondaire "entraide pour le voisinage ou la parenté si elle ne fait pas partie du ménage".

5.3. La saisie des activités demande donc la construction de quatre nomenclatures: une d'activités (principales et/ou secondaires) comprenant 199 postes, une de but (personnel, professionnel, associatif, bénévole hors association), une de lieu (10 postes) et une de compagnie permettant de différencier une centaine de possibilités.

5.4. L'évolution des résultats depuis 1975

Femmes et hommes ont toujours des rpñes domestiques distintcts (les activités liés au linge sont exclusivement assurées par les femmes), mais le partage des tâches est un peu moins inégalitaire.

Les travaux masculins ont augmenté en temps, tandis que les travaux féminins (vaisselle, cuisine, linge) diminuaient légèrement.

Globalement, les femmes continuent à travailler plus que les hommes du fait des activités domestiques (4 heures 30 par jour). Ces tâches accaparent les femmes au foyer entre 7 heures 12 et 8 heures 12 par jour, selon l'âge, c'est-à-dire qu'elles exigent plus de temps qu'une activité professionnelle.

Les tableaux 1 et 2 constituent une synthèse de ces résultats:

6. Vers un passage de l'évaluation en termes de budget-temps à la traduction monétaire du travail domestique?

6.1 Deux méthodes différentes sont traditionnellement utilisées par les statisticiens pour évaluer le travail domestique: l'évaluation au coût du marché et l'évaluation dite "au gain potentiel" (*).

La première consiste à comparer le travail domestique à ce qu'il en coûterait de le faire faire par quelqu'un d'autre, soit globalement au couût d'un(e) employé (e) de maison, soit produit par produit (le coût estimé est alors celui d'un (e) spécialiste).

La seconde méthode rapporte le travail domestique au revenue que la personne qui l'accomplit pourrait gagner sur le marché du travail si elle travaillait. "Ce que l'on gagnerait" s'eentend ici net d'impôts et de cotisations sociales.

Tableau nº 2 :

Source : INSEE (id.)

Emplois du temps des adultes ruraux en 1985-1986(1)

Temps exprimés en heures et minutes par jour

	18-64 ans						65 ans et plus				Ensemble
	Homme			Femme			Homme		Femme		
	Agricult. exploit.	Autre actif	Inactif	Agricult. exploit.	Autre Active	Inactive	Seul	En Famille	Seul	En Famille	
Temps Physiologique	11h 41	11h 19	12h 40	11h 40	11h 31	12h 15	14h 00	14h 29	14h 20	13h 54	12h22
dont : - Repas á domicile	2h 02	1h 30	1h 57	2h 04	1h 26	1h 53	1h 37	2h 13	1h 42	2h 03	1h 46
- Repas hors domicile	21	35	22	7	26	14	18	10	9	6	21
Temps Professionnel et de formation(2)	8h 19	6h 20	1h 10	4h 11	5h 05	26	18	24	2	4	2h 51
- Travail professionnel	7h 59	5h 41	23	4h 02	4h 36	9	17	23	2	4	2h 51
- Etudes et formation	0	2	38	0	3	15	0	0	0	0	7
- Trajest lfes au travail professionnel et aux études	20	37	9	9	26	2	1	1	0	0	16
Temps domestique:	1h 39	3h 00	4h 52	6h 15	5h 52	7h 36	4h 50	4h 00	5h 06	6h 15	4h 50
dont : - Activités méneageres(cuisine, vaisselle,ménage,linge...)	48	1h 01	1h 35	4h 35	3h 20	4h 54	3h 02	1h 15	3h 24	4h 18	2h 43
- Jardinage	12	33	75	29	12	31	45	1h 37	34	44	37
- Trajets	23	39	51	29	34	37	27	28	19	22	34
- Couture,bricolage	10	32	58	17	14	34	22	25	34	29	29
- Soins aux personnes	4	11	7	22	28	53	7	5	5	17	21
Temps Libre	2h 21	3h 21	5h 18	1h 54	2h 32	3h 43	4h 52	5h 07	4h 30	3h 47	3h 34
dont : - Télévision	56	1h 27	2h 03	37	1h 02	1h 39	1h 52	2h 07	1h 48	1h 39	1h 30
- Promenades	6	13	34	8	11	14	37	39	22	21	18
- Participation(religieuse et associative)	11	8	2	7	4	7	5	5	7	7	8
- Péche et chasse.	6	7	11	0	0	0	2	5	0	0	3

1) Pour chacune *des quatre parties principales d'un emploi du temps, nous n'avons retenu que les activités présentant les plus grands écarts, entre ruraux et citadins.*

(2) La prise en compte des samedis et dimanches pour le calcul de ces moyennes rend surprenant les temps quotidiens de travail ou d'études ; multiplié par 7, ils sont plus conformes au sens commun.

Tableau No. 1 Evolution des emplois du temps des adultes citadins entre 1974-1975 et 1985-1986 (1)

	18-64 ans								65 ans et plus								Ensemble	
	Hommes				Femmes				Hommes				Femmes					
	Actif		Inactif		Actif		Inactif		Seul		En famille		Seule		En famille			
	1975	1985	1975	1985	1975	1985	1975	1985	1975	1985	1975	1985	1975	1985	1975	1985	1975	1985
Temps physiologique: dont:	11h 40	11h 17	13h 04	12h 23	11h 20	11h 15	12h 06	12h 06	13h 57	13h 06	14h 04	13h 10	13h 46	13h 32	13h 50	13h 10	12h 06	11h 53
- Repas à domicile	1h 33	1h 23	1h 47	1h 37	1h 28	1h 18	1h 54	1h 37	1h 29	1h 22	2h 10	2h 06	1h 38	1h 35	2h 08	1h 55	1h 41	1h 30
- Repas hors domicile	42	40	40	31	26	33	15	21	39	34	12	8	15	15	7	4	29	28
Temps professionnel et de formation (2)	6h 49	6h 21	2h 06	1h 59	5h 36	5h 16	38	57	8	16	50	21	20	7	15	4	4h 01	3h 32
- Travail professionnel	6h 05	5h 36	20	15	4h 58	4h 38	5	8	6	11	42	19	19	6	11	4	3h 23	2h 49
- Etudes et formation	4	5	1h 35	1h 31	6	4	28	41	1	3	1	1	0	0	2	0	14	20
- Trajets liés au travail professionnel et aux études	40	40	11	13	32	34	5	8	1	2	7	1	1	1	2	0	24	23
Temps domestique: dont:	2h 20	2h 41	3h 34	4h 05	4h 42	4h 38	7h 47	6h 53	4h 46	4h 31	3h 23	4h 08	5h 19	5h 04	5h 48	5h 57	4h 26	4h 31
- Activités ménagères	54	1h 05	1h 31	1h 38	3h 15	3h 09	5h 14	4h 17	2h 54	2h 52	1h 32	1h 48	2h 53	2h 37	4h 32	4h 30	2h 44	2h 38
(cuisine, vaisselle,	21	24	21	36	13	11	30	23	16	9	20	28	35	28	25	33	21	23
ménage, linge)	41	43	1h 02	1h 07	39	41	51	54	54	54	37	44	36	36	27	28	43	47
- Couture, bricolage	12	12	10	11	28	28	62	55	5	4	8	10	3	5	6	10	24	24
- Soins aux personnes																		
Temps libre dont:	3h 11	3h 41	5h 16	5h 33	2h 22	2h 51	3h 27	4h 04	5h 09	6h 08	5h 43	8h 21	4h 35	5h 17	4h 07	4h 49	3h 28	4h 04
- Télévision	1h 20	1h 38	1h 43	2h 18	59	1h 10	1h 25	1h 51	1h 42	2h 29	2h 07	2h 56	1h 35	2h 26	1h 46	2h 24	1h 22	1h 48
- Sports	5	11	9	17	2	5	2	5	1	7	5	7	1	0	0	1	3	8
- Spectacles, sorties	8	9	9	15	5	9	3	8	5	2	4	3	2	5	1	1	5	8
- Jeux	9	10	13	21	5	6	4	8	12	24	16	16	5	16	9	14	8	11

Source: INSEE - Enquete "Emploi du Temps" 1985-1986

1/ Pour chacune des quatre parties principales d'un emploi du temps, nous n'avons retenu que les activités présentant les plus grandes évolutions.

2/ La prise en compte des samedis et dimanches pour le calcul de ces moyennes rend surprenant les temps quotidiens de travail ou d'études; multiplié par 7, ils sont plus conformes au sens commun.

Si d'un strict point de vue de la théorie micro-économique du consomateur cette méthode a pu présenter quelque intérêt, elle nous paraît en revanche très contestable dans ses implications: elle ne rend pas compte de l'impact de l'élargissement de la sphère économique (marchande ou non marchande) à de nouvelles activités situées pour la plupart hors de ce champ, tout du moins à ce jour.

6.2. Dès l'Enquête Emploi du temps de 1975, divers scénarios ont permit de procéder à des estimations monétaires du travail domestique. A l'époque, ces estimations représentaient entre 48% et 65% du PIB marchand.

Ces ordres de grandeur -considérables- restent encore du domaine de l'économique-fiction. Si le travail domestique était accompli en échange d'une rémunération monétaire, c'est l'ensemble des rémunérations qui s'en trouverait affecté et l'équilibre économique en serait profondément: bouleversé.

(6) Méthode de l"'opportunity cost" des enquêtes anglo-saxonnes.